

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 25^e SEANCE

Séance du Mardi 10 Juin 1975.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 1370).
MM. Pierre Schiélé, Maurice Schumann.
2. — Excuses (p. 1370).
3. — Questions orales (p. 1370).
Conférence de Genève sur le droit de la mer :
Question de M. Francis Palmero. — MM. Francis Palmero, Bernard Destremau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.
Politique à l'égard des investissements étrangers et des entreprises multinationales :
Question de M. Pierre Schiélé. — MM. Pierre Schiélé, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.
Exercice de la profession de psycho-rééducateur :
Question de M. Maurice Pic. — MM. Maurice Pic, René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale.
Réduction de la mortalité infantile :
Question de M. Paul Caron. — MM. Paul Caron, le secrétaire d'Etat à l'action sociale.

Suites données au « rapport Sudreau » sur la réforme de l'entreprise :

Question de M. Jean-Pierre Blanc. — MM. Jean-Pierre Blanc, le secrétaire d'Etat à l'action sociale.

Suppression du Vendredi Saint comme journée fériée en Alsace et en Moselle :

Question de M. Louis Jung. — M. Louis Jung, Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat à l'éducation.

Aide à l'élevage bovin :

Question de M. Jean-Pierre Blanc. — M. Jean-Pierre Blanc, Mme le secrétaire d'Etat à l'éducation.

Amélioration de la situation matérielle des conseillers généraux :
Question de M. Francis Palmero. — MM. Francis Palmero, Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Plans d'aménagement rural :

Question de M. Kléber Malécot. — MM. Kléber Malécot, le ministre d'Etat.

Répartition des crédits du Fonds européen de développement régional :

Question de M. Jean Cluzel. — MM. Jean Cluzel, le ministre d'Etat.

Aide aux producteurs de fruits et légumes sinistrés du Sud-Est :

Question de M. Jean Francou. — M. Jean Francou, Mme le secrétaire d'Etat à l'éducation.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

4. — Communication du Gouvernement (p. 1380).
5. — Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement (p. 1381).
- MM. Jacques Chirac, Premier ministre ; Louis Gros, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Max Monichon.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Pierre Marcilhacy, André Fosset.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. Marcel Champeix.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Jacques Pelletier, Pierre-Christian Taittinger, Guy Petit, Marcel Gargar, Francis Palmero, Geoffroy de Montalembert, Jean Legaret, Georges Marie-Anne, Pierre Jourdan.

Suspension et reprise de la séance.

M. le Premier ministre.

Clôture du débat.

Explications de vote : MM. Pierre Carous, Roger Gaudon, André Fosset, Philippe de Bourgoing, Jacques Pelletier, Max Monichon.

Approbation, au scrutin public, de la déclaration du Gouvernement.

M. le Premier ministre.

6. — Dépôt du rapport annuel de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (p. 1428).
7. — Transmission d'un projet de loi (p. 1428).
8. — Transmission d'une proposition de loi (p. 1428).
9. — Dépôt de rapports (p. 1428).
10. — Ordre du jour (p. 1429).

PRÉSIDENCE DE M. ANDRE MERIC,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 6 juin 1975 a été distribué.

M. Pierre Schiélé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schiélé.

M. Pierre Schiélé. Monsieur le président, j'ai une rectification à apporter au procès-verbal de la dernière séance. Je constate, en effet, à la page 1361 du *Journal officiel*, à propos du renvoi de la discussion d'une proposition de loi, que j'aurais demandé ce renvoi à une séance ultérieure. Je souhaite que cette phrase soit supprimée du procès-verbal car il n'en est rien.

M. le président. Je vous donne acte de votre déclaration, monsieur Schiélé. La prochaine conférence des présidents statuera sur cette affaire.

M. Maurice Schumann. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, dans la discussion du projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de procédure pénale, sur le scrutin n° 89 relatif aux trois premiers alinéas de l'amendement n° 6, mon collègue M. Auburtin et moi-même avons été portés comme ayant voté contre alors que nous souhaitions voter pour.

Nous portons, je le reconnais, la responsabilité de cette erreur. M. Auburtin était retenu à la commission des lois et je participais moi-même, à l'intérieur du palais, à un colloque en vue de la préparation d'un prochain débat. Nous sommes donc arrivés trop tard pour voter conformément à notre désir.

Personne n'est à blâmer sauf nous-mêmes et peut-être me permettrez-vous de signaler au passage les conditions tout à fait anormales dans lesquelles nous sommes actuellement appelés à travailler.

M. le président. Je vous donne acte, monsieur Schumann, de votre déclaration.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. MM. Gaston Pams et Pierre Brun s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses à des questions orales sans débat.

CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LE DROIT DE LA MER

M. le président. La parole est à M. Francis Palmero, pour rappeler les termes de sa question n° 1614.

M. Francis Palmero. Je demande à M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien exposer les résultats de la récente conférence de Genève sur le droit de la mer.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'importance de la participation à la session de Genève de la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été à la mesure de son enjeu ; sur 150 Etats officiellement invités, 146 avaient décidé de s'y faire représenter.

Certains commentateurs n'ont pas manqué de rapprocher l'intérêt ainsi marqué par les différents gouvernements pour les problèmes de la mer et la minceur des résultats concrets obtenus après huit semaines de travaux pour porter des jugements pessimistes sur les progrès accomplis.

Une telle conclusion paraît excessive, car la session a permis d'élaborer une méthode de travail qui pourrait permettre de progresser ultérieurement.

A l'inverse de ce qui s'était passé l'an dernier à Caracas, il n'y a pas eu de débat général en séances officielles. La plupart des réunions des trois grandes commissions se sont tenues à huis clos tandis que se multipliaient les groupes de travail, tant dans le cadre de la conférence qu'en marge de celle-ci.

L'autonomie des trois commissions, l'inégal degré de préparation auquel elles étaient parvenues ainsi que la personnalité de leurs présidents expliquent qu'elles aient chacune organisé leur travail de manière différente.

A la première commission, chargée de rédiger la réglementation applicable à l'exploration des grands fonds marins et à l'exploitation de leurs ressources naturelles, le travail s'est poursuivi selon une méthode déjà utilisée tant à Caracas qu'au comité des fonds marins. La discussion s'est engagée sur des textes établis par le président du groupe de travail et censés représenter une base d'accord possible.

La deuxième commission, compétente pour tous les aspects généraux du droit de la mer — eaux territoriales, détroits, îles, archipels, plateau continental, zone économique, etc. — a préféré constituer des groupes de travail sur chaque sujet particulier afin de réduire le nombre des variantes figurant dans une volumineuse compilation établie à Caracas.

La méthode n'a pas été infructueuse. Sur quelques points spécifiques — lignes de base, baies historiques, certains aspects du régime de la haute mer — il a été possible de mettre au point des formules recueillant l'accord de tous.

Quant à la troisième commission, dont le mandat comporte la pollution, la recherche scientifique et le transfert de la technologie, elle a jugé préférable de former des groupes restreints chargés de mettre au point des textes de compromis à partir des projets d'articles officiellement déposés par les délégations.

La multiplicité des groupes et la diversité des méthodes ont également caractérisé les réunions officieuses qui se sont tenues en marge de la conférence.

Comme lors des précédentes sessions, les pays ayant des affinités politiques, géographiques, économiques ou idéologiques n'ont cessé de se réunir au cours de ces huit semaines, qu'il

s'agisse, par exemple, des 77 — qui sont en réalité 105 — des pays privés d'accès à la mer ou désavantagés à un autre titre par la géographie ou, bien entendu, des Etats membres de la Communauté économique européenne.

Par ailleurs, des initiatives personnelles ont conduit à la création de groupes dont le but affirmé était de favoriser la négociation.

A titre d'exemple, on citera le groupe communément désigné sous le nom du ministre norvégien « Evensen », qui en assure la présidence, groupe qui s'est saisi des problèmes relatifs à la zone économique, au plateau continental et à la préservation du milieu marin. De même, on mentionnera le groupe sur les détroits utilisés pour la navigation internationale, que présidaient conjointement le Royaume-Uni et Fidji.

Les travaux ainsi effectués risquaient de pâtir des conditions dans lesquelles ils ont été poursuivis. En effet, la volonté de hâter la mise au point de formules de compromis a conduit à ne pas faire place au sein de ces groupes aux représentants de certaines tendances jugées parfois minoritaires.

Aussi les textes mis au point ont-ils été vivement contestés non seulement par ceux qui n'avaient pas été invités à prendre part à leurs travaux, mais encore par les participants dont les vues n'avaient pas été prises en compte.

Ce phénomène de rejet a montré combien il était difficile — et peut-être même illusoire — de vouloir à tout prix accélérer un processus dont la lenteur tenait non seulement à une préparation insuffisante, mais aussi à la complexité des problèmes à traiter.

A cet égard, on ne peut manquer d'établir une comparaison avec les conférences de Genève de 1958 et de 1960. Alors que celles-là, moins ambitieuses, avaient pour objet la codification dans quatre conventions du droit coutumier, leur tâche avait été beaucoup mieux préparée et les délégués disposaient d'un avant-projet de convention rédigé par la commission du droit international.

Certes, un comité des fonds marins créé par l'assemblée générale des Nations Unies avait eu pour mission de préparer la conférence. Mais, organe plus politique que juridique, il s'était contenté de rédiger — non sans mal — une liste des sujets et questions dont la conférence aurait à connaître.

Quant à cette dernière, elle avait consacré sa première session tenue à New York, puis une partie de celle de Caracas, à régler les problèmes d'organisation et de procédure, la deuxième partie de la session de Caracas ayant servi essentiellement de cadre à un débat général où chaque délégation exposait ses vues sur tous les sujets en discussion.

C'est avant tout pour remédier à l'absence de texte de base que le président a pris la décision de faire établir par les présidents des trois commissions des « textes unifiés de négociation » sur tous les sujets entrant dans leurs compétences. Ces documents, dont la préparation a été entourée du plus grand secret et qui n'ont été distribués qu'après la clôture de la session, devraient en principe servir de base aux travaux futurs de la conférence.

Il demeure toutefois que l'adoption d'un projet de convention est peu probable à bref délai.

Un exercice consistant à refondre tout le droit de la mer dans une convention unique qui soit acceptable pour la quasi-unanimité des pays du monde demande nécessairement du temps.

La lenteur du processus est accrue par la divergence des multiples intérêts en présence. Il ne s'agit pas seulement de la confrontation désormais classique entre le tiers monde et les pays industrialisés, mais aussi de conflits tirant leur origine non pas du niveau de développement économique, mais de la situation géographique.

En fait, sur tous les problèmes fondamentaux, on ne note pas d'évolution sensible, en particulier de la part du tiers monde. Les seuls changements notables dans les positions concernent l'exploration et l'exploitation de la zone internationale des fonds marins et la zone économique exclusive. Ils sont à mettre à l'actif des Etats-Unis et de la Russie. Mais les concessions faites par ces deux pays n'ayant pas entraîné des efforts semblables de la part des Soixante-dix-sept, aucune négociation véritable ne s'est engagée.

En conclusion, compte tenu du manque de préparation, de l'ampleur et de la complexité des problèmes, les résultats de la troisième session de la conférence ne peuvent faire conclure à un échec.

L'adoption d'une convention unique sur le droit de la mer, qui représente un document valable juridiquement et pratiquement, est une œuvre de longue haleine. Celle-ci se heurte notamment à la volonté de chacun de faire régler, par un texte de portée universelle, des problèmes particuliers dont les données sont purement locales et pour lesquelles une solution mondiale est difficilement imaginable.

Aussi un des moyens d'accélérer le processus serait-il, à notre sens, de chercher à régler de tels problèmes par voie bilatérale ou régionale.

Au plus près des réalités, il devrait être possible de trouver des solutions concrètes auxquelles les nécessités de la vie de tous les jours devraient conduire les Etats voisins. Outre qu'on éliminerait ainsi des obstacles sérieux, on obtiendrait des éléments concrets sur lesquels on pourrait fonder des formules universelles.

En tout état de cause, le Gouvernement poursuivra, en liaison étroite avec nos partenaires du Marché commun, les efforts entrepris jusqu'ici pour favoriser, au cours des sessions ultérieures de la conférence, l'établissement d'une convention tenant compte à la fois des aspirations légitimes du tiers monde et des réalités politiques économiques et financières qui ne sauraient être négligées, sauf à produire des textes pratiquement inapplicables.

M. le président. La parole est à M. Palméro.

M. Francis Palméro. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous remercions de cette communication.

Nous tenons, en effet, à suivre l'évolution de cette conférence mondiale sur le droit de la mer. Déjà, vous étiez venu devant le Sénat, à ce sujet, le 29 octobre dernier, à la suite de la conférence de Caracas et quelque 150 pays concernés viennent à nouveau de siéger à Genève. La prochaine session aura lieu à New York en 1976.

Nous prenons acte de ce que nos observations ont été entendues. En effet, un membre du Gouvernement a présidé, à Genève, notre délégation dont trois parlementaires faisaient partie.

Les positions de la France nous ont semblé plus réalistes qu'à Caracas. Il n'est certes pas facile de concilier notre conception des rapports entre pays industrialisés et ceux en voie de développement avec la défense d'intérêts vitaux : ceux de la pêche, des ressources du plateau continental, de la recherche scientifique, des départements et territoires d'outre-mer.

En fait, et vous l'avez indiqué, ce n'est que le 9 mai, lors de la séance de clôture, que les présidents des trois commissions ont présenté les textes concernant les fonds marins au-delà des juridictions nationales.

Vous disposez donc de plusieurs mois pour étudier les 292 articles et établir les contacts nécessaires avec les pays européens, notamment, si divisés à Genève.

Il semble, d'ores et déjà, que deux limites sont largement acceptées : celle des 12 milles nautiques pour les eaux territoriales et celles des 200 milles nautiques pour la zone économique exclusive. Au-delà, ce sera le patrimoine commun de l'humanité.

Nous ne saurions trop vous conseiller la prudence dans ce domaine car, vous le savez, la France participe déjà à beaucoup d'organismes internationaux.

D'ailleurs, on peut se demander comment les pays en voie de développement pourraient avoir les moyens de contribuer aux frais de fonctionnement d'une institution nouvelle.

On a constaté, un fois de plus, à Genève, la connivence étroite des intérêts des deux grandes puissances maritimes, les Etats-Unis et l'U. R. S. S., qui entendent préserver la liberté de manœuvres de leur flotte, de leurs sous-marins, de leurs avions. Sans doute n'accepteront-ils jamais de négocier cette liberté de transit.

De toute façon, il y aurait intérêt à conclure rapidement, car certains pays pourront passer d'office à l'exploitation des fonds marins situés au-delà des juridictions nationales.

Une nouvelle catégorie de parties prenantes vient d'apparaître : celle des 48 Etats enclavés et géographiquement désavantagés, qui ne veulent pas tout abandonner aux pays maritimes.

Pour la France, le problème majeur est celui de la pêche ; il était à l'origine de la conférence. On comprend l'émotion des pays en voie de développement devant le « labourage » de la pêche industrielle des Américains, Russes ou Japonais.

Mais, ne l'oublions pas non plus, 80 p. 100 des prises de la pêche française se réalisent en zone étrangère.

En fait, le droit de la mer change d'objet. De l'établissement de simples règles de navigation à l'origine, nous en sommes venus maintenant à codifier l'exploitation des mers, à concilier les intérêts particuliers, à assurer les besoins stratégiques.

La conférence de Genève a-t-elle permis de progresser ? Les avis sont divergents. Je partage vos inquiétudes à ce sujet ; il n'est toujours pas certain qu'une convention générale puisse finalement intervenir. Or, cette finalité est indispensable car il faut, à tout prix, en finir avec cette loi de la jungle.

POLITIQUE A L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS
DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

M. le président. M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, qui doit répondre à la question orale de M. Pierre Schiélé, n° 1537, demande que cette question soit appelée dès maintenant.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est donc à M. Schiélé pour rappeler les termes de sa question n° 1537.

M. Pierre Schiélé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai interrogé le Gouvernement, et singulièrement M. le ministre de l'économie et des finances, aujourd'hui représenté par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur la politique que le Gouvernement compte suivre au sujet des investissements étrangers en France, et en particulier sur sa politique à l'égard des sociétés multinationales.

Je suis tout à fait heureux de la présence de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, cette question ressortissant certainement autant à son département qu'à celui de l'économie et des finances.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je demande d'abord au Sénat et à M. Schiélé en particulier de bien vouloir accepter les excuses de M. Fourcade, retenu à l'Assemblée nationale par un débat sur la patente et également celles de M. Poncelet qui participe, à l'Élysée, à un conseil restreint sur le projet de réforme de l'éducation.

La réglementation française soumet à autorisation du ministre de l'économie et des finances les investissements directs étrangers en France, que ces investissements soient réalisés par des non-résidents ou par des sociétés françaises sous contrôle étranger.

Les investissements des entreprises multinationales sont soumis aux mêmes règles que l'ensemble des investissements étrangers.

Il n'existe pas de définition juridique de l'entreprise multinationale. Toutefois, le contrôle ainsi exercé est limité par les engagements internationaux de la France, et le Gouvernement français n'a pas la latitude de refuser tout investissement étranger.

En effet, l'article 52 du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne a prévu la suppression des restrictions à la liberté d'établissement des ressortissants d'un pays membre sur le territoire d'un autre pays membre.

En conséquence, le contrôle sur les investissements d'origine communautaire ne peut être exercé qu'au titre de la réglementation des changes.

De tels investissements directs ne peuvent être refusés que si leurs modalités de financement ne sont pas conformes aux exigences de cette réglementation.

Par ailleurs, la France a adhéré au code de libération des mouvements de capitaux de l'O.C.D.E. qui prévoit la liberté des investissements directs.

D'une façon générale, le Gouvernement français n'est pas hostile, sous certaines conditions, à développer des investissements étrangers dès lors qu'il s'agit d'investissements nouveaux comportant des aspects favorables pour l'économie nationale.

Il en est ainsi, notamment, lorsque ces investissements nouveaux s'accompagnent d'un apport technologiquement intéressant ou de création d'emplois.

Il en est de même lorsqu'ils contribuent à l'extension de nos capacités de production tournées vers l'exportation.

Enfin, en accord avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, la D.A.T.A.R., certains investissements sont accueillis favorablement s'ils s'inscrivent dans les objectifs de l'aménagement du territoire.

Dans cette politique, le Gouvernement français s'attache, notamment lorsqu'il s'agit d'entreprises multinationales, à s'assurer que les intérêts nationaux fondamentaux sont sauvegardés et que l'investissement en cause apporte une contribution positive à l'économie française.

En revanche, l'attitude du ministre de l'économie et des finances à l'égard des demandes de prise de participation d'intérêts étrangers dans des entreprises existantes est, d'une façon générale, réservée. En effet, une telle participation peut s'analyser comme un appauvrissement et non, dans le premier cas, comme une contribution au développement économique.

De telles prises de participation, lorsqu'elles ont pour effet de provoquer le contrôle de droit ou de fait de l'entreprise, ne sont pas, le plus souvent, autorisées. Cependant, dans certains cas, de telles prises de participation ne sont pas écartées,

notamment lorsqu'elles sont absolument indispensables à la survie d'entreprises françaises en difficulté ou au maintien de l'emploi. Encore convient-il de s'assurer au préalable que toute solution proprement française se révèle impossible.

Telle est la ligne de conduite que le Gouvernement s'est fixée et que, de façon empirique, il s'efforce d'appliquer cas par cas.

M. le président. La parole est à M. Schiélé.

M. Pierre Schiélé. Je viens d'entendre, monsieur le secrétaire d'Etat, la réponse que vous venez de donner à ma question. Si vous avez insisté largement sur les limites de la compétence de notre propre Etat en ce qui concerne les activités des sociétés multinationales et développé les aspects positifs qu'elles peuvent avoir sur notre économie, il n'en reste pas moins que, dans le cadre du traité de Rome et de l'O. C. D. E., dans le contexte juridique proprement dit d'une politique de l'emploi tendue vers l'exportation, conforme à l'aménagement du territoire, sauvegardant les intérêts français, il est tout de même possible d'entreprendre un certain nombre d'actions auxquelles vous n'avez pas fait allusion, ce que, personnellement, je regrette.

Si ce problème des sociétés multinationales, qui existe depuis très longtemps, voire depuis l'Antiquité, était jusqu'ici marginal, il devient maintenant un grave phénomène politique, économique, social et culturel à propos duquel j'avais déjà attiré l'attention du Gouvernement le 5 juin 1973, tant il est vrai que le développement de ces sociétés se situe dans un contexte social, se place dans une dimension nationale et doit se réformer dans une perspective européenne.

Dans l'état actuel des choses, ces sociétés multinationales constituent un triple danger. D'abord le développement et surtout les transferts de capitaux nationaux, de procédés techniques, d'implantations industrielles au gré des intérêts économiques constituent un danger social qui a été relevé par la commission syndicale consultative auprès de l'O.C.D.E., organisme auquel vous avez fait allusion tout à l'heure.

Son rapport du 4 mars 1975 traduit l'inquiétude du mouvement syndical devant l'inefficacité des instances internationales à l'égard de certaines pratiques des sociétés multinationales.

Cette commission syndicale consultative a proposé la mise en place d'une convention tripartite — Gouvernement, patronat, syndicats — pour définir les normes et les obligations relatives à l'emploi, à la politique sociale, aux mouvements de capitaux, au contrôle des fusions, à la sauvegarde de la concurrence et de la fiscalité par chacun des partenaires nationaux. C'est une démarche à laquelle le Gouvernement devrait être attentif et qu'il devrait favoriser. J'ai décelé dans vos propos que telle était votre intention. Il faudrait qu'elle soit davantage marquée.

A cet égard, j'attends avec intérêt les résultats des études entreprises au ministère du travail quant à la création de « super-comités d'entreprise » dans les sociétés multinationales — dont l'annonce avait été faite en 1974 — susceptibles de faciliter la circulation des informations entre les différentes usines d'un même groupe économique, études dont j'ai rappelé l'existence et sollicité les résultats dans ma précédente question.

Les sociétés multinationales sont aussi un danger politique. Le problème du pouvoir politique est posé. En effet, si l'Etat a seul le pouvoir suprême, c'est-à-dire la souveraineté, ce que les Romains appelaient *imperium*, l'ordre de grandeur des chiffres qui sont cités à l'égard des activités financières des sociétés multinationales incline à penser que celles-ci ont un pouvoir supérieur à celui des Etats.

Certes, l'Etat peut agir, notamment en France, par la loi du 28 décembre 1966 relative aux relations financières avec l'étranger et par le décret du 27 janvier 1967.

Mais comment ne pas relever, dès maintenant, que plus de la moitié de l'industrie pharmaceutique est placée sous contrôle étranger, que les investissements allemands en France, de 1965 à 1972, ont été de trois fois supérieurs aux investissements français en Allemagne ? Comment ne pas signaler également l'inquiétude croissante des professionnels de la meunerie et de la boulangerie de la région Nord-Pas-de-Calais — je prends un exemple hors de notre région frontalière d'Alsace — face au développement des groupes anglais qui s'efforcent de les intégrer, et notamment du groupe « Rank, Hovis, Mac Dougall » et de ses filiales Sofrapain, Solypain, Sanapain ?

Il existe donc un danger de dépendance nouvelle ou d'accroissement de la dépendance à l'égard des sociétés multinationales, sans méconnaître que celles-ci, en créant une concurrence brutale avec des firmes nationales de moindre dimension, sont de nature à empêcher ces firmes de constituer des groupes français susceptibles, si la création de firmes nouvelles ou les extensions industrielles présentent des aspects positifs, notamment à l'égard de l'emploi, d'éviter le danger des prises de contrôle de sociétés françaises.

A cet égard, il nous semble opportun de rappeler que le Gouvernement français avait indiqué à plusieurs reprises, et notamment en répondant à ma question orale du 5 juin 1973, que des engagements seraient demandés aux investisseurs étrangers sur les perspectives de développement futur des firmes françaises rachetées, la définition du rôle des filiales dans la stratégie d'ensemble du groupe, leur contribution à l'effort d'exportation, etc. De tels engagements demeurent plus que jamais indispensables, car si les grandes sociétés multinationales, dont les noms sont bien connus du public, peuvent être effectivement contrôlées et passent rarement inaperçues, d'autres groupes de moindre importance ne sauraient échapper au contrôle de l'Etat.

Les sociétés multinationales peuvent être un danger pour l'Europe. Il est important qu'au niveau européen soit adoptée une vision globale des problèmes posés par de telles sociétés. Ces problèmes doivent être abordés avec mesure et objectivité, en évitant les abus et en encourageant, le cas échéant, les regroupements susceptibles d'être des artisans de la construction européenne, c'est-à-dire du progrès social.

Le Gouvernement doit être attentif aux propositions de la commission de la communauté économique européenne du 8 novembre 1973 et qui tendent essentiellement : à réduire les disparités de régimes fiscaux conduisant les entreprises multinationales à les utiliser de manière abusive ; à éviter, à l'égard des approvisionnements en énergie, l'influence d'un Etat tiers sous la juridiction duquel se trouverait placée une entreprise multinationale ; à contrôler les flux monétaires aux frontières de la Communauté ; à coordonner les régimes d'aide nationale afin d'éviter la surenchère entre les pays de la Communauté économique européenne ; à accroître la protection des travailleurs face à la politique personnelle et mouvante des groupes multinationaux par l'incitation à la création de fédérations des centrales ouvrières au niveau européen et à la consultation des salariés représentés dans les comités centraux d'entreprises auxquels j'ai fait tout à l'heure allusion ; enfin, à maintenir la concurrence et à surveiller les ententes et positions dominantes.

La nécessité d'une politique européenne commune, inspirée par une doctrine communautaire, s'impose. Elle seule est de nature à permettre un développement économique et social harmonieux et, au-delà de l'Europe, à éviter que les investissements qui se réalisent dans les pays en voie de développement, sous le couvert du « manteau de Saint-Martin », ne s'apparentent à des expéditions de pillage de matières premières ou d'exploitation de la main-d'œuvre indigène. C'est à ce programme que nous souhaitons voir le Gouvernement s'attacher.

Mais il semble qu'il en ait la volonté. Un de ses membres les plus éminents, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, n'écrit-il pas dans un très récent ouvrage :

« Un pays tel que le nôtre, dont le potentiel et l'influence sont loin d'être négligeables, doit cependant reconnaître qu'il ne dispose guère de cartes décisives par rapport à l'U. R. S. S. et au bloc communiste, comme vis-à-vis des Etats-Unis et de leur impérialisme économique. »

« Dans le domaine économique et financier, la puissance des Etats-Unis est telle que les fluctuations économiques américaines ont des répercussions considérables sur l'activité de la France, comme nous le constatons en ce moment. Bien plus : des entreprises, des secteurs entiers voient chez nous leur stratégie en matière de financement ou d'emplois dictée par des états-majors siégeant à Detroit ou à Dallas, et dont la préoccupation majeure n'est nullement la meilleure utilisation de nos travailleurs ou la stabilité de notre monnaie. Des fermetures d'usines, des réductions d'effectifs ont créé dans certaines régions européennes de brutales dépressions contre lesquelles les gouvernements nationaux sont pour l'instant dépourvus de moyens de défense suffisants. Grâce à leur puissance économique, les Etats-Unis ont même pu faire subir à notre vieux continent le déficit de leur balance des paiements, finançant de cette façon l'acquisition de certaines de nos entreprises. »

Puisse-t-il être entendu et que ses paroles soient rapidement suivies d'actes.

EXERCICE DE LA PROFESSION DE PSYCHORÉÉDUCATEUR

M. le président. La parole est à M. Maurice Pic, pour rappeler les termes de sa question n° 1585.

M. Maurice Pic. Ma question tend à rappeler à Mme le ministre de la santé qu'un décret du 15 février 1974, suivi par différents autres textes d'application, a créé le diplôme d'Etat de psychorééducateur.

Je lui demande si elle n'estime pas urgent de définir un statut légal d'exercice de cette profession, afin, d'une part, que la rééducation psychomotrice acquiert définitivement sa place et, d'autre part, que l'intérêt des patients soit mieux défendu.

M. le président. La parole est M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé.

M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale). Le ministre de la santé tient à donner à l'honorable parlementaire l'assurance que les problèmes relatifs à l'exercice de la profession de psychorééducateur retiennent toute son attention.

En particulier, les arrêtés prévus par le décret du 15 février 1974 ont permis de préciser les équivalences entre le diplôme d'Etat créé l'année dernière et les titres obtenus par les professionnels antérieurement à la création de ce diplôme.

La reconnaissance de ces équivalences est indispensable pour permettre de donner à ce personnel un statut hospitalier ; celui-ci est à l'étude et sera pris par décret après consultation du conseil supérieur de la fonction hospitalière.

La détermination des équivalences permettra également la mise au point de conventions collectives applicables aux psychorééducateurs exerçant dans le secteur privé.

Dans la perspective de la mise en place progressive de la psychorééducation au sein de la structure sanitaire de notre pays, ce sont là des étapes importantes en ce qui concerne l'amélioration de la situation des professionnels concernés et qui permettront à un plus grand nombre de patients de recevoir les soins qui leur sont nécessaires.

Quant à l'exercice libéral de cette profession il relève du domaine législatif et ne saurait être détaché d'une réflexion sur les modalités d'exercice de l'ensemble des professions d'auxiliaires médicaux ; cette réflexion est en cours au ministère de la santé.

M. le président. La parole est à M. Pic.

M. Maurice Pic. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous remercier de votre réponse et de l'affirmation de l'attention que Mme le ministre, vous-même et vos services portez à la question que je vous ai posée.

Chacun sait que la rééducation psychomotrice est un ensemble de techniques rééducatives à médiation corporelle destinées aux enfants, adolescents ou adultes présentant un certain nombre de troubles psychologiques, psychiques, voire psychiatriques.

Deux mille huit cents rééducateurs sont actuellement en exercice et un peu moins de 2 000 étudiants poursuivent les études correspondantes.

Quant aux besoins à satisfaire, il suffit de rappeler les chiffres de référence minimaux du VI^e Plan, qui évalue à un million environ le nombre de déficients mentaux, pour apprécier les tâches qui incombent aux psychorééducateurs, comme d'ailleurs à d'autres rééducateurs.

Chez les enfants, les manifestations de ces troubles sont l'instabilité, l'inhibition, l'agressivité ; chez les adolescents ou les adultes, l'hypermotivité, les angoisses, les phobies, les insomnies, les épisodes dépressifs. C'est donc avec satisfaction que ceux qui s'intéressent à ces problèmes ont vu paraître le décret du 15 février 1974 qui a créé le diplôme d'Etat de psychorééducateur.

Après ce décret, un certain nombre de textes sont intervenus : les deux arrêtés du 30 septembre 1974 sur les conditions d'admission, la préparation du diplôme et le programme de la première année ; les arrêtés du 7 octobre 1974 sur les modalités du concours et le nombre de places mises au concours ; enfin, l'arrêté auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, celui du 8 décembre 1974, qui a fixé les conditions d'équivalence.

Je voudrais maintenant faire quatre remarques très simples.

La première, c'est que l'un des deux arrêtés du 7 octobre 1974, celui qui prévoit et arrête le nombre de places mises au concours de deuxième année, me paraît devoir être revu. Ouvrir en tout et pour tout, pour l'ensemble du pays, 500 places, me paraît très insuffisant. Ainsi, lorsque je constate que, pour la région dont je fais partie, qui est la première de France après la région parisienne, c'est-à-dire la région Rhône-Alpes, on prévoit que seulement dix étudiants recevront leur diplôme de psychorééducateur, je me dis que c'est bien peu et de nature à interdire aux universités de Lyon et de Grenoble de commencer quelque formation que ce soit. Comment pourra-t-on, en effet, faire dispenser par une faculté neuf cents heures d'enseignement pour recevoir finalement dix étudiants ?

J'ajoute que cette restriction rigoureuse quant au nombre de places contraste étrangement avec l'arrêté du 25 mars 1975 qui, lui, supprime le *numerus clausus* pour les étudiants kinésithérapeutes, lesquels ne pouvaient plus se présenter à nouveau après un certain nombre d'échecs.

La deuxième remarque que je voulais faire concerne la proposition de loi n° 551, déposée le 30 juin 1973 sur le bureau de l'Assemblée nationale, relative aux auxiliaires médicaux. Elle a été étudiée et rapportée par M. Donnadiou — le rapport porte

le numéro 1877. A l'article 7 du texte proposé par la commission de l'Assemblée nationale se trouve repris l'ensemble des indications concernant la profession de psychorééducateur. Il me paraît souhaitable que cette proposition de loi vienne rapidement en discussion.

En troisième lieu, j'aimerais rappeler que Mme le ministre de la santé, le 7 avril 1975, a présidé la séance inaugurale du conseil supérieur des professions paramédicales au sein desquelles les psychorééducateurs sont représentés. J'ai là, sous les yeux, le texte, de l'allocution qu'elle a prononcée devant les 340 personnes ayant participé à cette séance. Au cours des déclarations qu'elle a faites, et dont je vous fait grâce, elle a exprimé des espoirs quant à l'avenir de l'ensemble des professions paramédicales, notamment de celle de psychorééducateur. En effet, elle n'est pas encore réglementée et cela est de nature à gêner à la fois son développement et sa mise au service des malades.

Pour conclure, j'ajouterai que, président d'un conseil général qui, depuis un certain nombre d'années, poursuit une politique régulière d'équipement du département en matière de soins à l'enfance inadaptée, maire d'une ville où j'ai été le créateur et où je suis encore maintenant l'animateur, bénévole bien sûr, d'un centre médico-psycho-pédagogique destiné à cette enfance inadaptée, je suis de ceux qui ont apprécié le travail et la mission des rééducateurs en général et des psychorééducateurs en particulier.

Je remercie M. le secrétaire d'Etat d'avoir affirmé, au début de sa réponse, l'intérêt et l'attention que Mme le ministre et lui-même portent à la situation que j'ai évoquée. Je pense qu'il faut aider au cheminement d'une profession encore jeune, mais dont, hélas, beaucoup de nos compatriotes ont besoin.

RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ INFANTILE

M. le président. La parole est à M. Caron, pour rappeler les termes de sa question n° 1611.

M. Paul Caron. J'ai appelé l'attention de Mme le ministre de la santé sur l'importance de la mortalité post et périnatale en France, importance qui a été rappelée lors de récentes rencontres médicales.

Je lui demande quelle politique elle envisage de promouvoir pour réduire rapidement, s'il se peut encore, la mortalité infantile en France.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale). Monsieur le président, mesdames, messieurs, la mortalité des enfants au cours de la première année de vie, dite mortalité infantile, a accusé, en France, une régression spectaculaire depuis la dernière guerre.

Alors qu'en 1945 un enfant sur dix n'atteignait pas l'âge d'un an, on ne relève plus en 1974 que quinze décès d'enfants pendant la première année de vie pour mille naissances vivantes.

Ce résultat remarquable est imputable à un ensemble de facteurs : efficacité des thérapeutiques, développement d'équipements sanitaires, élévation du niveau de vie et de santé de la population, parmi lesquels les mesures de préventions médico-sociales instituées en faveur des futures mères, mères et enfants, ont tenu une place essentielle.

Cependant, des progrès restent encore à faire pour amener la mortalité infantile à ce taux de dix pour mille que connaissent certains pays, la Suède et les Pays-Bas notamment, et que l'on retrouve, en France, dans les classes sociales à niveau économique élevé, pour réduire également les écarts très sensibles par rapport à la moyenne nationale notée dans plusieurs départements et, à l'intérieur de certains départements, dans des secteurs géographiques particuliers, zones industrielles en extension, zones rurales dispersées.

Cette situation implique le maintien des actions menées dans le cadre de la protection maternelle et infantile. Elle suppose que nous orientions plus particulièrement ces actions vers les groupes prioritaires que constituent les catégories sociales et socio-économiques les plus menacées, celles qui, par un défaut d'information ou d'éducation, ne bénéficient pas en fait des facilités qu'offre notre organisation sanitaire.

L'analyse détaillée des données statistiques relative à la mortalité des très jeunes enfants a montré toutefois que l'impact des différentes mesures de prévention a été le plus important sur les décès survenus après la première semaine, tandis que la mortalité, à la naissance et au cours des premiers jours de vie, dite « mortalité périnatale », qui relève des causes liées à la grossesse et à l'accouchement, est restée longtemps pratiquement inchangée.

Les efforts particuliers consentis par le Gouvernement pour le développement de la qualité et de l'efficacité des services destinés aux mères et aux nouveau-nés se sont traduits par la mise en place, en 1971, du programme finalisé de périnatalité, dont les effets commencent à se manifester sur la mortalité périnatale. D'un taux de vingt-cinq pour mille en 1970, cette mortalité s'est abaissée, en quatre ans, au voisinage de vingt pour mille.

Il faut signaler, enfin, un dernier problème : le fait que, passé la période périnatale, l'espérance de vie se soit considérablement améliorée a amené la survie d'un plus grand nombre d'enfants fragiles ou handicapés, auxquels il convient de donner les meilleures chances d'insertion familiale, scolaire et sociale.

Les actions préventives ont été, de ce fait orientées non seulement vers une amélioration globale de l'état de santé de la population infantile, mais aussi vers une évaluation de plus en plus précoce des facteurs d'inadaptation que doit permettre la mise en œuvre des certificats de santé portant déclaration des affections invalidantes, institués par la loi du 15 janvier 1970.

M. le président. La parole est à M. Caron.

M. Paul Caron. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues,

Nous étions tous muets debout et chapeaux bas, Tremblants devant ce deuil qu'on ne console pas.

La mort d'un enfant est toujours un drame qui dérouté le médecin autant que le philosophe. Si la mortalité infantile atteignait 200 p. 1 000 quand mourait l'enfant dont parle Victor Hugo, le décès des nouveau-nés était accepté comme naturel et inévitable. Montaigne disait qu'il avait perdu « deux ou trois enfants sinon sans regret, du moins sans fâcherie ».

A l'époque, la mortalité infantile était telle que, selon Aries, « on faisait beaucoup d'enfants pour en conserver seulement quelques-uns ».

On peut se réjouir, et vous l'avez souligné monsieur le secrétaire d'Etat, que la mortalité infantile ait considérablement baissé pour atteindre un taux de 15 p. 1 000, qu'elle soit en régression constante depuis le début du siècle et que des progrès considérables aient encore été enregistrés au cours de ces dernières années. C'est un fait, ceux-ci sont notamment dus, non seulement à la meilleure conduite des accouchements de plus en plus confiés aux spécialistes, mais aussi à une meilleure connaissance de la pathologie des premiers jours au cours desquels la médecine infantile relaie l'intervention des gynécologues accoucheurs.

La lutte contre la mortalité néo et postnatale est sûrement représentative du niveau social du pays et du niveau de perfectionnement atteint par les institutions de protection de la santé publique. Elle est donc significative. D'ailleurs — et vous l'avez également rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat — certains pays ont presque atteint le niveau de mortalité infantile limite, tels la Suède, les Pays-Bas avec un taux inférieur à 10 pour 1 000 alors qu'au contraire, le Portugal a encore un taux de 50 pour 1 000.

Cette inégalité des enfants dans la mort s'observe d'ailleurs non seulement entre nations différentes mais aussi, à l'intérieur d'un pays comme la France, suivant les régions et leur niveau de progrès économique et social ainsi que vient de le mettre en valeur la récente thèse du docteur Truffier consacrée à la mortalité infantile dans la région Nord-Pas-de-Calais.

L'influence du logement, et notamment du rapport pièces-personnes et de l'état de salubrité, le niveau intellectuel de la mère, surtout dans le cas de la mortalité postnatale, sont des éléments significatifs puisque l'enfant cesse d'être pris en charge par les organismes sociaux et sanitaires, dans le cadre de l'accouchement. La situation des parents, notamment lorsqu'ils sont trop jeunes ou trop vieux, lorsque leur situation matrimoniale est incertaine, lorsque l'alcoolisme s'est installé au foyer, lorsque les grossesses ont été nombreuses et rapprochées, constitue un handicap supplémentaire dans le cadre d'une politique de la santé tendant à diminuer la mortalité infantile. C'est par une politique de progrès social, notamment à l'égard de la mère de famille, que ces facteurs socio-économiques cumulés pourront être résorbés afin de permettre un déploiement de l'action médicale spécifiquement orientée contre la mortalité infantile.

Si la mortalité postnatale implique une action sociale déterminée, la mortalité périnatale doit être médicalement combattue.

Selon une étude du ministère de la santé, 85 p. 100 de la mortalité périnatale proviendrait de quatre causes : malformations congénitales, lésions obstétricales, asphyxie, prématurité.

Or, sur toutes ces causes, un progrès est possible soit dans la prévention, soit dans les soins de cure, avec une meilleure médecine périnatale.

Il apparaît donc nécessaire, en premier lieu, de favoriser les accouchements en maternités à condition qu'elles soient équipées, contrairement à un arrêt d'appel de la cour de Douai du 12 février 1970 qui indiquait cet attendu stupéfiant : « Attendu que les maternités et cliniques d'accouchement ne sont pas légalement tenues de disposer d'équipements opératoires et de réanimation » ; en second lieu, de développer l'enseignement de la médecine périnatale qui devrait être compris dans le *curriculum* de toutes les unités d'enseignement médicales et d'instituer une règle tendant à ce que l'une des consultations prénatales, probablement celle du troisième mois, soit obligatoirement faite par un spécialiste soit dans un centre de P. M. I., soit ailleurs, mais remboursée à 100 p. 100.

C'est au spécialiste consulté, en liaison avec le médecin de la famille, de diriger, le cas échéant, les grossesses dites à hauts risques vers un service spécialisé. A cet égard, la construction de maternités à hauts risques auprès des centres de pathologie néonatale devrait être encouragée.

Il conviendrait, en troisième lieu, de multiplier les examens prénataux. Il suffit de rappeler que, dans certains pays, sont prévus des examens mensuels. De tels examens permettraient de détecter les malformations congénitales, sous réserve que les praticiens disposent d'un appareillage coûteux et soient capables de s'en servir et d'en interpréter les résultats, ce qui implique le développement d'une médecine périnatale spécifique.

Des grossesses mal étudiées, des accouchements mal exécutés ou mal surveillés, l'insuffisance des soins donnés à la naissance et dans la période postnatale ont été les principaux facteurs du retard de la France à l'égard de la mortalité infantile.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'intérêt que vous avez porté à ma question et des engagements que vous avez pris en ce qui concerne les risques que je vous ai signalés.

Nous souhaitons que la lutte contre la mortalité infantile constitue l'un des aspects essentiels d'une politique familiale dynamique que nous appelons de nos vœux.

SUITES DONNÉES AU « RAPPORT SUDREAU »
SUR LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blanc, pour rappeler les termes de sa question n° 1581.

M. Jean-Pierre Blanc. Je demande à M. le Premier ministre quelle suite le Gouvernement entend donner, en particulier sur le plan des initiatives de caractère législatif, au rapport présenté par M. Pierre Sudreau concernant la réforme de l'entreprise.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale). Ainsi que l'a indiqué le Président de la République, le Gouvernement souhaite qu'un grand débat national ait lieu au cours des prochains mois sur la réforme de l'entreprise.

A cet effet, le Conseil économique et social vient d'être saisi par le Gouvernement, de même que les comités économiques et sociaux des régions, du rapport du comité d'étude pour la réforme de l'entreprise présidé par M. Pierre Sudreau. D'autres consultations auront lieu, notamment avec les représentants des organisations patronales et syndicales.

A la lumière de ce débat, le Gouvernement fera connaître ses conclusions et présentera au Parlement les projets de loi destinés à concrétiser sa volonté de réforme. Les premiers projets pourraient faire l'objet d'un dépôt au cours de la prochaine session parlementaire.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blanc.

M. Jean-Pierre Blanc. La constitution du comité d'études pour la réforme de l'entreprise est une des initiatives les plus importantes qui aient été prises, depuis le début du nouveau septennat, pour une réforme des structures et des rapports sociaux.

Au terme d'une large concertation, ce comité d'études a rendu son rapport, qui comporte des propositions fondamentales. Le Conseil économique et social en a été saisi, ainsi que les conseils économiques et sociaux régionaux et les ministères intéressés ; ceux-ci pourront donc mettre à point les projets de loi qui, nous avez-vous dit, seront déposés à l'automne.

Mais beaucoup peut être fait, notamment pour améliorer les conditions de travail et le cadre de vie, sans qu'il soit besoin de lois, et nous comptons pour cela sur la vigilance du Gouvernement.

La proposition de loi de notre collègue Sauvage, aussi, sur la protection sociale des travailleurs en cas de licenciement pour motif économique, devrait être examinée.

Il faut, d'autre part, améliorer l'information dans l'entreprise, la formation économique des cadres et des travailleurs et, enfin, rechercher l'harmonisation avec nos partenaires européens, qui sont souvent plus en avance que nous en la matière. Il serait intéressant de créer un fonds pour la réforme de l'entreprise, qui assurerait en quelque sorte la pérennité du comité d'études dirigé par M. Sudreau. Ce serait un véritable laboratoire d'idées d'où seraient lancées des expériences et diffusée l'information en matière d'innovation sociale. Nul doute que les chefs d'entreprise et les syndicalistes seraient intéressés par un tel instrument.

SUPPRESSION DE VENDREDI SAINT COMME JOURNÉE FÉRIÉE
EN ALSACE ET EN MOSELLE

M. le président. La parole est à M. Louis Jung, pour rappeler les termes de sa question n° 1602.

M. Louis Jung. Monsieur le président, mes chers collègues, je me suis permis de demander à M. le ministre de l'éducation de me préciser s'il est envisagé de ne plus considérer la journée du Vendredi saint comme journée fériée dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, cela en contradiction avec la législation locale actuellement en vigueur.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (enseignement préscolaire). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il n'est pas envisagé d'instituer de dérogations pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle par rapport à la réglementation des vacances scolaires fixée par l'arrêté du 21 mars 1975 relatif au calendrier de l'année scolaire 1975-1976. Mais les quatre demi-journées de vacances mobiles dont les dates sont proposées par les chefs d'établissement et les directeurs d'école ont été instituées pour répondre aux conditions locales particulières. Il appartient aux inspecteurs d'académie de coordonner les propositions venant des établissements notamment lorsque des dates communes s'imposent du fait de ces conditions particulières.

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Madame le secrétaire d'Etat, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre rapidement à ma question. Permettez-moi de vous dire cependant que votre réponse ne me donne nullement satisfaction. Sans doute votre ministère n'a-t-il pas très bien compris le problème qui est posé. En tout cas, j'avais espéré que votre réponse mettrait fin à certaines affirmations que j'avais entendues dans les milieux de l'éducation. Or, je constate que vous confirmez mes craintes.

Je rappelle à nos collègues que, dans les départements de l'Est, notamment le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, le Vendredi saint est considéré comme jour férié par la législation locale qui n'a fait que confirmer une situation de fait qui dure depuis des siècles dans ces régions. Jusqu'à présent, ce problème n'avait jamais soulevé de difficultés puisque les vacances de printemps étaient toujours des vacances mobiles qui tournaient autour de la fête de Pâques. A partir de 1975-1976 le problème sera différent. Nous comprenons parfaitement, madame le secrétaire d'Etat : vous avez sans doute raison d'essayer d'améliorer le travail dans nos écoles et de prévoir une date fixe pour les vacances de printemps. Mais nous ne pouvons pas accepter pour autant que le Vendredi saint soit une de ces journées mobiles dont la date est proposée par les chefs d'établissement. La loi locale doit être absolument respectée par le Gouvernement.

Vous connaissez vous-même et vous avez pu juger la fidélité et l'attachement de nos populations à la démocratie et à notre pays. Nos habitants ont toujours défendu leurs traditions tant culturelles que religieuses. Aussi demandons-nous au Gouvernement de respecter les engagements pris notamment en ce qui concerne la loi locale. Je crois donc que nous serons obligés, mes collègues et moi-même, de reprendre l'examen de cette question au niveau du ministère de l'intérieur, car, dans le cas d'espèce, le Vendredi saint est un jour férié. Dans ces conditions, vous comprenez que votre réponse ne peut pas nous donner satisfaction.

M. le président. En attendant l'arrivée de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le Sénat voudra sans doute entendre la réponse à la question n° 1608 posée par M. Jean-Pierre Blanc. (Assentiment.)

AIDE A L'ÉLEVAGE BOVIN

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blanc, pour rappeler les termes de sa question n° 1608.

M. Jean-Pierre Blanc. Le 23 mai dernier, j'ai posé à M. le ministre de l'agriculture une question concernant l'aide à l'élevage bovin. Je lui demandais, dans le cadre de la politique de l'élevage entreprise depuis 1966, quelles mesures nouvelles à court et moyen terme il envisageait de prendre en faveur de ce secteur agricole, compte tenu des résultats précédemment obtenus.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (enseignement préscolaire). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le cheptel bovin français en 1974 est détenu par 860 000 exploitations agricoles qui entretiennent 10 250 000 vaches : 7 750 000 vaches laitières et 2 500 000 vaches non traitées. Le cheptel viande croît plus rapidement — plus 350 000 vaches entre 1966 et 1974 — que le cheptel laitier — plus 100 000 vaches pour la même période.

La loi sur s'élevage en 1966 visait trois aspects de la production.

Il y avait d'abord l'amélioration génétique afin de favoriser la diffusion du progrès génétique : les contrôles de performances et l'insémination artificielle devaient être développés.

Il y avait ensuite l'organisation de l'élevage par la création d'instituts nationaux spécialisés et à l'échelon local la mise en place d'établissements départementaux de l'élevage.

Il y avait enfin la modernisation de l'appareil de production par des aides spéciales pour la construction de bâtiments d'élevage mieux adaptés.

Quel est l'état actuel des moyens et des actions mis en place par la loi sur l'élevage ?

En premier lieu, je parlerai de l'amélioration génétique.

Collecte et traitement de l'information technique ? Les contrôles de performances ont été considérablement développés, puisque 1 500 000 vaches sont soumises au contrôle laitier, contre 500 000 en 1966 et 400 000 animaux sont contrôlés chaque année sur leur croissance, contre 100 000 en 1966. Par ailleurs, un réseau de traitement de l'information ainsi recueillie a été mis en place.

Insémination artificielle ? Vingt-deux centres de production de semence et 58 centres de mise en place sont agréés et 7 200 000 vaches ont été inséminées artificiellement en 1973 contre 6 200 000 en 1963, en utilisant principalement de la semence de taureaux testés. Afin de permettre ce testage, un réseau de stations de contrôle a été créé.

Les résultats ? L'augmentation du niveau génétique du cheptel peut se mesurer au poids moyen des carcasses des animaux de boucherie. De 1963 à 1973, le poids moyen des carcasses des gros bovins abattus est passé de 275 à 312 kilogrammes. Pour les veaux de boucherie, ce poids moyen est passé de 69 à 98 kilogrammes.

Des unités de promotion de race associant les utilisateurs aux producteurs d'animaux sélectionnés se développent : trois sont déjà reconnues et six le seront très prochainement.

Je parlerai maintenant de l'organisation de l'élevage.

Les établissements départementaux de l'élevage, au nombre de quatre-vingt-un, suivent de très près les actions techniques en faveur de l'élevage bovin au niveau départemental, l'institut technique de l'élevage bovin leur apportant un soutien sur le plan de la méthodologie et de l'information.

Je parlerai enfin de la modernisation de l'appareil de production.

Dans la période 1966 à 1973, 52 564 dossiers de bâtiments d'élevage ont été subventionnés. Ces aides ont permis de reloger 1 454 000 vaches, soit 15 p. 100 du cheptel, et 300 000 bovins à l'engrais, soit 11 p. 100 du cheptel.

Quant aux actions d'orientation, elles répondent soit à une volonté de soutien de certaines productions particulières, soit à un désir de conforter l'action des producteurs organisés, soit au souci d'orienter les productions animales vers certaines spécialisations.

Ainsi, une aide aux veaux engraisés au lait naturel — convention avec le F. O. R. M. A. passée pour 50 000 veaux par an — des contrats d'élevage — contrat pour 400 000 jeunes bovins à l'engraissement en 1974 — et un plan de rationalisation de la production bovine ont été mis en place.

Des mesures de reconversion du lait vers la viande dans le cadre de la C. E. E. ont appuyé le développement de la production de viande.

Afin de compenser la hausse rapide des coûts de production constatée en 1974 à un moment où le marché de la viande bovine était déprimé, des aides toutes particulières aux éleveurs de

bovins ont été accordées aux éleveurs en 1974 et 1975. L'aide exceptionnelle à certains éleveurs en 1974 a été attribuée à 737 000 éleveurs pour 7 900 000 vaches, soit un coût de 1 580 000 francs. La prime au maintien des vaches dans les exploitations agricoles sera versée pour environ 8 100 000 vaches, soit un coût de 1 350 000 francs.

Ces aides revêtent un aspect conjoncturel qu'il convient de ne pas oublier afin de les distinguer nettement de celles qui ont pour objet de compenser les handicaps physiques.

L'indemnité spéciale de montagne, éligible au F. E. O. G. A., représente une aide budgétaire accordée aux éleveurs depuis 1974 et qui, pour 1975, représente un engagement financier de 315 millions de francs.

Sur le plan technique, les aides de l'Etat ont sérieusement favorisé de meilleures conditions de travail et une productivité plus grande des animaux.

L'organisation économique des producteurs se développe depuis 1969 ; elle est confortée par le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, le F. O. R. M. A., et par l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes créé en 1972, l'O. N. I. B. E. V.

Ainsi, 187 groupements de producteurs agréés contrôlent 20 p. 100 du volume de viande de gros bovins commercialisée.

Dans l'avenir, les actions régionales ou celles qui considèrent l'élevage bovin non plus comme une production sectorielle mais comme appartenant à un ensemble plus vaste, seront privilégiées par rapport aux autres.

Aussi, les conventions régionales de restructuration des productions bovines — passées avec le F. O. R. M. A. pour la partie lait et avec l'O. N. I. B. E. V. pour la partie viande — se développent et couvriront bientôt l'ensemble de la France. Elles cherchent à assurer un meilleur équilibre lait-viande en associant en particulier le secteur aval de la production grâce à un ensemble de relations contractuelles.

Les plans de développement pour la modernisation des exploitations agricoles, institués par décret en 1974, contribuent à considérer l'élevage bovin comme un des éléments non isolé de l'exploitation agricole. Ils sont en cours de mise en place.

Toutes les mesures prises jusqu'à ce jour ont visé à améliorer les structures de production, ainsi que l'environnement technico-économique des éleveurs. Les interventions de l'Etat, qui seront faites dans l'avenir, suivront cette politique qui conditionne en partie le développement harmonieux de la production bovine. Un objectif supplémentaire sera également mis en relief : l'accroissement du pouvoir économique des éleveurs de bovins.

M. le président. La parole est à M. Blanc.

M. Jean-Pierre Blanc. La loi de 1966 correspondait à une prise de conscience des problèmes de l'élevage.

Elle organisait l'insémination artificielle. Le retard en ce domaine a été comblé pour les éleveurs qui adhèrent au contrôle laitier. Je regrette que les centres pirates de mise en place de semence n'aient pas disparu.

Le relais prévu entre la recherche fondamentale et les éleveurs fait toujours défaut. Quant à l'organisation du marché, elle nécessiterait un crédit de cinquante millions de francs pendant trois ans.

La lutte contre la brucellose — rendue plus urgente par la réglementation communautaire — suppose des crédits nouveaux si l'on veut mener le programme à bonne fin.

Le relais a été pris par le ministre de l'agriculture, mais le volume des subventions n'a pas permis de satisfaire aux demandes et je vous rappelle que, depuis un an, seules les exploitations des zones de montagne peuvent en bénéficier. De même, les prêts pour les bâtiments d'élevage se révèlent insuffisants, certaines caisses régionales du crédit agricole ayant dû abaisser leur plafond.

La modification du règlement européen en 1973 n'a pas empêché la Communauté de commettre de graves erreurs de gestion pour l'agriculture avec, surtout, l'application de la clause de pénurie, car, pour redresser ensuite le marché, il a fallu procéder à des achats massifs au prix d'intervention.

Nous souhaitons que vous engagiez une action de nature à assurer la « transparence » du marché, conformément aux orientations suggérées par la conférence annuelle, avec, notamment, le marquage obligatoire des carcasses et la communication aux éleveurs des informations recueillies sur leurs animaux après abattage. Surtout, il convient de maintenir les interventions d'une manière permanente car le redressement des cours détermine l'arrêt des achats sur certaines qualités.

Pour conclure, je note avec intérêt que la vache, ces dernières années, a servi d'assiette à un certain nombre d'interventions et je relève avec satisfaction vos déclarations en ce qu'elles laissent présager un développement de l'élevage bovin et le maintien du revenu de ceux qui s'y consacrent.

AMÉLIORATION DE LA SITUATION MATÉRIELLE
DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

M. le président. La parole est à M. Palmero, pour rappeler les termes de sa question n° 1536.

M. Francis Palmero. Je demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de vouloir bien se préoccuper de la situation des conseillers généraux afin qu'ils puissent exercer leur mandat dans les meilleures conditions.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le sénateur, le conseiller général est appelé à exercer une responsabilité essentielle — nous le savons tous — pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques de notre pays. Le ministre de l'intérieur tient à souligner l'excellente qualité du travail fait par les assemblées départementales grâce à la compétence, au dévouement et à la haute idée du bien public qui animent l'ensemble des élus départementaux.

C'est pour répondre aux charges imposées aux conseillers généraux dans l'exercice de leur mission que la loi du 27 février 1912, modifiée par celle du 4 avril 1947, a prévu que ceux-ci pouvaient recevoir diverses indemnités que je vais rappeler.

Premièrement, une indemnité de séjour pour chaque journée de présence à l'assemblée départementale, à la commission départementale ou aux commissions réglementaires, c'est-à-dire celles qui sont instituées par une loi, un décret ou un arrêté, lorsque le texte constitutif prévoit expressément la représentation du conseil général.

Deuxièmement, une indemnité journalière de séjour pendant la durée des missions dont ils sont chargés par leur assemblée, c'est-à-dire des missions consistant à « recueillir sur les lieux les renseignements qui sont nécessaires au conseil général pour statuer sur les affaires qui sont placées dans ses attributions ».

Troisièmement, une indemnité de déplacement, à laquelle ne peuvent toutefois prétendre les conseillers généraux parlementaires lorsque, pour prendre part aux réunions du conseil général, de la commission départementale, aux séances des commissions réglementaires, ainsi que pour les missions visées ci-dessus, ils sont obligés de se rendre à plus de deux kilomètres de leur résidence.

Quatrièmement, le remboursement des frais supplémentaires résultant de l'exercice de mandats spéciaux qui leur sont confiés par leur assemblée, c'est-à-dire de toute mission autre que celles que je viens de définir, accomplies dans l'intérêt du département par un membre du conseil général, après autorisation de celui-ci ou de la commission départementale, si elle en a reçu délégation.

Il appartient notamment au conseil général de fixer le taux des indemnités journalières, qui représentent une compensation d'ores et déjà substantielle. Certes, les taux maxima des indemnités perçues par les conseillers généraux sont assez variables suivant les départements; cette diversité peut apparaître à certains comme excessive ou au contraire comme insuffisamment justifiée.

A cet égard, je ne suis pas opposé à ce que les assemblées départementales prennent l'initiative de reviser certains taux pour rechercher une plus grande uniformisation des barèmes retenus. Je suis prêt à communiquer aux assemblées la moyenne nationale et à suggérer un rapprochement vers ce barème moyen. On constate d'ailleurs dans ce domaine des insuffisances et parfois quelques excès.

M. Joseph Raybaud. C'est exact.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat. Certains estiment également souhaitable une modification du régime indemnitaire des conseillers généraux en vue de l'institution en leur faveur et par analogie avec les maires d'une indemnité de fonction. Cette uniformisation ne me paraît cependant pas devoir être recherchée. Il s'agit de fonctions très différentes. Les conseillers généraux sont convoqués d'une manière intermittente, tandis que les maires restent soumis à des sujétions quotidiennes.

Aussi apparaît-il normal que les magistrats municipaux puissent bénéficier d'une indemnité de fonction destinée non seulement, comme celle qui est allouée aux conseillers généraux, à couvrir leurs frais pendant l'exercice de leur mandat, mais aussi à compenser les handicaps particuliers que le temps consacré à l'administration municipale peut entraîner pour leur activité professionnelle.

Pour ces divers motifs, il apparaît difficile de ne pas maintenir le régime actuel des indemnités journalières prévues par la loi de 1947 qui, dans son ensemble, reste satisfaisante si l'on considère que ces indemnités sont fixées librement par les assemblées départementales.

Les considérations invoquées en ce qui concerne le régime indemnitaire sont aussi valables sur le plan de la retraite des conseillers généraux. Il convient de noter à cet égard que, dans divers départements, des systèmes de retraite facultatifs ont été constitués par les conseillers généraux eux-mêmes, système qui leur offre des avantages meilleurs que ceux dont bénéficient les maires depuis leur affiliation à l'I.R.C.A.N.T.E.C., l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques. Là aussi, il serait peut-être utile que je communique aux différentes assemblées départementales les conditions de retraite les plus avantageuses qui ont pu être dégagées par certaines assemblées départementales.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat. Je rappelle enfin, monsieur Palmero, qu'en application de la circulaire du 24 janvier 1962 les lettres en étroit rapport avec l'exercice du mandat de conseiller général peuvent être déposées au secrétariat de l'assemblée départementale, qui en assume l'expédition, ce qui rend injustifiée l'attribution de la franchise postale à ce titre.

M. le président. La parole est à M. Palmero.

M. Francis Palmero. Monsieur le ministre d'Etat, votre présence au Sénat est déjà une preuve de la considération que vous apportez aux conseillers généraux et ce que vous avez dit d'eux, du bien que vous en pensez y ajoute encore. Je vous en remercie.

Les conseils généraux ont célébré, voilà quatre ans, le centenaire de leur existence et, pourtant, les élus départementaux n'ont jamais rien revendiqué pour eux-mêmes. Alors que les parlementaires et les élus municipaux ont un statut défini avec même, désormais, une retraite pour les maires et les adjoints, le conseiller général ne trouve pas la légitime compensation du mandat public, qui s'est beaucoup étendu depuis qu'on a reconnu la vocation économique des conseils généraux, qu'il exerce au détriment de ses activités professionnelles propres et de façon maintenant quasi quotidienne.

C'est ainsi que l'article 10 du règlement intérieur type des conseils généraux, publié en annexe à la circulaire ministérielle du 1^{er} octobre 1964, prévoit expressément que l'assemblée départementale peut accorder à ses membres des indemnités pour les frais qu'ils supportent dans l'exercice de leur mandat, notamment, est-il indiqué, en matière de correspondance et de téléphone.

Toutefois, le ministre de l'intérieur, consulté par voie de question écrite, a répondu en 1972 que cet article 10 devait être interprété à la lumière de la jurisprudence tant du Conseil d'Etat que de la Cour des comptes, qui s'opposent à l'octroi d'indemnités de caractère forfaitaire.

La Cour des comptes, notamment, estime que les seules indemnités pouvant être accordées aux conseillers généraux sont celles que prévoit la loi du 27 février 1912, modifiée par la loi du 4 avril 1947 — vous venez d'ailleurs de rappeler ces textes — au nombre desquelles ne figure aucune indemnité pour frais de correspondance ou de téléphone.

Certes, la circulaire du 24 janvier 1962, que vous avez également rappelée, permet aux conseillers généraux de déposer au secrétariat de l'assemblée départementale, qui se charge d'en assurer l'expédition, les lettres qui sont en étroit rapport avec l'exercice du mandat, mais cette procédure n'est guère possible que pour l' élu du chef-lieu du département qui habite près de la préfecture ou, à la rigueur, pour celui qui se trouve près de la sous-préfecture; elle ne règle pas le problème pour les ruraux qui sont les plus éloignés et, surtout, elle ne règle pas la question du téléphone qui est un instrument de travail quotidien.

Dans ces conditions, il paraît tout à fait opportun d'actualiser et de moderniser les lois de 1912 et de 1947 en accordant aux conseillers généraux le remboursement des frais supplémentaires qui peuvent résulter de l'exercice des mandats spéciaux ainsi que des frais de correspondance et de téléphone. J'ai d'ailleurs déposé une proposition de loi dans ce sens le 4 octobre 1974.

S'agissant de la retraite qui concerne les élus après une vie de dévouement, mais surtout leurs veuves, quelque 62 départements ont effectivement déjà réglé le problème dans le cadre de l'entraide au bénéfice de la loi de 1901.

En 1973, en me demandant dans cette assemblée de retirer un amendement que j'avais déposé lors de la création de la retraite des maires, votre prédécesseur se déclarait favorable à l'affiliation des conseillers généraux à l'I.R.C.A.N.T.E.C., se proposait d'étudier l'affaire avec cet organisme et d'en délibérer avec les commissions parlementaires. Bien entendu, on n'en a plus jamais parlé!

Or, le ministre de l'économie et des finances, sous le timbre de la direction des assurances, par circulaire aux préfets en date du 28 mars 1969, s'oppose aux régimes existants et les conseils généraux, comme celui des Alpes-Maritimes, qui voudraient s'aligner sur ces régimes n'y sont pas autorisés, ce qui fait qu'il existe deux poids et deux mesures.

J'ai eu l'occasion, en tant que secrétaire général de l'assemblée des présidents de conseils généraux, de m'entretenir souvent avec les responsables de la direction des assurances. Je note donc avec d'autant plus de satisfaction vos déclarations, monsieur le ministre d'Etat, qui avez été vous-même directeur des assurances, car elles nous donnent beaucoup d'espoir.

Nous vous demandons de bien vouloir proposer une solution légale, équitable, pour régler le problème des retraites, ainsi que l'assemblée des présidents des conseils généraux et l'union des conseillers généraux de France le demandent depuis longtemps.

Les 3 489 élus cantonaux représentent toutes les catégories socio-professionnelles, comme l'ont démontré les statistiques de votre ministère, en date du 25 octobre 1974. Ils méritent certainement — vous venez de le confirmer — de recevoir les moyens pratiques et modernes de travail pour le meilleur exercice de leur mandat, dans l'intérêt des populations, dans le cadre d'un véritable et équitable statut de l'élu local.

PLANS D'AMÉNAGEMENT RURAL

M. le président. La parole est à M. Malécot, pour rappeler les termes de sa question n° 1568.

M. Kléber Malécot. J'appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur l'importance du rôle des plans d'aménagement rural dans l'élaboration et l'exécution du VII^e Plan. Dans cette perspective, je lui demande de préciser la politique qu'il envisage de promouvoir à l'égard de la constitution des plans d'aménagement rural, afin que les travaux réalisés par les élus locaux permettent de tracer des perspectives et de préparer des réalisations importantes en faveur des collectivités dont ils assument la responsabilité.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le sénateur, comme vous l'avez rappelé, le décret du 8 juin 1970 a institué une procédure spécifique d'aménagement du territoire adaptée au milieu rural : le plan d'aménagement rural.

Ayant pour objet d'organiser la répartition spatiale des activités économiques dans l'espace rural, son élaboration s'accompagne d'une analyse détaillée des facteurs interdépendants de l'économie locale. Cette procédure repose sur une active concertation avec les élus et les organisations professionnelles. Elle a été progressivement améliorée grâce à l'expérience d'une première tranche de trente-cinq plans d'aménagement rural, agréée par le ministère de l'agriculture en 1971.

Les associations de plan d'aménagement rural mises en place pour l'élaboration des plans qui se sont créés, ont continué l'action de développement ainsi amorcée, prouvant la réalité de la concertation et de la solidarité. Des demandes de plan d'aménagement rural ont été présentées par toutes les régions. Le ministre de l'agriculture a ainsi autorisé la mise en œuvre de soixante-treize nouveaux plans d'aménagement rural par décision du 18 décembre 1974. Ajoutés à ceux déjà entrepris en 1971 et aux vingt-cinq résultant d'initiatives locales, ce sont cent trente-trois périmètres de plans d'aménagement rural couvrant 8,2 millions d'hectares qui font ou qui ont fait l'objet des études appropriées.

Mais si le plan d'aménagement rural doit servir de cadre aux décisions administratives tendant à l'aménagement du territoire concerné, il ne peut être un moyen efficace de développement que dans la mesure où les départements et les régions manifestent la volonté de les faire aboutir et de participer à leur financement.

Le plan d'aménagement rural, élément de base d'une programmation cohérente et concertée de l'économie rurale, servira en outre d'élément de base pour certains contrats de pays. Ce sont des contrats qui intéressent les chefs-lieux de canton et un certain nombre de communes autour de ces cantons. Une expérience portant sur une dizaine de contrats va être mise en œuvre cette année et leur nombre sera très sensiblement augmenté dès l'année prochaine.

M. le président. La parole est à M. Malécot.

M. Kléber Malécot. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, pour ces intéressantes précisions qui sont venues compléter les déclarations que vous avez faites ici-même le 17 décembre 1974 en réponse à une question orale avec débat pour exprimer votre conception de l'aménagement rural. Vous aviez alors eu deux formules : « Loin d'être un reliquat de l'aména-

gement du territoire, l'aménagement rural constitue un domaine d'avenir qu'il faut explorer avec les élus locaux ». Et : « Les plans d'aménagement rural doivent jouer, pour les campagnes, le même rôle que les schémas d'aménagement et d'urbanisme pour les villes ». Or, dans leur préparation, les chefs des services départementaux et régionaux font leurs études et leurs prévisions en quelque sorte verticalement et parallèlement, c'est-à-dire sans souci de les coordonner. Il serait plus judicieux qu'ils travaillent en liaison avec les commissions locales des plans d'aménagement rural, où les élus locaux sont en majorité. Il faudrait aussi que tout investissement décidé dans le cadre de la réalisation annuelle d'un plan le soit en commun avec lesdites commissions ; de même pour toute opération exceptionnelle. Ainsi seraient prises d'excellentes habitudes de collaboration intercommunale et la politique contractuelle, qui répond aux aspirations de très nombreux élus — je pense en particulier aux contrats passés avec les villes moyennes et les petites villes — en recevrait une impulsion nouvelle.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. le président. La parole est à M. Jean Cluzel, pour rappeler les termes de sa question n° 1607.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, j'ai voulu attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur l'intérêt pour nos régions de la création du fonds européen de développement régional. Les ressources de ce fonds seront de 240 millions de francs en autorisations de programme pour 1975 et de 120 millions de francs en crédits de paiement.

Je désirerais connaître comment ces crédits seront distribués, selon quels critères et quelles seront les régions prioritaires. Je désirerais aussi savoir comment seront préparés les futurs programmes d'équipement et quelles sont les ressources dont pourra disposer la région d'Auvergne, en souhaitant, bien sûr, que les responsables locaux soient associés à cette préparation.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le sénateur, le fonds régional européen a été créé à la suite de la décision prise par les chefs de gouvernement à la conférence de Paris de décembre 1974. Il a fait l'objet d'un règlement communautaire en date du 28 février 1975 qui précise sa vocation : « Corriger les principaux déséquilibres entre les régions et notamment ceux résultant d'une prédominance agricole, de mutations industrielles et d'un sous-emploi structurel. »

Pour la période 1975-1977, la dotation globale du fonds a été fixée à trois cents millions d'unités de compte en 1975, cinq cents millions d'unités de compte en 1976, cinq cents millions d'unités de compte en 1977. La France, pour sa part, peut attendre du fonds régional européen deux cent quarante millions de francs en 1975, quatre cents millions de francs en 1976 et autant en 1977.

Le Gouvernement s'est préoccupé des conditions d'utilisation de ces crédits. Au cours du dernier comité interministériel d'aménagement du territoire, il a été décidé un certain nombre d'orientations de principe pour 1975.

En premier lieu, ces crédits s'ajouteront aux dotations budgétaires déjà consacrées, en 1975, à l'aménagement du territoire. Il avait été en effet question, à un moment, de les absorber dans les dotations normales, mais j'ai clairement exprimé mon intention que ces crédits s'ajoutent à ceux qui sont normalement prévus dans le budget 1975 de l'aménagement de territoire. Par cette décision, le Gouvernement entend marquer son souci de respecter strictement l'esprit dans lequel a été créé le fonds européen de développement régional. De cette façon, les crédits du fonds européen contribueront à la relance des investissements décidée par le Gouvernement.

Sur cette dotation globale seule une répartition de principe a été pour l'instant arrêtée dont voici les grandes lignes : premièrement, un programme additionnel d'équipements pour l'Ouest et certaines régions de montagne — Pyrénées, Massif central et Corse — doit être mis en œuvre ; deuxièmement, les primes de développement régional accordées aux créations d'établissements dans les zones de l'Ouest seront accrues de 5 p. 100 à titre conjoncturel, sans que cet accroissement soit édicté par la règle du plafond par l'emploi ; troisièmement, 10 p. 100 de ces crédits seront réservés aux départements d'outre-mer. Ce sont les trois décisions de base.

Pour permettre la mise en œuvre budgétaire de ces décisions, je rappelle qu'ont été inscrits à la dernière loi de finances rectificative les crédits correspondants, c'est-à-dire cent soixante-six millions de francs de dotations complémentaires au fonds

d'intervention pour l'aménagement du territoire, cinquante millions de francs complémentaires au budget des primes de développement régional — en particulier pour l'Ouest — et vingt-quatre millions de francs au bénéfice des départements d'outre-mer.

La D. A. T. A. R., la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, étudie actuellement les conditions dans lesquelles seront utilisées ces dotations complémentaires au bénéfice des investissements d'infrastructures pour le programme additionnel dont je viens de parler.

Cependant, il faut savoir que le règlement communautaire définit un certain nombre de critères relatifs aux conditions de recevabilité des dossiers qui doivent être présentés à Bruxelles. Pour les infrastructures en particulier, l'aide du fonds régional européen est réservée aux « infrastructures directement liées au développement d'activités prises en charge en tout ou partie par les pouvoirs publics ou par tout autre organisme responsable, au même titre qu'une autorité publique, de la réalisation d'infrastructures. » L'intervention du fonds régional européen sera de 30 p. 100 de la dépense effectuée par les autorités publiques lorsque l'investissement est inférieur à dix millions d'unités de compte, c'est-à-dire cinquante-cinq millions de francs et de 10 à 30 p. 100 pour les investissements d'un montant supérieur.

L'étude des dossiers susceptibles de remplir ces conditions doit être menée de façon très approfondie, en fonction de ces critères.

Il ne m'est pas encore possible aujourd'hui de donner davantage de détails sur la nature des opérations. Mais il va de soi que compte tenu du programme d'aménagement en faveur du Massif central dont le principe a été annoncé par M. le Président de la République, l'Auvergne bénéficiera de ces crédits de façon substantielle. Je dois d'ailleurs me rendre les 23 et 24 juin en Auvergne pour établir certains contacts et étudier les problèmes qui se posent dans le cadre du plan de développement qui est envisagé.

Je voudrais néanmoins, pour conclure, insister sur l'aspect conjoncturel de ces décisions. Pour l'année 1975, compte tenu du montant des crédits dont bénéficiera la France, le Gouvernement a décidé d'en concentrer l'essentiel sur les régions de l'Ouest et de montagne où se posent actuellement des problèmes économiques difficiles. Mais il s'agit là d'une décision d'ordre conjoncturel qui n'implique aucune orientation de principe quant à l'utilisation des crédits du fonds régional européen pour les prochaines années.

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Je remercie M. le ministre d'Etat des précisions qu'il vient de donner au Sénat et qui sont extrêmement intéressantes.

Je voudrais cependant me faire l'interprète de nos collègues pour regretter que les propositions initiales pour le financement du fonds européen de développement régional n'aient pas été suivies. En effet, entre les chiffres que nous connaissons maintenant et ceux que la France avait proposés voilà deux ans, l'écart est relativement important.

Quoi qu'il en soit, le fonds tel qu'il existe maintenant représente le point de départ de la politique régionale communautaire ; mais vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre d'Etat, certaines questions restent à régler.

Je voudrais que vous puissiez, dans les semaines qui viennent, nous donner des précisions sur deux questions d'ordre général et deux questions d'ordre particulier.

Voyons d'abord les questions d'ordre général. A propos de la constitution des dossiers, vous avez indiqué précédemment, monsieur le ministre d'Etat, que la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale étudiait ce problème sur vos instructions. Je souhaiterais pour ma part savoir comment seront constitués les dossiers, aussi bien ceux qui concernent les entreprises que ceux qui concernent les collectivités locales. Auprès de quelle administration devront-ils être déposés ?

Pour les investissements des collectivités locales, une subvention de l'Etat sera-t-elle nécessaire pour que la demande soit éligible au fonds ?

Ce sont des règles importantes que les sénateurs et les élus locaux auront intérêt à connaître afin que les crédits en question puissent être utilisés aussi rapidement qu'efficacement.

Ma seconde question d'ordre général est relative à la date d'utilisation des crédits pour 1975. En effet, monsieur le ministre d'Etat, vous avez indiqué, fort justement du reste, que dans la loi de finances rectificative pour 1975, le Parlement avait traduit financièrement, pour la première fois, la mise en œuvre de cette politique régionale. Mais il paraît difficile — et c'est un de mes soucis — que les dossiers soient constitués avant le mois d'octobre prochain, ce qui risque de reporter les réalisations à trois ou quatre mois plus tard, soit au début de 1976.

Après ces deux remarques d'ordre général, je voudrais présenter deux remarques d'ordre particulier.

Vous nous avez appris que les régions auxquelles seraient attribués les premiers crédits, et cela pour des motifs d'ordre conjoncturel seraient l'Ouest, le Massif central, les Pyrénées et la Corse. Ces régions sont en difficulté, non seulement pour des causes économiques, mais également en raison de l'hémorragie démographique dont elles souffrent, qu'il conviendrait, vous en serez bien d'accord avec nous, de stopper au plus tôt.

Dans votre réponse à ma question orale, vous avez bien voulu, monsieur le ministre d'Etat, citer la région Auvergne et annoncer votre prochaine visite, ce dont je vous remercie tout particulièrement. Je voudrais y revenir en précisant que d'autres régions sont dans le même cas.

Mais pour s'en tenir à l'Auvergne, je ferai observer qu'en ce qui concerne les quatre départements qui constituent cette région, les résultats du recensement sont préoccupants, c'est le moins que l'on puisse dire. En effet, si la région peut présenter un bilan, entre les deux recensements, légèrement positif, il n'en demeure pas moins que, pour trois départements sur quatre, ces résultats sont négatifs, encore que le quatrième ne doive un solde positif qu'à l'existence sur son territoire de l'agglomération clermontoise. Comme ces départements forment un tout, j'ai demandé quelles seraient les ressources dont pourrait disposer la région Auvergne.

J'ajouterai la question suivante qui me paraît également importante : s'agira-t-il de crédits affectés à l'ensemble de la région, celle-ci pouvant, dans l'esprit de décentralisation qui vous anime, je le sais, les utiliser librement, ou s'agit-il de crédits affectés à certains départements ou à certaines collectivités locales pour la réalisation d'opérations spécifiques ? Il est certain que l'une et l'autre solutions sont totalement différentes. Si la seconde était retenue — ce que je ne puis croire — le département de l'Allier, qui appartient à l'Auvergne mais non au Massif Central, risquerait d'être une fois de plus défavorisé comme il le fut en étant exclu, pour 95 p. 100 de son territoire, de la zone de rénovation rurale.

Quelle que soit la réponse qui sera donnée à cette question, il me paraît indispensable que les élus locaux responsables des futurs programmes d'investissements soient fixés sur l'ensemble de ces sujets.

Monsieur le ministre d'Etat, si les élus locaux avaient été entendus au cours des années précédentes, ils auraient certainement pu agir pour un meilleur équilibre entre Paris et la province et les résultats du dernier recensement n'auraient pas été aussi mauvais. Soyez persuadé qu'ils ne sont pas les porte-parole du passé, mais plus exactement ceux de l'avenir. Je souhaite qu'ils soient entendus. Ainsi, nous pourrions tous ensemble travailler et pour l'Europe et pour la France. (Applaudissements.)

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur Cluzel, vous avez rappelé que nous avons eu quelques déceptions en ce qui concerne d'abord la lenteur des discussions, ensuite le montant de la dotation française. Initialement, cette dotation représentait 23 p. 100 du fonds européen ; l'accord s'est fait sur un chiffre de l'ordre de 15 p. 100 qui correspondait, en définitive, aux équilibres régionaux et économiques ainsi qu'à l'étude des différentes régions susceptibles d'être soutenues dans le cadre européen. Le calcul est finalement assez juste par rapport aux autres pays de l'Europe.

Comment seront constitués les dossiers ? Pour les entreprises, l'augmentation des primes est automatique et j'ai signé ce matin le décret intéressant la région Ouest. Quant aux dossiers des collectivités locales, ils doivent être adressés le plus vite possible à la D. A. T. A. R. Ils seront examinés dans les délais les plus brefs pour être ensuite transmis à Bruxelles. Mais il faut compter de trois à quatre mois d'études pour qu'intervienne la décision. Cela signifie que, concrètement, je ne pourrai engager les premières opérations qu'à la fin de l'année 1975 ou au début de 1976.

AIDE AUX PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES
SINISTRÉS DANS LE SUD-EST

M. le président. La parole est à M. Jean Francou, pour rappeler les termes de sa question n° 1584.

M. Jean Francou. A la suite d'un hiver particulièrement clémente, une floraison précoce de tous les arbres fruitiers dans le Sud-Est s'est terminée par des gelées de printemps qui ont compromis pratiquement à 80 p. 100 les récoltes fruitières de cette région.

Je voudrais savoir quelles mesures le ministre de l'agriculture compte prendre en faveur des producteurs ainsi atteints.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (Enseignement préscolaire). Je réponds en l'absence de M. le ministre de l'agriculture et de son secrétaire d'Etat, retenus l'un en Irlande, l'autre à Bruxelles.

La situation des cultures, à la suite des gelées du printemps, est en effet préoccupante dans la plupart des régions, et tout spécialement dans les départements de la vallée du Rhône et du Sud-Est, d'autant plus que, pour un grand nombre de producteurs, ces intempéries succèdent à d'autres calamités survenues depuis plusieurs années consécutives. Les services préfectoraux effectuent actuellement une enquête pour déterminer les pertes subies par les agriculteurs. Dès que cette enquête sera achevée, les préfets pourront, après avis du comité départemental d'expertise, déclarer certaines cultures et certaines zones sinistrées, permettant aux sinistrés de bénéficier des prêts spéciaux prévus par l'article 675 du code rural. Ils pourront aussi saisir le ministre de l'agriculture d'une demande tendant à faire reconnaître le caractère de calamité agricole aux dommages. Dans ce cas, le maximum de diligence sera apporté à l'examen des dossiers afin d'indemniser les sinistrés dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

Par ailleurs, des instructions ont été données aux directeurs départementaux de l'agriculture pour que l'instruction et le paiement des dossiers d'indemnisation consécutifs au gel de 1973 soient accélérés au maximum de telle sorte que les premiers règlements interviennent dans les prochaines semaines. A cet effet, la commission nationale des calamités agricoles, réunie ce jour, doit donner un avis sur le taux d'indemnisation à fixer pour ces dossiers. Les paiements pourront dès lors intervenir au fur et à mesure que les dossiers seront instruits et contrôlés sans qu'il soit nécessaire de disposer de l'ensemble des demandes formulées par la totalité des sinistrés. Il sera ainsi possible de gagner plusieurs semaines sur le déroulement de la procédure dont le ministre de l'agriculture reconnaît qu'elle est extrêmement lourde, complexe et beaucoup trop longue.

Par ailleurs, les directeurs départementaux de l'agriculture vont disposer de moyens accrus pour recruter le personnel vacataire dont ils auront besoin puisqu'ils pourront désormais se faire rembourser directement par le fonds les dépenses qu'ils auront supportées à ce titre.

M. le ministre de l'agriculture a enfin obtenu de son collègue, M. le ministre de l'économie et des finances, que lorsque des agriculteurs sinistrés à 50 p. 100 pour des récoltes pérennes sont victimes de deux calamités successives, la durée des prêts spéciaux du crédit agricole soit portée de quatre à sept ans, ce qui permettra d'étaler davantage dans le temps les conséquences de la calamité et de faciliter le remboursement des annuités.

S'agissant enfin d'une réforme plus profonde du régime d'indemnisation des calamités, aucun des groupes de travail réunis jusqu'à ce jour n'a pu proposer de solution satisfaisante ralliant une large unanimité. La généralisation de l'assurance, qui est souvent présentée comme une panacée, coûterait fort cher. Aussi, le ministre de l'agriculture a-t-il décidé d'inviter les grandes organisations professionnelles agricoles à réfléchir à ce problème de manière approfondie afin de proposer des solutions qui soient techniquement et financièrement acceptables. Dès que cette réflexion sera suffisamment avancée, il ne manquera pas d'en informer votre haute assemblée, dont il sait, et il l'en félicite, tout l'intérêt qu'elle porte à ce problème.

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Je vous remercie, madame, des précisions que vous venez de nous apporter au nom du ministre de l'agriculture et des mesures qui sont envisagées pour faire face à la situation d'un grand nombre d'arboriculteurs. Mais je crains, d'une part, qu'on n'ait mal évalué le désastre qui s'est abattu sur la région du Sud-Est et que, d'autre part, on ne lui applique que des mesures anciennes et trop limitées.

De l'avis du fonctionnaire que j'ai interrogé, les cerisiers sont atteints de 40 p. 100 à 70 p. 100, les pêcheurs de 70 p. 100 à 100 p. 100, les abricotiers à 90 p. 100, les amandiers de 80 p. 100 à 100 p. 100, les pruniers de 70 p. 100 à 100 p. 100. La fédération départementale de l'agriculture donne des chiffres comparables : pour les cerisiers 60 p. 100, les pêcheurs 80 p. 100, les abricotiers 90 p. 100, les pruniers 90 p. 100, les poiriers 70 p. 100.

Ces chiffres concernent le département des Bouches-du-Rhône, mais le désastre s'est étendu au-delà de ce département et mon collègue M. Javelly ne me démentira pas.

M. Maxime Javelly. C'est exact !

M. Jean Francou. Tout le val de la Durance, dans la région de Manosque, les Alpes-de Haute-Provence, le Vaucluse et le Var sont également touchés.

Alors que la production fruitière de cette région est la plus importante de toute la France, 4 000 hectares d'abricotiers sur 6 000, 1 500 hectares de cerisiers sur 8 000 et 4 800 hectares de pêcheurs sur 7 800 ne produiront rien cette année. Telle est l'ampleur du désastre.

La situation des agriculteurs touchés ne peut pas attendre, à notre avis, les mesures classiques qui ont été mises en place. Ils auront à faire face à des dépenses qui n'auront pas été minorées. En effet, ils continueront à utiliser leur main-d'œuvre et paieront les cotisations et charges sociales y afférentes dans leur totalité. Ils seront obligés de travailler et de traiter leurs plantations pour la récolte future et de payer les emprunts pour lesquels ils se sont engagés. Sans aucune recette, ils ne vont donc pas pouvoir assurer leur exploitation.

En sus des mesures déjà envisagées et dont vous venez de nous donner le détail, madame le secrétaire d'Etat, il y aurait peut-être, sur le plan fiscal, quelque chose à inventer : des reports ou des allègements fiscaux pour l'année en cours en faveur des agriculteurs qui sont touchés à plus de 50 ou 60 p. 100.

Quant aux prêts spéciaux, il ne faudrait pas attendre trop longtemps. Il faudrait surtout préciser qu'ils ne rentrent pas dans les quotas des caisses de crédit agricole. Ces caisses ont des quotas qui les enserrent dans un système assez strict. Si elles doivent, à l'intérieur de ce système, prêter aux agriculteurs, elles n'y parviendront pas. Donc, augmenter hors quota les possibilités des caisses de crédit agricole me semble une mesure indispensable.

Je voudrais, en terminant, appeler l'attention sur la situation des coopératives fruitières agricoles qui sont très nombreuses dans notre région et qui vont être placées dans une situation difficile, elles aussi, en raison de la diminution très importante des récoltes de leurs adhérents.

Une baisse des deux tiers ou des trois quarts, comme il est possible, du tonnage commercialisé dans ces coopératives va les mettre au bord de la faillite ou du dépôt de bilan. Ces coopératives ne peuvent commercialiser plus de 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires avec des tiers non sociétaires. Il faudrait que de toute urgence ce plafond soit relevé pour permettre à ces coopératives fruitières de continuer à travailler pendant l'année en cours.

M. le président. Le Sénat a achevé l'audition des réponses aux questions orales sans débat.

Nous allons suspendre la séance pour la reprendre cet après-midi, à quinze heures, avec la suite de l'ordre du jour ainsi fixé : déclaration de politique générale du Gouvernement, débat sur cette déclaration et décision du Sénat sur la demande d'approbation formulée par le Premier ministre, en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à midi, est reprise, à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Chirac, Premier ministre, la lettre suivante :

« Paris, le 5 juin 1975.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution je soumettrai le mardi 10 juin 1975, à quinze heures, une déclaration de politique générale, portant notamment sur la politique étrangère, à l'approbation de votre Haute Assemblée, qui se prononcera par un vote.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JACQUES CHIRAC. »

Acte est donné de cette communication qui confirme l'ordre du jour fixé lors de la précédente conférence des présidents.

— 5 —

DEBAT SUR UNE DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle, en conséquence, une déclaration de politique générale du Gouvernement, le débat sur cette déclaration et la décision du Sénat sur la demande d'approbation formulée par le Premier ministre en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution.

Mes chers collègues, vous me permettrez de marquer cette journée d'une pierre blanche.

Je souhaitais interrompre une prescription qui aurait pu faire croire que le dernier alinéa de l'article 49 de la Constitution était non écrit. La venue de M. le Premier ministre me donne satisfaction, à vous aussi sans doute.

Merci, monsieur le Premier ministre, d'avoir tenu la promesse faite au Sénat.

La parole est à M. Jacques Chirac, Premier ministre. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.D.R. et sur celles de l'Union centriste des démocrates de progrès.*)

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'article 49, alinéa 3, de la Constitution prévoit, en effet, que le Premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale, et comme, effectivement, il n'y avait aucune raison de ne pas mettre en œuvre une disposition constitutionnelle de cette nature, j'ai donc décidé de la faire.

J'avais, à partir de là, la possibilité de faire une déclaration de politique générale qui soit une sorte de survol de l'ensemble de la politique conduite par le Gouvernement dans la conjoncture actuelle et compte tenu des objectifs à moyen et à long terme qui sont les nôtres. Cela m'aurait conduit à évoquer à la fois les problèmes économiques et sociaux, qui sont particulièrement préoccupants à l'heure actuelle, ainsi que les problèmes de fond relatifs à notre politique étrangère et à notre politique de défense, lesquels conditionnent la place et l'indépendance de la France dans le monde.

Mais il se trouve que, la semaine prochaine, votre Haute Assemblée aura l'occasion d'ouvrir un débat également sanctionné par un vote puisqu'il s'agira de la discussion du projet de loi sur les options du VII^e Plan, et que j'aurai l'occasion, en cette circonstance, d'être à nouveau à cette tribune pour évoquer les problèmes de caractère plus particulièrement économique et social qui se posent aujourd'hui ainsi que les préoccupations et les ambitions du Gouvernement pour ce qui concerne la société de demain.

C'est la raison pour laquelle, pensant qu'il était plus conforme aux préoccupations de votre assemblée d'approfondir les sujets et compte tenu de la proximité de ce deuxième débat, je limiterai aujourd'hui mes observations à tout ce qui concerne la politique étrangère et la politique de défense de la France. Ainsi votre assemblée se sera trouvée à même d'apprécier et de se prononcer en quelques jours, de façon approfondie, sur l'ensemble des données fondamentales qui caractérisent la politique du Gouvernement.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par deux remarques.

D'abord, la politique étrangère traite, bien sûr, des relations entre Etats, réalité lointaine, en apparence, mais absolument essentielle pour la Nation. Les Français constatent qu'elle exerce une action profonde et durable sur leurs conditions d'existence. Elle affecte l'économie de notre pays désormais largement ouvert vers l'extérieur. Elle touche la sensibilité de l'opinion publique, car les moyens de communication font désormais largement connaître les conflits internationaux et les souffrances de toute nature qu'ils entraînent. A ce titre, la politique étrangère doit être expliquée et discutée plus encore, je crois, que par le passé. C'est dans cet esprit que je suis venu aujourd'hui devant votre Haute assemblée.

Ma seconde remarque concerne les changements considérables qui se sont récemment produits dans le monde : multiplication du nombre des Etats, interdépendance croissante des économies, rapidité et facilité sans précédent des déplacements et des communications, intensité toujours plus grande des relations entre les Etats, mais aussi entre les peuples. Tous ces phénomènes de nature et d'origine diverses ne sont que les causes ou les signes d'un phénomène plus vaste : la « mondialisation » des grands problèmes de notre temps. C'est sur le plan international que, de plus en plus, doit être assurée la défense des intérêts nationaux, ce qui est bien l'objectif d'une politique étrangères. Il y a là, pour la France, une raison nouvelle de mener à l'extérieur une politique active.

Pour notre pays, cependant, l'action extérieure ne répond pas seulement à une nécessité impérieuse de notre temps. Elle trouve son inspiration la plus profonde dans l'image que les Français se font d'eux-mêmes et du rôle de la France dans le monde.

Le peuple français ressent d'abord, de manière peut-être confuse, mais néanmoins forte, le besoin d'un idéal inspirant son action dans le monde ; le désir de favoriser la coopération et la paix, ce qui suppose le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; la volonté de progresser sur la voie indispensable de l'Union européenne, objectif fondamental de notre politique ; le souci de réduire entre les nations les inégalités par une action déterminée contre les forces qui tendent à les aggraver ; la nécessité du dialogue et de la détente afin que les frontières n'isolent plus les hommes. C'est pourquoi notre politique étrangère doit être novatrice, afin de transcender les clivages artificiels qui mobilisent souvent inutilement et toujours dangereusement les énergies, telles l'opposition entre l'Est et l'Ouest, l'opposition entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Elle doit l'être aussi afin de renforcer les solidarités, notamment en Europe, nous permettant ainsi de conserver notre mission dans le monde de demain.

Les voyages récemment effectués à l'étranger par le Président de la République, les entretiens qu'il a eus avec les si nombreuses et si hautes personnalités reçues à Paris, au cours de ces derniers mois, montrent quelle est l'audience internationale de la France. Cela est, à bien des égards, réconfortant. Nous devons en être conscients et en être dignes afin d'apporter une contribution positive aux nouveaux progrès de la société internationale qu'exigent les circonstances.

La politique étrangère requiert ensuite une volonté. Elle ne trouve sa pleine portée et sa signification dans la société internationale que si le pays parvient à maintenir, par une bonne gestion de ses moyens, sa capacité de prendre des initiatives et de ne pas subir l'évolution des événements ou les pressions des autres Etats.

Dans la déclaration de politique générale que j'ai eu l'honneur de faire il y a un an, au nom du Gouvernement, devant l'Assemblée nationale, j'ai indiqué que nous étions animés par une double ambition, une ambition pour la France et une ambition pour les Français, afin de construire avec eux et pour eux une société plus juste et plus heureuse.

Je tiens à réaffirmer aujourd'hui devant le Sénat que ces objectifs sont et seront maintenus en dépit des difficultés de la période que nous traversons. Un relâchement de nos efforts, en un mot l'immobilisme, ne nous conduirait pas seulement à un accroissement des tensions dans notre économie et dans notre société, mais aussi à renoncer à l'influence que nous pouvons exercer dans le monde et que beaucoup de pays attendent de nous.

La politique étrangère suppose enfin une large adhésion du pays. Elle exprime, mieux que tout autre, la cohésion nationale. Personne ne s'y trompe et les jugements portés à l'étranger le prouvent à l'évidence. Là où les divisions intérieures sont trop profondes, les inégalités sociales trop importantes, là où le dynamisme de l'économie est absent, cette politique étrangère ne peut être qu'hésitante et exposée aux pressions de l'extérieur.

C'est pourquoi notre ambition dans le domaine international se fonde sur notre politique d'effort et de progrès économique et social.

J'ai exposé il y a quelques jours devant l'Assemblée nationale, et je le rappelle, j'exposerai au Sénat, à l'occasion du débat sur le VII^e Plan, les changements que nous entendons apporter à notre société et les moyens d'assurer à notre pays le développement économique et le plein emploi.

J'indiquerai quelles sont, à moyen terme, les orientations prioritaires définies par le Gouvernement, afin de répondre aux aspirations des Français, et notamment celles que, très légitimement, expriment les jeunes.

Nous voulons, je l'ai dit, une nation forte et une nation libre, fidèle à sa mission de justice et de paix, à sa vocation européenne, à ses obligations et à son audience très importantes dans le monde.

Je suis persuadé que cette politique étrangère, inspirée par une volonté de progrès de la société internationale, peut recevoir l'assentiment d'une large majorité et gagner ainsi en autorité et en efficacité.

Je ne veux certes pas mésestimer les difficultés de la tâche. Le monde connaît actuellement des difficultés multiples, parce que les tensions d'ordre politique et économique affectent les rapports entre Etats et bouleversent les marchés internationaux et parce que de rapides mutations imposent une nouvelle prise de conscience de la communauté internationale.

Dans notre Europe, qui est particulièrement touchée par ces difficultés et qui subit, de ce fait, une crise, les économies sont exposées à la fois à une certaine réduction d'activité et à l'inflation ; plusieurs pays ont des taux de croissance négatifs, tandis que la progression des prix est manifestement excessive. Dans les pays du tiers monde, la situation des plus déshérités s'est aggravée. Enfin, l'instabilité du système monétaire international nuit profondément à la progression des échanges commerciaux.

La France, qui est désormais une puissance commerciale internationale, avec une économie ouverte sur les marchés extérieurs, a été largement touchée par ce renversement de la conjoncture mondiale. Elle en ressent les effets dans son activité économique, même si son taux de croissance reste plus fort que celui de ses partenaires. Elle en mesure les conséquences en matière d'emploi, préoccupation fondamentale des pouvoirs publics. Elle en subit les contrecoups dans le domaine des prix, où le Gouvernement a engagé une action de lutte contre l'inflation qui a déjà porté des fruits et qu'il est décidé à poursuivre avec fermeté.

Nous devons, en effet, répondre aux défis qui nous sont ainsi lancés, et nous pouvons le faire avec confiance. La France a les institutions qui lui assurent, dans la personne du Président de la République, la continuité et l'autorité de l'action gouvernementale, plus que jamais indispensables dans cette période troublée.

Je tiens à indiquer, en m'adressant à la majorité, qui soutient cette politique de progrès, que les obstacles que nous rencontrons doivent affermir notre résolution. Le sentiment de crise qui est ressenti dans un monde incertain de son devenir nous impose l'obligation de poursuivre, avec les exigences et les objectifs que j'ai évoqués, une politique étrangère active qui réponde pleinement à la vocation et aux moyens de notre pays et dont les lignes directrices peuvent être définies simplement et avec netteté.

La politique étrangère du Gouvernement est inspirée par trois préoccupations fondamentales : d'abord, défendre et représenter les intérêts légitimes de la France, c'est-à-dire faire l'effort nécessaire pour maintenir nos moyens de défense et pour assurer l'équilibre de nos échanges extérieurs ; ensuite, poursuivre notre action en faveur de la paix en favorisant la détente, le dialogue, la coopération non seulement dans nos relations avec les pays de l'Est et partout où des tensions risquent de se transformer en conflits, mais aussi en travaillant à instaurer des rapports nouveaux entre pays industrialisés et pays du tiers monde ; enfin, renforcer la coopération au sein de la Communauté européenne, afin de progresser, grâce à un nouvel élan de solidarité, vers la construction nécessaire de l'Europe unie.

La première exigence est d'avoir la maîtrise de notre action extérieure par l'effort national et la fermeté d'une bonne gestion.

Notre résolution doit d'abord s'exercer en matière de défense. Un pays ne dispose vraiment de sa liberté que s'il est assuré de pouvoir la conserver. C'est pourquoi la France doit avoir une capacité militaire.

Elle a fait, à cette fin, les choix qui s'imposaient, notamment en développant des forces nucléaires stratégiques et tactiques, et elle les a réalisés avec continuité et ténacité, en s'efforçant également de doter ses armées de moyens conventionnels modernes. Ces moyens sont destinés à préserver son indépendance et à lui permettre de prendre part, si la sauvegarde de nos idéaux ou de nos intérêts l'exige, à des actions de sécurité en Europe ou hors d'Europe.

Mais il est bien évident que la France est une nation pacifique. Elle n'a aucune ambition hégémonique, aucune prétention à l'égard de quiconque.

Nous ne saurions toutefois ignorer un certain nombre de données qui s'imposent à tout gouvernement responsable, quelles que soient par ailleurs ses options politiques : l'existence de grandes puissances nucléaires ; le développement tous les jours plus impressionnant, malgré la politique de détente, de potentiels militaires considérables ; la situation stratégique de notre pays.

Dans ce monde dangereux, la France entend assurer sa défense, en liaison, bien sûr, avec les pays dont elle partage les traditions et les idéaux démocratiques. C'est pourquoi elle a encore tenu à réaffirmer dans la déclaration d'Ottawa, négociée dès 1973 et signée en juillet 1974, sa fidélité aux engagements qu'elle a souscrits dans le cadre de l'Alliance atlantique. Pour reprendre la formule du général de Gaulle, elle est « l'alliée de nos alliés ». Dans le monde tel qu'il est, c'est une garantie nécessaire de sa sécurité.

Cependant, dans un domaine qui engage le destin et la vie même de la nation, la France tient à conserver sa liberté de décision. Les résultats qu'elle a obtenus par un effort national soutenu sur une longue période, les moyens qu'elle possède actuellement justifient cet objectif qu'impose, par ailleurs, la stratégie de la dissuasion. En effet, les responsabilités dans une stratégie de dissuasion ne se partagent pas.

C'est une chance pour la France d'avoir, grâce à ses institutions, à la tête de l'Etat, en la personne du Président de la République, une véritable autorité, forte du mandat que le peuple lui a confié, qui est donc en mesure de faire face à une crise parce qu'il incarne la volonté nationale.

Je sais que la politique de défense de la France et sa position vis-à-vis de l'Alliance atlantique ont été parfois l'objet de controverses. Je tiens à dire qu'elles ne sont en aucun cas et d'aucune façon fondées.

Je rappellerai simplement l'analyse parfaitement claire que le Président de la République a faite dans son allocution du 25 mars 1975 : « La France fait partie d'une alliance, mais elle doit assurer de manière indépendante sa défense. Cela signifie deux choses : d'abord que nous devons disposer nous-mêmes des moyens nécessaires pour assurer notre défense et, ensuite, décider nous-mêmes des circonstances dans lesquelles nous devrions utiliser ces moyens. » La position ainsi définie est sans ambiguïté.

Cette politique de défense, qui convient à nos aspirations, requiert de notre part une volonté ferme et durable et nous impose bien sûr des devoirs. Le Gouvernement est résolu à accomplir à cette fin les efforts nécessaires. Il présentera, le moment venu, les propositions budgétaires correspondant aux objectifs qu'il s'est fixés et qui répondent aux intérêts essentiels du pays.

La capacité de défense doit être maintenue, c'est-à-dire régulièrement modernisée. C'est là, pour un pays pacifique comme la France, une ambition légitime, un témoignage de notre volonté de rester une nation forte et une condition de notre politique de coopération et de détente en Europe et dans le monde.

Nos armées doivent être dotées d'un armement moderne et suffisamment dissuasif, c'est-à-dire aujourd'hui d'un armement nucléaire. L'effort de nos ingénieurs, de nos chercheurs, de nos travailleurs et de nos entreprises, allié à une volonté politique résolue a fait de la France la troisième puissance nucléaire dans le monde. Notre arsenal est désormais suffisamment diversifié et élaboré pour constituer un risque majeur aux yeux d'un éventuel agresseur.

C'est à cette fin que la France a été conduite à procéder, après d'autres, à un certain nombre d'expériences nucléaires dans l'atmosphère. Le Président de la République avait annoncé, l'année dernière, que les progrès de nos techniques allaient nous mettre en mesure de passer dès cette année au stade des essais souterrains. C'est aujourd'hui chose faite. Je voudrais d'abord rendre hommage aux efforts et au talent de nos ingénieurs qui ont permis ce résultat. Je veux aussi observer que nos essais, que nous continuerons, demain comme hier, à entourer, bien sûr, des précautions les plus sévères de sécurité, ne se distinguent plus désormais en rien de ceux que pratiquent d'autres puissances.

Parallèlement à cet effort nucléaire seront poursuivis la modernisation et le renforcement de nos armements conventionnels car l'arsenal nucléaire ne répond pas à toutes les hypothèses et nous devons nous préparer à des formes variées de conflits.

Cela suppose que nous continuions à doter nos armées de terre, de mer et de l'air des moyens les plus modernes et les mieux adaptés à leurs fonctions et à leurs missions. Cela suppose aussi que soit améliorée la condition militaire pour donner à notre armée, qui est celle de toute la Nation, la considération et la place auxquelles sa haute mission lui donne droit ce que parfois certains ont tendance malheureusement à oublier. Cela suppose enfin que nous sachions réagir, avec sérénité mais aussi avec fermeté, contre les tentatives qui viseraient à miner nos institutions militaires et à égarer l'esprit des hommes qui font la valeur de nos armées. Le Gouvernement a conscience de ses responsabilités et il les assumera sans faiblesse dans ce domaine comme dans les autres.

Notre résolution doit concerner, en second lieu, l'équilibre de nos échanges extérieurs, sans lequel il est vain de parler d'indépendance nationale.

Cet équilibre s'est trouvé brutalement et sévèrement compromis l'année dernière en raison de la très forte hausse des prix de l'énergie, d'une poussée soudaine des prix des matières premières et du dérèglement du système monétaire international. Notre pays qui, en raison de ses ressources naturelles limitées, doit importer une proportion élevée de l'énergie et des matières premières qu'il utilise, s'est trouvé frappé plus que d'autres, par ces événements et par conséquent obligé de réagir.

Grâce au vigoureux effort de redressement entrepris dès la constitution du Gouvernement, nous sommes parvenus à limiter considérablement l'ampleur de leurs effets. La plupart des experts prévoient un déficit commercial considérable pour 1974. En réalité, nous avons réussi à le limiter à environ la moitié du coût supplémentaire de nos importations dû au seul renchérissement du prix du pétrole.

Un tel résultat a pu être obtenu grâce à une réduction sensible de nos importations d'énergie et surtout à un effort considérable, auquel je tiens à rendre un hommage particulier, de nos

entreprises pour exporter davantage et trouver de nouveaux débouchés à nos produits agricoles, comme à notre production industrielle, alors que la conjoncture internationale ne leur était guère favorable.

Cet effort s'est poursuivi et même amplifié au début de l'année 1975. Ainsi, au mois d'avril dernier et pour le troisième mois consécutif, nous avons réussi à dégager un excédent commercial important. Il en est résulté un très net rétablissement de nos comptes extérieurs : au premier trimestre de cette année, contrairement à toutes les prévisions faites par les experts dans toutes les enceintes, notre balance des paiements courants s'est trouvée pratiquement équilibrée, si l'on fait abstraction des mouvements saisonniers habituels. En conséquence, le franc s'est constamment réapprécié depuis un an, y compris par rapport à des monnaies traditionnellement fortes comme le mark allemand et le franc suisse.

Mais si nous pouvons — à juste titre — être fiers de ces résultats, nous devons néanmoins ne pas les considérer comme suffisants et même comme acquis.

Nous devons, en effet, viser à rétablir, de façon durable et dans les structures nouvelles qu'impose notamment le prix de l'énergie, l'équilibre de notre balance des paiements. A plus long terme, notre pays doit devenir exportateur net de capitaux pour pouvoir apporter une contribution à sa mesure au commerce mondial. Le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan que j'aurai l'honneur de présenter à votre assemblée la semaine prochaine contient, à ce sujet, des précisions et des indications.

L'effort qui nous est demandé est à notre portée. Les résultats auxquels nous sommes parvenus au cours des années passées et surtout au cours des derniers mois montrent que nous disposons d'une réserve de dynamisme importante dans ce domaine.

Mais notre effort ne doit pas reposer sur quelques entreprises opérant sur un petit nombre de marchés. Il doit être un véritable effort national en faveur de l'exportation, concernant le plus grand nombre possible d'entreprises et visant à l'établissement de relations permanentes avec une gamme très diversifiée de pays, ce qui est justifié par le fait qu'un nombre croissant de pays dans le monde, compte tenu de la place et de la politique étrangère de la France, souhaitent développer systématiquement et de façon privilégiée leurs rapports avec nous.

Toutefois, le résultat ne dépend pas seulement de nous mais aussi de l'environnement international et en particulier du système des paiements mondiaux et de ses perspectives d'évolution. Le désordre monétaire international, s'il devait se prolonger durablement, risquerait de compromettre les résultats de notre effort et d'en réduire bien sûr la signification.

Il est clair que des mécanismes permissifs en matière de parités de change ne peuvent, en créant une tentation permanente de facilité et un climat d'incertitude, que fausser le fonctionnement de l'économie et décourager les hommes. C'est parce qu'il a cette conviction que le Gouvernement a décidé, dès que cela s'est révélé possible, de faire participer à nouveau le franc au dispositif intracommunautaire de change appelé « serpent européen ». C'est parce qu'il a cette conviction qu'il a pris et qu'il tient dans les négociations monétaires internationales une position favorable au principe des parités fixes et au rétablissement de disciplines communes.

Asseoir sur une défense moderne et une économie dynamique l'indépendance et la sécurité du pays constitue assurément le premier devoir du Gouvernement. Ce ne saurait être cependant sa seule ambition. La France n'est tout à fait elle-même que lorsqu'elle peut mettre son énergie au service de causes qui la dépassent. Aujourd'hui plus que jamais ces causes sont celles de la paix mondiale, et de la construction européenne. Telles sont les deux préoccupations fondamentales qui donnent à notre action son sens et son unité.

L'action que déploie le Gouvernement en faveur de la paix revêt des formes diverses, mais elle s'oriente selon quatre axes principaux : la poursuite de notre politique de bonnes relations avec les pays de l'Est ; l'effort pour réduire les tensions et éliminer les sources de conflits dans les régions les plus menacées ; la tentative pour établir de nouveaux rapports plus équitables et plus stables entre les pays producteurs et consommateurs d'énergie et de matières premières ; enfin, le souci de maintenir et d'adapter notre coopération étroite avec les pays qui ont avec nous des liens privilégiés.

Si l'on réfléchit au problème des relations entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, on constate à l'évidence que la détente et la coopération sont la seule solution possible et raisonnable.

Une seconde constatation s'impose. La voie de la détente tracée par le général de Gaulle, qui a établi ainsi une forme nouvelle et féconde de discussions politiques et économiques entre la France et l'Union soviétique, est aujourd'hui largement ouverte entre les deux parties de l'Europe et d'une manière

plus vaste entre l'Ouest et l'Est. Nos partenaires européens, notamment la République fédérale d'Allemagne, comme d'ailleurs les Etats-Unis d'Amérique, s'y sont à leur tour et à notre suite engagés. La détente Est-Ouest s'est généralisée. C'était l'objectif de notre politique. Nous devons nous en féliciter.

La détente étant admise, il est nécessaire de préciser exactement le sens que nous lui donnons.

Nous voyons assez clairement ce que nous ne voulons pas. Si la détente s'établissait sous la forme d'un dialogue entre des blocs, qui en sortiraient renforcés, elles serait une négation des espérances qu'elle a fait naître. Si elle affectait notre sécurité par des arrangements de nature à remettre en cause l'équilibre des forces qui, dans le monde tel qu'il est, est la véritable garantie de la paix, elle serait en contradiction avec les objectifs que nous lui avons assignés au départ. Elle cesserait d'ailleurs rapidement d'être ce que nous avons voulu qu'elle soit : un dialogue entre interlocuteurs engagés dans une coopération à leur avantage réciproque.

La détente n'est pour nous ni la facilité, ni le renoncement. Elle suppose, au contraire, la vigilance dans la recherche de progrès concrets et de résultats positifs. C'est là le chemin, difficile certes, qui conduit à la stabilité et à la paix. C'est ce qui explique que la France, qui est favorable à des solutions de véritable désarmement, applicables à tous, comportant des mesures effectives et donc contrôlées, se tienne à l'écart des négociations sur la réduction des forces en Europe qui, à notre avis, dans l'optique où elles sont engagées, ne garantissent pas l'équilibre et la réciprocité des concessions.

Nous n'avons pas été toutefois les initiateurs de la politique de détente et de coopération avec l'Est pour en méconnaître maintenant sa valeur. L'Europe, dans son ensemble, a besoin de la paix. Les pays de l'Ouest et de l'Est trouvent avantage au développement de leurs échanges commerciaux et ce facteur de prospérité est bénéfique aussi bien à la vie des populations qu'aux relations entre les Etats. Il nous paraît enfin souhaitable qu'entre l'Est et l'Ouest les frontières n'empêchent pas les hommes de se comprendre et que des contacts permettent la circulation des idées, en dépit des différences de régimes politiques et des idéologies, et malgré les difficultés dont nous mesurons d'entrée de jeu l'ampleur.

C'est dans cet esprit que la France a pris, dès l'origine, une part active à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ouverte il y a deux ans, vous vous en souvenez, à Helsinki par les ministres des affaires étrangères de trente-cinq Etats. Notre délégation, en liaison étroite avec les autres délégations de la Communauté européenne, s'est efforcée systématiquement de faciliter la recherche de compromis. Cette entreprise est actuellement en voie d'achèvement. Au vu des résultats obtenus, il est permis de penser que la dernière phase de la conférence qui doit se tenir au niveau le plus élevé, il en a été ainsi convenu entre M. Brejnev et M. Giscard d'Estaing à Rambouillet, pourra avoir lieu à Helsinki dans l'été ou au début de l'automne prochain. Cet aboutissement marquera une étape nouvelle des relations entre les Etats, les peuples, les personnes de notre continent. Nous espérons que cette étape nous aura permis de franchir un pas en direction de la stabilité et de la paix.

Dans les relations franco-soviétiques, auxquelles le général de Gaulle a donné un caractère de consultations régulières et qui ont été intensifiées en octobre 1971 lors du voyage de M. Pompidou, nous avons accompli au cours des derniers mois, sous l'impulsion des entretiens que j'évoquais tout à l'heure entre M. Giscard d'Estaing et M. Brejnev, de nouveaux pas très importants.

Chacun a pu mesurer, à l'issue des entretiens de Rambouillet de décembre 1974, la volonté de la France de pousser plus avant le dialogue politique franco-soviétique et de renforcer la coopération économique et culturelle. La décision prise en commun par M. Brejnev et par le Président de la République de doubler et même, si possible, de tripler le niveau des échanges entre les deux pays, exprime bien l'ampleur de nos ambitions, et la fermeté de notre résolution. La visite que j'ai moi-même effectuée en Union soviétique, en mars dernier, s'est inscrite dans la perspective de la préparation du voyage officiel que le Président de la République effectuera à Moscou à l'automne 1975 et qui apportera un nouveau témoignage des relations d'amitié et du dynamisme de la coopération entre la France et l'Union soviétique.

Je tiens à rappeler d'autre part que notre politique de dialogue s'adresse bien évidemment à l'ensemble des pays socialistes. Plusieurs rencontres ont marqué, au cours de ces derniers mois, notre souci de maintenir avec ces pays les relations étroites que l'histoire justifie et que les progrès de leur économie nous incitent à renforcer. C'est ainsi que le Président de la République effectuera dans quelques jours en Pologne une visite officielle et que je me rendrai moi-même, en juillet 1975, en Roumanie.

Notre second objectif est de réduire les tensions et de favoriser la solution des conflits dans les régions les plus exposées.

Parmi de nombreux problèmes, je retiendrai ceux qui concernent l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient.

En Indochine, la France ne pouvait ni se tenir à l'écart, ni garder le silence. Plusieurs années auparavant, dans un avertissement prophétique, une grande voix, à Pnom Penh, avait dit nos espoirs et nos craintes. Il n'était plus temps de déplorer que les accords signés n'aient pas été appliqués et qu'une nouvelle fois l'affrontement militaire se soit imposé. Au moins pouvions-nous, par un appel à la raison, usant de la confiance et de l'amitié acquises, faire connaître notre souci que soit mis fin à des souffrances inutiles et notre conviction que cette guerre, qui avait déjà apporté trop de deuils et de ruines, devait ne pas étendre plus loin ses ravages et laisser à ces peuples amis la possibilité de retrouver le chemin de la paix. J'ai la conviction que les contacts que nous avons pris, et que seule la France pouvait prendre, ont permis d'épargner bien des détresses supplémentaires.

Voici venue pour les peuples du Viet-Nam et du Cambodge, l'heure de la reconstruction. Des choix se posent qui ne regardent qu'eux-mêmes et qui expriment la façon dont ils entendent désormais diriger leur destin. Mais qu'ils sachent que la France les accompagne, en ces instants, de sa pensée amicale, prête à développer le dialogue amorcé s'ils le souhaitent, à examiner les bases d'une coopération, s'ils le désirent, soucieuse en tout cas de voir ces nations trop longtemps éprouvées par la guerre, retrouver sur la scène internationale la place qui leur revient et y œuvrer dans le sens de la paix.

Je ne puis évoquer devant la Haute assemblée la question de l'Indochine, sans rendre hommage, à travers vous, et en m'adressant en particulier à votre collègue M. d'Ornano, représentant des Français de cette région, à la très grande dignité de nos compatriotes établis au Viet-Nam qui ont tous accepté, comme l'avait souhaité le Président de la République, chaque fois qu'ils le pouvaient, de demeurer à leur poste. Le calme et le courage dont ils ont fait preuve en ces circonstances suscitent notre admiration, comme ils ont suscité l'admiration de tous, et aussi notre fierté. Je suis sûr que la communauté nationale accueillera ceux d'entre eux qui regagneront notre pays avec la même chaleur qu'elle a su manifester à nos compatriotes du Cambodge durement éprouvés, qui retrouvent aujourd'hui avec l'aide des pouvoirs publics les moyens de travailler et de vivre dans cette patrie qu'ils ne connaissaient souvent que de loin. La France doit être une terre ouverte et hospitalière pour tous ceux qui, liés à elle par les liens de la culture ou du cœur, la choisissent aujourd'hui comme terre d'asile.

Sachons, derrière ces épreuves humaines, mesurer l'importance des bouleversements qui ébranlent l'Asie et modifient l'équilibre du monde. Je citerai, avant tout autre, le poids grandissant de la Chine dont le général de Gaulle avait pressenti, voici plus de dix ans, l'importance nouvelle, et avec laquelle — le récent voyage de son vice-premier ministre en France l'a montré — nous entendons maintenir et développer des relations d'estime et d'amitié confiante. Je citerai aussi, parce qu'elle nous semble avoir valeur d'exemple, la volonté affirmée par certains pays d'Asie du Sud-Est de s'unir pour développer dans l'indépendance et la neutralité, leurs ressources et leur personnalité et j'ai eu l'occasion d'encourager les efforts qu'à cet égard ont décidé d'entreprendre — et dont m'ont fait part — plusieurs Premiers ministres représentant ces pays.

Au Proche-Orient, où les risques de conflit subsistent, la France n'a pas d'autre souci que la paix. Elle n'a pas cessé d'affirmer sa conviction que cette paix ne pouvait être trouvée que par la voie d'une solution politique dont elle a indiqué les fondements à ses yeux indispensables : le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967 et la reconnaissance du droit des Palestiniens à avoir enfin une patrie, mais aussi, le droit de tous les Etats de la région, sans exception, de vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

Quant aux voies de ce règlement, il ne nous appartient pas, bien sûr, d'en décider. Nous constatons qu'après les dernières tentatives de conciliation s'est ouverte, dans les négociations de paix, une période de vide relatif. La France considère que la conférence de Genève peut constituer une enceinte appropriée pour de nouveaux progrès vers un règlement juste et durable. Elle n'en fait pas partie, mais elle est prête à s'y associer à la condition que tous les intéressés estiment sa présence souhaitable.

La France demeure convaincue que, pour être assuré de durer, le règlement du conflit devra recevoir la consécration de la communauté internationale. C'est à ce titre qu'elle juge souhaitable de pouvoir participer, le moment venu, aux garanties internationales qui devront entourer le retour à la paix au Proche-Orient.

Le bassin méditerranéen a toujours occupé dans notre politique étrangère une place privilégiée qu'expliquent l'histoire et la géographie. La récente visite du Président de la République en Algérie et au Maroc, le voyage qu'il effectuera en automne en Tunisie et un peu plus tard en Egypte, témoignent de l'importance que nous attachons aux liens multiples et étroits qui nous unissent à ces Etats.

C'est pourquoi la France a, dès 1973, préconisé l'ouverture du dialogue euro-arabe. Les difficultés n'ont pas manqué mais seront surmontées. L'enjeu est, en effet, trop important pour que puisse être abandonnée l'idée de ce dialogue fécond entre deux mondes différents mais complémentaires, soucieux de mieux se comprendre et devant impérativement mieux se connaître.

Notre troisième objectif est d'établir entre pays producteurs et pays consommateurs d'énergie et de matières premières un dialogue que rendent nécessaire les bouleversements actuels du marché international.

La France connaît et comprend les aspirations des pays du tiers monde qui ont conquis leur indépendance et qui ont engagé la lutte pour leur développement. Elle sait que seule la concertation peut apporter la prospérité et empêcher les affrontements.

C'est dans cet esprit que le Président de la République a proposé, le 24 octobre dernier, la réunion d'une conférence internationale sur l'énergie et les problèmes qui s'y rattachent. La nécessité en est toujours aussi évidente. En prenant fermement position en faveur de la conciliation dans un domaine généralement abandonné à l'arbitraire des lois du marché, la France a le sentiment de servir la cause de la paix et apporte les espérances de coopération attendues par la communauté mondiale.

Ce dialogue doit être ouvert. Comme l'indiquait devant l'O. C. D. E. M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, le 28 mai dernier, il doit prendre en considération « les intérêts et les aspirations légitimes des pays en voie de développement ».

Il faut que soit accordée une égale attention aux préoccupations des uns et des autres, qu'il s'agisse de l'énergie, des matières premières ou du développement. L'interdépendance des économies et les liens suffisamment étroits qui existent entre ces trois catégories de questions justifient qu'elles soient examinées dans un même esprit de coopération constructive et je dirais dans un même élan.

Cela implique notamment que l'on accepte d'établir un lien entre ces trois grands sujets et de les traiter à parité sans chercher à privilégier l'un par rapport à l'autre.

S'agissant de l'énergie et des problèmes qui s'y rattachent, le dialogue proposé par le Président de la République a déjà été amorcé. Les réticences et les divergences qui ont conduit, il y a quelques semaines à Paris, à sa suspension, n'ont pu cependant masquer l'apport essentiel de cette première réunion. Les cohéses se sont clarifiées. Les positions ont été exprimées avec franchise. Depuis qu'il est suspendu, jamais le dialogue n'a paru plus nécessaire. Certes, la voie choisie est ardue, les positions de départ souvent éloignées et les doctrines souvent encore plus opposées que les intérêts. Mais l'impulsion est désormais donnée, les suggestions sont lancées, les contacts se sont multipliés et continuent de s'effectuer.

A une grande majorité des Français, ceci apparaît sans doute si naturel et si évident qu'ils ne mesurent pas entièrement la transformation des mentalités, la révision des conceptions, la diversité des efforts qui ont dû être déployés de toutes parts pour que moins de deux ans après le déclenchement de la crise de 1973 de telles perspectives puissent s'entrouvrir.

La France continuera à s'opposer aux risques d'affrontement et elle ne ménagera ni son imagination ni son influence pour que reprenne et aboutisse enfin l'indispensable dialogue entre le tiers monde et le nôtre. Le consensus qui s'est dégagé en avril pour réunir une conférence raisonnablement élargie, doit être préservé. Si les conditions favorables à la réunion d'une nouvelle conférence viennent à se trouver bientôt réunies, c'est-à-dire si les perspectives d'aboutir à des résultats concrets se dégagent nettement des consultations préalables engagées, la France serait disposée à prendre une nouvelle initiative.

S'agissant des matières premières, nous apprécions l'évolution positive qui se précise par touches successives au sein des pays de l'O. C. D. E. Les conditions d'un dialogue paraissent maintenant réunies. Le Gouvernement souhaite qu'il débouche sur une organisation des marchés de produits de base fondée sur des accords de stabilisation des cours des principales matières premières, qui permettent une juste rémunération des pays producteurs.

La France a trop longtemps et trop seule, indiqué ce qu'il était juste de faire pour ne pas tenter d'accélérer encore le cours des choses dans ce domaine. Elle est prête pour sa part à faire, dès que s'instaurera le dialogue, des propositions précises

pour que soient rapidement élaborés les mécanismes les mieux adaptés pour la gestion de ces accords, notamment en matière de stockage et de financement. Ces accords devraient comporter une participation des pays consommateurs au financement des stocks concurremment à celle des pays producteurs et les institutions financières internationales devraient participer, par une politique de prêts appropriés, à la stabilisation des cours des produits de base. Dans le monde de demain, les pays producteurs veulent devenir des partenaires dans la croissance économique et non ajouter au désespoir de la misère l'humiliation d'une trop longue assistance.

Je tiens enfin à souligner l'importance de nos relations avec les pays qui ont avec nous des liens particuliers de solidarité et pour lesquels nous avons défini des actions privilégiées de coopération.

Cette politique de coopération est, depuis longtemps, fondée sur une confiance mutuelle. Elle répond aux vœux conjoints de la France et d'un ensemble de pays d'Afrique et de l'Océan Indien de maintenir leur solidarité dans le monde. La conférence qui s'est tenue à Bangui au début de mars 1975 et à laquelle a participé, vous le savez, le Président de la République française, témoigne de cet état d'esprit et de cette volonté commune. Elle montre aussi que la coopération, qui, si elle n'est pas un vain mot, suppose des échanges de vues constants et réciproques, doit s'adapter aux conditions nouvelles du développement économique. Dans ce domaine, plus que dans tout autre, en considérant les résultats acquis depuis quinze ans et les nécessités de l'avenir, les mots de changement dans la continuité s'imposent à tous.

Nous voulons maintenir, à ce titre, une coopération exemplaire. Celle-ci doit être fondée sur trois principes fondamentaux : stricte égalité, respect des idées et des options politiques de chacun, concertation permanente à tous les niveaux. Ainsi peut-on faire œuvre durable parce que voulue par les gouvernements et par les peuples eux-mêmes.

Ces nouveaux rapports de coopération ont déjà fait l'objet d'études précises. Le ministre de la coopération a réuni sous son égide un groupe de travail qui a réfléchi aux problèmes de l'aide et de l'assistance technique ; des missions de dialogue ont associé nos partenaires africains à cette recherche. Dans quelques semaines, un conseil interministériel fera le point de ces travaux et de ces expériences et définira les orientations et les méthodes pour rendre nos actions plus efficaces et toujours mieux adaptées aux problèmes d'aujourd'hui.

De son côté, le ministère des affaires étrangères poursuit sa grande entreprise d'action culturelle et de coopération, grâce aux quarante mille assistants techniques et professeurs — dont je tiens à souligner la valeur et le dévouement — qui assurent la présence française là où les peuples luttent pour leur développement. Je citerai avant tout à cet égard les trois pays de l'Afrique du Nord, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, qui ont avec la France des affinités et donc des relations particulières et où cette œuvre de coopération culturelle et technique, indispensable et féconde, contribue de façon décisive et durable à maintenir, de part et d'autre de la Méditerranée, une utile et nécessaire solidarité.

Je souhaite enfin ne pas passer sous silence cet inestimable moyen d'union qu'est la francophonie. Elle a permis à ceux qui se sont éloignés de notre pays et qui lui restent fidèles dans leur cœur de conserver leur âme et de ne pas être étrangers en France. Elle est pour nombre de pays un moyen de participer plus activement à la communauté des nations. Elle est pour nous, Français, une source d'inspiration neuve de notre littérature et de nos arts.

Les organismes qui servent la cause de la francophonie à travers le monde, dans le respect de l'individualité de chacun de ses participants, comme l'agence de coopération culturelle et technique, l'association des parlementaires de langue française et, sur le plan national, les associations qui agissent sous l'égide du Haut comité de la langue française, jouent un rôle essentiel et je peux les assurer que le soutien du Gouvernement leur est acquis. Je salue l'élan qui anime ces organismes en faveur d'une cause qui doit être connue de tous les Français car elle est digne de leur estime.

J'ai indiqué quelles étaient les deux préoccupations fondamentales du Gouvernement : l'action pour la paix et l'Europe.

L'Europe est, en effet, pour les pays européens, la seule chance d'assurer la prospérité de leurs peuples, de donner à leur ardente jeunesse un espace et des possibilités à la mesure de leurs légitimes ambitions, de garder à leurs nations la place qu'elles occupent depuis plusieurs siècles dans la grande aventure du progrès de l'humanité et probablement la seule chance de conserver un certain type de démocratie auquel nous sommes tous profondément attachés. (*Applaudissements à gauche, au centre, sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

Elle est aussi pour l'ensemble de notre vieux continent le gage d'un avenir pacifique. Dans le monde, enfin, combien de nations attendent de l'Europe qu'elle leur apporte l'inspiration de son exemple, le fruit de son expérience et le concours de son aide ! L'union de l'Europe représente l'un des plus grands desseins de ce siècle tourmenté. C'est la responsabilité des dirigeants et des peuples européens de faire en sorte que cette espérance devienne petit à petit une véritable réalité. Cette responsabilité, le Gouvernement français entend en assumer de façon prioritaire toute sa part.

La construction de l'Europe est une tâche nécessaire. C'est aussi, bien sûr, une tâche difficile. Nombreux sont ceux qui s'irritent ou s'impatientent de la lenteur des progrès. Il est vrai qu'à l'extérieur l'environnement international, marqué par le dérèglement du système monétaire et par la crise de l'énergie, a singulièrement compliqué le développement de la politique européenne. Il est vrai également qu'à l'intérieur les résultats ne sont pas toujours à la mesure des efforts, ni les actes à la hauteur des intentions. Comment ne regretterions-nous pas, nous aussi, qu'en certaines occasions, qu'il s'agisse du tunnel sous la Manche, il y a quelques mois, ou du choix d'un nouvel avion de combat, il y a quelques jours...

M. André Aubry. Le général Stehlin !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... L'Europe n'ait pas su saisir la chance qui lui était offerte de s'affirmer et qu'elle ait ainsi manqué les rendez-vous qu'elle avait avec son avenir ? (*Applaudissements à gauche, au centre, sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. Jean Périquier. La conférence de la paix !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Faut-il s'arrêter à ces considérations désabusées et conclure que l'Europe est un mythe et qu'il n'y a rien d'autre à faire que de s'en remettre aux circonstances et d'attendre des temps meilleurs ? Telle n'est pas, je le dis tout de suite, la conviction du Gouvernement.

Nous estimons au contraire qu'il y a deux leçons à tirer des événements. La première, c'est que les Européens auraient tort de chercher dans des alibis extérieurs un prétexte pour l'inaction et qu'ils doivent reconnaître qu'il dépend d'eux, et d'eux seuls, d'agir et de décider de leur avenir. La seconde, c'est que rien ne serait plus néfaste que de céder à la tentation du doute ou du découragement. Les difficultés doivent stimuler nos énergies au lieu de les détendre. Réalisme et lucidité sans doute, mais aussi foi et détermination : telle est l'attitude que le Gouvernement a adoptée dès sa prise de fonction et dont je voudrais vous montrer qu'il l'a traduite et qu'il continuera à la traduire dans ses actes.

Se souvient-on du point où en était la construction européenne il y a un peu plus d'un an ? Dans un climat morose, chacun se demandait, non seulement si l'Europe avait un avenir, mais encore si ce qui avait été péniblement réalisé jusque-là n'allait pas être remis en cause. Rétablir entre tous les partenaires une atmosphère de confiance, préserver l'acquis communautaire, relancer la marche en avant vers l'union européenne, c'est ce à quoi n'a cessé de s'employer le Gouvernement sous la haute impulsion du Président de la République. (*Murmures sur les travées socialistes*)

Dès son élection, le chef de l'Etat s'est attaché à nouer avec tous ses collègues et d'abord avec le chancelier de la République fédérale les relations les plus étroites et les plus directes. C'est à son initiative qu'un peu plus tard les chefs de Gouvernement des neuf Etats membres se sont retrouvés à Paris pour faire, dans un cadre détendu et informel, le point de leurs problèmes et de leurs intentions. Parallèlement, nous nous préoccupions d'en finir, à la conférence d'Ottawa, avec le contentieux irritant et largement artificiel qu'avait fait naître le problème de la consultation entre les Neuf et les Etats-Unis.

Ce renouvellement du climat des relations européennes n'aurait pas été possible si nous n'avions pas montré par notre action que nous entendions préserver l'acquis communautaire, c'est-à-dire le marché commun industriel et la politique agricole commune. Devant les difficultés de la situation économique, il pouvait être tentant de recourir à la solution de facilité qu'auraient représentée des mesures de protection nationale. Le Gouvernement s'y est d'emblée refusé et c'est dans le respect des disciplines communautaires qu'il a choisi de mener sa politique de redressement de la balance des paiements et de lutte contre l'inflation. Il a la satisfaction de constater que les menaces qui ont pu, ici où là, peser sur l'unité de l'espace économique communautaire sont aujourd'hui — nous en avons la certitude — écartées.

Ce n'est pas seulement l'union douanière qui, il y a un an, courait le risque d'être remise en cause. C'était aussi l'époque où se poursuivait le procès instruit contre la politique agricole

commune. Chacun, aujourd'hui, s'est rendu à l'évidence : la politique agricole commune n'est pas seulement un des éléments essentiels de l'acquis communautaire ; elle est pour l'Europe un facteur décisif de stabilité. Elle peut, sans doute, faire l'objet de discussions et d'adaptations. On ne saurait répudier les principes sur lesquels elle se fonde. A cette prise de conscience la fermeté manifestée par la France n'est pas, croyez-le bien, étrangère.

Pour ouvrir la voie à une véritable relance de la construction européenne, il fallait encore faire cesser les incertitudes provoquées par ce que nos amis britanniques appelaient la « renégociation ». Cette hypothèque a été levée et, dans cette affaire difficile, les partenaires de la Grande-Bretagne ont su faire preuve tout à la fois de solidarité et de fidélité aux principes communautaires. C'est pour moi l'occasion de saluer la décision que vient de prendre le peuple britannique en se prononçant à une large majorité en faveur de l'Europe. Au-delà de la confirmation des engagements souscrits aux termes des traités, nous voulons y voir l'assurance que la Grande-Bretagne est déterminée à s'avancer aux côtés de ses partenaires sur la voie de la construction européenne.

Celle-ci est, en effet, le but que nos neuf gouvernements se sont assigné. Pour la France, c'est un objectif essentiel. Le hasard du calendrier, en nous conduisant à exercer la présidence de la Communauté pendant le deuxième semestre de 1974, nous a permis d'en apporter la démonstration. De l'activité qu'a déployée la présidence française et tout particulièrement de l'activité menée par le ministre des affaires étrangères durant cette période, je ne retiendrai ici que deux exemples : la création du fonds régional et la conclusion de l'importante convention de Lomé.

Le dossier de la politique régionale était depuis longtemps, vous vous en souvenez, ouvert au sein de la Communauté, mais l'engagement de principe qui avait été pris en 1972 de créer un fonds régional européen n'avait jamais pu se concrétiser. C'est au sommet de Paris, grâce à l'action du Président de la République et du ministre des affaires étrangères que cet engagement a été enfin tenu. C'est également sous la présidence française qu'ont pu être menées à leur terme les négociations depuis longtemps engagées entre les Neuf et plus de quarante pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La convention de Lomé fera date dans l'histoire des rapports entre l'Europe et le tiers monde, d'abord à cause du nombre d'Etats concernés dont certains comptent parmi les plus pauvres, ensuite à cause des innovations qu'elle comporte. C'est la première fois, en effet, qu'un groupe de pays industrialisés et un ensemble aussi important de pays en voie de développement se mettent d'accord pour aller au-delà des formules classiques d'aide financière et de préférence commerciale en mettant au point un système original de stabilisation des recettes d'exportation, dont ils assureront en commun la gestion.

Il est clair cependant que l'avenir de l'union européenne passe par la réalisation de l'union économique et monétaire qui seule peut assurer, de façon définitive, la sauvegarde de l'acquis communautaire. C'est pourquoi, dès le sommet de Paris, nous avons veillé à ce que soit réaffirmée la volonté commune des Neuf de faire de l'union économique et monétaire l'un des objectifs principaux de leur action. Nous avons en outre proposé d'accomplir dès maintenant des progrès limités, mais concrets, dans cette voie. C'est ainsi qu'à l'initiative de la France la Communauté a mis au point les modalités d'émission d'emprunts communautaires et décidé la création d'une unité de compte spécifiquement européenne. La France vient enfin de décider de réintégrer le franc français dans le dispositif monétaire européen connu sous le nom de « serpent ». Elle avait dû, on s'en souvient, suspendre sa participation en janvier 1974, mais elle avait alors assuré ses partenaires qu'il s'agissait d'une mesure provisoire et elle s'était engagée à faire tout ce qui dépendrait d'elle pour y mettre fin dans les délais les meilleurs possibles.

Elle a tenu parole. Le Gouvernement a voulu ainsi manifester le sérieux avec lequel il considère ses engagements européens et l'importance qu'il attache à la réalisation d'une union économique et monétaire.

Parmi les progrès enregistrés à notre initiative depuis un an, il en est un, enfin, qui mérite une place spéciale parce qu'il touche au cœur même du problème politique européen : je veux parler de la décision prise par les chefs de gouvernement des Neuf de se réunir régulièrement trois fois par an en la seule compagnie de leur ministre des affaires étrangères et du président de la commission et de se constituer en Conseil européen. Il ne manque pas d'esprits sceptiques pour minimiser la portée de cette décision. C'est pourquoi je voudrais en quelques mots en éclairer la signification et en définir l'esprit. La création du Conseil européen répond en effet à une triple nécessité.

Nécessité d'abord de manifester le caractère global de l'engagement européen des Etats membres. Nous savons depuis longtemps que l'Europe ne saurait être l'apanage des diplomates et des experts. Nous savons aujourd'hui qu'elle ne saurait même plus être considérée comme relevant uniquement des ministres des affaires étrangères. Elle affecte tous les aspects de notre vie nationale. Il est donc naturel et nécessaire qu'elle soit pour chacun des Etats membres une affaire de gouvernement tout entier et qu'elle engage directement leurs plus hauts responsables.

Nécessité aussi de permettre une vue d'ensemble du devenir européen. Au fur et à mesure que s'étend le champ de l'entreprise européenne, l'action a une fâcheuse tendance à se compliquer, à se fragmenter et à perdre de vue les objectifs fondamentaux qu'elle a pour mission de servir. Il n'en est que plus indispensable de disposer d'une instance capable de maintenir, à travers la diversité sans cesse croissante des domaines d'activité, l'unité, la cohérence et la continuité du dessein politique européen.

Nécessité enfin d'affirmer une direction efficace de l'ensemble de l'effort européen. Les choix qu'impose le développement de la construction de l'Europe sont, dans la plus noble acception du terme, des choix politiques dans la mesure où ils engagent le destin des nations qui la composent. Ils ne peuvent être faits que par ceux qui, dans chacun de nos Etats, assument les plus hautes responsabilités et sont investis à cette fin, par les peuples, de l'autorité nécessaire. Seuls les chefs d'Etat et de gouvernement sont réellement en mesure de tracer les orientations, d'imprimer les impulsions et de prendre les décisions qui s'imposent.

Tel est, brossé à grands traits, le bilan d'une année de politique européenne. Je n'en ai retenu à dessein que les aspects les plus significatifs, mais j'espère en avoir assez dit pour que votre Haute Assemblée puisse apprécier et, j'en suis convaincu, approuver l'esprit qui anime l'action du Gouvernement et les objectifs qu'il poursuit avec ténacité pour la construction de l'Europe. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'union des démocrates pour la République et à droite.*)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, j'ai cherché à exposer à votre Haute Assemblée les grandes orientations de notre politique étrangère. Peut-être ai-je omis, faute de temps, des questions d'une importance certaine. L'Amérique latine, par exemple, est de celles-là et il en est de nombreuses autres sur lesquelles vous désirerez attirer l'attention du Gouvernement et auxquelles j'aurai l'occasion de répondre.

Je sais combien le Sénat, si représentatif de notre pays, et si soucieux de ses régions, de ses départements, de ses communes, attache également d'importance à la place de la France dans le monde et à sa vocation internationale. Je sais avec quelle compétence vous suivez l'action extérieure du Gouvernement. Je voudrais ajouter que le Gouvernement porte une grande attention à votre approbation. Votre adhésion à cette politique étrangère, qui, je l'espère, sera décidée à une large majorité, contribuerait à donner plus d'influence et de poids à notre action, plus d'influence et de poids à nos initiatives.

Notre politique étrangère n'est pas celle de la facilité. C'est pourquoi elle requiert l'appui de tous et particulièrement de ceux qui soutiennent l'action de rénovation du Président de la République. Il n'est pas aisé de prôner la conciliation dans le monde d'aujourd'hui, de rechercher l'unité sur un continent où les conceptions et les intérêts divergent et parfois s'affrontent, de faciliter la recherche de la paix alors que partout persistent, et parfois sont entretenues, des tensions. C'est choisir la raison mais, dans un monde qui n'est pas toujours raisonnable, c'est aussi choisir l'effort.

Personne ne se souciera des intérêts de la France si elle n'y veille pas elle-même. Personne ne s'occupera des Français sinon la France. Dans ce siècle, il n'y a pas de situation acquise ; c'est dans les choix de chaque jour que les peuples décident de leur destin.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français, qui sont plus encore peut-être que leurs anciens ouverts vers l'extérieur, tentés par des expériences étrangères, passionnés ou révoltés par un univers rude et tumultueux, sont peut-être plus convaincus que quiconque que la France ne saurait rester elle-même dans le repliement et dans le silence. (*Applaudissements prolongés sur les travées de l'union des démocrates pour la République, à droite, sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès et sur de nombreuses travées au centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons procéder maintenant au débat sur la déclaration qui vient d'être faite devant le Sénat.

Je rappelle que le Sénat a fixé à aujourd'hui midi le délai limite pour les inscriptions de parole et a décidé que l'ordre des interventions serait déterminé en fonction du tirage au sort.

La parole est à M. Gros.

M. Louis Gros. Comme vous venez de le rappeler, monsieur le Premier ministre, c'est la première fois que le Gouvernement, usant de la faculté que lui donne l'article 49 de la Constitution, propos à l'approbation du Sénat une déclaration de politique générale. C'est pour notre assemblée la conclusion attendue depuis longtemps d'une longue discussion sur sa raison d'être et sur son efficacité.

Il y a quelques jours, M. le Président de la République, lors des cérémonies célébrant le centenaire du Sénat, affirmait : « Le Sénat de la République est assuré dans son existence et ses attributions ». Il rappelait ce rôle essentiel de chambre de réflexion, « garante de la qualité de l'ouvrage législatif » et son devoir avec l'Assemblée nationale de contrôle sur le Gouvernement et l'administration.

Monsieur le Premier ministre, cette mise en œuvre de l'exercice par le Sénat du pouvoir de contrôle parlementaire sous cette forme, pour la première fois, doit avoir et aura dans le pays un poids et une résonance profonde sur l'action du Gouvernement et sur l'opinion publique — vous l'avez dit vous-même — cela sans avoir besoin, comme certains ont pu le craindre avec peut-être un sentiment nostalgique du passé, d'une sanction de procédure politique.

C'est là une expression vraie de la démocratie : dans un temps où s'opposent et se confrontent tant d'appels à la démocratie et à son esprit, je ne puis m'empêcher de me souvenir — ne m'en veuillez pas — des propos d'un maître à penser de ma génération sur la difficile et presque impossible définition de la démocratie. « La démocratie, disait-il, ne définit pas le suffrage universel ». Il ajoutait : « Un tyran peut être élu au suffrage universel ; ce qui importe, ce n'est pas l'origine des pouvoirs, c'est le contrôle continu et efficace que les gouvernés exercent sur les gouvernants ». Exprimant un peu plus tard encore son souci et sa préoccupation sur la nécessaire loi du nombre, mais aussi sur les risques de ses excès, Alain — vous saviez qu'il s'agissait de lui — résumait ainsi sa pensée : « La démocratie n'est pas le règne du nombre, c'est le règne du droit ; il n'y a aucune tyrannie légitime ».

Je vous prie d'excuser ce préambule un peu long, mais c'est dans la ligne de cette pensée que je voudrais, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, mesurant à la fois l'honneur et la responsabilité d'être le premier sénateur à prendre la parole dans un tel débat, situer les quelques observations que je vais proposer à votre attention sur la politique générale de votre gouvernement, c'est-à-dire sur l'esprit et la philosophie, qui animent votre action telle que vous venez de la définir dans un remarquable exposé.

Mais, monsieur le Premier ministre, vous l'avez bien senti, la division d'une discussion sur la politique générale d'un gouvernement ne peut être qu'arbitraire ; elle n'est imposée que par l'impossibilité de tout dire, de tout discuter et de tout traiter en même temps. La diversité inévitable et souhaitable des interventions de mes collègues sera bien la traduction de ces aspects multiples de votre action à l'intérieur et à l'extérieur.

Je voudrais quant à moi, suivant votre propos, me limiter à quelques observations sur la politique étrangère suivie pendant l'année qui vient de s'écouler, sur ses principes et les concepts essentiels qui l'ont inspirée sans vouloir, ni pouvoir, dans le temps de cette brève intervention, discuter de points particuliers, des détails, de la mécanique ou de la dynamique de telles ou telles conférences ou réunions, de tels ou tels comités ou conseils, ou du succès de l'un ou de l'autre : ce sont là les actes quotidiens de ceux qui œuvrent dans le « fameux domaine réservé », domaine réservé curieux à la vérité, puisque tous ses gestes, les discours qui s'y font, les intentions qui s'y manifestent sont en fait, sans aucune réserve, rapportés quotidiennement par tous les moyens d'information nationaux et internationaux : oui, curieux domaine réservé dont les arcanes n'ont plus de secret pour aucun commentateur ou auditeur d'une quelconque radio.

En Europe, en Amérique, en U. R. S. S., en Chine, dans le tiers monde, au Moyen-Orient, dans le Sud-Est asiatique et en Afrique, la France, sans aucun temps mort, a dû être présente partout et une série d'événements qui se sont produits ces jours derniers viennent, quelquefois avec brutalité, rendre tous ces pays le théâtre d'une actualité exigeante.

Permettez-moi, monsieur le Premier ministre, de commencer par là où vous avez terminé, c'est-à-dire par l'Europe ; vous ne serez pas surpris qu'elle soit l'objet de ma première observation.

Alors qu'elle enregistrait une confirmation populaire de l'adhésion britannique, l'Europe vient de subir, dans son esprit, dans son espoir, dans sa démarche vers une pensée communautaire qui serait génératrice d'une industrie européenne, une dure épreuve. Vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, l'importance sociale, industrielle, financière, du choix par nos partenaires de l'armement aéronautique américain, irréversible pour

de nombreuses années, est, dans le temps de difficultés que nous traversons pour l'emploi et l'industrie, grave de conséquences. Mais ce qui est peut-être plus grave encore, c'est la révélation qu'apporte ce choix de la fragilité du lien communautaire et du refus par certains d'un risque ou d'un sacrifice.

Et pourtant — c'est une pensée que vous venez d'exprimer — avec l'entêtement d'un Galilée il faut dire que l'Europe se fera. Face à cet événement, il faut garder la tête froide ; une politique extérieure ne doit rien devoir à la colère ni au ressentiment.

L'Europe souhaitée par tous se fera parce qu'elle ne peut pas ne pas être. Dans un monde dont l'homme a réduit les dimensions, l'Europe, sans courir le risque mortel d'une disparition, ne peut plus être — l'expression n'est pas de moi — « une constellation de pays épars, divisés, qui s'usent ou qui s'épuisent dans cette division, à la merci des Grands qui recherchent une hégémonie ».

Les difficultés internes actuelles de chacun des Etats rendent plus ardu, plus périlleux et plus lent — vous l'avez souligné — le cheminement vers cette inéluctable construction de l'unité politique européenne et, je n'hésite pas à le dire, de l'unité économique européenne, unité encore à l'état de nébuleuse, à partir d'un parlement européen qui cherche encore sa propre définition parce qu'aucun gouvernement ne peut imaginer et encore moins admettre que cette construction doive être payée d'un renoncement à son indépendance ou de la ruine d'un grand nombre de ses nationaux.

Alors est-ce donc, pour des gens de ma génération, la poursuite de la quadrature du cercle et l'éternelle recherche de la pierre philosophale ? Faut-il attendre, préparer ou subir la solution de violence qui imposera d'une manière insupportable cette unité si chacun persiste dans le refus de tout changement, de tout renoncement et de tout sacrifice ?

Nous sommes arrivés, monsieur le Premier ministre — je l'ai senti à travers vos propos — depuis des années au point où il faut, avec un esprit clair, ne plus chercher refuge ou alibi dans des mots que chacun répète en leur donnant, en parfaite connaissance de cause, un sens autre que celui entendu par son interlocuteur. Ce jeu de rhétorique doit être dépassé et j'attends de vous, monsieur le Premier ministre, parce qu'il s'agit d'une pierre fondamentale de la construction européenne, que vous précisiez encore, dans la réponse que vous serez amené à me faire, et sans ambiguïté pour être entendu de nous mais aussi pour être entendu et compris de tous au-delà de cette enceinte, ce que vous entendez par notre indépendance nationale, par ses exigences et ses limites, sa place dans notre vie quotidienne, personnelle, familiale, collective, et ses limites dans notre société et pour notre pays.

Autant je crois que l'indépendance n'est plus qu'un mot quand il s'agit de l'énergie, des matières premières, de l'industrie, de l'économie ou du système monétaire — vous avez employé tout à l'heure le mot d'interdépendance — autant je crois que si, par cette expression, il faut entendre tout ce qui a été créé et amassé par la vie commune sur la même terre pendant des siècles de traditions, de culture, de cadre de vie, d'attachement et je dirais d'amour aux sites et aux monuments, il n'y a aucune nécessité d'abandonner cette personnalité forgée par l'esprit au cours de l'histoire.

L'évolution et le changement n'exigent pas un reniement du passé et c'est cette pensée qu'un grand socialiste français exprimait, avant 1914, parce qu'il prévoyait le caractère inéluctable de l'Europe unie, par cette image : « Le fleuve, en se jetant à la mer, est fidèle à sa source ». Il n'est pas nécessaire — il ne le faut pas et ce serait impossible — de renoncer à être Français, à notre personnalité, pour créer l'Europe.

Deux conditions, monsieur le Premier ministre, sont, à mon sens, seules nécessaires : d'abord, avoir la conviction totale, profonde, intime, une conviction qui entraîne l'adhésion sans réserve — je dirais presque une adhésion charnelle — que c'est pour l'avenir et la survie de notre société la condition essentielle.

La seconde, c'est la persévérance sans découragement lorsqu'il semble que le chemin à parcourir est trop long et que les efforts ne sont pas toujours récompensés.

Vous êtes, monsieur le Premier ministre, de cette heureuse génération qui a pris conscience de la vie et du destin des sociétés à l'heure où, à La Haye, s'est exprimé dans l'enthousiasme ce désir, ce besoin de créer l'Europe, après l'épreuve qu'elle venait de subir. Puis les intérêts, les égoïsmes ou simplement les difficultés d'une mise en œuvre d'une telle fondation sont venus ralentir la hâte et le réflexe sentimental et humain des premiers.

Il a fallu attendre, souvenez-vous, près de dix ans pour que la foi, l'obstination discrète et courtoise mais inébranlable d'un Robert Schuman créent la première cellule européenne. Tout cela nous paraît loin et la cadence trop lente parce que nous

sommes en notre temps pris par le rythme matériel de la vie, comme si l'on pouvait accroître l'accélération de l'évolution des hommes et des sociétés comme on peut accroître la vitesse des avions.

Ce ne sont pas ceux qui ont creusé les fondations des cathédrales qui ont vu leur achèvement et ce n'est pas toujours celui qui sème qui fait la récolte. Mais l'Europe se fera ou il ne sera plus jamais question d'indépendance ou de personnalité de la France : l'histoire nous a appris que des civilisations peuvent, comme les nations, mourir et disparaître.

Presque sans abandonner cet aspect de notre politique étrangère, monsieur le Premier ministre, je voudrais souligner tout particulièrement combien le chemin difficile et étroit que notre diplomatie a dû suivre au milieu des événements qui ont bouleversé pendant des années le Proche-Orient paraît aujourd'hui trouver sa justification, tant il est vrai qu'il est plus facile d'être sans nuance, violent, véhément ou sectaire que de s'efforcer à la fois de ne rien renier d'engagements antérieurs et d'admettre et de comprendre les aspirations humaines des hommes d'un tiers monde dont ce serait une faute de croire que seule la crise de l'énergie leur a donné leur place au plan international.

La réouverture du canal de Suez, obtenue grâce à l'intelligence et au réalisme de la politique des gouvernements égyptien et israélien, constitue un événement majeur dont les conséquences sur le plan économique et au niveau des possibilités nouvelles de mobilité des forces navales de l'Est doivent être une des composantes fondamentales de notre politique dans cette partie du monde.

Il faut, à ce sujet, reconnaître et dire combien il est heureux que votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, ait perçu en temps utile, au moment où il le fallait, les exigences de la politique méditerranéenne de la France.

Il n'y a pas pour notre destin que la priorité de l'Europe. Elle est au centre, elle conditionne notre avenir, mais il fallait, et vous l'avez fait, se souvenir que si la France est un pays atlantique, elle est aussi, par la source gréco-latine de sa culture et de son génie, par son histoire, par sa situation géographique, un pays méditerranéen et que cette origine et cette situation étaient pour nous et pour l'Europe un apport et non une contradiction.

Les populations des deux rives de la Méditerranée ont pu pendant des siècles se développer dans des formes de civilisation et des croyances différentes, elles ont pu même s'opposer ; il ne faut cependant pas oublier qu'elles sont issues d'un même berceau et de la même philosophie monothéiste.

C'est le mérite de votre gouvernement d'avoir su, sans rien renier du passé, se tourner vers l'avenir nécessairement lié de ces peuples méditerranéens. Les récents voyages du chef de l'Etat à Alger et à Rabat, ceux de demain à Tunis et, dans quelques mois, en Egypte et, dit-on, en Grèce, révèlent bien cette ligne de force de la politique qui s'imposait après la difficile période de la décolonisation. Cette mer, si vaste au temps du périple d'Ulysse, n'est plus aujourd'hui qu'une mer intérieure, une voie magistrale de communication et un lien qui rapproche les peuples.

Nos partenaires européens, dont certains se sentent par tradition, par la langue et la culture, plus atlantiques qu'euro-latins, comme nous, nous nous sentons méditerranéens, comprendront vite qu'il n'y a pas, et surtout qu'il ne peut pas y avoir, dans cette politique méditerranéenne un risque ou une contradiction, mais bien au contraire une possibilité de meilleure cohésion et la source d'un enrichissement de l'Europe dans tous les domaines.

Le Sud-Est asiatique, il est presque trop tôt pour en parler. J'ai enregistré avec joie, parce que c'est un des nôtres, parce que c'est un de mes amis, l'hommage rendu à notre collègue d'Ornano. Les éléments d'un jugement et d'une réflexion font défaut et chaque jour apporte son contingent de nouvelles contradictions avec celles reçues la veille. Il est évident que le Vietnam, le Cambodge et les Etats voisins peuvent devenir les terres d'élection de recherches opposées d'influence ; ce n'est là un secret pour personne. Les années de discussion, de réunions et de communiqués de la conférence de Paris nous ont appris combien il est difficile de percevoir les objectifs proches ou lointains des responsables et des gouvernements de cette partie du monde. Les populations s'y comptent par milliards et les dimensions des territoires qu'elles occupent ne sont pas à l'échelle de nos frontières européennes. Les conséquences et les contraintes de ces données particulières, humaines et géographiques, sont souvent oubliées ou négligées par ceux d'entre nous qui suggèrent des solutions.

Notre politique, dont il n'a pas été toujours aisé de découvrir l'unité de pensée et l'objectif immédiat avant la guerre, pendant la guerre et l'occupation japonaise, après Fontainebleau et Haïphong, après la première conférence de Genève ou l'intervention américaine, doit aujourd'hui — vous venez de le souligner — s'inscrire dans la ligne de la politique que nous suivons par-

tout dans le monde pour reconnaître à tout peuple le droit de répondre aux exigences de toutes sociétés contemporaines de progrès et de justice, dans le respect des libertés.

En demandant à nos compatriotes de ne pas quitter le Vietnam et particulièrement Saïgon, à l'heure même où à Phnom Penh nos compatriotes vivaient les heures difficiles et tragiques que vous savez, le chef de l'Etat et vous-même, monsieur le Premier ministre, avez fait un geste politique important. Il est, et il faut qu'il soit, l'affirmation que votre Gouvernement entend bien — il faut le répéter et le traduire dans tous les actes — ne rien remettre en cause et ne prétendre rien trouver dans les liens anciens que des raisons de comprendre et d'admettre que l'amitié et les relations internationales n'exigent pas une conception et une forme de société identiques.

Nos compatriotes l'ont compris : sans doute certains devront rentrer — il vous incombe et il nous incombe à tous de les accueillir — mais les rapports nouveaux s'établiront par d'autres qui seront les artisans de ces relations nouvelles avec le Vietnam et le Cambodge, comme se sont établies et se développent maintenant nos relations avec d'autres Etats.

Monsieur le Premier ministre, je voudrais — en conclusion — et sans descendre à un niveau plus bas que celui, élevé et général, auquel vous avez placé votre intervention — formuler une dernière observation que mes déplacements à travers le monde m'ont suggérée ; elle n'est pas très originale, mais je la crois importante s'il est bon et nécessaire de définir une politique, ses objets, ses objectifs lointains, sa pensée ; mais il convient aussi — ce que j'attendais — d'en affirmer un peu mieux les moyens.

La politique étrangère — c'est par cette pensée que vous avez commencé votre propos — n'a plus, en cette fin du XX^e siècle, cette unité, ce profil, dirait-on aujourd'hui, que l'histoire de son passé nous apprend.

M. le ministre des affaires étrangères, qui est près de vous et qui sait toute l'estime, et je dirai même, s'il me le permet, toute l'amitié que je lui porte, ne me démentira pas et de prendra pas mon observation en mauvaise part.

La politique étrangère c'est aujourd'hui — vous l'avez souligné — un ensemble de réponses à donner, de solutions à apporter non seulement aux problèmes que posent la négociation diplomatique traditionnelle et les impératifs de la défense nationale, mais aussi à ceux de l'industrie, du commerce, de la recherche scientifique multilatérale, de la participation aux actions de la C. N. U. C. E. D. — conférence des nations unies pour le commerce et le développement — de la F. A. O. — food and agriculture organisation — c'est le fonds monétaire international, c'est le F. E. D. — fonds européen de développement — et c'est la participation à cette vie internationale diversifiée depuis l'industrie atomique jusqu'à l'organisation internationale de la santé.

Cela nous concerne tous, avez-vous dit, c'est vrai et cela relève de nombreux départements ministériels.

La politique étrangère, c'est cela aujourd'hui et vous l'avez bien compris. Vous l'avez affirmé, vous l'avez rappelé. Car, si le Français est, dit-on, encore casanier par rapport à d'autres peuples, jamais, je crois — et ce n'est pas une critique — autant de ministres français n'ont parcouru le monde et ainsi manifesté une forme nouvelle de la représentation traditionnelle.

Vous-même, monsieur le Premier ministre, vous n'avez ménagé ni votre temps ni votre peine. On a dit qu'à chacun de vos retours votre portefeuille débordait de contrats nécessaires à notre industrie, et soit avec vous, soit après vous, le ministre du commerce, son collègue de l'industrie, le ministre des finances ont aussi volé d'un continent à l'autre.

Je vous disais, au début de mon propos, que la division en chapitres d'une politique générale était arbitraire et imposée par les exigences d'une discussion. Cette observation vaut aussi pour la politique étrangère car, pendant que vous êtes à Téhéran ou à Moscou, que M. le ministre du commerce va de Singapour au Canada et que l'Afrique accueille le ministre de l'industrie et celui de la coopération, ici-même, à Paris, d'autres ministres apportent leur contribution à cette collaboration internationale française : c'est le porte-parole du Gouvernement, tuteur des émissions radiophoniques ou télévisées par satellite vers l'étranger ; c'est le ministre de l'éducation qui scolarise, comme il peut, les jeunes Français à l'étranger dont les parents sont les instruments indispensables de l'expansion exportatrice ; c'est le ministre de la sécurité sociale qui voit le nécessaire éclatement du principe de la territorialité de son action s'il veut répondre aux demandes du ministre du commerce extérieur pour que nos compatriotes acceptent de s'expatrier.

Je rends volontiers hommage et je porte témoignage de l'action de chacun, du travail, du souci d'aboutir de tous. Mais, quand on a la charge ou le privilège de constater sur place, au niveau de l'exécution, la traduction dans les faits des intentions, des programmes annoncés, il faut bien convenir qu'il y a un décalage dans le temps et une certaine distorsion entre l'intention et la réalité.

Faut-il prévoir, préparer et promettre des actions sans s'être assuré au préalable que les moyens, et particulièrement les moyens financiers autant que les moyens humains, permettront les réalisations dans le temps envisagé ou, au contraire, faut-il d'abord adapter nos ambitions à nos moyens et à l'accord du ministre des finances ?

Les deux démarches ont leurs mérites et leurs inconvénients. Depuis le baron Louis, les termes de cette équation sont posés, mais l'ordre des facteurs peut en être inversé sans changer le résultat.

Je sais, monsieur le Premier ministre, qu'il reste à votre niveau la procédure d'arbitrage, c'est-à-dire du choix qui est le dernier recours et la règle d'or de la politique. Je sais la finesse de votre jugement et la qualité de vos collaborateurs. Je sais que votre activité ne doit rien à l'agitation. Mais permettez-moi de vous exprimer combien, vu de l'extérieur au niveau de l'opinion de l'« usager » — l'expression est à la mode — il est important non seulement que chacun découvre, prévoie et décide ce qui est le meilleur, mais encore sache comment cela peut s'inscrire dans un ensemble cohérent.

Un an, c'est bien peu et c'est à la fois beaucoup.

Vous avez fait, en marchant parce que la vie ne s'arrête pas, l'inventaire, le bilan et le plan : vous n'êtes pas maître des événements et vous avez à faire face tous les jours aux difficultés intérieures de l'emploi et de la hausse des prix, en même temps qu'il vous incombe de coordonner avec ces données intérieures une action extérieure qui doit assurer non seulement notre sécurité, mais également les moyens de notre politique sociale à l'intérieur.

Et si je souhaite que dans cette activité extérieure de votre Gouvernement nous découvriions une harmonie plus souple, moins contestée quant aux moyens et à leurs dimensions entre les responsables de cette action, je ne suis pas inspiré par un goût ou un besoin de critique, mais au contraire par le souci de l'efficacité, par la crainte des espoirs déçus et aussi animé par la conviction que vous pouvez, avec la maîtrise du dynamisme remarquable que votre caractère et votre personnalité ont révélé, imposer à l'étranger l'image vraie de société libérale et plus juste que vous et nous avons entrepris d'édifier. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur quelques travées au centre gauche ainsi que sur plusieurs travées de l'union centriste des démocrates de Progrès.*)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le Sénat vit-il aujourd'hui des heures exceptionnelles ? Votre présence ici, monsieur le Premier ministre, et la déclaration que vous venez de faire pourraient le laisser croire. C'est, en effet, la première fois que notre Haute Assemblée a le privilège d'organiser un débat de politique générale sanctionné par un vote.

Est-ce le centenaire de notre institution, célébré avec un éclat particulier en présence de M. Giscard d'Estaing, qui nous vaut cet honneur ?

Est-ce la découverte tardive du rôle du Sénat qui conduirait soudain le Président de la République à prendre conscience de son importance et à revaloriser en quelque sorte cette Assemblée incontestablement « boudée » par ses prédécesseurs ?

Est-ce une de ces innovations qui, de la remontée des Champs-Élysées à pied au port du col roulé en passant par le petit déjeuner avec les éboueurs, marquerait l'ère du changement annoncée par le Président ?

En réalité, rien de tout cela ne justifie l'attention particulière portée au Sénat depuis quelques semaines et il ne faut voir derrière l'opération « charme » déployée par le pouvoir qui manœuvre pour tenter d'obtenir un soutien plus marqué à sa politique.

Et ce n'est sans doute pas un hasard si, lors des cérémonies du centenaire, le Président de la République et le président du Sénat ont appelé que la Haute Assemblée avait fait tomber le gouvernement de front populaire.

Au moment où le domaine réservé du Président de la République s'étend pratiquement à tous les sujets, où le Gouvernement décide de tout pendant que l'initiative parlementaire, en particulier par l'usage abusif de l'article 40, est réduite à néant, où les prérogatives de tous les élus sont de plus en plus limitées, ce n'est pas en proposant plus souvent au Sénat la première lecture de textes importants et en restaurant aujourd'hui un débat de politique générale suivi d'un vote que vous pourrez faire oublier que nos deux assemblées deviennent de simples chambres d'enregistrement. (*Très bien ! sur les travées communistes.*)

Il est d'ailleurs pour le moins curieux que vous acceptiez ici un débat réclamé depuis des mois à l'Assemblée nationale par l'opposition, alors que vous venez encore de refuser, la

semaine dernière, aux élus communistes un débat de politique étrangère. Votre comportement à l'égard de l'Assemblée nationale est inadmissible ! (*Exclamations à droite et au centre droit.*)

M. Louis Gros. Nous sommes au Sénat !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. On est enclin à penser que vous n'acceptez ici ce que vous refusez aux élus directs de la nation que parce que non seulement vous êtes assurés d'un débat sans risque pour le Gouvernement, mais encore parce que vous quêtes ici un soutien que vous jugez trop fragile à l'Assemblée nationale. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes. — Protestations à droite et au centre droit.*)

Votre déclaration, tout à l'heure, a marqué ce caractère puisque vous avez bien mis l'accent sur la nécessité d'une approbation massive de notre assemblée. Cela ne peut que jeter une ombre sur la discussion actuelle et en fausser le caractère.

La vocation européenne du Sénat, encore affirmée par le président Poher et rappelée par le Président de la République lors des cérémonies du centenaire, explique sans doute la raison de ce débat sur la politique extérieure du Gouvernement.

En réalité, vous comptez sur le Sénat pour avaliser toute votre politique. Cette manœuvre n'empêchera pas les représentants de notre assemblée d'aborder tous les problèmes de fond tant il est vrai que votre politique extérieure ne saurait faire oublier l'aggravation de la crise en France même et parce que votre politique extérieure, comme votre politique intérieure, vont à l'encontre des intérêts vitaux de notre pays parce qu'elles sont dictées par les mêmes intérêts de classe.

Dans quel contexte se situe ce débat ?

C'est une lapalissade de constater que nous sommes dans un contexte de crise généralisée. Voilà des mois que tout le monde en parle, voilà des mois que les leitmotivs des pays capitalistes sont l'inflation, le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, la baisse de la production, la croissance zéro, l'austérité.

Pour l'ensemble des pays de l'O. C. D. E., le cap des 15 millions de chômeurs, soit 5 p. 100 de la population active, a été dépassé ; l'inflation oscille entre 10 et 25 p. 100 selon les pays. Le taux de croissance du produit national brut a été négatif pour la majorité des membres de l'O. C. D. E. et les dernières prévisions officielles envisagent une baisse de 1 p. 100 du produit brut pour 1975.

Certes, l'imagination ne manque pas pour qualifier la crise, les crises : crise de la civilisation, de la consommation, de l'énergie, crise des valeurs aussi. En réalité, elles ne sont que le reflet d'une seule et grave crise, celle d'un système économique incapable de maîtriser les grands problèmes de notre temps parce que ses structures mêmes font obstacles aux exigences du progrès social et économique, d'un système qui entre de plus en plus en contradiction avec les nécessités de notre temps.

C'est parce que notre économie, dite libérale, est axée sur la recherche du profit, l'accumulation des capitaux gonflée par la spéculation, et l'inflation, c'est-à-dire axée sur la surexploitation des travailleurs, qu'il y a une crise.

Aujourd'hui, l'intervention de plus en plus directe de l'Etat, des Etats capitalistes au service des grandes sociétés multinationales, la mainmise de ces sociétés sur toutes les richesses nationales ne font qu'alimenter l'inflation, les déséquilibres industriels, les désordres monétaires, que vous avez longuement évoqués d'ailleurs, et aiguissent la concurrence entre les monopoles et entre les différents pays capitalistes, et c'est en fonction de ces données nouvelles, de l'aggravation de la crise, qu'est conçue la politique extérieure de M. Giscard d'Estaing.

Il y a un monde entre vos déclarations, celle que vous venez de faire, entre vos discours, Monsieur le Premier ministre, sur le rôle et la place de la France dans le monde, sur le rayonnement de notre pays, sur votre action pour la sauvegarde de la paix et la réalité !

Vous avez beau justifier cette politique en invoquant nos intérêts économiques, la lutte contre les inégalités sociales, la solidarité avec les pays en voie de développement, la défense des idéaux moraux et culturels de la civilisation occidentale, votre politique n'est en fait dictée que par de sordides intérêts de classe, ceux d'une poignée de milliardaires uniquement préoccupés d'accumuler les profits partout où ils le peuvent et par tous les moyens, uniquement préoccupés de maintenir leur emprise politique et idéologique partout où ils en ont encore la possibilité.

C'est ainsi que le thème largement développé du redéploiement économique, débordant le cadre de notre pays, se traduit par la priorité donnée aux exportations sur la consommation intérieure car il faut vendre, vendre, coûte que coûte trouver des marchés qui se font de plus en plus rares, spéculer sur les prix et transporter l'inflation à l'extérieur.

Mais nous ne nous contentons pas d'exporter nos marchandises et nos capitaux ; c'est aussi notre potentiel industriel qui s'en va. Pendant que des régions entières sont abandonnées,

alors que des usines ferment, disparaissent sous l'effet de la concentration capitaliste, que des milliers de petites et moyennes entreprises sont acculées à la faillite, que des secteurs entiers de notre économie sont bradés, les plus gros monopoles industriels français investissent essentiellement à l'étranger, en particulier dans les pays en voie de développement et dans les pays où la main-d'œuvre est bon marché, dans les pays aussi où sont installés les régimes dictatoriaux les plus réactionnaires, tant il est vrai que la politique du Gouvernement obéit à la « loi du milieu » de la réaction mondiale.

Sous couvert de coopération, les relations de la France avec les pays en voie de développement sont en réalité l'application d'une stratégie du redéploiement économique qui classe ceux-ci selon les ressources ou les marchés qu'ils peuvent offrir aux monopoles français.

Loin de répondre aux besoins réels de ces pays comme du nôtre, d'apporter remède au sous-développement, la politique de coopération est surtout conçue en termes d'assistance et utilisée pour continuer, sous une forme néocolonialiste plus moderne, à piller les richesses de ces pays.

Enfin, les accords de coopération technique et scientifique cachent souvent des accords militaires qui favorisent le maintien des bases militaires françaises. Par contre, trop peu est fait pour assurer une large coopération culturelle digne du rayonnement de notre pays et, aujourd'hui, tous les prétextes sont utilisés pour empêcher le bon déroulement de la conférence sur l'énergie, pour freiner le dialogue euro-arabe et pour faire obstacle au développement économique de ces pays.

Certes, vous avez beaucoup insisté sur ce point, monsieur le Premier ministre, mais bien que vous ayez évoqué la nécessité d'aborder, non seulement les problèmes de l'énergie, mais aussi ceux des matières premières et ceux d'une plus large coopération, il est incontestable que vous vous êtes pliés aux exigences des Etats-Unis, relatives d'abord à la confrontation des pays consommateurs face aux pays producteurs.

C'est cette même solidarité de classe à l'égard des grands monopoles et des sociétés multinationales qui vous conduit à faire bloc avec tous les pays capitalistes en crise dans le cadre de l'alliance ouest-européenne et atlantique et qui entrave le développement d'une large coopération avec les pays socialistes et les pays en voie de développement.

Là encore, monsieur le Premier ministre, je reprends vos propos. Vous avez beaucoup insisté sur la coopération avec les pays socialistes et vous avez affirmé la volonté du Gouvernement de la développer. Mais je rappellerai que le volume des échanges de la France avec l'Union soviétique représente moins de 2 p. 100 de nos relations économiques extérieures. Cela nous rend, en définitive, de plus en plus dépendants des intérêts d'une communauté économique dominée à la fois par les exigences et les prétentions de la République fédérale d'Allemagne et le diktat économique imposé par les Etats-Unis.

Ainsi, pendant que les plus grands trusts français investissent à l'étranger, la pénétration des capitaux étrangers s'accroît dans notre propre pays. Durant ces dix dernières années, on peut considérer que le montant des investissements étrangers s'est élevé à 30 milliards de francs, ce qui est considérable.

Une telle politique est profondément contraire aux intérêts de notre économie et néfaste pour les conditions de vie et de travail de la population.

Contrairement à ce que veut faire croire la propagande gouvernementale, les investissements étrangers en France, loin de favoriser l'emploi et la relance économique, se traduisent le plus souvent par des concentrations, des fusions, des restructurations, c'est-à-dire des licenciements massifs, des conditions de travail aggravées et l'intensification des cadences.

Cette politique se caractérise aussi et surtout par des atteintes de plus en plus graves à notre indépendance nationale, par des renoncements dangereux à notre souveraineté, par l'abandon délibéré de secteurs entiers de notre potentiel industriel au profit des sociétés multinationales les mieux placées.

L'absorption de Roussel-Uclaf par le trust allemand Hoechst, l'abandon de la C. I. I. au profit de Honeywell-Bull, le choix de la filiale américaine pour l'exploitation des futures centrales nucléaires, le rôle joué par certains hommes politiques qui sont très proches du Gouvernement — notamment de M. Lecanuet — concernant le fameux « marché du siècle » et qui ont été payés par des firmes d'aviation américaines, ne sont que des exemples, parmi tant d'autres, de ces abandons et de votre soumission accrue à l'impérialisme américain.

M. Giscard d'Estaing se présente comme un homme résolu à renforcer ses liens d'amitié avec les Etats-Unis, tout en s'affirmant comme un défenseur passionné d'une Europe indépendante.

Les récents rebondissements du « marché du siècle » montrent avec une certaine clarté ce qu'il en est de cette politique. L'orientation européenne de M. Giscard d'Estaing dans le cadre du

bloc atlantique le contraint à accepter, bon gré mal gré, le diktat de l'impérialisme américain et à entériner le choix du prototype américain sur le marché européen.

C'est la démonstration de l'inefficacité et du fiasco de la politique giscardienne, y compris dans le domaine de l'aéronautique.

En se montrant aujourd'hui un des plus fervents artisans de l'intégration européenne, c'est-à-dire d'une communauté européenne taillée sur mesure pour favoriser les agissements de quelques féodalités financières et industrielles, ce qui suppose, comme l'a préconisé M. Sauvagnargues, des abandons de souveraineté très importants, en se prononçant pour l'abandon de la règle d'unanimité, en orientant sa politique sur ce qu'on peut appeler l'axe Bonn-Paris qui ne fait que conforter la position dominante du capitalisme ouest-allemand au sein de la Communauté économique européenne, en tentant d'accélérer tous les processus économiques et politiques d'intégration, le Gouvernement ne fait que consolider l'emprise de l'impérialisme américain sur l'alliance atlantique et répondre à ses visées car, il faut le savoir, les investissements américains en Europe sont passés de 7 milliards de dollars en 1960 à 24 500 millions de dollars en 1970.

Des rencontres que le Président de la République a eues avec le président Ford, d'abord à la Martinique en décembre 1974, puis à Bruxelles dans le cadre du « sommet » de l'O. T. A. N., il ressort une allégeance de plus en plus marquée à la politique des Etats-Unis qui entendent bien garder le *leadership* du monde occidental, ce qui a d'ailleurs amené les journalistes américains à constater et à écrire que « dans son attitude extérieure, Giscard tend à être davantage pro-U.S.A. qu'aucun autre dirigeant français, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ».

Oui, nous sommes loin du discours de Phnom-Penh et de la décision du général de Gaulle de se retirer de l'O. T. A. N. Vous avez eu beau faire référence à ce discours et à la politique du général de Gaulle, toutes les déclarations du Président de la République, toutes vos déclarations, monsieur le Premier ministre, ainsi que celles de M. Sauvagnargues, confirment que vous êtes prêts à tous les compromis, non seulement sur les problèmes de l'énergie et des matières premières, mais aussi sur les problèmes monétaires et économiques et, ce qui est plus grave encore, sur les questions de défense. Elles confirment, en outre, votre volonté, au travers même de l'union et de l'intégration européennes, de renforcer le bloc atlantique et de réintégrer d'une façon ou d'une autre le cadre de l'O. T. A. N.

A ce sujet, monsieur le Premier ministre, vous vous êtes défendu à l'Assemblée nationale — mal défendu, d'ailleurs, car vous ne nous avez pas convaincus (*Sourires.*) — de favoriser en quoi que ce soit le retour de la France dans l'O. T. A. N. Mais, à la Martinique, le président Ford ne s'est pas gêné pour donner acte à Valéry Giscard d'Estaing de la qualité nouvelle de ce qu'on baptise pudiquement la « coopération de la France avec l'O. T. A. N. ».

Les Etats-Unis trouvent si bien leur compte dans cette coopération qu'ils n'éprouvent même pas le besoin d'exiger une réintégration effective.

Précisons en outre que vous avez omis de rappeler à l'Assemblée nationale le renforcement incontestable de la délégation française auprès du comité de renseignements de l'O. T. A. N. qui comprend désormais des officiers supérieurs des trois armes et la participation de la France non seulement à l'Eurocom, mais aussi à l'Euroland, autre organisme de l'Eurogroupe chargé de synchroniser certains mécanismes de défense aérienne !

Pendant qu'avec M. Giscard d'Estaing et M. Lecanuet vous préparez minutieusement — même si cela vous déplaît — le retour de la France dans le bloc militaire de l'Atlantique Nord, vous avez le front de mettre en cause l'attachement des communistes à la souveraineté nationale et à l'existence d'une défense nationale indépendante, en affirmant sans complexe que le choix de la France doit être entre l'arme nucléaire française et l'O. T. A. N.

Cela est d'autant plus faux que la défense nucléaire que vous concevez nous placera obligatoirement sous la dépendance logistique et stratégique américaine ; là aussi se cache mal votre ralliement réel à l'O. T. A. N.

L'arme nucléaire française est dangereuse à plus d'un titre.

En avançant l'idée que celle-ci est nécessaire face au potentiel des deux « super-puissances » en la matière, le Gouvernement feint d'ignorer l'accord conclu en juin 1973 par les Etats-Unis et l'U. R. S. S. sur la prévention de l'arme nucléaire.

Au lieu de contresigner cet accord, comme il en a la possibilité, et de participer activement et efficacement à la conférence sur le désarmement et aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées en Europe, il contribue au contraire à la prolifération des armes nucléaires et favorise délibérément les prétentions de la République fédérale d'Allemagne en ce domaine.

On apprend aujourd'hui que le ministre de la défense serait décidé à transférer les fusées françaises « Pluton » en Allemagne, en Hesse.

Selon certains journaux ouest-allemands, on espère bien, à Bonn, que les contacts entre M. Georges Leber et M. Yvon Bourges pourront amener à une solution telle que lesdites fusées puissent être immédiatement utilisables contre les pays socialistes. Il est hors de doute que les autorités allemandes exercent des pressions considérables sur le Gouvernement français et c'est pourquoi nous vous posons de nouveau la question avec force, monsieur le Premier ministre : est-il vrai ou non que les cibles des engins nucléaires français sont désignées à l'avance et visent exclusivement les pays socialistes et que le transfert des fusées « Pluton » correspondrait à ces objectifs ?

Les plus récentes déclarations du Président de la République sont singulièrement alarmantes puisqu'il n'assigne plus seulement à l'arme nucléaire un pouvoir de dissuasion mais un véritable pouvoir de provocation en suggérant que l'utilisation de la bombe pourrait être un moyen de contraindre l'adversaire à abandonner le terrain de la guerre conventionnelle.

Il est véritablement monstrueux d'envisager avec une telle légèreté la possibilité de prendre la responsabilité d'un conflit nucléaire généralisé.

Oser ensuite présenter l'arme nucléaire française comme l'atout principal d'une défense nationale indépendante et l'instrument de notre sécurité pour la sauvegarde de la paix relève de la plus énorme duperie, surtout lorsqu'on sait que l'objectif non déguisé du Gouvernement est bel et bien la mise sur pied d'une Communauté européenne de défense nouveau style, d'une force militaire nucléaire européenne.

Ce serait un véritable défi à la paix et à la sécurité européenne et nous attendons des précisions de votre part, monsieur le Premier ministre, sur ce sujet brûlant.

De tels objectifs entraînent des reculs politiques inquiétants. Ainsi la décision autoritaire du Président de la République de supprimer les cérémonies officielles commémorant la victoire du 8 mai 1945 contre le fascisme n'est pas seulement choquante pour la mémoire de ceux qui ont souffert dans leur chair et même sacrifié leur vie, non pas « pour rien », comme a osé le dire un représentant de la majorité sur les écrans de la télévision, mais bien pour que le fascisme disparaisse à tout jamais. Elle est une mesure politique grave destinée à favoriser la mise en place d'une force militaire européenne essentiellement orientée contre les pays socialistes, constituée avec les pires revanchards ouest-allemands, les anciens Vichysois, les tenants de l'O. A. S. Cela exige évidemment l'oubli du passé !

C'est ce qui explique aussi, sans doute, l'attitude de votre Gouvernement à l'égard de la conférence sur la sécurité et la coopération européennes. En effet, vous vous distinguez tristement en multipliant les obstacles, les faux-fuyants, en soulevant des problèmes pourtant déjà réglés, comme celui de Berlin, en refusant la mise en place de toute institution destinée à veiller au respect des décisions de cette conférence. C'est une bien médiocre politique, peu digne de notre pays, qui nous déconsidère aux yeux de l'opinion mondiale !

Nous sommes en droit d'exiger de votre part des engagements sérieux pour que notre pays contribue de façon constructive à la conclusion de la conférence de Genève.

Vous avez exalté les bienfaits de votre politique européenne, vous la présentez — cela a été une des premières phrases de votre discours — comme le moyen de sortir du marasme économique actuel, de résoudre la crise et vous comptez beaucoup sur la Haute Assemblée pour vous soutenir dans cet objectif, alors qu'on peut mesurer, dès aujourd'hui, la nocivité de la politique de l'Europe des monopoles et les conséquences néfastes que cela a eu pour notre population et celle des autres pays de la Communauté.

Tous ces pays connaissent une aggravation sans précédent de la crise, le chômage, l'inflation, les concentrations, la spéculation bancaire et des désordres monétaires profonds ; le marché agricole commun s'est traduit par la ruine de millions de petits et moyens paysans, une baisse de plus de 15 p. 100 de leur pouvoir d'achat, une concurrence effrénée entre les pays de la Communauté ; enfin, la Communauté économique européenne se distingue par l'échec retentissant de sa politique sociale. Mais cela n'est pas étonnant car on ne peut à la fois favoriser la mainmise des sociétés multinationales, réduire les consommations intérieures de ces pays et satisfaire, en même temps, les besoins matériels et culturels grandissants de leurs populations.

En vous présentant aujourd'hui comme le champion de l'intégration et de la supranationalité — même si vous le niez en paroles — vous avez aussi un autre objectif : créer les conditions de votre propre maintien et cela pour des raisons d'autant plus pressantes qu'en 1974 plus de 49 p. 100 des Français et des Françaises ont exprimé clairement leur volonté de changement.

Vous comptez — c'est de plus en plus évident — sur des institutions politiques et militaires supranationales pour faire pression sur notre peuple car vous êtes prêt à tout pour empêcher l'instauration par les travailleurs de notre pays d'un régime démocratique et antimonopoliste.

M. Roger Gaudon. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Ce sont les mêmes intérêts de classe qui vous conduisent d'ailleurs à envisager d'utiliser notre propre armée comme force de répression contre notre classe ouvrière et pour des interventions militaires dans d'autres régions du monde. La question se pose : sur les injonctions des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement serait-il capable de déclencher des hostilités, par exemple contre les pays arabes, en Afrique ou dans l'océan Indien ? Que signifie le transfert d'une partie importante de nos forces navales en Méditerranée ?

Le passé, comme le présent, ne plaident pas en votre faveur et peuvent justifier toutes nos craintes : plus de vingt ans de guerres coloniales, d'abord en Indochine, puis en Algérie, la répression à Madagascar, au Tchad, dans les départements et territoires d'outre-mer, les récents et sanglants événements de Djibouti...

M. André Aubry. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. ... dont la responsabilité incombe essentiellement à votre Gouvernement et contre lesquels nous nous élevons, témoignent de votre refus de reconnaître le droit des peuples à l'autodétermination, de l'autoritarisme d'un pouvoir qui ne peut admettre la montée irrésistible des peuples qui veulent vivre indépendants, s'engager dans la voie de la démocratie et du progrès social, connaître la paix et la sécurité et bénéficier de leurs propres richesses.

Garant de l'accord de Paris sur le Viet-Nam qui mettait un terme à plus de vingt-cinq ans de guerre, vous n'avez rien fait pour exiger des Etats-Unis et du gouvernement Thieu le respect de ces accords.

Vous avez couvert les exactions commises sous le régime de Thieu, l'extension de la guerre au Laos et au Cambodge. Il aura fallu l'effondrement de l'armée de Saïgon, l'isolement politique de Thieu, le départ du dernier Américain de Pnom Penh pour que vous vous manifestiez timidement. Mais on peut légitimement se demander ce que vous comptez faire maintenant et si vous êtes décidé à apporter au courageux peuple vietnamien, dont nous saluons la victoire, le soutien indispensable pour sortir de ses ruines. Il s'agit non seulement de parler de coopération amicale, mais de passer aux actes.

La question se pose, en effet, lorsqu'on connaît la formidable campagne d'intoxication, de désinformation systématique, voire de mensonges et de calomnies lancée à la radio et à la télévision sur le Viet-Nam, le sort des Vietnamiens et des ressortissants français à Saïgon et à Pnom Penh.

Je rappellerai simplement que le comportement du Gouvernement et de l'information à son service est d'autant plus scandaleux que pendant des années ils ont fait le silence sur le génocide organisé dans cette région de l'Asie et que, d'autre part, cette campagne mensongère n'a pas été de nature à assurer la protection dans de bonnes conditions des ressortissants de notre pays.

Et c'est sans doute aussi au nom de la liberté, de la paix et de la solidarité, qu'après s'être accommodé sans gêne apparente de la dictature fasciste en Grèce comme au Portugal, le Gouvernement se dit préoccupé par la situation au Portugal et la prétendue menace de dictature communiste.

Là encore, tous les moyens sont bons pour jeter le trouble et la confusion, multiplier les obstacles aux progrès démocratiques d'un pays qui sort de quarante ans d'obscurantisme et qui, face aux agissements de la C. I. A. et des forces réactionnaires, a, au contraire, besoin du soutien actif de tous les démocrates. (Très bien ! Applaudissements sur les travées communistes.)

C'est ce même amour de la démocratie qui pousse Giscard d'Estaing à se montrer un des plus fervents adeptes de la participation de l'Espagne à la défense atlantique, à écouter d'une oreille favorable les demandes de crédits et d'armes de la junte fasciste au Chili et à entretenir des relations commerciales avec les Etats racistes d'Afrique du Sud. Par delà les aspects économiques de tels engagements, l'objectif essentiel de votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, est, par ce soutien sans équivoque aux réformes les plus rétrogrades, le maintien de la stabilité politique du monde actuel, c'est-à-dire le maintien de la domination de l'impérialisme et du grand capital.

Une autre politique, qui redonnerait à notre pays son rayonnement, qui grandirait son autorité et son influence, est possible et nécessaire.

Elle doit s'ordonner, non en fonction de la recherche du profit, mais autour d'une seule considération : l'intérêt de notre peuple.

L'intérêt du peuple français, c'est de vivre dans un monde en paix et la France doit participer à toutes les conférences et accords en faveur de la paix, de la détente et du désarmement.

L'intérêt du peuple français c'est d'être assuré de sa sécurité. Celle-ci repose simultanément sur une défense nationale moderne et efficace, sur la consolidation de rapports d'amitié avec les uns et les autres, sur l'instauration d'un système de sécurité collective garantie.

L'intérêt du peuple français, c'est la coopération internationale la plus large sans discrimination avec tous les pays de l'Ouest et de l'Est, c'est l'établissement de rapports nouveaux avec les pays fournisseurs d'énergie et de matières premières; c'est aussi une action réelle pour assurer les droits des travailleurs immigrés et en finir avec le racisme.

Enfin, l'intérêt du peuple français exige, comme le préconise le programme commun, l'indépendance pleine et entière, une souveraineté que rien n'aliène, une totale liberté d'action pour s'engager sur le chemin du progrès social et de la croissance économique.

Vous avez voulu, monsieur le Premier ministre, faire de ce débat de politique générale un débat sur la politique étrangère du Gouvernement. Ainsi en a décidé le Président de la République... et vous obéissez!

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Bien sûr! (*Sourires ironiques à droite.*)

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Mais cela ne peut et ne pourra empêcher le débat qu'attendent tous les Français sur les questions qui les préoccupent et auxquelles vous devrez répondre.

M. Roger Gaudon. Très bien!

Mme Marie-Thérèse Goutmann. En effet, le discours généreux et démagogique que vous venez de prononcer sur la politique étrangère ne peut ni cacher les aspects profondément négatifs que je viens de dénoncer de cette politique étrangère, ni masquer ce fait réel et patent : la situation économique de notre pays est désastreuse, et cela a des conséquences dramatiques sur l'ensemble de la population à l'exception d'une poignée de milliardaires qui pillent nos richesses et s'enrichissent au détriment de tous les autres.

J'ai parlé tout à l'heure du redéploiement économique, qui est le maître mot du C. N. P. F. à l'heure actuelle, et des incidences qu'il avait sur notre politique extérieure.

C'est ce même redéploiement économique qui justifie toute la politique gouvernementale : mettre au service des plus grands trusts industriels, ceux qui se montreront les plus compétitifs à l'échelle internationale, tous les moyens financiers de l'Etat.

Ainsi, la politique régionale du pouvoir consiste à donner aux grandes sociétés privées, à la recherche de main-d'œuvre à bas prix, les moyens de s'implanter là où la main-d'œuvre, sous-qualifiée et surexploitée, permettra de grossir rapidement les profits. Cette politique accentue les déséquilibres géographiques; les régions les plus défavorisées restent pour l'essentiel délaissées. Certains secteurs industriels déjà saturés continuent à grossir avec toute l'urbanisation anarchique que cela entraîne, d'autres, par contre, sont abandonnés alors qu'ils sont loin d'avoir donné toutes leurs capacités.

Autre aspect du soutien du pouvoir aux grands trusts monopolistes : les cadeaux faits aux sociétés sous forme de subventions, d'aide à l'investissement, d'exonérations fiscales, de mise en coupe réglée des marchés publics...

En 1974, c'est plus de 6 milliards que les grandes compagnies pétrolières ont encaissés, en une seule nuit, grâce à l'augmentation du prix du fuel et de l'essence décidée par le Gouvernement, et une récente commission d'enquête parlementaire, constituée à la demande des élus communistes, vient de révéler que la plupart de ces grandes sociétés ne payaient pas ou presque pas d'impôts!

Toujours en 1974, soixante milliards ont été prélevés sur les fonds publics et redistribués à quelques grandes firmes capitalistes comme Citroën et Michelin.

Ce sont encore des milliards que l'Etat a récupérés sur le dos des travailleurs et des collectivités locales par le biais de la T. V. A.

Aujourd'hui, après tant d'autres, M. Fourcade propose un nouveau plan anti-inflation assurément tout aussi inefficace que les précédents pour la bonne raison que l'inflation vise à accroître les profits au détriment des revenus des salariés et de toutes les victimes des monopoles; l'inflation nourrit et entretient l'accumulation des capitaux et les gaspillages sont aujourd'hui la cause directe de l'inflation et non, comme

vous voulez le faire croire, un prétendu excès de consommation des travailleurs, la hausse des prix des matières premières ou une croissance trop rapide.

Nous savons que l'inflation a permis à l'Etat d'encaisser des milliards cette année. On parle beaucoup de la situation dramatique des collectivités locales. M. Poniatowski lui-même a été obligé de reconnaître que les recettes des communes ne correspondent pas à la progression de leurs dépenses. Il est vrai que la situation financière des communes est insupportable, mais la raison en est toute simple.

En même temps qu'il multiplie les cadeaux aux grandes sociétés privées et qu'il livre des pans entiers du secteur public et nationalisé au secteur privé, l'Etat réduit les dépenses pour les équipements sociaux et collectifs et opère des transferts scandaleux de charges sur le dos des communes et il les contraint donc à se transformer en collectrices d'impôts qui servent ensuite à gonfler les profits.

Autre aspect monstrueux d'une politique tout entière au service des sociétés multinationales, il s'agit des énormes gaspillages, de l'immense gâchis organisé par les monopoles.

Chaque année des millions sont dépensés par l'Etat pour l'étude d'avions militaires — et il en est beaucoup question en ce moment — qui ne voient jamais le jour ou qui sont concurrencés ensuite, comme c'est le cas, par le marché américain.

Les excédents de marges bénéficiaires obtenus grâce aux marchés publics offerts par l'Etat tournent autour de sept milliards, c'est-à-dire cinq fois la valeur des économies imposées par le Gouvernement par la réduction des livraisons de fuel domestique.

Alors que nous connaissons la crise de l'énergie, des puits de mine continuent d'être fermés en particulier par Usinor qui vient par contre d'acheter une mine de charbon aux Etats-Unis.

Au compte des gaspillages, il faut ajouter les dizaines de milliers de logements inoccupés parce que trop chers, les 600 000 tonnes de fruits et de légumes détruits chaque année, les établissements hospitaliers ou culturels fermés par manque de personnel.

Et qu'en est-il pour la population laborieuse de notre pays, celle qui produit les richesses dont elle ne peut même pas bénéficier?

Chômage, inflation, baisse du pouvoir d'achat, conditions de vie et de travail de plus en plus intolérables, telle est la réalité de notre pays, comme de tous les pays capitalistes développés.

Vous n'aimez pas entendre parler de cette réalité, de la misère qui existe en France en 1975. Vous la niez purement et simplement, non seulement en bavardant sur le niveau de vie, les biens de consommation mis à la disposition de la population, mais en accusant les Français de consommer trop!

Des heures et des heures ne suffiraient pas, monsieur le Premier ministre, pour dresser l'acte d'accusation de votre politique antisociale, anticulturelle et pour décrire la situation de détresse de millions de nos concitoyens.

Pour eux, chômeurs, ouvriers spécialisés, immigrés, handicapés, personnes âgées, femmes seules chargées de famille, le terme « société de consommation » n'a aucun sens.

Aujourd'hui, avec la hausse continue des prix des loyers, des biens de consommation, avec le chômage, les réductions d'horaires des centaines de jeunes ménages vivent endettés dans des logements neufs avec le gaz et l'électricité coupés, parce que c'est trop cher et qu'ils ne peuvent plus payer. (*Exclamations à droite.*)

Allez voir dans les grandes cités et dans les H. L. M.!

Aujourd'hui des femmes renoncent à utiliser leur chauffe-eau parce que l'eau chaude est trop chère. Et je ne parle pas des centaines de milliers de gens qui vivent encore dans des logements sans confort, voire insalubres.

Il y a des ménages qui se privent de légumes et de fruits frais dont les prix sont prohibitifs et qui ne mangent pas de la viande tous les jours. Il en est de même pour des milliers de personnes âgées qui n'ont pas vingt francs de ressources par jour.

Tous ceux-là, ignorent aussi ce que c'est que de prendre de vraies vacances. Ils considèrent la culture comme un luxe inaccessible : la lecture, le théâtre, le cinéma, le concert, la pratique du sport, restent des possibilités, des besoins jamais satisfaits. De plus, 1 200 000 chômeurs — je sais que vous contestez ce chiffre car il vous dérange...

Un sénateur à droite. On peut en débattre.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. ...hantent les agences nationales de l'emploi, les Assedic, les bureaux d'aide sociale. Parmi eux, la majorité sont des jeunes et des femmes, mais il y a aussi

des diplômés de l'université, des ingénieurs, des cadres, des techniciens, sortis des grandes écoles, victimes, eux aussi, de la conjoncture économique.

A la fin de l'année scolaire, 600 000 jeunes ayant terminé leurs études ou achevé leur service militaire vont grossir cette armée de chômeurs.

Vous ergotez sur les chiffres, mais, devant votre incapacité à faire face au problème de l'emploi, vous êtes obligés d'admettre cette réalité et de promettre des mesures révolutionnaires : il s'agit, ni plus ni moins, de payer les patrons pour les inciter à embaucher les jeunes. Citroën a reçu plus d'un milliard l'an dernier et les licenciements se multiplient ! Bien plus, avec le « contrat-formation », le pouvoir favorise la sous-qualification et la surexploitation des jeunes, pendant que la réforme Haby-Soisson renforce et codifie la sélection sociale ; multiplie les barrières tout au long des études et abandonne purement et simplement la gratuité de l'enseignement.

M. James Marson. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Au chômage total, s'ajoute le chômage partiel qui touche plus de 400 000 travailleurs. Les lock-out, le chômage technique, les réductions d'horaires se multiplient grevant très lourdement le pouvoir d'achat des salariés. Ceux-ci doivent compenser ces réductions par l'augmentation de la productivité et des cadences. Il en résulte une augmentation constante des accidents du travail. En 1973, 1 125 000 accidents ont coûté 124 millions de journées perdues ; en 1974, les accidents mortels ou d'une extrême gravité croissent d'une façon inquiétante. Il y a eu soixante-seize morts à Usinor-Dunkerque depuis sa mise en service et les usines Chausson détiennent le triste record des accidents du travail.

A ces conditions de travail inhumaines, s'ajoutent des conditions de transport épuisantes, des conditions de logement souvent mauvaises et un cadre de vie de plus en plus détérioré par le bruit et les pollutions de toute sorte.

Le Gouvernement a cru pouvoir utiliser l'année internationale de la femme, non pas pour prendre des mesures réelles pour l'amélioration de la condition féminine — il en est incapable — mais pour entraîner les femmes à accepter l'austérité et à cautionner sa politique rétrograde. Mme François Giroud n'a pas craint de ternir son image de femme de gauche pour se prêter, à la tête du secrétariat d'Etat à la condition féminine, à cette opération sans gloire. Mais ce ne sont ni les quelques mesures partielles — arrachées d'ailleurs par la lutte — ni les promesses vagues sur l'institution d'un salaire familial, ni les incitations au travail à mi-temps ou tout simplement au matriarcat, qui feront oublier aux femmes les discriminations dont elles sont victimes dans le monde du travail, ni la baisse du pouvoir d'achat, des salaires et des allocations familiales qui fera disparaître l'angoisse, qui est la leur, face à la montée du chômage et devant l'avenir incertain de leurs enfants.

Quant à l'inflation, le pouvoir, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, est incapable de la maîtriser.

Les mesures annoncées la semaine dernière par M. Fourcade frappent une fois de plus les petits commerçants, les petites et moyennes entreprises « responsables », selon vous, de la hausse actuelle des prix, pendant qu'il libère les prix de la grande industrie.

Si la décision de baisser le prix de certains produits pétroliers témoigne de la justesse de la vigueur de notre opération vénérée sur le scandale pétrolier, elle ne permettra pas, compte tenu de son caractère limité et discriminatoire, d'améliorer la situation. En effet, ce sont encore les industriels qui en seront les principaux bénéficiaires, puisque le fuel lourd diminue de 7 p. 100, alors que la baisse du fuel domestique n'atteint pas 2 p. 100.

Vous ne manquerez pas de nous accuser de brosser délibérément un tableau apocalyptique de la situation et de la noircir volontairement. Cela nous importe peu, monsieur le Premier ministre, car ce qui nous préoccupe, c'est cette réalité et non celle des nantis du régime, c'est cette misère que nous voulons supprimer dans les actes et pas seulement en paroles. Ce sont les travailleurs, la population laborieuse de notre pays, pour qui d'ailleurs vous n'avez eu aucun mot dans votre discours, bref, ce sont toutes les couches sociales victimes de votre néfaste politique qui nous intéressent et que nous sommes résolus à défendre.

MM. Roger Gaudon et Hector Viron. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Malgré tous vos discours, il est de plus en plus difficile de croire au caractère fatal et inéluctable de la crise et à son caractère mondial. Oui, certes la crise est internationale, elle affecte tous les pays capitalistes, mais les pays socialistes ne connaissent ni le chômage, ni l'inflation, ni la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs.

La crise actuelle n'est pas fatale, car elle trouve sa cause profonde dans le fait que les richesses créées par le travail des Français et des Françaises sont mal utilisées, gaspillées, accaparées par une petite minorité de gros possédants qui dilapident et stérilisent des masses énormes de capitaux.

Aujourd'hui, toutes les mesures que vous prenez ne font qu'aggraver les contradictions, la concurrence entre les pays capitalistes eux-mêmes et ne font qu'accroître les désordres monétaires et les distorsions économiques.

Il ne vous reste qu'un recours : masquer autant que faire se peut tous les aspects négatifs de cette politique par une démagogie effrénée. Il faut reconnaître que vous excellez en la matière. Tous les moyens de l'information sont mis à votre disposition pour vous permettre de tromper, jeter de la poudre aux yeux, créer des illusions, en un mot, pour tenter de détourner la population de son aspiration aux changements démocratiques nécessaires.

L'équipe gouvernementale, dans ce domaine, fait preuve d'une émulation extraordinaire et tous, autant que vous êtes, vous épiloguez sans complexe sur les inégalités, sur les injustices sociales, sur le sort des plus défavorisés, sur l'inflation et le chômage, sur le désarroi de la jeunesse et la situation des femmes, sur les réformes à prendre et même sur la nécessité du changement.

A vrai dire, l'enthousiasme manifesté par les journalistes de la télévision sur les prouesses réalisées en un an par le Président de la République est à la mesure de l'aggravation brutale de la situation de l'ensemble de la population des villes et des campagnes, à la mesure aussi du renforcement de l'autoritarisme réel du pouvoir.

Incapables de répondre aux grands besoins de votre temps, de satisfaire les plus légitimes revendications des Français et des Françaises, inquiets aussi de la montée des luttes dans l'ensemble du pays et de la progression de l'union de la gauche confirmée dimanche par les élections du Havre et de Champigny, vous développez, à l'aide de la télévision, de la radio, une campagne anticommuniste d'une intensité surprenante.

Parce que nous sommes les défenseurs les plus résolus de la classe ouvrière et de la population laborieuse, parce que nous défendons avec passion notre indépendance nationale et que notre patriotisme n'a d'égal que notre profonde solidarité à l'égard de tous les peuples épris de paix, parce que nous proposons à notre peuple des solutions efficaces pour sortir de la crise, nous sommes la cible des attaques les plus grossières.

Cette campagne, aussi violente soit-elle, ne nous détournera pas de notre combat, mais surtout elle n'arrivera pas à masquer le caractère de plus en plus antidémocratique du régime et l'autoritarisme renforcé du Président de la République.

Vous osez vous en prendre à notre parti sur la question des libertés en invoquant son prétendu totalitarisme. Vous ne nous attaquez que pour mieux cacher votre propre autoritarisme, mais cela ne peut faire oublier que vous faites partie d'un système qui a à son actif des millions de morts en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud, qui s'est distingué par les tortures, les assassinats en Indochine, en Algérie, qui ne s'est jamais véritablement élevé contre des dictatures sanglantes qui oppriment la Grèce, le Portugal, l'Espagne. Non contents de cela, vous apportez un soutien non déguisé au sinistre régime de Pinochet et à la dictature franquiste. Et l'on découvre aujourd'hui que la police espagnole se livre en toute impunité à des attentats dans notre pays.

MM. Roger Gaudon et Hector Viron. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Vous gaussez de la déclaration du parti communiste français sur les libertés en vous drapant dans le drapeau de « la liberté » une et indivisible, vous oubliez de dire que c'est le Gouvernement qui porte atteinte délibérément à la liberté essentielle de tout être humain, celle de vivre dignement en refusant à des centaines de milliers de chômeurs, de jeunes et de femmes le droit au travail.

Mme Catherine Lagatu. Bravo !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Et de quelle liberté peut-on parler lorsque l'on vit mal, lorsque la majorité de la population se voit privée du droit élémentaire à la formation professionnelle et écartée de la culture, lorsque les savants, les chercheurs, les créateurs sont dans l'impossibilité matérielle d'exercer leur métier et pratiquent eux-mêmes leur propre autocensure.

Mme Catherine Lagatu. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Aujourd'hui, c'est le Gouvernement et le patronat qui attaquent systématiquement toutes les libertés collectives et individuelles.

En refusant de répondre aux légitimes revendications des travailleurs, en prenant la lourde responsabilité de déclencher et de faire durer les conflits dans les entreprises, vous montrez bien votre refus agressif de mener une politique sociale digne de ce nom (*Murmures à droite*), votre volonté délibérée de démanteler notre économie et notre potentiel industriel. Il y a des entreprises en lutte depuis trois, quatre, six, voire douze mois. C'est le cas des tanneries d'Annonay. Parmi ces entreprises qui luttent depuis des mois, je citerai aussi les usines Triton, à Bagnole.

Votre attitude méprisante à l'égard des travailleurs en lutte témoigne du peu de cas que vous faites de la personne humaine.

M. Roger Gaudon et Mme Catherine Lagatu. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. C'est sans doute aussi au nom de la liberté — de la liberté d'entreprise, s'entend — que vous répondez aux postiers, aux cheminots en lutte, aux travailleurs de Renault, Chausson ou Citroën, aux ouvriers de la C. F. E. M. ou du *Parisien libéré*, par les évacuations d'usine, les charges de C. R. S., l'intervention des nervis musclés de la C. F. T. ou des gardes privés et de leurs chiens policiers ? (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Roger Gaudon. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Vous agissez de la même façon avec les paysans en lutte. Vous multipliez aussi les sanctions contre les jeunes soldats du contingent qui exigent la démocratisation de leur situation.

La télévision, la radio sont littéralement domestiquées et utilisées vingt-quatre heures sur vingt-quatre par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées communistes. — Protestations à droite.*)

M. Roger Gaudon. Nous en avons la preuve aujourd'hui !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. En effet, il n'y a qu'à voir aujourd'hui. Qu'a-t-il été dit à la télévision du conflit chez Chausson, du conflit chez Triton et des luttes des travailleurs ? Rien ! Qu'a-t-il été dit de la déclaration des libertés du parti communiste français ? Rien non plus. (*Exclamations sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

M. Amédée Bouquerel. On sait ce que c'est !

M. Pierre Carous. C'est une plaisanterie !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Les élus du peuple sont privés de toute initiative, les collectivités locales — personne ici ne peut le nier — sont de plus en plus mises en tutelle. Enfin, la pratique de la garde à vue, des contrôles policiers arbitraires se développe pendant que les magistrats sont fustigés. Le développement inquiétant, conséquence inévitable de votre régime, de la délinquance, de la criminalité, du racisme incite les hommes de la réaction à la création de milices parallèles.

Voilà la liberté selon MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Lecanuet. Dans ces conditions, il est mal venu, monsieur le ministre, de nous attaquer sur ce thème et de vouloir nous faire la leçon. Ce n'est assurément pas vous qui pouvez le faire.

Quant à nous, nous n'avons jamais atteint aux libertés... (*Exclamations et rires sur les travées de l'U. D. R. et à droite. — Vifs applaudissements sur les travées communistes.*)

Mme Catherine Lagatu. Citez-nous un fait !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Toute notre politique témoigne, au contraire, de notre attachement indéfectible à la liberté. (*Applaudissements sur les travées communistes.*) Du manifeste de Champigny au défi démocratique et à notre bataille pour la réalisation du programme commun de gouvernement, notre position est très claire — d'ailleurs, vous la connaissez — d'autant plus claire que la réalisation du programme commun exige un essor sans précédent de toutes les libertés.

Vous, au contraire, vous allez dans le sens de l'autoritarisme, vous tournez de plus en plus le dos à l'idéal démocratique du peuple français parce que votre politique rétrograde et anti-sociale, contraire aux intérêts de notre peuple, ne supporte pas la démocratie. Les aspirations des masses populaires, les besoins du développement social et l'intérêt national commandent un changement réel et non le bavardage sur le changement. Il faut enfin donner au peuple la direction et le bénéfice de son activité par un ensemble cohérent de réformes démocratiques capables de restreindre le pouvoir sans partage des grandes affaires sur la vie du pays. Cet objectif est exprimé dans le programme commun de gouvernement.

On nous avait promis le chaos, le chômage, l'inflation si la gauche l'emportait aux élections. C'est maintenant chose faite grâce à Giscard d'Estaing !

MM. André Aubry et Hector Viron. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Ce sont, au contraire, les nationalisations démocratiques, la planification, l'extension des libertés, la participation active des travailleurs et des citoyens

prévues dans le programme commun qui assureront le progrès social, l'indépendance nationale. Une politique hardie de coopération avec tous les pays et notre contribution à la construction d'une Europe pacifique et démocratique redonneront à notre pays la place qui lui revient.

Il est donc urgent, pour sortir de la crise, de mettre en œuvre cette politique novatrice et authentiquement démocratique et c'est ce à quoi s'emploiera notre parti.

Il est possible dès aujourd'hui de prendre des mesures immédiates pour mettre un terme au chômage et à l'inflation.

Puisque le Gouvernement prétend vouloir donner l'exemple dans la fonction publique, qu'attend-il pour créer, dans les P. T. T., l'éducation, l'éducation physique, les établissements hospitaliers, les emplois réclamés depuis des mois par les personnels et systématiquement refusés par les ministres ?

Pourquoi ne prend-il pas les mesures nécessaires pour arrêter les licenciements et les fermetures d'usines ?

Pourquoi ne s'attaque-t-il pas aux profits scandaleux des compagnies pétrolières et des grands trusts pharmaceutiques dénoncés par *L'Humanité* et ne diminue-t-il pas, de façon conséquente, le prix du fuel et des médicaments ?

Pourquoi repousse-t-il à cinq ans le remboursement de la T. V. A. aux communes ?

Pourquoi ne prend-il pas des mesures urgentes pour impulser la construction de logements sociaux, développer les transports en commun et faire revivre ainsi des industries qui ont les plus grandes difficultés ?

C'est cela et la satisfaction des revendications essentielles des travailleurs qu'attendent des millions de Françaises et de Français désabusés par votre politique, entre autres la relance de la consommation intérieure, facteur décisif de la relance économique, l'augmentation des salaires, pensions, retraites et allocations familiales, l'abaissement de l'âge de la retraite.

Ils peuvent en tout cas être assurés du soutien résolu des élus communistes et le fait que nous aurons à discuter, la semaine prochaine, des options du VII^e Plan nous permettra encore de faire la critique de votre politique et d'avancer des solutions concrètes et réalistes.

Aux côtés des travailleurs en lutte pour la défense de leurs conditions de vie et de travail, c'est avec eux et pour eux que nous bâtirons l'avenir démocratique de la France.

Mme Catherine Lagatu. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Vous n'avez pas confiance dans les forces vives de la nation ; c'est pourquoi vous êtes les hommes du passé. Nous opposons les perspectives de la démocratie avancée et du socialisme ; c'est pourquoi nous avons l'avenir avec nous.

Ce n'est évidemment pas en quêtant ici une approbation massive que vous pourrez mener une politique novatrice ; c'est en accomplissant le changement réel exigé par la population et nous nous y emploierons. (*Vifs applaudissements prolongés sur les travées communistes. — Applaudissements sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, le règlement ne nous autorise pas à limiter la durée des interventions, mais je crois qu'il n'est pas nécessaire de parler trop longuement pour exprimer son opinion. (*Applaudissements sur diverses travées au centre, sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

La parole est à M. Monichon.

M. Max Monichon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le dernier alinéa de l'article 49 de la Constitution de 1958 dispose : « Le Premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale. »

Pour la première fois aujourd'hui, depuis 1958, monsieur le Premier ministre, vous avez décidé d'user de cette faculté. Cet acte inédit, venant après le discours de M. le Président de la République à l'occasion du centenaire du Sénat, ne peut être qu'agréablement ressenti par mes collègues et apprécié par ceux qui comprennent l'utilité de notre assemblée en raison de la part importante qu'elle prend dans le travail législatif, dans la rédaction de la loi et dans l'équilibre de notre pays. Notre Constitution comportait, en effet, une possibilité de concertation avec le Sénat et vous venez de créer un précédent dont mes amis souhaitent, avec moi, qu'il se renouvelle pour engager un dialogue utile et nécessaire entre le Gouvernement et notre assemblée. Nous portons cette initiative à votre actif.

Sans doute avions-nous le moyen des questions orales avec débat. Elles sont et restent forcément catégorielles et ne peuvent être comparées à l'ampleur du débat général, global, qui s'instaure à la suite de vos déclarations.

En vous écoutant, monsieur le Premier ministre, et en mesurant les difficultés auxquelles ont à faire face les démocraties modernes qui ont atteint l'ère industrielle, je pensais que l'administration d'une nation n'est pas chose si simple et que, dans un monde en pleine évolution, les grands problèmes qui se posent sont généralement communs aux grandes nations, sans que la politique dominante chez chacune d'elles et, par conséquent, différente puisse les protéger contre les remous économiques et financiers.

Une autre constatation importante qui doit aider à régler les grands problèmes auxquels sont confrontées les démocraties est l'urgente nécessité de faire l'Europe et de la faire volontaire, solidaire et indépendante; un tout récent événement soulignerait cette urgente nécessité s'il en était besoin.

Cependant, l'Europe, pour être réelle, doit être économique, certes, mais aussi financière, monétaire et politique et les prochains efforts doivent consister à préparer, par étapes, car l'entreprise sera longue, une monnaie commune, avant laquelle doit être amélioré et renforcé le système de la parité entre les diverses monnaies européennes. Vous avez, monsieur le Premier ministre, dans votre déclaration, résumé ce sujet en parlant d'une union économique et monétaire; nos pensées se rencontrent.

L'entreprise européenne peut se définir assez simplement, mais sa mise en place durera plusieurs années et soulèvera des difficultés qu'il faudra surmonter avec volonté et ténacité.

La France a un rôle éminent à jouer dans cette construction parce qu'elle est volontaire et convaincue de sa nécessité. Elle devra faire preuve de beaucoup de persévérance, car le succès ne se mérite qu'après l'effort et l'esprit européen a encore besoin d'être renforcé.

Déjà, la Communauté économique européenne nous a apporté, dans certains domaines, des satisfactions, mais nous devons rester attentifs à la situation de notre agriculture, qui doit, dans les années à venir, accroître sa part dans nos exportations et contribuer à fortifier notre balance commerciale.

Les éléments perturbateurs de notre économie que sont la hausse des prix et la hausse du coût de l'énergie, la seconde étant pour partie la conséquence de la première, méritent que vous perséveriez dans la double action que vous avez entreprise pour ramener à un taux acceptable et comparable à celui que connaissent les autres nations européennes la hausse des prix et l'érosion monétaire et pour trouver au problème pétrolier une solution à court terme, puis à long terme.

Si, pour le court terme, les efforts méritoires faits par la France n'ont pas été récompensés, il y a lieu de persévérer car tous les pays modernes voient leurs bases économiques perturbées par la situation des prix ascendants du marché pétrolier. Quant au moyen et au long terme, c'est-à-dire la réduction progressive de nos besoins en pétrole et leur remplacement, il faut aussi persévérer en prenant le maximum de précautions. Là encore, le Gouvernement paraît faire preuve d'une audace réfléchie pour nous soustraire par étapes à la pression constante et accrue des détenteurs de cette source d'énergie qu'est le pétrole.

Les mesures prises pour freiner la hausse des prix par d'importantes restrictions de crédit ne paraissent pas avoir donné les résultats attendus. Elles ont freiné l'activité économique et sans doute aggravé le chômage sans atteindre le niveau de baisse escompté. Cette situation est inquiétante et celui qui en parle la considère comme telle. Il faut stabiliser d'abord, pour assurer la reprise.

Dans ce domaine, nous ne sommes pas plus mal placés que les nations voisines.

M. Charles Alliès. Si !

M. Max Monichon. En effet, si l'on compare entre avril 1974 et avril 1975, le taux de croissance du chômage, on constate qu'il est, en France, inférieur à ce qu'il est en Allemagne ou au Danemark. Si l'on compare aussi le pourcentage des chômeurs totaux à l'effectif de la population active, on constate que le pourcentage est plus faible en France qu'en Allemagne fédérale, qu'aux Pays-Bas, qu'en Irlande et qu'au Danemark. Si nous passons maintenant à l'examen du chômage partiel, qui est souvent le précurseur du chômage total, nous constatons qu'il est en France inférieur à ce qu'il est en Allemagne.

Certes, les mesures de relance prises par le Gouvernement ne sont pas négligeables. Sont-elles suffisantes? La constatation suivante me fait pencher vers la négative: beaucoup d'entreprises cherchent actuellement non l'investissement, mais des marchés. Il sera nécessaire que la reprise soit générale pour que la France en connaisse d'heureux effets. Certes, elle est annoncée pour l'automne. Il est indispensable que d'ici là, des

mesures soient prises pour permettre une accélération de l'activité économique et pour couvrir les risques de chômage, tant total que partiel.

Mais nous ne pouvons nous satisfaire de comparaisons, même si elles nous sont momentanément favorables. La hausse des prix et l'érosion ont des origines lointaines. Certains traités d'économie énoncent qu'au niveau qu'avait atteint la production dans tous les pays, l'érosion était inévitable. Ils vont jusqu'à démontrer que l'expansion porte en elle ce mal et que les économies des nations modernes, donc industrialisées, verront se succéder des périodes d'érosion et des périodes de stabilité.

Point n'est besoin de dire que telle dominante politique porte en elle plus de risques que d'autres. Ce serait inexact et une analyse de la situation des nations démocratiques qui entourent la France suffit à démontrer que personne n'a pu échapper au mal et que ses conséquences sont les mêmes dans tous les pays.

Là aussi, il faut être persévérants, mais aussi attentifs aux conséquences des décisions qui sont prises et en bien mesurer les répercussions.

Nous ne saurions trop, monsieur le Premier ministre, vous dire nos craintes et nos alarmes, face à des mesures déflationnistes qui n'atteignent pas le résultat souhaité, mais qui concourent à accroître le chômage, autre mal aussi grave, sinon plus, que le premier. Aussi nous recommandons-vous de lutter contre les deux maux qui mettent aujourd'hui les démocraties en péril, l'inflation et le chômage.

Mais, là encore, nous sommes tributaires de l'extérieur et notre reprise économique, qui résorbera les difficultés de l'emploi, ne peut être efficace que si les économies des autres pays leur permettent de nous acheter.

Nous retrouvons ainsi la nécessité de construire l'Europe tant pour qu'elle puisse, avec le poids et l'autorité de son union, discuter autrement qu'en ordre dispersé avec les détenteurs de matières premières et faire que s'atténue la disparité entre nos monnaies et que s'accroissent nos exportations par la puissance d'une Europe unie qui sera de surcroît un gage d'avenir pacifique.

Une Europe réelle, économique, financière et politique, doit donner aux nations qui la composent des moyens importants pour promouvoir une politique sociale hardie au profit des moins favorisés car l'économie doit demeurer au service du social. Si, au niveau du social, des progrès importants ont été réalisés, l'effort doit être continué car il en est besoin.

Dans le cadre de la politique intérieure, vous m'autoriserez, monsieur le Premier ministre, à évoquer les grandes difficultés des collectivités locales, dont vous savez qu'elles ont un rôle important dans la nation.

A leur sujet, il est indispensable de concilier l'équilibre du budget de l'Etat avec la nécessité de les doter de recettes évolutives, au niveau de leur potentiel fiscal, afin que la comparaison entre les impôts d'Etat et les impôts locaux ne révèle pas plus longtemps une majoration permanente de la fiscalité locale et un endettement croissant des communes et des départements, alors que la dette de l'Etat demeure pratiquement constante.

Il y a lieu, je pense, monsieur le Premier ministre, chaque fois que cela est possible, d'accélérer les délégations de crédits d'équipement aux bénéficiaires pour accélérer la reprise de l'activité économique. Il faut aussi procéder à des économies et éviter tout double emploi ou tout gaspillage dont notre pays ne peut plus se payer le luxe.

Mais c'est dans le domaine de la politique étrangère que mes amis et moi-même avons eu bien des difficultés à comprendre. J'ai écouté avec une particulière attention votre déclaration sur cet important sujet. Il n'est pas rare que, chez nous comme à l'étranger, nous entendions parler de la politique étrangère de la France comme d'une position dont la continuité n'apparaissait pas comme l'élément majeur.

Vos déclarations auront, je l'espère, effacé ce jugement dans l'esprit de ceux qui l'énonçaient. Notre politique de la défense, liée à notre politique étrangère, a fait, dans vos déclarations, l'objet de propos précis posant le principe de notre indépendance. Nous vous demandons donc de veiller au moral et à l'espérance de nos armées dont l'action doit être dominée par le rôle essentiel qui est le leur pour la défense de notre liberté et auxquelles doivent être donnés les moyens les plus modernes.

Au terme de ces remarques et de ces avis, nous écouterons avec attention vos réponses. Mais devant la situation générale qui atteint les démocraties, en face de votre volonté de poursuivre et de gagner, nous souhaitons dans l'intérêt de la France que vos efforts et votre dynamisme, monsieur le Premier ministre, atteignent les objectifs louables, mais souvent difficiles, que vous vous êtes assignés. (Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. D. C. P.)

(M. Etienne Dailly remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,

vice-président.

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Pierre Marcilhacy. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, je pense qu'en venant devant la Haute Assemblée, en application de l'article 49 de la Constitution, solliciter du Sénat un vote sur une question de politique générale, vous avez souhaité particulièrement entendre les réflexions du Sénat.

Je viens vous livrer, très modestement, les réflexions d'un sénateur. Je vais être très direct : si j'étais U. D. R., républicain indépendant ou réformateur rallié, j'approuverais cette déclaration de politique générale, en toute logique et sans l'ombre d'un scrupule ou d'un regret, car vous êtes l'héritier, le loyal héritier d'une politique. Je ne vois pas pourquoi on pourrait aujourd'hui désavouer une politique qu'on a approuvée depuis dix-sept ou dix-huit années. Je ne suis pas dans cette situation, comme je l'ai indiqué au début de mon propos.

Mais je voudrais, au-delà des critiques, qui sont faciles, vous faire toucher du doigt la très profonde inquiétude de ceux que j'appellerai « les gens de bonne volonté ».

Monsieur le Premier ministre, vous avez très justement lié, dans votre propos que j'ai suivi avec une attention extrêmement soutenue, la politique étrangère de notre pays à sa situation intérieure. Vous avez raison, car nous n'avons de crédit à l'étranger que dans la mesure où nous représentons quelque chose, où nous promettons quelque chose, où nous pouvons faire obtenir quelque chose.

Alors, quelle est notre situation intérieure ? Oh ! je dirai tout de suite qu'elle n'est pas aussi noire que la peinte tout à l'heure Mme Goutmann, mais qu'elle n'est peut-être pas aussi claire que les propos ministériels nous le donnent à penser. En réalité, notre pays est mal à l'aise, comme je le suis moi-même, à cette tribune, et peut-être pour la première fois dans une longue carrière parlementaire. Pourquoi ? Parce que, depuis un certain temps, beaucoup d'entre nous ont perdu l'espoir.

C'est très grave ! Que nous soyons confrontés à des difficultés considérables, que nous ne soyons pas les seuls dans ce cas, j'en suis tout à fait d'accord. Encore que, monsieur le Premier ministre, quand il s'agit de la France je sois beaucoup plus exigeant que lorsqu'il s'agit d'un autre pays. La France se doit d'être encore mieux que les autres.

Ce qui motive mon inquiétude, c'est que rien ne débouche sur une recherche positive et que nous ne voyons rien poindre au niveau de ce que je vais appeler la philosophie nationale. Votre propos, tout à l'heure, en était l'expression frappante. Il contenait beaucoup de choses, de très bonnes et d'autres que j'ai trouvées moins bonnes. Je me souvenais, en vous écoutant, de l'époque où l'un de vos prédécesseurs, M. Chaban-Delmas, faisait à cette tribune une remarquable analyse de l'état de notre société et de la « nouvelle société ». Après votre discours, j'ai éprouvé le même sentiment de malaise que celui que j'avais éprouvé à la fin du discours de M. Chaban-Delmas.

Où tout cela va-t-il nous conduire ? Monsieur le Premier ministre, je pose en principe que les difficultés qui vont assaillir notre pays revêtiront une telle ampleur que les structures nationales actuelles ne seront pas suffisantes pour y faire face. Nous ne sommes qu'au début des difficultés, et cela, monsieur le Premier ministre, j'aurais souhaité que le Gouvernement le dise.

Il n'est pas vrai que les étapes que l'on donne à la fin de la crise pourront être, en quelque mesure, respectées.

Vous le savez, nous le savons tous, nous allons entrer dans une période où il faudra que nous souffrions. Il faudra que le pays supporte ces souffrances et, pour les supporter, étant donné qu'il n'a plus d'encadrement, étant donné qu'il ne sait plus, lui non plus, à quoi il doit croire, et bien, il faudra que les sources nouvelles de la politique se dégagent.

En réalité, la crise économique a, schématiquement, deux aspects et je rentre là dans le domaine de la politique étrangère : le phénomène inflationniste, bien sûr ! mais, au premier chef, l'instabilité monétaire. Or, ces deux phénomènes, disons-le, sont des purs produits du système que j'appellerai le « système capitaliste de libéralisme dévoyé » ; et ce système, s'il n'arrive pas à surmonter ces deux difficultés majeures, se sera condamné lui-même.

Est-ce que nous voyons poindre les solutions pour ces deux problèmes ? M. Monichon rappelait tout à l'heure que, pour résoudre sur le plan intérieur le phénomène inflationniste, il a fallu couper les crédits ; il a fallu, d'un seul coup, porter

une atteinte grave à un certain nombre d'entreprises et, indéniablement, donner des possibilités d'extension à ce mal affreux qui s'appelle le chômage.

Sur le plan de la stabilité monétaire, ce ne sont pas les déclarations d'intention qui manquent, qu'elles émanent de notre Président de la République ou d'autres chefs d'Etat.

Mais qu'a-t-on fait ? La réintégration de la France dans le « serpent » monétaire n'est même pas une approche de solution car — j'allais dire schématiquement — on ne refait pas deux fois Bretton Woods. Alors, il faut stabiliser les monnaies, si l'on veut arriver à stabiliser des courants économiques qui déjà, en eux-mêmes, sont fragiles. S'il n'en était pas ainsi, un ensemble des pays capitalistes sera condamné à avouer son impuissance. Cette action conditionne notre existence, mais au nom de quels principes ces moyens d'action dont dispose le Gouvernement sont-ils appliqués ?

Là, monsieur le Premier ministre, je voudrais faire part de mes réflexions. L'homme qui est à la tribune a une longue expérience du Sénat. Il ne s'en cache pas, il est fier d'être issu de ce qu'il est convenu d'appeler une vieille famille libérale. J'ai été élevé dans le respect profond — je ne l'ai jamais oublié — d'un certain nombre de principes. Mes parents — il y a longtemps, hélas ! — évoquaient quelquefois les problèmes politiques devant moi. Ils n'étaient point de gauche et ils avaient peur de la gauche, pour deux raisons : l'une, c'était le matérialisme des finalités politiques, à l'époque, des partis de gauche ; l'autre, c'était l'internationalisme de leur action.

J'ai été nourri dans ces principes et que vois-je aujourd'hui ? Ce n'est plus la gauche qui présente ces caractéristiques, c'est la droite. Peut-être cela explique-t-il la réflexion profonde que certains d'entre nous peuvent faire car si les pays, non plus les pays de droite, mais les pays prospères, ceux qui veulent conserver ce qu'ils ont, amenaient un peu d'espoir au peuple, celui-ci ne penserait pas à les quitter et la situation en France serait moins inquiétante et, moins tendue qu'aujourd'hui.

Au plan européen, le problème est le même. Vous êtes un héritier, monsieur le Premier ministre. Que d'occasions ont été manquées depuis que vous et tous ceux qui vous ont soutenu et vous soutiennent légitimement avez le pouvoir ! Allez-vous parvenir, en définitive, à « recoller les morceaux » de ce puzzle qui a l'air de se disloquer dès qu'une légère secousse se produit ? Je le souhaite ardemment, mais je n'en suis pas certain. Là encore, sur quelle philosophie va s'appuyer cette Europe ?

Monsieur le Premier ministre, vous le voyez, mes propos ne sont pas gais, mais ils ne sont pas méchants. Je crois qu'ils expriment assez bien la grande inquiétude de la France — je le dis très simplement — devant l'incohérence que nous subissons, devant le régime qui est le nôtre actuellement et qui, dans bien des domaines, se caractérise par le culte de l'irresponsabilité. De cela aussi il faut bien parler : nous avons vu passer trop de choses que les uns et les autres, et tous ensemble, nous avons réprouvés sans qu'aucune suite ne leur soit donnée.

En d'autres termes, il suffit qu'un scandale ait éclaté pour s'apercevoir, quelques années après, qu'aucune sanction n'a été prise. Cela aussi est mauvais.

Il faut penser également, monsieur le Premier ministre, que notre pays de France a besoin d'être gouverné, certes, mais dans la justice, dans le sens des responsabilités et avec de l'espoir. Le matérialisme de vos finalités politiques actuelles est une des causes de la morosité nationale. J'ai fait pour ma part un autre choix. J'ai pensé qu'il faudrait que, demain, nos structures économiques reposent sur une meilleure distribution non seulement des profits, mais des pouvoirs. C'est par ce biais seulement que nous arriverons à une manière de résurrection de ce pays.

Si la France retrouve la voie — je le dis très librement — que, dans ses débuts, le général de Gaulle indiquait, alors vous pourrez parler haut et ferme au nom de la France, vous faire écouter, vous faire respecter. Il serait dommage que la France qui, suivant le mot de Paul Boncour, était « la fille aînée de l'Eglise et la mère de la Révolution », ne retrouvât pas, dans le cœur de tous les peuples, les résonances qui furent les siennes. Ce serait dommage pour la France, pour les Français qui souffrent un peu et qui sont très tristes. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre et à droite, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. André Fosset.

M. André Fosset. En demandant au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale vous inaugurez, monsieur le Premier ministre, alors que la Constitution de la V^e République va atteindre son seizième anniversaire, l'emploi d'une faculté qu'elle vous confère et dont aucun de vos cinq prédécesseurs n'avait cru devoir user.

Je sais combien vous êtes soucieux de conformer en tout point votre action politique aux grandes orientations définies par le Président de la République. Aussi me paraît-il bon de souligner la part qui revient, dans cet acte que nous approuvons, à l'initiative présidentielle. Nous y voyons une des manifestations significatives du changement que nous attendions de ce septennat. Il nous confirme, s'il en était besoin, dans la validité du choix que nous avons fait dès le premier tour de l'élection présidentielle.

A ceux qui, alors, pouvaient s'interroger, vous êtes en mesure d'apporter aujourd'hui le bilan d'une année d'action gouvernementale. En dépit d'une conjoncture particulièrement difficile, ce bilan, qui, comme tout autre, comporte un actif et un passif, fait apparaître en définitive un solde largement positif et enregistré, ce qui est essentiel, la réalisation des engagements pris pour cette première année du septennat.

Les réformes annoncées ont, dans l'ensemble, été entreprises, les mesures promises ont été généralement appliquées. Pour les mémoires défaillantes, il n'est pas mauvais de rappeler brièvement les plus notables d'entre elles : l'évolution des institutions, dont témoigne ce débat, vers une pratique plus équilibrée des pouvoirs qui a notamment permis au Parlement, réuni en Congrès, de modifier la Constitution et de garantir les droits de l'opposition dont, par ailleurs, les moyens d'expression, notamment à la radio et à la télévision, ont été considérablement accrus. (*Exclamations sur les travées communistes.*) ; l'abaissement de la majorité civile à dix-huit ans ; la généralisation progressive de la sécurité sociale ; de nombreuses mesures sociales, notamment la revalorisation du salaire minimum de croissance, des allocations familiales, du minimum vieillesse ; la retraite à soixante ans aux anciens combattants et prisonniers de guerre ; la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; la protection sociale des travailleurs licenciés pour cause économique ; l'amélioration de la condition féminine par l'adoption de plusieurs textes relatifs à la protection sociale des mères, des veuves et de leurs familles ; l'ébauche d'une politique familiale dynamique qui, au-delà des difficiles débats sur l'interruption de grossesse et le divorce, dénote une prise de conscience accrue des problèmes familiaux.

Les premières mesures prises à l'égard des collectivités locales tant pour le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée que pour l'amélioration de l'attribution des sommes dues au titre du versement représentatif de la taxe sur les salaires amorcent, en dépit d'une timidité regrettable (*Murmures sur les travées socialistes et communistes*), le renversement complet de tendance impatientement attendu par les élus locaux dont le Sénat entend être le soutien résolu.

La politique étrangère, notamment l'organisation de rencontres régulières de chefs d'Etats et de gouvernements européens, la proposition d'élection du Parlement européen au suffrage universel témoignent, elles aussi, du changement dont nous estimons que les premières manifestations doivent constituer l'annonce d'une réflexion qui, de la politique étrangère, doit être génératrice de nouvelles propositions de réformes pour la France.

En portant témoignage de votre capacité à tenir vos engagements, ce bilan nous permet de former, sur votre déclaration un jugement de fond. Nous sommes maintenant assurés que son contenu constituera, dans la réalité, le programme de votre action pour la période qui s'ouvre. Vous avez, à juste titre, ouvert ce débat en situant la définition d'une politique pour notre pays dans les perspectives de l'état du monde tel qu'il est aujourd'hui. Effectivement, la mondialisation des problèmes auxquels nous sommes confrontés est évidente.

Point n'est besoin de souligner que, dans une civilisation où le rôle des *mass media* est essentiel, aucun Français ne reste à l'abri, ni des mutations de société, ni des événements sur quelque point du globe qu'ils se produisent.

La crise de l'énergie a montré l'interdépendance économique des pays producteurs et consommateurs. La crise monétaire qui affecte les marchés financiers internationaux se répercute au niveau de l'investissement comme à celui du taux d'intérêt servi aux épargnants. Il n'est point jusqu'aux secousses politiques qui n'aient leur prolongement dans notre pays ; l'exemple portugais est là pour le rappeler.

Aux lignes de clivage économique se substituent toujours les lignes de clivage philosophique ou politique entre ceux qui défendent les libertés, notamment la liberté de la presse, et ceux qui ont, en ce domaine, une conception totalitaire d'une presse au service exclusif de l'Etat ou d'un parti.

M. Auguste Amic. Comme au Chili !

M. André Fosset. Cette apparition d'une conscience planétaire avive la sensibilité de nos concitoyens aux options faites en matière de politique étrangère. « Chacun de nous a appris les gloires de l'indépendance. Que chacun de nous apprenne les gloires de l'interdépendance », déclarait Franklin Roosevelt, le

1^{er} décembre 1936, à la conférence interaméricaine de Buenos Aires. Ce qui s'annonçait, il y a quarante ans, pour les peuples du continent américain est devenu aujourd'hui réalité pour tous les peuples du monde.

Déjà apparaissent les signes d'une conscience planétaire pour la gestion des ressources naturelles, pour la préservation de l'équilibre écologique et démographique, pour la réponse à donner à la pénurie alimentaire. L'instabilité politique de la région sud de l'Europe, la précarité de l'équilibre au Moyen-Orient, le recul dans le monde des frontières de la liberté, le déclin de la prédominance politique des Etats-Unis, le renforcement du potentiel militaire de l'Union soviétique, ont, en moins de vingt-cinq ans, profondément bouleversé le paysage mondial.

La puissance nouvelle des pays producteurs de pétrole, les répercussions de l'inflation mondiale sur les économies des pays industrialisés, l'aggravation des difficultés de la Communauté économique européenne ont aussi radicalement modifié l'équilibre économique.

Nous entrons dans un monde d'insécurité économique et politique où la recherche de solidarités doit prévaloir sur les tentations de l'isolement.

Pays de vieille civilisation, patrie des droits de l'homme, nation sans ambition territoriale ni volonté hégémonique, la France ne saurait réduire sa politique étrangère au nationalisme et au mercantilisme. Elle se doit non seulement de sauvegarder ses intérêts, mais aussi de défendre une certaine idée de l'homme, une conception originale de la vie qu'elle partage avec ses voisins d'Europe occidentale.

Aussi croyons-nous que la recherche d'un nouvel ordre économique mondial, que notre diplomatie s'est donné pour objectif, passe par l'organisation d'une Europe unie, ouverte sur le monde.

Le 9 mai dernier, le Président de la République a célébré solennellement le vingt-cinquième anniversaire de la déclaration de Robert Schuman. Nous y avons vu la consécration d'un engagement doctrinal auquel nous sommes profondément attachés.

Aujourd'hui, comme il y a un quart de siècle, le destin appelle la France à prendre les initiatives nécessaires à l'avènement d'un pouvoir politique européen possédant une vision globale des problèmes, doté d'autorité pour décider, de capacité pour agir selon une organisation démocratique qui confère à ce pouvoir sa légitimité. Aussi nous déclarons-nous favorables à l'élection au suffrage universel, dès 1978, d'un Parlement européen appelé à exercer son contrôle sur l'action d'un conseil européen des chefs de gouvernement et sur la gestion de la commission européenne dont l'autorité pourrait ainsi être heureusement renforcée.

Nous savons qu'il s'agit là d'une entreprise difficile, dont le succès ne dépend pas seulement de nous ; mais nous savons aussi pouvoir compter sur la volonté unanime du Gouvernement pour l'inspirer et la conduire sous l'impulsion du Président de la République.

La cohésion de l'Europe s'impose à l'évidence pour la mise en œuvre d'une politique commune indispensable au maintien de sa sécurité.

La déconvenue que nous venons d'éprouver en matière d'équipement aéronautique de nos partenaires européens ne sera pas apaisée par de simples regrets. S'il est bon qu'elle n'entame pas notre résolution, elle doit aussi nous conduire à nous interroger sur la part de responsabilité qui incombe à nos attitudes passées et sur les propositions concrètes que nous pourrions formuler pour l'avenir.

Un effort commun de fabrication d'armements limitée aux armes conventionnelles et permettant de réaliser d'importantes économies par la rationalisation des fabrications ne devrait-il pas être envisagé comme première étape de l'établissement d'une organisation européenne de défense, sans laquelle ne se construira pas l'unité politique de l'Europe.

La France doit avoir une politique de défense. Cependant, celle-ci ne peut être seulement nationale ; elle doit avoir une dimension européenne et atlantique. Mais si l'Europe continue à avoir besoin de l'alliance atlantique, elle ne peut s'en tenir à une conception et à une organisation exclusivement atlantique de sa défense.

Ainsi que l'écrivait récemment Raymond Aron : « L'indépendance nationale, sinon la dissuasion, doit s'affirmer tous azimuts. » Or, aux échelles de grandeur que connaît aujourd'hui le monde, notre indépendance nationale passe par l'union politique de l'Europe. Seule, une Europe étroitement solidaire sera capable, en effet, d'assurer son indépendance à l'égard de tous et de maîtriser elle-même son destin.

M. Guy Petit. Très bien !

M. André Fosset. Aussi, nos efforts doivent-ils tendre à la réalisation d'initiatives ; pour une nouvelle définition des rapports européens avec les Etats-Unis, en vue d'instaurer une coopé-

ration d'où soit écartée toute forme d'hégémonie ; pour une coordination étroite de la politique énergétique, par la création d'une autorité énergétique européenne dotée de pouvoirs étendus favorisant la mise en œuvre d'une action cohérente pour un plan européen de l'emploi, notamment à l'égard des régions insuffisamment développées ; pour la poursuite de la politique de détente avec les pays de l'Est qui doivent encourager des efforts réciproques s'accompagnant de progrès réels vers la libre circulation des hommes et des idées.

L'Europe doit aussi se mettre en mesure de s'ouvrir largement à la coopération avec les pays du Tiers monde, selon l'exemple récemment donné par les accords de Lomé organisant, entre la Communauté économique européenne et quarante-six pays d'Afrique, des Caraïbes, de l'Océan Indien et du Pacifique, une association égalitaire apportant à ces pays une garantie de leurs recettes d'exportation selon une formule originale qui pourrait servir de base à une organisation mondiale des marchés.

L'Europe doit, surtout, organiser entre les pays qui la composent des solidarités concrètes dans le domaine monétaire par la réalisation d'une puissante zone d'unité monétaire qu'un centre commun de politique conjoncturelle et l'intervention d'une banque fédérale européenne assurerait de sa solidité.

Nous manifestons, enfin, le souhait que la France et, avec elle, l'Europe tout entière, manifeste sa vocation humaniste par une présence active dans les instances internationales et participe ainsi à la mise en œuvre d'une politique de paix qui ferait succéder, à l'équilibre de la terreur, la coexistence de communautés humaines de liberté.

Vous le voyez : ce que nous attendons de vous, c'est un changement profond de l'attitude de notre pays dans la vie internationale.

L'approbation que nous apporterons à votre déclaration n'exprimera donc pas seulement notre accord sur son contenu mais aussi l'espoir que votre regard, renonçant à la contemplation du passé, saura se porter sur les réalités du présent pour rendre possible l'accomplissement des promesses de l'avenir.

La politique étrangère ainsi définie détermine la place de la France dans le système politique et économique international, comme nos choix en matière d'échanges commerciaux affirment notre participation à un type de société fondée sur la liberté. Mais ils nous conduisent aussi à des options de politique intérieure.

La défense de l'homme, sa promotion pour les responsabilités qu'il doit exercer dans sa famille, dans l'entreprise et dans les collectivités de base constituent le thème essentiel des réformes qui, au-delà de mesures conjoncturelles, doivent viser à modifier en profondeur les structures du pays.

Affronté à une crise économique redoutable, votre Gouvernement s'efforce de faire front.

Cependant, nous devons constater que, pour méritoires qu'ils soient, ses efforts, s'ils paraissent avoir été couronnés d'un certain succès en matière d'équilibre de nos échanges extérieurs, n'ont réussi à conjurer que de manière tout à fait insuffisante la hausse des prix tandis que continue à se dégrader la situation de l'emploi.

Obsédés par le taux de croissance et l'industrialisation, les gouvernements qui vous ont précédé n'ont pas su élaborer à temps une politique de l'emploi adaptée aux besoins des nouvelles générations.

Il faut craindre, hélas ! que l'on ne puisse rétablir rapidement la situation et les mesures d'assistance aux chômeurs qu'au moins vous avez su prendre — ce qu'il faut placer à votre crédit — devront être maintenues.

La mission de l'Agence nationale de l'emploi devrait aussi être étendue de façon à faire de ses échelons départementaux de véritables organismes de conseil au service des travailleurs.

Mais il est indispensable que le Gouvernement mette en œuvre un plan d'urgence et entreprenne l'élaboration d'une véritable politique de l'emploi.

Le débat, que nous ouvrirons dans quelques jours, sur les options du VII^e Plan nous permettra de vous faire part de nos suggestions dans ce domaine, mais il est clair que les politiques traditionnelles de l'emploi par régulation de la demande sont devenues caduques.

Considérer comme provisoire cette montée du chômage serait une grave erreur.

Nous nous trouvons devant un problème de caractère structurel : le nombre total des emplois est insuffisant face à une population active qui continue de croître.

A lui seul, le secteur productif ne pourra résorber le chômage. C'est à une modification profonde du modèle de consommation qu'il devra être procédé. Pour y parvenir, il est indispensable, en particulier, de mettre en œuvre une politique de travaux au service du public. Et les meilleurs juges des priorités en ce domaine étant les collectivités locales, c'est par leur canal que devra se développer ce programme.

Aussi ne sauriez-vous être surpris de la ténacité de nos interventions pour l'amélioration sensible de la situation financière de ces collectivités et pour la réalisation effective des engagements déjà pris par notre Gouvernement à l'égard de l'ensemble des charges, des responsabilités et des moyens des collectivités locales, dont le Sénat, grand conseil des communes de France et présidé, de surcroît, par le président de l'association nationale des maires de France, partage les difficultés et les espérances !

Nous souhaitons donc qu'une charte des collectivités locales, assortie d'un calendrier précis de mise en œuvre des différentes réformes — notamment à l'égard de la loi électorale municipale — s'inspire de trois objectifs principaux : en premier lieu, clarifier les compétences et les charges de l'Etat et des autres collectivités publiques, en distinguant le secteur propre de l'Etat, celui des collectivités locales et celui où les responsabilités sont partagées ; en deuxième lieu, accroître les ressources des collectivités locales par une réforme de leurs finances permettant aux élus locaux de faire face à leurs responsabilités, notamment dans le domaine des équipements collectifs ; en troisième lieu, enfin, redéfinir les perspectives d'action et les moyens des collectivités locales et des élus dans un monde où leurs charges vont croissant, face aux exigences et aux aspirations légitimes des citoyens qui recherchent, tout à la fois, une plus grande efficacité économique, une plus complète justice sociale et une meilleure qualité de la vie.

Par cette exigence des collectivités locales, le Sénat, centenaire, se sent toujours aussi jeune et aussi déterminé !

Si la situation préoccupante de l'emploi et les perspectives des collectivités locales sont les préoccupations majeures de mon groupe, nous ne voudrions pas, à défaut d'une énumération exhaustive qui n'est pas possible dans ce débat, omettre de rappeler au Gouvernement le prix que nous attachons à la définition d'une politique familiale dynamique.

Attendue depuis des années, espérée après les douloureux et récents débats sur l'interruption de grossesse et le divorce, la définition d'une politique familiale que le Président de la République a inscrite à l'ordre du jour des travaux du Gouvernement, en ce mois de juin, doit s'inspirer de la nécessaire évolution des mœurs et des esprits que nous constatons tous.

Certes, nous ne sommes pas les tenants de traditions périmées, attachés à une conception patriarcale de la famille chaque jour davantage bousculée par l'évolution des mœurs et des structures.

Mais, parce que personnalistes et communautaires, nous considérons que la famille constitue la première et principale structure adaptée à la communauté humaine. Il convient donc que la mère de famille soit, dans cette perspective, dotée du statut social qu'implique la contribution qu'en tant que telle elle apporte à la vie du pays, qui lui permette une libre détermination de ses choix et donne à sa vocation librement acceptée toute sa valeur humaine et sociale.

Il ne s'agit pas, comme on a pu nous l'imputer parfois, de privilégier les activités de la mère au foyer par rapport à celles de la mère exerçant une activité professionnelle. Il s'agit seulement de promouvoir une politique familiale qui place parmi ses données essentielles la définition et la reconnaissance du rôle éminent de la mère de famille.

Nous serons donc attentifs, dans cette perspective, au maintien et à la progression du pouvoir d'achat des familles. Mais, puisque la femme ne doit plus être contrainte de choisir entre une vie professionnelle qui exclurait pour elle l'épanouissement de la vie familiale et de l'éducation des enfants, et une vie familiale qui exclurait l'élargissement de sa personnalité par l'exercice d'une activité professionnelle, il convient de permettre aux mères de famille et plus généralement aux femmes de réaliser dans les meilleures conditions leur épanouissement personnel et communautaire, ce qui implique un développement des crèches, des haltes garderies, une amélioration des conditions de travail, notamment à temps partiel, les développements de la formation professionnelle pour toutes celles que les nécessités de la vie ou les aspirations personnelles amènent à exercer une activité professionnelle salariée.

Si l'homme doit s'épanouir dans des communautés humaines adaptées, tant dans la commune que dans la famille, il doit aussi découvrir, dans son milieu de travail, c'est-à-dire aussi son milieu de vie, des valeurs qui doivent l'aider à dépasser le simple outil de production.

L'amélioration des conditions de travail déjà entreprise doit être poursuivie. Mais c'est à la réforme de l'entreprise que nous souhaitons, monsieur le Premier ministre, que votre Gouvernement attache son nom !

Avec diligence, constance et compétence, la commission présidée par notre ami Pierre Sudreau s'est attachée à déterminer des lignes d'action.

Nous souhaitons, tout d'abord, que ces travaux soient poursuivis, au sein d'une « fondation de l'entreprise », véritable laboratoire d'idées, chargé de favoriser l'expérimentation et de diffuser l'information sur l'innovation sociale.

Nous espérons que, dans les meilleurs délais, le rapport Sudreau, qui ne doit pas rester au stade d'un succès de librairie et d'estime, pourra être mis en application, suivant les types d'entreprises, et que les réformes de structures, analysées par les comités économiques et sociaux régionaux et le Conseil économique et social, feront l'objet de propositions législatives lors de la prochaine session parlementaire.

Car nous appelons l'avènement d'une société communautaire qui instaure de nouveaux rapports sociaux fondés sur les principes de justice, de responsabilité et de solidarité.

Comment ne pas reconnaître, en effet, que, si le système économique et social actuel a favorisé la croissance, le progrès technique, l'innovation et l'amélioration du niveau de vie, il est aussi générateur d'injustices et, par suite, de désordres sociaux ? Privilégiant le capital dans les domaines du profit et ses représentants dans celui du pouvoir de décision, il satisfait mal les aspirations humaines des travailleurs.

Nous récusons la recherche du profit maximum au seul bénéfice du capital, ainsi que le veut la logique même des mécanismes financiers du système actuel.

L'entreprise, creuset de ce système, doit être réformée. Elle doit se définir comme une association de producteurs de biens ou services visant conjointement la satisfaction de certains besoins de la société.

De nouvelles structures et méthodes sont nécessaires pour faire en sorte que les hommes ne soient plus au service de l'entrepreneur mais véritablement associés à la vie de l'entreprise.

Si certaines réformes peuvent être prises par voie législative dans un avenir proche, leur application exigera de procéder par étapes sur un certain nombre d'années, car la mise en place des structures de gestion nécessite une accoutumance aux idées, une information approfondie, la formation générale et économique des travailleurs et une transformation de certaines méthodes d'action des dirigeants et des cadres.

Mais il faut qu'une volonté politique se manifeste pour que les partenaires de l'entreprise, et notamment les cadres et les travailleurs, s'efforcent non plus seulement d'avoir plus, mais d'être plus.

Cette volonté politique s'impose plus encore dans le domaine des réformes de structures économiques, sociales, fiscales que dans celui des réformes de mœurs.

Or, nous avons parfois l'impression de ne pas la sentir assez présente dans les choix de priorités que fait votre Gouvernement tels qu'ils résultent en particulier de la fixation des ordres du jour prioritaires de la fin de cette session.

Qu'il s'agisse de politique extérieure ou de politique intérieure, votre effort et le nôtre doivent tendre à prouver la valeur du choix que nous faisons pour une société de liberté.

Mais ce choix ne sera ratifié que si une telle société se montre capable de réaliser la justice sociale. Trop d'inégalités subsistent encore qui ne sont plus tolérables.

Si nous n'étions pas en mesure d'y mettre fin, si, par malheur, il devait apparaître que la destruction de la liberté est la seule voie ouverte à la disparition des privilèges, alors les privilèges disparaîtraient mais la liberté serait pour longtemps perdue.

Non, nous ne nous sommes pas ralliés à une politique qui n'avait pas notre agrément. Nous avons le dessein, par notre concours à cette majorité nouvelle, de contribuer à la promotion d'une politique nouvelle.

C'est pourquoi vous nous trouverez à vos côtés, monsieur le Premier ministre, pour soutenir la politique de réforme que le Président de la République a promis au pays de conduire avec nous et dont il a confié la mise en œuvre à votre Gouvernement.

Monsieur le Premier ministre, vous demandez au Sénat de se prononcer sur vos intentions politiques et c'est une heureuse initiative qui ne saurait motiver, me semble-t-il, l'inquiétude des membres de l'Assemblée nationale.

Nous ne nous égarons pas sur la portée du vote que nous émettrons ce soir. Nous reconnaissons n'avoir pas la qualité en cette enceinte pour émettre un vote dont dépendrait l'existence du Gouvernement. Seule l'assemblée élue au suffrage universel direct détient actuellement cette prérogative.

Qu'il me soit permis cependant de m'interroger sur le point de savoir si cette prérogative elle-même demeure bien adaptée au degré d'évolution qu'ont atteint aujourd'hui nos institutions et si un régime de plus grande séparation des pouvoirs ne correspondrait pas mieux aux réalités actuelles.

Un examen des votes intervenus depuis une année au Parlement sur les différents projets de loi dont vous l'avez saisi ne conduit-il pas à cette interrogation ?

Permettez-moi au moins de vous inviter à y réfléchir, non sans formuler le vœu que vos différents projets de réforme recueillent, en chaque occasion, l'accord d'une majorité !

Pour l'heure, le vote que va émettre le Sénat et qui, je le pense, sera largement positif, vous apportera l'assurance que les contours de la majorité qui soutient habituellement votre politique ne s'arrêtent pas aux limites que déforme le prisme d'un scrutin majoritaire dont la rigueur, que rien ne tempère, conduit à la construction de coalitions contre nature et à la pratique d'un manichéisme qui ne convient pas à notre pays. (*Murmures sur les travées communistes et socialistes.*)

Pour les réformes mêmes, d'autres appuis peuvent, au-delà même des frontières de la majorité sénatoriale d'aujourd'hui, vous être apportés pour donner à la France les changements de structures dont elle a un urgent besoin.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Il y a quinze ans qu'on parle de changement !

M. André Fosset. Que votre politique soit assez audacieuse pour les obtenir ! Notre appui que nous vous apportons dès maintenant, continuera alors à ne vous faire point défaut. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

(**M. Alain Poher** remplace **M. Etienne Dailly** au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. Mes chers collègues, je vais donner la parole à M. Champeix, après quoi nous suspendrons la séance pour la reprendre à vingt-et-une heures trente. Compte tenu du nombre des orateurs qui sont encore inscrits, de la réponse de M. le Premier ministre et des explications de vote, le scrutin devrait intervenir vers deux heures du matin.

La parole est à M. Champeix.

M. Marcel Champeix. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette assemblée est sensible aux bonnes manières. Aussi, monsieur le Premier ministre, les orateurs tiennent tous à vous montrer qu'ils sont flattés par votre prestation de ce jour devant le Sénat. Mais ne faudrait-il pas plutôt faire reproche à vos prédécesseurs d'avoir mésestimé ou sous-estimé cette maison ?

M. André Méric. Très bien !

M. Marcel Champeix. Vous ne faites qu'user d'un droit que vous tenez de la Constitution elle-même et votre initiative s'inscrit plutôt dans une stratégie politique dont nous avons parfaitement perçu le but et l'habileté.

Cela dit, il ne me déplaît pas de pouvoir, au nom du groupe socialiste, partager le dialogue avec vous. Je le ferai en toute objectivité, sans passion, et je présenterai quelques observations qui ne sont pas simplement le résultat d'une réflexion personnelle, mais qui traduisent bien la pensée de tout le groupe que j'ai l'honneur de présider.

Dès l'abord, je dois vous dire, monsieur le Premier ministre, que j'éprouve une certaine gêne, car je n'arrive pas à discerner clairement quelles sont celles de nos observations ou de nos critiques qui doivent plutôt viser M. Giscard d'Estaing et celles qui doivent s'adresser à vous personnellement.

Nous avons le sentiment qu'en violation de l'article 20 de la Constitution, ce n'est pas le Gouvernement « qui détermine et conduit la politique de la nation ». Par une confusion des pouvoirs, on ne vous laisse pas la charge de Premier ministre, on vous contraint — et je vous prie de considérer qu'il s'agit là d'un jugement politique et non d'une remarque péjorative — on vous contraint au rôle de premier grand commis de l'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je voudrais aussi, puisque l'occasion m'en est offerte, vous faire reproche des mauvaises conditions de travail que vous nous imposez. Des réunions des présidents de groupes ou de commissions que nous avons tenues, il ressort, à l'évidence, que notre assemblée est unanime pour les déplorer et pour vous demander d'y apporter remède.

M. Edgar Tailhades. Très juste !

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Marcel Champeix. Il n'est pas bon, il n'est pas sain, de ne pas légiférer avec une totale possibilité de réflexion, de travail et de sérénité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur de nombreuses autres travées.*)

Or, c'est à cela que vous nous condamnez, monsieur le Premier ministre, et que vous condamnez tout le Parlement.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Marcel Champeix. Que n'acceptez-vous de promouvoir le petit changement constitutionnel qui permettrait, soit d'avoir trois sessions parlementaires, soit de prolonger chacune des deux

sessions existantes, la première étant presque exclusivement réservée à l'élaboration du budget de la nation qui commande et conditionne toute la politique du pays ?

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Marcel Champeix. Le Parlement y gagnerait sans doute en crédit, mais le Gouvernement n'y gagnerait pas moins en autorité, soyez-en persuadé !

Après ces remarques préliminaires qui touchent à des problèmes constitutionnels — et fondamentaux — venons-en à la politique générale ! Je dis bien « à la politique générale ». A ce sujet, M. Valéry Giscard d'Estaing a tenu, lors de la célébration du centenaire du Sénat de la République, le propos suivant : « Pendant la présente session, en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution, le Premier ministre soumettra une déclaration de politique générale, portant notamment sur la politique étrangère, à l'approbation de votre Haute Assemblée qui se prononcera par un vote ». Ce « notamment » est vraiment significatif.

Je ne méconnais pas, certes, l'importance de cette politique étrangère — si tant est que vous en ayez une qui soit nettement définie — mais, dans la conjoncture actuelle, vous ne nous ferez pas oublier les problèmes primordiaux que pose notre situation économique et financière et les incidences sociales qui en découlent.

Plusieurs sénateurs sur les travées socialistes. Très bien !

M. Marcel Champeix. La politique économique et financière de votre Gouvernement s'est trouvée confrontée à trois problèmes essentiels : l'équilibre avec son corollaire qu'est la hausse des prix, l'équilibre de la balance des paiements et la défense du franc.

Pour y parvenir, on se proposait de contracter la demande intérieure, c'est-à-dire les investissements des entreprises et la consommation des ménages, le surplus de production disponible devant être dirigé vers l'exportation.

L'habileté du Gouvernement a été d'accréditer l'idée que les difficultés que traverse le monde occidental, nous pourrions dire le monde capitaliste, sont nées d'une hausse brutale et imparable des produits pétroliers. Ainsi, il expliquait que la hausse des prix devenait inévitable et n'était pas le fait de la politique économique et financière du pouvoir.

En réalité, depuis longtemps déjà, l'inflation exerçait son action pernicieuse, mais le Gouvernement n'en soulignait que les bons côtés, notamment le maintien — artificiel — de l'expansion, une augmentation rendue supportable de la charge fiscale, la réalisation du budget en super-équilibre, symbole d'une saine gestion financière.

C'était l'époque où le Président Pompidou soulignait les mérites de l'inflation et où son ministre de l'économie et des finances se gardait bien d'intervenir.

La crise pétrolière a déjoué toutes ces combinaisons. Elle a joué le rôle d'un révélateur brutal et produit l'effet d'un accélérateur.

Il eût été alors souhaitable que le Gouvernement issu de l'élection présidentielle entreprit une action énergique à la fois pour freiner les hausses de prix et pour soutenir une économie qui ne pouvait, sans intervention, que s'essouffler progressivement. Or, il n'a rien fait dans ce sens.

Au contraire, suivant ainsi la tradition libérale qui lui est chère, il a joué sur une récession économique pour stabiliser la hausse. Il a, pour cela, usé des moyens classiques mais périmés : restriction du crédit, même et surtout à l'encontre des investissements, hausse du loyer de l'argent, budget en super-équilibre.

Des objectifs qui étaient visés, l'un d'entre eux au moins a été atteint de plein fouet : celui de la récession économique. Dans ce domaine, le résultat est spectaculaire.

La hausse des prix qui paraissait un temps, aller en s'atténuant, a repris de la vigueur. Le but que s'était fixé le Gouvernement, à savoir : une hausse limitée à 8 p. 100 pour 1975, paraît désormais dépassé. Les mesures gouvernementales sont loin d'avoir produit l'effet escompté. Et pourtant, les circonstances économiques sont loin d'être défavorables : la hausse du pétrole est maintenant « digérée » — les prix des matières premières enregistrent, sur le marché mondial, une chute sensible — l'appréciation du franc permet des importations à un moindre coût.

Comment se fait-il, dès lors, que les prix ne baissent pas ? Comment se fait-il que les hausses des matières premières soient immédiatement incorporées dans les prix alors que leur baisse n'est pas répercutée et que les prix se maintiennent à un haut niveau malgré la récession et le chômage ?

Nous avons demandé, à plusieurs reprises, qu'à défaut d'un contrôle des prix dont nous connaissons les difficultés au niveau de la réglementation et de l'application, une surveillance stricte soit exercée et que l'Etat use des moyens de pression

dont il dispose. Ce fut peine perdue. Le Gouvernement a, en tout et pour tout, lancé une opération « frein sur les prix » dont l'échec a été patent. Pire : en acceptant les hausses échelonnées — cas de la fonte par exemple — ou en donnant l'exemple sur certains tarifs publics, il n'a fait qu'entretenir cette évolution. Il ne peut donc pas être surpris du résultat atteint aujourd'hui.

C'est par sa carence qu'il a été amené à prendre des mesures de contrôle dont il soulignait naguère le danger et l'inefficacité.

Si un contrôle avait été exercé à l'époque où nous le demandions et s'il avait conservé la surveillance des prix à tous les stades de la production ou de la distribution, votre ministre de l'économie et des finances n'aurait pas eu à mettre en place, aujourd'hui, un système de surveillance contraignant et tatillon qui soulève la réprobation des commerçants.

Sur le plan monétaire, la sortie, sans doute inévitable à ce moment-là, du « serpent européen » était la conséquence d'un laxisme redoutable en matière économique. Ce retrait avait été envisagé pour six mois. Il en aura duré en fait quinze.

Il est certain que depuis quelques mois l'appréciation du franc est constante et qu'à ce rythme le retour dans le serpent apparaît comme une nécessité ; mais — et ce n'est pas le moindre paradoxe — c'est cette appréciation qui constitue maintenant un danger.

En réalité, l'appréciation du franc est surtout fonction d'éléments étrangers à notre économie, tels que la chute brutale du dollar, le redémarrage timoré de l'économie allemande et d'un élément interne : le coût élevé du loyer de l'argent.

Mais avec l'entrée du franc dans le serpent, force sera à nos financiers de diminuer les taux d'intérêt, rendant du même coup plus aléatoire l'attrait pour le franc.

Pour peu que le dollar s'apprécie — et cette hypothèse n'est pas à écarter, si l'équilibre retrouvé de la balance des paiements américaine se poursuit et si le Gouvernement américain cesse de jouer la baisse — les capitaux flottants se reporteront sur la monnaie américaine au détriment de la nôtre. La situation actuelle du franc sur le marché des changes ne doit faire aucune illusion.

Le problème posé par notre balance des paiements reste délicat ; l'équilibre, autre objectif, paraît encore plus difficile à atteindre et constitue, à terme, une grave menace à laquelle il faudra bien trouver une parade sauf à aliéner notre indépendance.

Certes, nos résultats en matière de commerce extérieur sont bons et il y a lieu de s'en féliciter, mais le commerce extérieur ne représente que l'un des éléments de notre balance des paiements, le seul à être pour le moment positif et il n'y a pas lieu de pavoiser.

Le déficit de nos échanges, invisible, reste considérable et conduit, ne serait-ce que par le jeu des intérêts des emprunts, à un endettement qui s'aggrave chaque jour.

Il est un élément dont nous n'avons jamais eu connaissance et qui serait pourtant du plus haut intérêt.

Pourriez-vous nous dire, monsieur le Premier ministre, quel est actuellement le montant de l'endettement de la France ?

Dans le même temps où notre situation économique est au plus bas, la situation du marché de l'emploi revêt une inquiétante gravité.

Selon les statistiques mêmes du ministère du travail, 757 300 demandes d'emploi non satisfaites ont été enregistrées à la fin du mois d'avril contre 745 000 le mois précédent.

Or, vous savez bien qu'il convient de majorer ces chiffres si l'on veut tenir compte de tous les jeunes qui attendent un premier emploi et ne sont point recensés.

Les offres d'emploi recensées ont été de 105 700 en avril, contre 109 000 le mois précédent. C'est le niveau le plus bas qui ait été constaté. En données corrigées des variations saisonnières, les demandes se sont élevées à 797 100 — 765 000 en mars — et les offres à 106 000, contre 110 000 le mois précédent. Pour la première fois depuis vingt-six ans, le nombre de demandes d'emploi non satisfaites en données corrigées a augmenté de mars à avril.

Par ailleurs, si l'on en croit un récent communiqué de la Banque de France, la dégradation du marché du travail se poursuit : les horaires ont diminué, le chômage partiel s'accroît bien que les effectifs diminuent en raison des départs volontaires ou de la mise en pré-retraite, le sous-emploi du personnel est devenu pratique courante, les chefs d'entreprise préférant cette solution pour ne pas risquer de manquer de main-d'œuvre au moment d'une très aléatoire reprise de la demande.

Il est toutefois à craindre que les entreprises ne puissent retarder longtemps encore des licenciements collectifs.

L'indice de la production a fortement fléchi pendant le mois de mars : 3,4 p. 100, soit 9 p. 100 par rapport à mars 1974.

Le mois de mai a encore accusé une faible baisse et les chefs d'entreprise n'attendent pas d'amélioration sensible avant de longs mois.

Il n'était plus possible de nier ou de masquer le mal devant les propres statistiques du Gouvernement : 797 100 demandes d'emploi. Et le 20 mai, au micro de R. T. L., M. le Président de la République devait dire : « Il y a certainement un seuil critique du chômage et, à mon avis, nous sommes à ce seuil critique. »

Ce seuil critique n'est-il pas déjà dépassé ? M. le ministre de l'économie et des finances n'a-t-il pas admis publiquement que « le million de chômeurs était possible à la fin de l'année ».

Les déclarations gouvernementales, qui se veulent optimistes ou lénifiantes, ne peuvent éviter ou masquer l'inquiétude et la peur qu'inspire la montée de cette armée de chômeurs, surtout quand on sait qu'un chômeur sur deux a moins de vingt-quatre ans.

M. Charles Alliès. C'est cela qui est inquiétant !

M. Marcel Champeix. Au cours des douze derniers mois, le nombre des demandes d'emploi a augmenté de 81 p. 100 ; 1 265 700 journées de travail ont été perdues au titre du chômage partiel, en mars 1975.

En avril, 137 000 jeunes gens ont été demandeurs d'emploi, mais en juin 1975, une nouvelle génération, forte de 600 000 jeunes, se présentera sur le marché du travail.

Ce ne sont point les départs à la retraite qui peuvent libérer des emplois en nombre suffisant. Qu'advient-il de ces jeunes, surtout quand on sait que 200 000 d'entre eux sont sans formation ?

Les femmes salariées, dans ce pays, constituent un nouveau sous-prolétariat. Sur cent jeunes à la recherche d'un emploi, soixante-deux sont des femmes. Elles occupent les emplois subalternes et sont régulièrement sous-qualifiées, leur formation professionnelle est quasi inexistante.

La loi portant égalité des salaires entre les hommes et les femmes n'est pas respectée.

Les mesures de soutien calculées, appliquées par le Gouvernement, n'ont eu qu'une efficacité très limitée. Le plan d'incitation à l'investissement se révèle, dès le départ, insuffisant pour permettre, à lui seul, une reprise économique immédiate.

Ces constatations amènent à penser que le Gouvernement s'est trouvé contraint de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour fournir des emplois ou pallier le manque d'emplois à ces 200 000 jeunes sans formation professionnelle.

Ces mesures ne connaîtront-elles pas le même sort que la « préformation » lancée il y a quelques mois par M. Granet et qui n'a pas obtenu les résultats escomptés ou le contrat « emploi-formation » imaginé par M. Durafour ?

Les toutes dernières mesures que vous avez arrêtées, monsieur le Premier ministre, seront coûteuses et je crains fort qu'elles ne puissent avoir une efficacité immédiate.

Au surplus, elles ne sont, en réalité, qu'une espèce de formation professionnelle accélérée. Pour donner cette formation — d'ailleurs insuffisante — on va consentir des sommes importantes aux entreprises.

Il eût suffi d'ouvrir les yeux et de regarder autour de soi.

Dans chacune de nos communes rurales, naguère encore, les artisans de nos villages : le maçon, le menuisier, le plâtrier, etc., avaient un apprenti qu'ils formaient à leur métier. Pendant les premiers mois, certes, l'apprenti coûtait un peu d'argent à son patron, mais, pendant les derniers mois, quand il connaissait son métier, il lui en rapportait en compensation.

Aujourd'hui, aucun de nos artisans ne veut former d'apprenti. Et il ne veut, parce qu'il ne peut, en raison des charges accablantes que lui font supporter le fisc et la sécurité sociale.

Pourquoi n'avoir pas allégé ces charges ce qui eût permis de conserver une longue tradition éprouvée ? Beaucoup de jeunes auraient pu, ainsi, se préparer à exercer un métier tout en restant dans leur village et dans leur famille. Imaginez la même expérience effectuée dans chacune de nos 38 000 communes, faites le compte et vous constaterez qu'il y a, là, la possibilité de sauver des centaines de milliers de jeunes voués aujourd'hui à l'oisiveté et à l'inquiétude.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Marcel Champeix. Mais, monsieur le Premier ministre, cela était sans doute trop simple pour que puissent le voir vos technocrates parisiens. Harcelé par les faits, vous allez maintenant leur demander de vous préparer, en catastrophe, des lois qui ne seront, avant tout, que de coûteuses lois d'assistance.

Les mesures retenues par le Gouvernement ne peuvent convenir parce qu'en réalité elles s'appliquent aux effets de la crise et non à ses causes. Tant que le Gouvernement et le patronat joueront résolument l'exportation, la conquête des marchés extérieurs susceptibles de procurer de nouveaux profits capita-

listes, ils se trouveront dans l'obligation de poursuivre le freinage de la consommation intérieure et toutes les mesures tendant à réduire le chômage seront vaines.

Les travaux préparatoires du VII^e Plan ont montré que la fin de la crise serait fonction d'un taux de croissance élevé. Ce taux de croissance risque de ne pas être atteint au cours des prochaines années. Or, si l'on en croit les spécialistes, la croissance évaluée à 5 p. 100 ne serait génératrice d'aucun emploi nouveau.

Il est un problème qui, à nos yeux, revêt une importance capitale et dont personne n'a encore parlé aujourd'hui — je m'en réjouis — c'est celui de notre système éducatif.

Danton avait raison de dire qu'« après le pain, l'instruction est le premier besoin du peuple ». Encore convient-il d'observer que le mot « instruction » est par trop restrictif. Il ne couvre pas la plénitude de la formation de l'homme.

Le but et la finalité d'un système éducatif, c'est de faire franchir à l'enfant, puis à l'adolescent, l'étape initiale — mais capitale — de sa formation permanente dans trois domaines : celui de son instruction, celui de sa culture, celui de son épanouissement physique.

Il doit donc donner à l'enfant, puis à l'adolescent, quel que soit le sexe et quel que soit le milieu socio-familial, la possibilité d'acquérir un savoir minimum, une mécanique de l'esprit permettant toutes les acquisitions ultérieures possibles, une connaissance de la société dans laquelle il vit, la conscience de la place qu'il tient, le sens de la responsabilité qu'il assume. Or, le système éducatif actuel ne répond nullement à ces impératifs.

Je regrette, pour ma part, que l'on ait irrémédiablement porté atteinte à la solidité des connaissances élémentaires de base que dispensait l'école communale. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*) On arrache l'enfant au milieu familial et on le transporte dans un C. E. G. A quinze ans, il obtient — et ce n'est pas toujours le cas — un brevet d'enseignement du premier cycle qui ne vaut pas le certificat d'études primaires d'il y a trente ans. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

M. Edgar Tailhades. C'est vrai.

M. Marcel Champeix. Dès lors, l'enfant qui n'est pas très doué devient un déclassé : il n'a pas une instruction générale qui puisse lui permettre de poursuivre ses études, il n'a pas de préparation à un métier et il a souvent le dégoût d'une activité manuelle. Toute sa vie il demeurera un agri.

M. Bernard Chochoy. Très bien.

M. Marcel Champeix. Notre système éducatif pérennise, de génération en génération, la situation actuelle. Il reproduit fidèlement le modèle de société divisée en classes et en castes. Il provoque, dès le départ, une ségrégation et il ne permet pas le reclassement des enfants dont l'éveil de l'intelligence est tardif. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*) Par l'application de la loi Royer et des classes préprofessionnelles de niveau et préparatoires à l'apprentissage, il élimine du système scolaire, dès la fin de classe de cinquième ou de quatrième des enfants qui n'auront qu'une médiocre qualification et une instruction de base insuffisante pour envisager plus tard un accès à la formation permanente.

M. Roger Gaudon. Très bien !

M. Marcel Champeix. De réformette en réformette on a multiplié le nombre et la variété des baccalauréats n'ouvrant aucune possibilité d'emploi et dont les titulaires deviennent, par la suite, des chômeurs intellectuels.

Par la double voie des grandes écoles, d'une part, de l'université, d'autre part, on prépare la sélection des premiers grands commis de l'État, de l'industrie, des monopoles et l'on sait le pourcentage dérisoire de fils d'ouvriers ou de paysans qui peuvent accéder aux grandes écoles. (*Très bien, très bien ! sur les travées socialistes.*)

Nous pensons que le système éducatif doit être conçu de telle façon qu'à tout moment de la formation l'égalité des chances soit une réalité, que l'orientation soit organisée pour que les directions prises ne soient jamais irréversibles, qu'elle tienne compte des besoins actuels et futurs de la société, que le travail intellectuel et le travail manuel soient menés de pair afin de détruire la fausse et dangereuse notion de la noblesse de l'un et de l'infériorité de l'autre.

La loi Haby, dont le Parlement va avoir à discuter hâtivement, sur laquelle l'accord semblait impossible même au sein du Gouvernement et qu'avait repoussée la grande majorité des enseignants et des parents d'élèves ne sera plus qu'une très vague loi-cadre. Habilement dépouillée de son contenu initial, elle ouvrira la possibilité de prendre, par la voie réglementaire, les dispositions les plus inopportunes et les plus contestables.

Nous savons que la conduite de la politique extérieure est une des prérogatives essentielles du Gouvernement. Vous en avez fait, monsieur le Premier ministre, le thème exclusif de votre déclaration. Vous avez d'ailleurs énoncé de grands principes. Je vous dirai même que nous aurions pu souscrire à beaucoup d'entre eux, mais vous ne nous avez exposé aucune réalité politique. Nous concevons aussi qu'en matière de politique étrangère, vous éprouviez le besoin d'une certaine discrétion car la diplomatie ne se fait pas sur la place publique. Toutefois, nous pensons que vous n'associez pas suffisamment le Parlement, et particulièrement le Sénat, à l'élaboration de votre politique extérieure, à la définition de ses principes et au choix de son orientation. Même votre intervention d'aujourd'hui ne saurait, en ce domaine, vous donner satisfaction.

Nous sommes bien obligés de constater que la même orientation est toujours donnée à la politique extérieure de la France. Elle participe d'un nationalisme étroit et anachronique. Elle est parfois empreinte de xénophobie, voire de racisme. Elle n'a pas un souci suffisant de la solidarité internationale indispensable. C'est, à nos yeux, une politique à court terme et à courte vue qui semble ne pas avoir de perspectives claires à longue échéance sur le devenir de la France, de l'Europe et du monde.

Cela fait peut-être sourire M. le ministre des affaires étrangères. Quand il s'agit de choses aussi importantes pour l'avenir du pays, je vous assure que nous n'avons pas envie de sourire. *(Vifs applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Champeix ?

M. Marcel Champeix. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je ne sais pas si M. le ministre des affaires étrangères sourit à l'idée *(Protestations sur les travées socialistes et communistes)* que la France n'a pas la politique étrangère qui permet de lui donner la place qu'elle devrait avoir de par le monde. Mais je voudrais dire à mon ami Champeix qu'il devrait être, sur ce point, plus discret car il a appartenu à des gouvernements qui, à une période, ont mis la France dans une situation où son impact dans le monde n'avait rien de commun avec celui qu'elle a aujourd'hui. Je crois que personne à cet égard ne peut le contester. Alors, un peu de modestie. *(Exclamations sur les travées socialistes, applaudissements sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès, au centre et à droite.)*

M. Marcel Champeix. Je vous ferai remarquer, monsieur le Premier ministre, que j'ai moi-même pris la précaution de dire avec une certaine discrétion, car j'ai le sens de l'Etat, croyez-moi, que je concevais fort bien que vous ne disiez pas tout et que la diplomatie ne se faisait pas sur la place publique. Par conséquent, je n'ai rien à retenir de votre reproche.

Sur le fond, vous continuez trop souvent à pratiquer la politique du refus comme cela s'est produit pour l'adhésion au traité de non-prolifération des armes atomiques, si nécessaire avec la multiplication des centrales nucléaires productrices de plutonium.

Votre politique, ou celle des gouvernements que vous continuez — et dont vous avez été solidaire — s'est montrée trop faible, trop favorable aux gouvernements de dictature : celui des colonels ou de Salazar, Caetano dans le passé, celui du général Franco ou des généraux putschistes chiliens aujourd'hui. Et ces faiblesses pèsent lourdement quand vient le moment attendu et inévitable du rétablissement de la démocratie.

Trop souvent, quand vous avez « une grande idée » — car vous en avez parfois — comme le prouve votre politique méditerranéenne, vous la compromettez par des positions trop déséquilibrées, trop favorables à l'un des deux camps. Il en fut ainsi dans l'affaire chypriote et surtout dans le conflit du Proche-Orient où la tradition diplomatique et le prestige acquis par la France dans cette région auraient dû nous amener à suivre une politique équilibrée.

En ce qui concerne la construction européenne, je reconnais que vous payez aujourd'hui les fautes commises par ceux qui vous ont précédé et qui ont brisé son élan, alors qu'ils auraient pu et dû en prendre la tête.

La politique de « la chaise vide », trop souvent pratiquée, votre acharnement à défendre le principe de l'unanimité pour la prise des décisions, même lorsqu'il s'agit de décisions d'ordre secondaire, votre tendance fâcheuse à dire tout de suite non à des initiatives, ce qui permet à nos partenaires de se donner bonne conscience en feignant d'y être favorables, ne sont pas les méthodes de nature à hâter la construction européenne.

L'hypothèque britannique étant désormais levée, il faudra que la France prenne des initiatives hardies dans ce domaine. Dépassant les querelles idéologiques sur la fédération et la confédéra-

tion, il faudra permettre aux gouvernements, dans le cadre d'une union politique, d'exercer en commun les souverainetés qu'ils se seront eux-mêmes confiées. Avec l'appui d'un parlement élu au suffrage universel — et à ce sujet nous vous demandons de préciser votre attitude quant à la ratification par notre pays de la décision du Parlement européen — reflétant le désir des peuples de voir, enfin, l'Europe se construire, il faudra dépasser le simple marché commun. Il faudra enfin aborder les grandes questions monétaires, économiques, culturelles, régionales, sociales qui mobiliseraient l'opinion publique. Je dois à la vérité de dire qu'au cours de votre intervention vous avez déclaré que vous faisiez des propositions. Nous vous jugerons à l'œuvre.

Vous ne mobiliserez cette opinion, vous ne gagnerez sa confiance qu'en vous orientant délibérément vers une Europe des travailleurs assurant à ceux-ci une meilleure qualité de vie.

Nous n'ignorons pas, certes, que la crise économique actuelle qui frappe tous nos pays n'est pas favorable à des progrès rapides. Mais c'est en ayant des projets ambitieux que l'on peut s'en approcher à petits pas. Que voulez-vous réellement faire ? La plupart des pays du monde attendent beaucoup de l'Europe. Il serait dangereux de les décevoir.

Par une filiation qui n'est pas illogique, la politique étrangère me conduit à parler de notre politique dans les D. O. M. et les T. O. M.

On sait que le statut n'est pas identique partout. On sait aussi que beaucoup de Français des T. O. M. aspirent à un changement de statut, les uns désirant une autonomie interne tout en restant rattachés à la France, les autres aspirant à l'indépendance tout en conservant des liens d'amitié avec notre pays.

Nos populations d'outre-mer sont des populations attachantes mais sensibles et notre politique doit être particulièrement compréhensive et, pour tout dire, humaine. Il ne faut pas que subsistent les résurgences d'un long passé colonialiste.

Pour ce qui nous concerne, nous considérons que nous devons respecter la volonté librement exprimée par les femmes et les hommes des territoires d'outre-mer, et si certains désirent leur indépendance, je ne sais au nom de quel principe nous aurions le droit de la leur refuser. Cette position est conforme aux premiers propos tenus à Brazzaville par le général de Gaulle. Elle est également conforme à la Constitution.

C'est ce principe de l'autodétermination qui devrait commander la politique du Gouvernement. Or, j'avoue que je suis effaré — je le regrette profondément, mais je ne suis point le seul — par la légèreté, la désinvolture, les contradictions avec lesquelles votre secrétaire d'Etat aux territoires d'outre-mer remplit sa mission.

Je n'approfondirai pas ce sujet aujourd'hui, mais j'ai considéré comme un devoir de vous jeter un cri d'alarme avant qu'il ne soit trop tard pour arrêter le mal.

Qu'il s'agisse des Comores, de Saint-Pierre et Miquelon, des Afars et des Issas, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie, de la Guyane, partout le malaise et parfois le trouble gagnent les populations d'outre-mer et le prestige de la France est atteint.

Il n'est que temps, monsieur le Premier ministre, que vous réagissiez et que vous apportiez des apaisements.

Beaucoup d'autres questions resteraient à traiter. Pour ne point abuser, je ne fais qu'en évoquer deux.

Après le congrès des maires de France, auquel vous avez assisté, et le long et intéressant débat qui s'est institué tout récemment au Sénat sur les collectivités locales, point n'est besoin, monsieur le Premier ministre, de vous souligner autrement la grande misère de nos communes, l'attente inquiète qu'ont les maires des réformes financières depuis longtemps promises et la nécessité d'accroître les équipements ruraux.

Point n'est besoin non plus, je pense, de vous dire à vous qui appartenez à un département rural et avez été ministre de l'agriculture quelles sont les lourdes difficultés qui pèsent sur l'agriculture et, plus particulièrement, sur les exploitations familiales.

Ai-je besoin enfin de souligner l'âpreté de la lutte que doivent mener les viticulteurs, un récent débat au Sénat ayant révélé la gravité de l'agitation des vigneron du Midi et les causes réelles et profondes de cette agitation ?

M. Charles Allié. Très bien !

M. Marcel Champeix. Monsieur le Premier ministre, je suis, comme vous, Corrèzien et donc il m'est donné de lire votre journal *L'Essor du Limousin*.

M. Robert Schwint. Voilà une saine lecture ! *(Sourires.)*

M. Marcel Champeix. J'ai en main le numéro du 31 mai 1975. Il contient, sous la plume de M. Jean Hardé, un article avec ce titre : « Un an de combat pour le changement et le progrès au service de l'homme », suivi d'un second titre « Naissance d'une société moderne ». *(Rires sur les travées socialistes.)*

Je dois reconnaître que M. Jean Hardé est un thuriféraire qui a l'art du panégyrique et du dithyrambe, mais il prend vraiment trop de licence avec la vérité. A ses yeux, grâce à vous, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Or, il suffit d'observer pour ne pas partager ce solide enthousiasme.

Monsieur le Premier ministre, je ne méconnais ni ne sous-estime vos qualités intrinsèques. Mais ce n'est pas l'homme que j'ai à juger, c'est sa politique. Or, force est, pour nous, de constater que votre politique se solde globalement par un échec.

Certes, dès l'avènement de votre gouvernement, vous avez pris certaines mesures heureuses — abaissement de l'âge de la majorité, octroi de la carte du combattant aux anciens d'Algérie, mesures sociales diverses — mais vous me permettez de souligner qu'il s'agit là de propositions antérieurement faites, en particulier par les parlementaires socialistes, et qu'avaient toujours repoussées les hommes de votre majorité. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Quant aux lois importantes, la loi sur l'interruption de grossesse n'a pu être votée que grâce aux voix de l'opposition et la loi sur le divorce ne le sera que grâce à l'action soutenue de la gauche. (*Très bien ! Très bien ! sur les mêmes travées.*)

Le 5 juin 1974, vous déclariez à l'Assemblée nationale : « Le Gouvernement a la capacité et la volonté d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés et il les atteindra ».

Je ne doute point, monsieur le Premier ministre, que vous n'ayez la volonté, mais vous n'avez pas les moyens. Vous ne les aurez pas pour la raison toute simple qu'ils vous seront refusés par ceux-là mêmes sur qui s'appuie votre politique.

Changement de société, dites-vous ; naissance d'une société moderne ? Il n'y a changement que dans la modernisation, intelligente d'ailleurs, des méthodes de gestion capitaliste pour mieux maintenir et assurer la domination du capitalisme.

Vous parlez de libéralisme. A l'origine, au point de vue politique, on appelait libéral celui qui était favorable à la liberté, en opposition aux hommes politiques partisans d'un pouvoir fort et d'autorité. Après la révolution de 1830, le libéralisme fut une doctrine de conservation opposée au mouvement démocratique.

Au point de vue économique, le libéral est partisan « du laisser-passer et du laisser-faire », c'est-à-dire opposé à toute intervention de l'Etat. Pour lui, la forme actuelle est parfaite et résulte du jeu normal de la libre concurrence.

Ce système libéral a vécu. La libre concurrence ne joue plus, à l'exception d'un certain nombre de marchés agricoles où elle joue contre les producteurs.

M. André Méric. Très bien !

M. Marcel Champeix. Dans la grande industrie et dans le grand commerce, les ententes, les cartels, les monopoles, les sociétés multinationales imposent leur loi sauvage qu'est la loi du profit.

Ce n'est qu'en brisant d'abord ce carcan que vous pourriez libérer la société et la conduire vers plus de liberté, plus de justice sociale, plus d'humanité.

M. Bernard Chochoy. On peut compter sur lui !

M. Marcel Champeix. Mais cela, le choix politique que vous avez fait vous interdit de le réaliser.

Votre liberté, c'est, selon une formule bien connue, « la liberté du renard libre dans le poulailler libre » ! (*Sourires.*)

Vous ne pouvez réussir, monsieur le Premier ministre, qu'en remontant aux premières sources où vous vous êtes abreuvé. (*Rires sur les travées socialistes.*)

Vous ne trouverez de solutions que dans l'action et la marche qui conduisent inéluctablement au socialisme, car il est la chaîne indispensable sans laquelle rien de solide et de durable ne peut être tissé.

Doctrine, direz-vous. Mais ne sont-ce pas l'idéal et la doctrine qui doivent dicter les programmes ?

Le pays connaît l'inflation, la hausse des prix, le chômage, la récession économique, la contestation dans l'armée, l'agitation sociale, le désarroi de notre jeunesse. Qui pourrait contester sérieusement l'éclatante vérité de cette affirmation ?

Quelles que soient donc vos intentions, nous sommes aujourd'hui conduits à dire que votre politique se solde par un échec.

Il fallait faire une autre politique et suivre des orientations différentes. Il ne m'appartient pas de vous présenter tout un programme de remplacement, mais il ne serait pas convenable de critiquer sans avoir la notion de solutions de substitution.

Il fallait, entre autre choses et avant tout, vous rendre maître des moyens de production essentiels afin de pouvoir intervenir sur les marchés, orienter les investissements, la production et les échanges, contrôler la détermination des prix et juguler ainsi la liberté de spéculation des sociétés multinationales.

Il fallait planifier l'économie et avoir un contrôle rigoureux du crédit, plutôt qu'en tarir les sources.

Vous aviez à assurer le plein emploi. Vous ne pouviez le faire que par la création d'emplois publics, la diminution de la durée du travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, une relance de la demande intérieure, le développement des équipements collectifs, la réduction de la T.V.A. sur les produits de première nécessité.

Cette politique, monsieur le Premier ministre, qui eût été, en effet, « un combat pour le changement et le progrès au service de l'homme », vous ne pouvez la faire parce que votre majorité ne vous le permet pas.

Nous le déplorons pour les travailleurs de ce pays qui sont les premiers à en souffrir.

Mais nous gardons une grande espérance parce que nous pensons avec Léon Blum que « toute classe dirigeante qui ne peut maintenir sa cohésion qu'à la condition de ne pas agir, qui ne peut durer qu'à la condition de ne pas changer, qui n'est capable ni de s'adapter au cours des événements, ni d'employer la force fraîche des générations montantes est condamnée à disparaître de l'histoire ». (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes. — Applaudissements sur les travées communistes ainsi que sur certaines travées au centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux jusqu'à vingt et une heures quarante-cinq.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, après un an de règne nouveau, le Sénat est fort heureusement appelé à se pencher sur le bilan de ces douze mois.

Mon propos débordera largement le cadre de la politique étrangère. La politique économique et sociale fait partie intégrante de la politique générale et je crois que les problèmes d'emploi et de montée des prix préoccupent aujourd'hui plus les Français que nos alliances ou nos accords internationaux.

Malgré quelques réformes importantes et spectaculaires, la situation générale est mauvaise bien que l'optimisme officiel soit de rigueur. L'inflation continue de galoper, le pouvoir d'achat s'étiole, les petites et moyennes entreprises périclitent, l'agriculture stagne, l'industrie est globalement en récession, le chômage tant partiel que total augmente chaque mois, la régionalisation avance bien lentement, les collectivités locales s'étranglent et la construction européenne marque le pas.

Certes, la conjoncture internationale est défavorable : tous les pays connaissent une crise plus ou moins marquée en ce moment ; mais nous ne trouvons pas là un réconfort à nos propres difficultés.

Face à cette situation grave, le Gouvernement ne nous donne pas l'impression d'avoir un plan d'ensemble. Chaque mois, on semble attendre avec angoisse les statistiques de chômage et de montée des prix pour prendre en hâte des mesures fragmentaires et timides : libération des prix à certains moments, blocage à d'autres, rétablissement anticipé de l'amortissement dégressif, aide à l'exportation, contrat emploi-formation pour les jeunes, mesures en faveur de l'enseignement technique, toutes décisions qui, individuellement, sont bonnes, mais dont on perçoit mal la cohérence générale. Et j'avoue qu'on est un peu surpris par les propos souvent euphoriques et parfois contradictoires de notre ministre des finances.

En juin 1974, M. Fourcade déclarait que l'étude de la situation ne faisait pas apparaître de problèmes d'emploi. En avril 1975, le nombre des demandeurs d'emplois ayant augmenté de 318 000, il admettait s'être trompé ; il semblait que l'importance de la chute d'activité en France et chez nos partenaires avait été sous-estimée.

Le 29 avril, il déclarait devant la presse parlementaire que l'hypothèse d'un million de chômeurs après l'été n'était pas absurde. Le 10 mai, c'est-à-dire onze jours plus tard, au micro de R. T. L., le ministre indiquait que « dans un certain nombre d'industries, les carnets de commandes se garnissaient un petit peu et que le chômage allait probablement un petit peu décliner » !

Au même micro, il déclarait le même jour : « Pour qu'il n'y ait pas de chômage en France dans les prochaines années, il faut que notre économie soit saine, il faut que notre monnaie soit valable et il faut que notre balance commerciale soit équilibrée. » Je crois, mes chers collègues, que, là-dessus, nous serons tous d'accord.

Le 23 mai, M. Fourcade se dit convaincu que l'on devrait commencer à percevoir, en juin, une amorce de relance de l'activité générale en France et à l'étranger. Le même jour, la Banque de France, qui se base, elle, sur des données concrètes, est nettement moins optimiste dans son analyse mensuelle de la conjoncture.

Je crois que les Français ont, aujourd'hui, soif de vérité. Ils attendent des gouvernants une analyse objective de la situation. L'optimisme béat ne peut engendrer une prise de conscience collective des difficultés. Dans les moments graves, le salut ne peut venir que du sursaut de l'ensemble de la nation. Le sursaut ne viendra jamais si l'on continue à chloroformer l'opinion publique.

Qu'attendons-nous aujourd'hui, qu'attendent les Français ? Ils attendent, je crois, une planification sérieuse, le droit au travail, une décentralisation vers les collectivités locales et la région et ils attendent aussi l'Europe.

La planification, je n'en parle pas. Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement avec le débat sur les options du VII^e Plan.

Le droit au travail est aujourd'hui primordial. Nous vivons dans un pays qui n'est pas habitué au chômage ; la situation actuelle provoque un traumatisme d'autant plus dangereux.

L'Etat tentaculaire, l'autorité centralisée, contraignent les groupes sociaux à se replier sur eux-mêmes et créent un climat favorable aux rivalités sociales.

Le droit au travail, aujourd'hui, devient un rapport de force et n'est reconnu qu'ainsi. Ce rapport de force est, de plus, accentué par l'absence d'une véritable négociation entre directions et syndicats, entre pouvoirs publics et groupes sociaux.

Cette situation est ressentie encore plus durement par les jeunes. A vingt ans, rester six mois, un an ou dix-huit mois sans travail est proprement insupportable et cela conduit à la révolte, à la révolte contre la famille, à la révolte contre la société qui n'est pas capable d'assurer ce droit au travail. Et cela peut conduire à des explosions incontrôlables, surtout lorsque le nombre de ces jeunes atteint plusieurs centaines de milliers.

La décentralisation — c'est le troisième point — passe par la réforme des finances locales. Dans ce domaine aussi, on fait du coup par coup. On ne peut, aujourd'hui, se contenter de réformes de détail. Il faut régler le problème dans son ensemble, sinon nous allons vers un ralentissement sérieux des investissements dans le secteur des équipements collectifs, avec toutes les conséquences qu'il peut en résulter.

L'Etat est tout fier de ne pas trop augmenter ses impôts. Mais, par le biais des transferts de charges, les fiscalités communales et départementales augmentent tous les ans d'au moins 20 p. 100. Il est vrai que nous avons reçu, dans ce domaine, quelques promesses de M. le Premier ministre et du ministre de l'intérieur, mais les élus locaux ne croient vraiment qu'aux réalités. Ils attendent toujours, par exemple, une subvention globale d'équipement qui leur avait été plus ou moins promise en 1972.

M. Pierre Brousse. Très bien !

M. Jacques Pelletier. Or, nous sommes en 1975.

Autre forme de décentralisation, la régionalisation est nécessaire pour briser le carcan de l'administration parisienne qui étouffe littéralement nos provinces. Il faut donner aux régions un pouvoir de gestion. Or, les établissements régionaux actuels n'ont rien à gérer.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Jacques Pelletier. Ils tiennent beaucoup de réunions pour pas grand-chose. Ils picorent, ils complètent un financement d'Etat pour des routes, des hôpitaux, des télécommunications. Je sais, bien sûr, qu'il est impossible de tout faire à la fois. Mais il est nécessaire de commencer à confier aux régions des investissements qui seront purement régionaux. Cela aura aussi le mérite de contribuer à un début de remise en ordre des méthodes financières anarchiques et archaïques qui président aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales.

Il faudra bien un jour définir qui fait quoi et donner à la commune, au département, à la région et à l'Etat des tâches bien précises et, en face, les ressources correspondantes.

MM. Lucien Grand et Joseph Raybaud. Très bien !

M. Jacques Pelletier. Les fonds de concours, les discussions de marchands de tapis, que nous connaissons tous dans nos conseils généraux, entre ministères et collectivités locales, la main forcée aux élus dans maintes occasions, sont des pratiques dégradantes qui doivent être rapidement abolies.

Mon quatrième point concerne la politique européenne. C'est pour nous un constant sujet de préoccupation. Vous nous avez fait une profession de foi très européenne, monsieur le Premier ministre, une profession de foi que ne renierait aucun européen convaincu. Nous en sommes très heureux.

Il est difficile, on s'en rend compte tous les jours, de passer du Marché commun à une union économique et monétaire, c'est-à-dire à une économie commune et donc à une politique commune.

Il est beaucoup plus difficile aussi de gérer un ensemble à neuf qu'un ensemble à six et plus le réseau d'associations ou de liens extérieurs privilégiés s'étend, plus il est malaisé de préserver l'identité du noyau européen de départ. Il est certain qu'avec des accords aussi importants et aussi intéressants que celui de Lomé, on tend beaucoup plus vers une vaste zone de libre échange, ce qui augmente évidemment les difficultés structurelles.

Il est inquiétant de constater la difficulté d'harmoniser les politiques économiques, comme le soulignait récemment M. Marjolin dans un rapport.

La seconde étape de l'unification économique et monétaire, qui s'étend du 1^{er} janvier 1974 au 31 décembre 1976, prévoyait un certain nombre de réalisations qui restent en sommeil : création d'un institut communautaire pour l'analyse et la recherche économique, programme coordonné de statistiques économiques et financières, institution d'un comité de politique économique qui se substituerait aux trois comités de politiques conjoncturelle, budgétaire et à moyen terme.

Sur le plan européen, on est loin de l'harmonisation fiscale. En ce qui concerne les mouvements de capitaux, l'élimination de toute discrimination pour l'introduction en bourse de valeurs mobilières et la libération progressive d'émission des valeurs mobilières n'ont pas été réalisées. La coordination des politiques à l'égard des marchés financiers n'a pas non plus beaucoup progressé. Tous ces points faisaient pourtant partie du programme de la première phase de l'union économique et monétaire, et nous sommes aujourd'hui au milieu de la deuxième !

La politique régionale reste à l'état d'ébauche avec un budget modeste de 1,4 milliard d'unités de compte. Il y a là des possibilités d'action techniques qui conditionnent une approche monétaire commune.

Cette harmonisation des politiques économiques conditionne vraiment tous les développements ultérieurs de la Communauté, notamment au plan institutionnel. Il faut noter que les résultats, honnêtes sur le plan politique, du sommet de Paris n'ont pas empêché une dépendance croissante de la Communauté économique européenne vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique.

Il n'existe pas aujourd'hui de réponse européenne à la crise énergétique. En pratique, la coopération en matière de sources nouvelles d'énergie se fera sous l'égide américaine au sein de l'Agence internationale de l'énergie. Une telle orientation signifie qu'un secteur économique clé échappera au contrôle de la Communauté. En ce domaine, du reste, les torts ne sont pas à rejeter sur la France puisqu'elle a refusé d'entrer dans cette agence qui consacre le leadership américain.

De plus, l'initiative française de réunir une conférence trilatérale était intéressante même si elle s'est soldée, provisoirement nous l'espérons, par un échec.

Sur le plan de l'Europe, monsieur le Premier ministre, vous jouez le jeu honnêtement. Vous essayez de dégripper la machine, vous prenez des initiatives, mais vous subissez les effets de la politique qui a été menée depuis dix-sept ans et à laquelle vous avez tout de même quelque peu participé.

Pendant cette période, nos partenaires ont reçu des coups de cravache et ont subi beaucoup d'affronts. Tout cela fait qu'aujourd'hui le ressort semble cassé sur le plan européen. Il n'y a plus le souffle européen qui pouvait soulever les jeunes générations voici encore dix ou douze ans et nous sommes pour une bonne part responsables de cet état de choses.

On déplore aujourd'hui, ce que je fais également avec force, que nos partenaires ne fassent pas un choix européen pour leurs achats d'avions. Mais avons-nous toujours montré l'exemple en matière de solidarité européenne, notamment, il n'y a pas si longtemps, dans le domaine de l'informatique ? (Très bien ! à gauche.) Avant de jeter la pierre...

Si nous mettons toutes les actions du pouvoir sur une balance, nous y voyons certes de bonnes choses, meilleures même, je l'avoue, que je ne l'aurais pensé voici un an.

Nous constatons un certain changement, surtout dans le style. On essaie de décrire la vie politique, ce qui est une très bonne chose. On invite à l'Elysée, comme cela est normal en démocratie, les dirigeants de l'opposition et, à mon avis, ceux qui n'y vont pas ont tort.

On note aussi des réformes positives : la majorité à dix-huit ans, l'avortement, la réforme pénitentiaire, l'indemnité de licenciement pour cause économique, le divorce, dont nous allons entreprendre l'examen après-demain. Mais ces réformes, à mes yeux, sont plutôt des mises à jour destinées à rattraper un retard considérable et à régulariser des situations qui étaient devenues intenable, comme pour l'avortement. Les réformes fondamentales, qui sont les vrais gages de la volonté de changement, restent à faire. C'est le cas pour la réforme régionale, la réforme des finances locales, la réforme foncière, et surtout la réforme fiscale.

M. Lucien Grand. Très bien !

M. Jacques Pelletier. Cette dernière est attendue avec beaucoup d'impatience. Que d'inégalités à redresser ! Que d'injustices à réparer dans le domaine fiscal où la toute-puissante direction générale des impôts impose son optique propre, quelquefois au ministre même ! Il faudra bien aussi un jour réformer cette administration, qui est dépourvue de toute sensibilité humaine et qui a souvent une façon d'opérer qui est à la limite de la décence, spécialement envers les artisans et les commerçants, qui savent peut-être moins bien se défendre que d'autres.

Dans quatre autres domaines bien précis, votre politique ne me satisfait pas. Je ne ferai que les énumérer. Il s'agit tout d'abord de l'indépendance nationale, chimère et leurre au siècle où nous vivons. Il s'agit ensuite de la scandaleuse attitude vis-à-vis d'Israël où nous risquons, à terme, de voir se perpétrer un génocide dans lequel nous aurons une grande part de responsabilité.

M. Robert Schwint. Très bien !

M. Jacques Pelletier. Il s'agit en troisième lieu des ventes d'armes tous azymuts, qui sont devenues aujourd'hui la providence de notre balance commerciale. De Mao à Pinochet, nous fournissons tout le monde en canons et nous nous sommes hissés à la troisième place des vendeurs mondiaux, record bien peu glorieux ! Qu'est devenue la mission civilisatrice qui était traditionnellement celle de notre pays ?

Enfin, nous ne sommes pas non plus convaincus par la politique nucléaire dont vous venez de vous faire, monsieur le Premier ministre, le défenseur. Vous nous dites : « Nous pouvons répondre à tout risque majeur, la dissuasion est nécessaire ». Mais la dissuasion contre qui ? Contre l'U. R. S. S., les U. S. A., la Chine ? Soyons sérieux ! Si nous lançons une bombe ou même quelques bombes, il ne resterait plus une ville de plus de trente mille habitants, en France, dans les dix minutes qui suivraient et cela sans que nous disposions d'abris antiatomiques ou d'hôpitaux pour recevoir les brûlés, les uns et les autres paraissant cependant tout à fait nécessaires en pareil cas.

Si la dissuasion est absolument nécessaire, pourquoi ne pas la concevoir à l'échelon européen ? Une force de frappe serait financièrement beaucoup plus supportable par l'ensemble européen que par notre seul hexagone.

Au vu de tout cela, la très grande majorité du groupe de la gauche démocratique s'exprimera non pas uniquement sur la politique étrangère, mais sur l'ensemble de la politique générale suivie par votre gouvernement depuis un an.

Un grand nombre des membres de notre groupe ne pourra pas approuver cette déclaration gouvernementale. Certains feront de ce vote une question de principe et de doctrine. D'autres, dont je fais partie, voteront après avoir pesé les éléments positifs et négatifs du bilan qui nous est présenté et en regrettant que ce bilan ne soit pas plus positif, surtout en ce qui concerne les réformes fondamentales.

Ce vote ne sera du reste pas un vote de rancune ou une prise de position systématique ; mais j'espère, pour ma part, avoir des occasions de voter pour des réformes sociales ou économiques importantes qui nous seront présentées par le Gouvernement.

J'en arrive à ma conclusion. Toute croissance, tout développement du niveau de vie, organisent les rapports de l'homme et de la société. Ne pas avoir de projet d'ensemble, c'est déjà en avoir un qui laisse trop libre cours à la domination de l'argent.

Sommairement, c'est le dessein de la société où nous vivons : hier, organiser la croissance ; aujourd'hui, essayer de la maintenir, tenter de faire face à la crise, saupoudrer d'un peu de qualité de la vie et ajouter quelques réformes qui constatent l'évolution des mœurs, mais rien qui traduise un projet cohérent et la subordination de l'action politique à ce projet.

On oublie trop souvent que la société doit exister pour l'homme et non l'homme pour la société. L'homme n'est réellement libre que s'il est en mesure d'user de la liberté. Quelle est la signification réelle de la liberté pour l'homme diminué par des conditions dégradantes ou usantes du travail, du logement ou du transport ?

Il ne suffit pas d'affirmer la liberté et les droits. La société doit mettre les hommes en mesure d'en profiter. C'est un effort important qui ne se satisfait pas des discours sur les mérites comparés des sociétés où les prisons sont pleines et des sociétés où elles ne sont qu'à demi-pleines.

Il ne suffit pas que les hommes puissent effectivement user des libertés que la loi leur accorde. Il faut également que les sociétés ne retirent pas aux libertés leur substance. Que reste-t-il, par exemple, de la liberté de la presse quand la vie des journaux tient uniquement au pouvoir de l'argent et quand disparaissent les journaux que l'argent abandonne ?

Il faut redonner aux libertés publiques, aux libertés politiques un souffle que lui ont fait perdre et la domination de l'argent et l'indifférence d'un Etat qui se satisfait dans le fond de cette division du travail, c'est-à-dire aux gouvernants la tâche de gouverner, aux gouvernés le loisir d'être gouvernés, de se laisser gouverner et de s'en remettre aux technocrates et aux techniciens pour les affaires publiques, tandis que chacun s'occupe égoïstement de ses petites affaires propres.

Pour que l'action politique soit au service de l'homme et de la société, cela oblige au sérieux, à la vérité, à la rigueur. Aucune action, aucune compétence ne peut servir à un grand dessein cohérent si elle n'est fondée sur une idée très haute, très exigeante de la politique, des responsabilités et des servitudes qu'elle impose. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le Sénat se doit maintenant de juger la politique de la Nation que le Gouvernement détermine et conduit, mais aussi de réfléchir sur la façon dont a été menée l'action gouvernementale dans le cadre des lignes directrices proposées aux Français, voilà un an, par le Président de la République. Tels sont, à la fois, l'esprit de la Constitution et les dispositions précises des articles 5 et 20.

Cet examen va permettre à l'opposition d'affirmer ses thèses et à la majorité d'exercer son contrôle, mais aussi de faire connaître, monsieur le Premier ministre, ses observations, ses critiques, son soutien. Aussi le débat prévu aujourd'hui va-t-il trouver exactement sa stricte application, mais aussi sa réelle importance.

L'élection d'un président de la République, la constitution d'un gouvernement sont généralement interprétées comme des signes d'un réajustement de la politique étrangère de la France.

Des changements sont-ils réellement intervenus dans notre diplomatie — espoir pour certains, crainte pour d'autres ? Au lieu d'étudier votre action en termes de déception ou de satisfaction ou alors de querelle d'exégèse entre l'Ancien et le Nouveau Testament, il paraît préférable de rechercher les données fondamentales des contraintes intérieures et les intérêts de base qui, seuls, déterminent le comportement international de la France.

Or, si l'affirmation de l'indépendance, la poursuite de l'intérêt légitime, le refus de tout hémémonie continuent de former un triptyque dominant de la doctrine française, il faut reconnaître qu'au delà des principes une transformation brutale de l'environnement international s'est produite.

Après une longue période d'euphorie, le conflit du pétrole vient d'obliger tous les pays du monde à pleinement assumer, à l'intérieur, des conséquences économiques, financières, sociales, pour lesquelles ils n'étaient pas préparés. Je crois qu'il est préférable d'employer le mot « conflit » à celui de « crise » car, en réalité, le terme de crise définit, certes, une réalité, mais risque de faire écran et permet d'évoquer la fatalité.

En réalité, la situation ainsi créée, entraîne une modification du rapport des forces dans le système économique international.

Si l'on tente de dégager un premier bilan des quinze mois écoulés, on constate que la volonté de domination des deux superpuissances est plus affirmée que jamais, s'appuyant sur l'ambiguïté de cette « rivalité-coopération » qui caractérise leurs relations.

Les difficultés économiques vont accroître la puissance américaine quelle que soit l'importance des préoccupations morales et sociales que les Etats-Unis connaissent.

Mais ces conditions vont favoriser exactement de la même façon l'Union soviétique, qui a déjà valorisé singulièrement et politiquement ses exportations de pétrole, de gaz naturel et de matières premières, tant vers l'Ouest que vers les pays socialistes ou les pays en voie de développement.

On remarquera à ce sujet que l'U. R. S. S., qui a établi à l'intérieur de son territoire un système socialiste de répartition des richesses et du produit national, pratique, sur le plan inter-

national, la même politique que les sociétés multinationales, basée sur la permanence du profit, alors que l'on aurait pu admettre une conception différente, en particulier à l'égard des pays pauvres dont l'état va en se dégradant.

Cette tension va handicaper, à des degrés divers, les pays d'Europe occidentale : niveau de vie menacé, risques de bouleversements sociaux, déficit durable des paiements, aggravation régulière de l'endettement vis-à-vis de l'extérieur. Elle rendra plus insupportable l'inflation mondiale, plus pénible la solution des problèmes monétaires déjà sérieusement compliquée par l'effondrement d'un système fragile et injuste, inadéquat. Elle fait, en échange, progresser le pouvoir financier des pays exportateurs d'hydrocarbures et leur confère un pouvoir politique exorbitant.

C'est dans ce contexte nouveau, bouleversé, que doit s'exprimer l'attitude de la France. Quelle pouvait être notre riposte ? Quelle devait être la direction de nos initiatives ?

On remarque, dans cette circonstance, que le champ habituellement réservé à la politique étrangère s'élargit brutalement et donne ainsi à votre déclaration assortie de la procédure parlementaire que vous avez engagée devant le Sénat son exacte dimension.

Les relations économiques, financières et monétaires sont entrées maintenant avec fracas dans les grands domaines feutrés de la diplomatie historique. Il s'agit, là aussi, d'un bouleversement spectaculaire. L'évolution de la conjoncture justifie des inflexions et des ajustements.

Aux périls qui la menacent, l'humanité ne pouvait répondre que par des mouvements concertés. D'où cette conception mondialiste tendue vers la conciliation, exprimée par le Président de la République et qui inspire la politique que vous avez suivie depuis un an. Cette recherche mondialiste, c'est, avant tout, la volonté de poser les problèmes sur le plan universel et d'essayer de les traiter dans une atmosphère résolue de détente, ce qui ne saurait empêcher votre Gouvernement de proclamer ses convictions et d'utiliser sa capacité de proposition ; de très nombreux secteurs sont offerts à des solutions faites d'imagination et de pragmatisme.

L'ambition que vous soutenez de réduire les écarts de croissance entre pays, de s'acheminer vers une gestion des richesses naturelles qui serait concertée sur le plan mondial, de créer un ordre monétaire différent et de dégager ainsi quelques principes sur lesquels pourrait se faire l'adhésion du plus grand nombre d'Etats, ne peut recevoir que l'accord du pays tout entier. Faudrait-il encore, à cet instant, ne pas succomber à la tentation, à la fois lancinante mais confortable, du pessimisme.

Evidemment, pour certains, il est commode de reconnaître que la France est un pays pauvre en énergie et en matières premières, que nous sommes venus tardivement à l'ère industrielle, que nous avons été secoués par l'inflation, éprouvés par la hausse des hydrocarbures, que nous sommes situés dans une région du monde que surveillent attentivement les deux super-grands et qu'au sein de la Communauté européenne nous avons des partenaires assez sensibles à l'ascendant américain. La position de la France peut leur apparaître alors manquer de force.

Mais il convient de nous rappeler que les moyens d'une politique étrangère ne sont pas uniquement matériels, et qu'il ne faut pas se laisser obnubiler par le vertige des chiffres. Il s'agit, non de se faire des illusions, mais de tenir compte de nos possibilités exactes.

Depuis quinze ans, nos institutions nous ont permis de défendre un engagement international. Nous disposons de moyens autonomes et sérieux de défense. Notre commerce extérieur, stimulé par la concurrence, a réalisé des percées marquantes.

Il importe alors de suivre cette ligne d'équilibre que nous avons tracée et de savoir utiliser ces moyens pour répondre à l'événement, mais aussi pour le devancer.

Trois axes devraient mobiliser vos efforts : la détente, l'Europe, la conférence mondiale sur l'énergie.

La mise en place de la politique de détente s'est traduite de façon heureuse depuis dix ans. Ainsi, on a réussi à sortir les relations entre les pays occidentaux et les pays socialistes de cet état de méfiance et d'incompréhension systématique dans lequel elles s'étaient figées depuis la dernière guerre.

Mais la détente n'est pas une fin en soi. Il convient donc de s'interroger à nouveau sur la signification, sur les résultats et sur l'avenir de la détente.

Les rencontres américano-soviétiques au sommet ont perdu, au fil du temps, leur caractère angoissant et aussi, reconnaissons-le, de leur influence. Tous les accords signés n'ont jamais empêché ni la poursuite de la course aux armements ni la rivalité dans la vente des armes.

En effet, les Américains ont vendu, en 1974, pour 8 300 millions de dollars d'armes, ce qui leur permet de devancer l'U. R. S. S., second fournisseur mondial.

La détente ne peut donc pas, là non plus, se résumer seulement par les politiques de coopération et d'échanges entre pays de systèmes politiques différents.

Dans cette recherche, la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constitue une possibilité de renforcement. Elle est du reste, qu'on le veuille ou non, une chance de notre temps. De la longue marche d'Helsinki aux travaux secrets de Genève, trente ans après, la conférence a essayé d'établir, entre divers Etats bousculés par le vent de l'histoire, une nouvelle règle du jeu.

Une évidence s'impose : les deux systèmes sociaux et moraux qui coexistent actuellement ne se liquideront pas aisément. Ils doivent donc aménager, approfondir leurs rapports et leurs échanges. Dix ans de détente sans drame, une coopération croissante, organisée, multiforme devraient ainsi assurer aux pays européens qu'ils sont en mesure de se donner à eux-mêmes leur propre sécurité.

Bien sûr, la lutte idéologique ne cessera pas pour autant. Mais cette nouvelle règle impliquera le respect des souverainetés nationales, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres et elle permettra peut-être ainsi un accord général qui garantira la protection et la sécurité mutuelle des pays participants et restaurera, en Europe, un système fondé sur le droit public.

J'emprunte cette citation à M. Kissinger. Elle me paraît correspondre très certainement à un espoir. Je souhaiterais que la France puisse contribuer positivement à cette élaboration.

A propos de l'Europe, il convient de se garder du rôle facile de censeur ou de critique et il me semble que les moralistes et autres donneurs de leçons devraient observer le même silence.

Samedi, à treize heures, quand le Premier ministre belge a annoncé la décision que venait de prendre son Gouvernement, il donnait, en réalité, lecture du bulletin de santé de l'Europe — des esprits chagrins diront peut-être de son acte de décès ?

En refusant une industrie aéronautique européenne, en condamnant ainsi une politique d'armement et de défense, un de nos partenaires, après trois autres, apportait cette démonstration de la puissance industrielle et politique des Etats-Unis en Europe. Derrière l'illusion des déclarations et des affirmations apparaissait encore une nouvelle fois, en filigrane, cette impression que ressentent certains pays de la Communauté, à savoir que seules les deux grandes puissances sont jugées capables de mener une véritable politique.

Vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de souligner le fait et la gravité de la décision, mais vous avez eu aussi raison de ne pas dramatiser la situation et surtout de réagir avec le désir de ne pas crispier des relations avec certains de nos partenaires de la Communauté.

Votre proposition de réaliser en commun un avion de transport constitue une réponse à la fois sereine et vraiment communautaire.

En 1975, la sauvegarde et le progrès de l'Europe resteront avant tout une affaire de volonté commune bien employée. La réaffirmation d'un grand dessein collectif est, en effet, capitale, ne serait-ce que pour effacer cette expérience décevante de l'année 1973 qui a vu non seulement se tasser les ambitions communes mais aussi se contracter l'attitude des pays membres.

Il convient de repartir pour faire face aux besoins et aux nécessités. Des rendez-vous impérieux sont fixés dans le domaine monétaire, pour la coopération technologique, pour la politique agricole commune, pour le développement de la production d'énergie avec, en toile de fond, cette grande préoccupation : la construction politique.

Aussi, nous devons dépasser les stades des relances et des périodes de petits pas. Sachons nous montrer patients et obstinés, mais aussi audacieux !

La réunion préparatoire de la conférence internationale concernant les problèmes de l'énergie et des matières premières, qui avait été proposée par le Président de la République et qui s'est tenue à Paris les 7 et 15 avril, marquera, malgré sa conclusion provisoirement négative, un grand tournant.

L'initiative française a été, dans l'ensemble des pays du monde, généralement bien comprise et la position de vos représentants à cette conférence, position faite de mesure et de volonté de voir aboutir avec succès ses travaux, a été très appréciée.

Il était primordial que la France eût lancé cette idée de dialogue et de concertation et qu'elle se fût opposée à toute solution d'affrontement ou de combat stérile.

La résolution politique des pays du tiers monde de tirer le meilleur parti de leurs ressources naturelles impose une évidence : une mise à jour de l'ordre économique mondial sur des bases nouvelles à la fois réalistes et équitables.

C'est en posant le problème sous l'angle politique que nous réussissons à dépasser les soucis immédiats pour conjurer les périls qui risqueraient de nous menacer prochainement.

Il n'existe pas de fatalité quant à la pauvreté et à la misère. Les récentes famines ne se seraient jamais produites sans les perturbations du marché des céréales, en 1972.

L'acceptation, relativement accommodante, par l'U. R. S. S. et les Etats-Unis de la tension pétrolière ne doit pas justifier cette notion de fatalité qui rendra les pays pauvres encore plus misérables et, aussi, plus agressifs.

La France se doit donc d'accentuer sa politique à l'égard des pays en voie de développement et, sur ce point, monsieur le Premier ministre, nous approuvons la profondeur et la largeur de vue de votre déclaration.

Elle se doit surtout d'essayer d'entraîner la Communauté européenne à partager ses vues, en particulier dans la lutte pour l'équilibre alimentaire mondial et pour une plus juste répartition des richesses entre pays producteurs et consommateurs.

Autant la constitution d'une coalition politique se serait révélée néfaste et n'aurait fait que régler la mise en place d'un nouveau système, autant cette coopération loyale de gens de bonne volonté, réunis autour d'une table de conférence, peut constituer un espoir et surtout déboucher sur des résultats.

La politique étrangère que vous avez soutenue, appuyée sur une stratégie globale, devrait constituer un facteur décisif de civilisation.

Monsieur le Premier ministre, au-delà de cette fermeté de Richelieu que vous aimez à citer, il faudra au Gouvernement, pour les mois à venir, autant de conviction que de persévérance. Mais la conviction et la persévérance ne sont-elles pas des vertus solides chez ceux qui refusent à la fois l'esprit de facilité et l'esprit d'abandon ? (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République, à droite, au centre et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Petit.

M. Guy Petit. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, nombreux et divers, objectifs ou subjectifs, sont les mobiles qui poussent un parlementaire à intervenir dans un débat.

Pour les « leaders » de parti, ce qui n'est mon cas à aucun titre — d'aucuns, il est vrai, s'imaginent être des « leaders », à la manière de certains, mais n'en ont pas toujours la stature — l'intervention dans un grand débat représente parfois une obligation.

Enfin, si l'on entend parler d'une tribune parlementaire pour le journal régional ou local, on peut aussi se flatter de croire, à tort ou à raison, que l'on a quelque chose à dire.

Pour ma part, presque dès mon arrivée au Sénat, je me suis intéressé à cet article 49, dernier alinéa, de la Constitution de 1958. Aucun gouvernement n'ayant utilisé la faculté offerte par la Constitution — ce qui pourtant devrait comporter une signification — de s'adresser au Sénat comme à une assemblée majeure pour lui demander son avis sur la politique générale, j'avais déposé, voici plusieurs années, sur le bureau du Sénat, sans la moindre illusion, une proposition de résolution tendant à modifier la Constitution — et Dieu sait si c'est difficile — de manière que cette faculté fût transformée en une obligation comportant une certaine périodicité, bien entendu.

Il me semblait que le Sénat, au moins dans le domaine du contrôle de l'exécutif, était tenu pour quantité négligeable.

Ma proposition, comme il arrive parfois, tomba dans les oubliettes. Elle est désormais inutile, sans objet, et je m'en réjouis puisque, le Président de la République l'ayant décidé, vous-même, monsieur le Premier ministre, et votre Gouvernement nous faites l'honneur de nous consulter sur la politique générale, « notamment » — avez-vous ajouté — sur la politique extérieure, créant de la sorte un précédent d'une incidence considérable pour l'autorité de notre assemblée.

Il sera désormais difficile à un gouvernement de laisser passer trop de temps avant de consulter le Sénat sur l'ensemble de sa politique.

Ainsi, quelques jours après l'éclat donné à la célébration du centenaire du Sénat, voici son prestige restauré, l'utilité et la qualité de ses travaux reconnues.

Cette initiative n'a pas manqué cependant de provoquer, ici et là quelques réflexions mi-figue mi-raisin. Nous avons vu et entendu, à la télévision, le président de l'Assemblée nationale émettre, non sans quelque mauvaise humeur, un avis pour le moins réservé... (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)... avis qu'on ne lui demandait pas et qui nous a étonné de la part de cet homme d'esprit.

Ne fut-il pas de ces députés, anciens ministres, rejetés, souvent injustement d'ailleurs — ce n'est pas moi qui dirai le contraire — par le suffrage universel direct, à la fin de novembre 1958, qu'on trouva cinq mois plus tard réfugiés au Sénat ? Le bicamérisme eut alors du bon pour plusieurs anciens ministres, tels que Gaston Defferre, François Mitterrand, Edouard Bonnefous, Edmond Barrachin, André Colin, Robert Bruyneel, Pierre Garet — notre ami, hélas ! disparu — et enfin votre serviteur.

J'en oublie peut-être, mais je n'aurai garde d'omettre l'ancien président du conseil Edgar Faure, qui ne craignait pas de se manifester au palais du Luxembourg en nous donnant, à plusieurs reprises, une image étincelante de son exceptionnel talent, d'ailleurs si divers. (*Rires sur les mêmes travées.*)

Les uns, tel le même Edgar Faure, tel Gaston Defferre, tel François Mitterrand, retremperent leurs forces dans cette enceinte et, ce recyclage achevé, se firent rouvrir les portes du Palais-Bourbon. D'autres poursuivirent leur carrière politique au Sénat, se satisfaisant du bonheur de s'exprimer ici sans carcan et de prendre parti dans la plénitude de leurs sentiments et de leur intime conviction. Il n'empêche que les uns et les autres avaient trouvé bonne la « soupe » servie au palais du Luxembourg ! (*Nouveaux rires sur les mêmes travées.*)

M. Jean-Marie Girault. Pourquoi pas, mon général ?

M. Guy Petit. Il existe entre nous, sénateurs, quelle que soit notre couleur politique, davantage qu'une camaraderie, une sorte d'affection réciproque. Cette affection, en tout cas, nous la portons tous à notre président. Elle s'ajoute à notre estime et à notre respect pour lui qui a tant contribué, par sa fermeté, à sauver l'existence de notre assemblée indispensable — tout le monde le reconnaît aujourd'hui — au bon fonctionnement de nos institutions. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche ainsi qu'au centre et à droite.*)

Cette affection, nous la ressentons chaque fois que l'un de nous, son heure venue, vient à s'éteindre. Pas un seul parmi nous, j'en suis sûr, n'a appris sans tristesse la mort de ce grand parlementaire que fut Jacques Duclos.

Veillez me pardonner ce préambule un peu long !

Mais ne faut-il pas souligner, avec quelque solennité, l'acte important du Président de la République et du Gouvernement, considérant, dès ce jour, le Sénat comme une assemblée parlementaire majeure et de plein exercice ?

Après bientôt dix-sept ans d'indifférence, n'est-ce pas là, mesdames, messieurs, au moins dans nos institutions et leur usage un grand, un vrai changement ?

Le changement, j'ai prononcé le maître mot de la politique instaurée le 19 mai 1974.

Le changement, à vrai dire, se manifestait déjà au cours de la campagne présidentielle du printemps de 1974, comme si le courage d'une hauteur et d'une noblesse antiques du président Pompidou avait rendu au peuple français tout entier sa dignité, à une époque où la dignité n'a guère cours dans le monde.

Cette campagne digne — à l'exception de quelques menées souterraines et abominables contre l'un des candidats — avait créé un climat euphorisant, comme si, une fois le président élu, tout était achevé et comme s'il ne restait plus à la nation qu'à se replier sur elle-même dans l'attente du coup de baguette du magicien.

En réalité, rarement, en temps de paix, des difficultés aussi énormes pour le pouvoir et la nation, l'un inséparable de l'autre, ne s'étaient montrées plus pressantes, plus complexes, plus inextricables. Il fallut donc sortir du rêve.

Or, le Président de la République et son gouvernement tentèrent, sans désespérer, de mener de pair deux entreprises en apparence contradictoires : d'une part, résorber les obstacles monétaires, financiers, économiques, parfois écrasants, qui ajoutaient à une inflation progressive les perspectives d'un déficit terrifiant de la balance extérieure des paiements ; d'autre part, engager dans tous les domaines la réforme d'une société injuste et depuis trop longtemps figée.

Il fallait, pour se lancer dans pareille aventure, des hommes jeunes, pourvus, avec bonheur, d'intelligence et de courage, résolus à forger une véritable démocratie, la démocratie qui ne saurait s'accommoder de la démarcation des classes et qui substitue le sentiment de la solidarité — le mot a été maintes fois prononcé par le Président de la République et non sans raison — à l'égoïsme des possédants et à l'envie des démunis.

Un objectif ambitieux, allant à contre-courant des mauvais instincts, inhérents à l'homme, peut-il être qualifié d'utopique ? Il est moins utopique, en tout cas, que la prétendue égalité

des conditions humaines sous le joug de ce qu'on appelle la dictature du prolétariat. Là, nous sommes fixés par des exemples précis et concrets et nous savons de quoi il s'agit : de l'exercice d'un pouvoir inconditionnel et discrétionnaire aux mains d'une oligarchie corporatiste, forgée par l'intrigue et se situant aux antipodes de la vraie démocratie.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. L'oligarchie, elle est ici.

M. Roger Gaudon. Bravo, mon général !

M. Guy Petit. Ce procès, presque le seul procès décisif de notre époque, est d'ailleurs jugé par tous les hommes libres et par ceux-là mêmes aussi, dans leur for intérieur, qui s'accrochent désespérément aux rêves insensés d'un mariage contre nature et sans lendemain. (*Rires sur les travées communistes.*)

Venons-en au problème numéro un, l'inflation, que vous aviez et que vous avez encore, MM. les ministres, à résoudre. Notons à titre de comparaison certains taux enregistrés à l'étranger depuis un an : 22 p. 100 en Grande-Bretagne, 21 p. 100 en Italie, 15 p. 100 en Belgique et 13,3 à 13,4 p. 100 en France et au Japon.

Certes, des progrès ont été obtenus depuis un an, le rythme de la poussée inflationniste étant descendu de 15 p. 100 par an, à environ 10 p. 100 fin 1974 et début 1975. Mais tout le monde convient, et le ministre responsable tout le premier, que la décroissance de cette fièvre malsaine doit s'accroître d'ici la fin de l'année, si l'on veut atteindre les objectifs raisonnables que le pouvoir s'est fixés et que le pays attend.

Cependant, l'union de la gauche pousse les hauts cris, attaquant sur tous les fronts, et fait à cette occasion le procès du régime capitaliste incapable, affirme-t-elle, de conserver une monnaie saine.

Les dirigeants des formations politiques, qui composent cette prétendue « Union » — on pourrait en douter ces derniers temps — à souci essentiellement électoral, nous paraissent mal placés pour donner des leçons et surtout pour fournir des exemples de leur réussite en ce domaine.

La monnaie, en effet, dans l'histoire de la III^e et de la IV^e République fut stabilisée deux fois : la première, par Raymond Poincaré, la seconde, par Antoine Pinay, c'est-à-dire par des chefs de gouvernement dits « modérés » qui surmontèrent des crises monétaires chaque fois ouvertes par la politique des gouvernements dits « de gauche ».

La stabilisation Pinay permit, à partir de 1953, à notre économie de prendre un essor remarquable, malgré le poids des guerres coloniales, et ce, jusqu'aux élections du 2 janvier 1956. Dès lors, les vannes furent délibérément ouvertes par le gouvernement de Front républicain de M. Guy Mollet. Je dis « délibérément » car le terme se retrouve expressément dans l'exposé des motifs du budget de 1956.

Je pourrais, si je ne craignais d'alourdir mon intervention, et de vous lasser, multiplier les références historiques qui confirment cette fatalité pesant sur les gouvernements de gauche d'engendrer le déséquilibre monétaire, le déficit budgétaire et le déficit devenu chronique, sous leur gestion, de la balance des comptes, sans avoir eu cette circonstance atténuante de l'écrasante surcharge du prix excessif de l'énergie auquel fait face, avec un succès non contestable, le gouvernement Chirac.

Ayant été à la fois acteur et témoin de l'expérience Pinay, je voudrais, à titre de comparaison, rappeler les volets à la fois divers et cohérents du programme du maire de Saint-Chamond : blocage de tous les impôts, de tous les tarifs publics, des taux de la sécurité sociale ; amnistie fiscale, car apeurés par les séquelles de l'impôt de solidarité, les capitaux se terraient ; or, la France, avait soif d'investissements et d'équipements ; blocage des prix de détail ; action à la baisse, par concertation, sur les prix industriels et les prix de gros ; emprunt, le fameux emprunt Pinay, dont la valeur était garantie, comme l'on sait.

Il a été dit beaucoup de mal de cet emprunt longtemps après, mais l'on oublie que, par son taux très bas de 3,50 p. 100, il eut un rôle incitatif à la modération du loyer de l'argent, et que l'Etat, pour une fois honnête envers les Français qui lui accordaient leur confiance, restaura d'un seul coup son crédit, tout en réalisant, toutes balances effectuées, une bonne affaire.

Compte tenu du contexte national et international, notamment la surabondance du papier monnaie américain en promenade dans le monde entier et la crise naissante mais soudaine de l'énergie, pouvait-on appliquer sans nuances à l'inflation actuelle les remèdes qui avaient fait leurs preuves vingt-deux ans auparavant ?

Loyalement, je ne le crois pas.

Le climat national et international était, en effet, très différent du climat actuel.

En 1952, devant la mise en œuvre de mesures inspirées par le seul bon sens, les technocrates ne se risquèrent que timidement à des prophéties de malheur qu'ils colportaient sous le manteau ; ils n'avaient pas compris que, dans un certain contexte psychologique, l'augmentation abusive des impôts provoque, plus que l'emprunt, l'accélération de l'inflation. Sommés de se soumettre ou de se démettre, ils se soumièrent. L'un des principaux mérites de M. Pinay et de son équipe, dans l'exécution attentive de leur plan, consista, en effet, à se faire obéir, et la haute administration fut fermement ramenée dans son domaine, alors qu'elle avait acquis l'habitude et le goût de prendre la place du pouvoir exécutif, cependant seul responsable et encore plus doté de responsabilités dans un régime démocratique que dans un régime autoritaire. Ainsi fut illustrée l'apostrophe de feu Jules Jenmeney, jadis président du Sénat : « L'autorité de se sollicite pas, elle se prend ». En l'occurrence, elle fut prise, sans histoire, par le chef du Gouvernement de l'époque.

C'est en définitive l'opinion publique et, en pointe, la ménagère porteuse de son panier qui permirent à M. Pinay de gagner la partie.

Les Français, trop souvent déçus par des promesses non tenues, croyaient à la fatalité de l'inflation. Soudain, découvrant les mérites d'une monnaie saine, ils crurent, dès les premiers actes de M. Pinay, à la vertu d'un Etat redevenu honnête homme. Qu'on me pardonne, mais le seul souvenir de temps aussi exceptionnels — hélas ! ces temps-là ne durent jamais très longtemps — où le pouvoir était porté sur les épaules du peuple m'envahit encore d'une véritable exaltation.

C'est dans la simple comparaison entre les deux époques et leurs caractéristiques propres que je trouve les justifications de la politique plus nuancée, moins drastique, plus souple parce qu'adaptée aux circonstances présentes, décidée et menée par le gouvernement de M. Giscard d'Estaing et de M. Jacques Chirac, tenu de naviguer à vue entre d'innombrables écueils.

A tous les contempteurs, tous les écrivassiers, tous les leaders d'oppositions, souvent contradictoires, je répliquerai que les mécanismes de l'inflation sont extrêmement subtils et que des mesures anti-inflationnistes sont d'autant plus délicates à manier que l'inflation interne subit aujourd'hui la pesanteur permanente d'une monnaie volante en surabondance, telle que le dollar qui conserve encore dans le monde entier l'influence jadis utile, désormais nuisible, d'une traditionnelle monnaie de compte ; qu'il s'ajoute à ce facteur de déséquilibre un autre facteur non moins pressant pour un pays pauvre en matières premières et en énergie, tel que le nôtre, le déficit de la balance extérieure dû à la hausse abusive du pétrole.

La seconde différence fondamentale réside dans le climat social. En 1952, sous la pression de l'opinion et aussi de leur propre conscience, tous ceux qui avaient pris précédemment quelque responsabilité, en ressentant le poids — l'inflation, mesdames, messieurs, était de l'ordre de 30 p. 100 par an, on l'a peut-être un peu oublié — se taisaient, les secrétaires généraux des centrales syndicales, F.O., C.G.T., C.F.T.C. — la C.F.D.T. n'existait pas, ce dont je n'aurai pas le courage de me plaindre (*Sourires*) — coopèrent au salut commun.

Je puis porter témoignage, ayant eu entre autres tâches les attributions de la fonction publique qui ne sont certes pas exaltantes mais sérieuses.

Aujourd'hui, en suscitant des grèves d'inspiration politique, en attisant le moindre foyer de désaccord, en présentant des faits sous un jour falsifié, telle l'allégation sans preuves ni présomptions d'une collusion permanente entre le Gouvernement et le patronat, certains dirigeants syndicaux, hélas ! parmi les plus importants « sabotent » le redressement national. Ils tournent ainsi le dos à l'intérêt de leurs mandants, car toute réduction du produit national brut causé par les grèves accentue et favorise le marasme économique, donc le chômage.

En outre, certaines grèves portent intentionnellement atteinte aux libertés, telle la liberté fondamentale de la presse. Si, en 1952, les dirigeants des centrales de la fonction publique et des services publics avaient eu la même attitude sournoise de démolisseurs, c'en était fait de l'expérience et de son succès.

En contrepartie, nous leur avons fourni, bien entendu, une collaboration permanente en mettant en marche toutes les machines grippées, notamment le conseil supérieur de la fonction publique. Mais encore, fallait-il avoir de part et d'autre des interlocuteurs de bonne foi. Ce fut alors le cas, cela ne l'est plus du côté de certains syndicats. Voilà ce qui

est grave, c'est l'une des causes des difficultés que nous rencontrons pour redresser la situation qui n'est pas particulière à la France, mais que nous connaissons dans tous les pays industriels. Ici, nous avons des « gens » qui ne veulent pas du redressement.

Ah ! monsieur le Premier ministre, comme votre tâche redoutable serait facilitée si vous rencontriez la même compréhension de l'intérêt de la communauté nationale, si chacun, à sa place, vous aidait modestement ici, à atteindre les objectifs si ambitieux, mais si nécessaires à la fois à l'assainissement monétaire et à la réduction sensible et progressive des inégalités sociales !

Cependant votre mission ne s'identifie-t-elle pas à celle de la République, c'est-à-dire de la France ? Si vous échouez, dans quel état se trouverait notre pays ? Et qui serait alors capable de le relever ?

Malgré les « peaux de bananes » semées hypocritement sous vos pas, vous avez réussi à substituer à l'accélération de l'inflation une décélération encore trop modeste mais indéniable. Ce renversement de tendance constitue un premier pas, mais un premier pas important dans la lutte contre la hausse des prix.

Toute médaille a son revers, j'ai eu l'occasion de le dire lors de la session budgétaire — je n'ai pas l'impression d'avoir été pleinement approuvé par ceux qui représentaient ici non le ministre des finances mais le ministère des finances — l'arrêt et même le ralentissement de l'inflation a pour conséquence inévitable une certaine récession économique. Nous y voilà, dans la récession ! C'était fatal comme était fatale sa conséquence, l'augmentation du chômage.

Je vous ai parlé tout à l'heure des efforts d'assainissement de la monnaie réussis par M. Antoine Pinay, mais le chômage pendant cette période avait connu quelque augmentation. On n'a pas manqué de le lui reprocher.

Aujourd'hui il faut construire une économie sur une monnaie saine, parce que c'est l'intérêt de tous, en particulier de ceux qui trouvent la rémunération de leur travail par le salaire.

Il est pour ainsi dire automatique que tous les efforts destinés à freiner la hausse des prix ont pour résultat de provoquer une certaine récession. Le tout est évidemment de se tenir et de se maintenir dans une juste mesure pour que le chômage ne finisse pas par tout écraser et tout faire disparaître.

On dit que les mesures de relance ont été tardives. Voire ! Personne toutefois ne peut nier qu'elles sont sérieuses et substantielles, et je parle seulement de l'avant-dernier train, notamment des incitations aux investissements et au crédit aux petites et moyennes entreprises, soit au total 15,5 milliards de francs en faveur des entreprises, 4,2 milliards de francs de crédits et, le reste, en épargne canalisée, dont les emprunts bonifiés à 8,50 p. 100, taux qui commence à être avantageux.

Comme il est commode de prétendre que MM. Chirac et Fourcade ont trop tardé à favoriser la relance, en ignorant que toute injection de crédits — même affectés à des investissements et à des biens d'équipement — a dans le cadre mécanique et dans le contexte psychologique de l'inflation, des effets inflationnistes supplémentaires !

Les injections de capitaux récemment annoncées eussent peut-être empêché — si elles avaient été déclenchées six mois plus tôt — la décélération constatée fin 1974 et début 1975. Or, les ressorts psychologiques jouant en ce domaine un rôle déterminant, personne aujourd'hui ne croirait plus, en ce cas, que l'inflation actuelle en France peut être jamais contrôlée, freinée, enfin bientôt vaincue.

On reproche aux dispositions arrêtées par vous contre le chômage des jeunes atteignant, à l'automne prochain, l'âge du travail d'être purement conjoncturelles. S'il se révélait nécessaire de fabriquer de toute pièce une politique permanente mais artificielle de l'emploi, ce serait à désespérer de la reprise économique ! Les finances de l'Etat le plus riche du monde n'y résisteraient pas, les chantiers de chômage, les ateliers nationaux ou tout autre préfabrication intellectuelle du même type ne sont que des ballons d'oxygène ou, pis, des solutions de désespoir.

J'ai vu en Russie soviétique où, paraît-il, le chômage n'existe pas — bien entendu, on crée de toutes pièces des emplois, même très faiblement rémunérés — dans un grand hôtel, dix ascenseurs à réglage manuel manié par de jeunes et mornes liftières, alors que les Russes sont fort capables de construire des ascenseurs automatiques.

Mme Catherine Lagatu. Il en faudrait des ascenseurs en France !

M. Guy Petit. Leur mobile est tout simplement de créer des emplois superflus, mal payés, peu importe, mais il n'y a pas chômage effectif.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. En quoi superflus ?

M. Guy Petit. Vous avez l'air singulièrement émus chaque fois que l'on parle de la Russie et du système soviétiques. On se demande pourquoi, puisque vous préconisez, en France, un socialisme à la française. Alors, je vous en prie, laissez-nous prendre des exemples partout où nous les trouvons, que ce soit aux Etats-Unis, dans l'Europe entière ou en Russie soviétique. Nous en avons bien le droit et nous le faisons avec modération et sans cette outrance qui est devenue chez certains d'entre vous une seconde nature !

M. Roger Gaudon. Chez vous, c'est votre première nature ! (Sourires.)

M. Guy Petit. Eh bien, tant mieux ! Cela ne m'a pas si mal réussi.

M. le président. Monsieur Guy Petit, ne provoquez pas vos collègues et continuez votre propos. (Nouveaux sourires.)

M. Guy Petit. Je suis inquiet, monsieur le président, si vous situez chez moi la provocation. (Rires.)

La reprise économique doit prendre le relais des mesures conjoncturelles antichômage dont le rôle est de faire la soudure. Telle est la démarche, et la seule, à poursuivre. J'avoue que ce manèment est aussi délicat que malaisé, mais une nouvelle pesée sur l'inflation permettra alors une nouvelle relance et, de proche en proche, la réduction du chômage. Je ne crois pas que l'on puisse préconiser une autre méthode sérieuse. En tout cas, au cours de cette journée, nous n'en avons entendu proposer aucune autre.

Or, les dépôts d'épargne sont considérables et atteignent 60 p. 100 de plus qu'en 1974, compte tenu de 13 à 13,5 p. 100 de dévalorisation monétaire. Cette augmentation est très positive. Ces dépôts apportent la preuve que cette paupérisation totale et uniforme dont on a parlé n'existe tout de même pas au degré que l'on a indiqué, car ce ne sont pas les milliardaires, qui sont, dit-on, devenus aujourd'hui les précieux alliés du Gouvernement, qui déposent leurs fonds dans les caisses d'épargne et dans les banques en comptes à vue. Ceux-là ont d'autres moyens de faire fructifier leur argent. Une augmentation de 60 p. 100, c'est important. Cela apporte donc la preuve que les moyens dont dispose la nation pour investir ne manquent pas et, dans ce contexte, la confiance dans le redressement monétaire constituera un facteur déterminant.

En effet, si cette épargne est, certes, une « épargne économique » — ce qui a toujours été la vertu de notre peuple — c'est aussi une « épargne précaution » devant la crainte de voir la monnaie se dévaloriser. Il est certain qu'il faut arriver à ce que ce déclic de la confiance dans le sauvetage de la monnaie puisse être déclenché. C'est absolument capital. Sinon, il sera impossible d'échapper au cercle vicieux formé par la méfiance dans la valeur de la monnaie, source de la hausse excessive des taux d'intérêt, hausse qui, à son tour, devient l'un des éléments moteurs de l'inflation.

Voilà donc quelques réflexions sur ce sujet si préoccupant de l'inflation à laquelle le déficit extérieur, comme je l'ai dit, vient s'ajouter.

Le rôle du Gouvernement et, en particulier, du ministre des finances, se traduit le plus souvent par des choix successifs entre des inconvénients — il faut avoir la loyauté de le reconnaître. Il est en tout cas mieux placé que les stratèges en chambre pour prendre les décisions nécessaires. En effet, c'est lui qui tient les rênes en mains ; cela ne veut pas dire qu'il ne se trompe jamais et qu'il est à l'abri de toute erreur. Il a la possibilité de choisir le moment où, par exemple, une mesure d'injection de capitaux doit être prise et le moment où elle doit s'arrêter, car il dispose de plus de renseignements, de statistiques et d'informations que n'importe qui.

Dans l'ensemble, il paraît difficile à quiconque de bonne foi de présenter de sérieuses critiques à l'égard des méthodes employées depuis un an.

Je rappellerai cependant mes thèses en ce qui concerne la fiscalité des travailleurs indépendants, notamment des commerçants. Il faut substituer à un système inquisitorial une fiscalité contractuelle concertée. C'est dans la ligne et dans le style de notre régime. Ces inquisitions doivent cesser. Il faut trouver autre chose, surtout au moment où le commerçant est un collecteur de recettes pour l'Etat et où les détaillants sont frappés, non sans raison pour certains d'ailleurs, de mesures de taxation de leurs prix et de leurs marges. S'agissant de la fiscalité, il faut faire, monsieur le Premier ministre, beaucoup de progrès. Veuillez m'excuser de le redire, mais cette vérité de bon sens ne pénétrera que fort difficilement rue de Rivoli.

Or, une telle mesure serait tout à fait dans la ligne de la coopération et de la concertation et rapporterait davantage à l'Etat. En effet, si le contribuable passe un contrat que l'Etat devra respecter, à la différence de ces forfaits que l'on dénonce un peu trop souvent, il devra respecter, lui aussi, ce contrat. La paix s'instaurera donc, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, car beaucoup de contribuables sont complètement affolés lorsque des agents du fisc, souvent en grand nombre, pénètrent chez eux, vont fouiller partout. Ce sont des méthodes d'un autre temps, il faut en changer.

Il est cependant un domaine, monsieur le Premier ministre, qui offre à notre pays une chance durable de réduire notre déficit extérieur et de lutter contre le chômage en créant des emplois nouveaux, je veux parler du tourisme, ce grand oublié de notre panoplie économique. Tout à l'heure, j'ai rencontré — veuillez m'excuser de vous parler aussi familièrement — dans la cour mon ami Jacques Médecin, maire de Nice. Nous avons ceci en commun — malheureusement, je suis nettement plus âgé que lui — que dans sa grande station comme dans la mienne, plus modeste, les fils succèdent au père pour la première magistrature municipale. J'ai demandé à M. Jacques Médecin ce qu'il pensait de notre politique du tourisme. Il m'a dit qu'il n'en pensait rien, car elle n'existait pas.

Je suis obligé de dire comme lui. Ni la troisième, ni la quatrième et pas encore la cinquième République — vous êtes depuis un an Premier ministre et on ne peut pas tout vous demander en un an, mais la cinquième République est née il y a dix-sept ans — n'ont défini une politique du tourisme.

Livré à ses propres forces et à ses propres lacunes, animé à peu près exclusivement par les maires des stations et des communes touristiques, le tourisme français, doté d'un budget ridicule, ne peut accomplir, malgré toute la bonne volonté d'un secrétaire d'Etat et de ses services, ses fonctions aujourd'hui essentielles d'importateur de devises.

Je n'approfondis pas maintenant cette thèse qui mériterait à elle seule de larges développements. En qualité de président des maires des stations et communes touristiques — depuis 1945, cette association n'a connu que deux présidents et je suis le second — en cette qualité, dis-je, j'ai l'honneur de vous faire savoir, monsieur le Premier ministre, que je suis à votre disposition ainsi qu'une délégation de mes collègues — nous comptons dans notre conseil d'administration de nombreux ministres et anciens ministres qui se joindront certainement à nous — pour étudier avec vous et M. le secrétaire d'Etat autour d'une table ronde les modalités d'une véritable politique en ce domaine.

Souvenez-vous que c'est à partir du tourisme que l'Espagne, au milieu des décombres de la guerre civile, sut utiliser les qualités de ses sites, de son climat, de ses œuvres d'art pour amorcer la pompe de son redressement économique et industriel qui est considérable. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne, parce qu'elle est consciente sans doute d'être au creux de la vague, tente, malgré son climat incertain et ses étés trop courts, d'attirer à son tour les porteurs de devises étrangères. Elle a doté son représentant à New York d'un crédit de 3 millions de dollars. Il faut estimer le dollar, non pas à 4 francs, qui est le taux utilisé par les U.S.A. pour relancer leurs exportations, mais à 5 francs qui est son pouvoir d'achat intérieur. Cela représente environ 15 millions de nos francs. Du budget de notre représentation en Amérique, mieux vaut ne pas parler. Il est certains détails que je préfère d'ailleurs taire sur ce qui se passe pour certains bureaux du tourisme français à l'étranger. Cela fait frémir et je vous assure que pour découvrir quelques-uns d'entre eux, il faut avoir le flair d'un véritable inspecteur de police — celui d'un Maigret ou d'un Bourel, au moins ! (Sourires.)

Je suis maintenant obligé de vous parler de la région que je représente : le pays basque, et d'une situation qui deviendrait tragique si la France laissait faire et laissait aller, car l'ordre, la tranquillité et la sécurité sont menacés.

Notre traditionnelle hospitalité, à laquelle s'ajoute au pays basque la fraternité de race, a fait accueillir dans le département des Pyrénées-Atlantiques un grand nombre de réfugiés politiques basques espagnols. Je ne saurais, pour ma part, oublier, monsieur le Premier ministre, le service que vous nous avez rendu, alors que vous veniez d'occuper depuis trois jours les fonctions de ministre de l'intérieur, car vous avez compris une situation qui risquait de devenir tragique. Grâce à votre décision, elle a pu être dénouée. Les décisions furent humaines et compréhensives, comme c'est nécessaire à certains moments et à l'égard de certaines personnes. A d'autres, elles doivent être fermes, ce qui est le cas aujourd'hui.

La majeure partie d'ailleurs de ces réfugiés basques espagnols respecte la convention de Genève et notamment son article 2.

Parmi ceux qui, parfois se sont agités, il convient de distinguer les idéologues ou idéalistes d'une part, — ce sont ceux sur le sort duquel vous avez su avec beaucoup de cœur et fort intelligemment vous pencher — et d'autre part les activistes terroristes. Dans une récente déclaration à l'Assemblée nationale, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a parfaitement situé le problème : il n'est pas admissible qu'un Etat étranger d'une population voisine et amie, laisse ses policiers, voire ses agents secrets, régler en territoire français des comptes entre ressortissants espagnols. Il n'est pas davantage admissible qu'une minorité de réfugiés considère le Pays basque français comme un simple sanctuaire destiné à se mettre à l'abri, pour préparer en deça de la frontière, des meurtres et des assassinats que, grâce à un réseau de complicités, ils iront perpétrer en Espagne, après avoir clandestinement repassé la frontière. Cette situation identique à celle de Sakiet Sidi Youssef irrite à juste titre nos voisins et provoque un enchaînement de violences sanglantes. Tous ceux contre lesquels existent des faits positifs de violation des lois françaises, doivent rapidement être expulsés vers le pays de leur choix. Et je me demande d'ailleurs s'il en est qui choisiraient les pays de l'Est, et, dans ce cas, si ces pays seraient disposés à accueillir ces hôtes à la détente trop facile.

Enfin, je considère que des propos tels que ceux tenus à Saint-Jean-de-Luz à un journaliste de *L'Aurore* par un réfugié au lourd passé de terroriste, affirmant qu'il était chez lui en Pays basque français — et que nous autres, bien entendu, nous étions des étrangers, notre Pays basque, d'après lui, n'étant pas la France — ne peuvent être tolérés et sont justiciables de sérieuses sanctions. C'est une atteinte à l'intégrité du territoire national. Le séparatisme n'existe pas, ou si peu, de ce côté-ci des Pyrénées et nous ne pouvons admettre qu'il y soit importé par des exaltés qui bénéficient de la protection des lois françaises et n'hésitent pas, après en avoir bénéficié, à nous insulter. Je crois, d'ailleurs, que le personnage en question a une carte de commerçant étranger. Il prouve que la clientèle française — parce qu'il ne doit pas avoir exclusivement une clientèle de réfugiés espagnols — doit présenter un certain avantage.

M. le président. Monsieur Guy Petit, pourriez-vous, à cette heure, conclure votre propos.

M. Guy Petit. Monsieur le président, je pense que je respecte le temps que j'avais indiqué.

M. le président. Vous l'avez dépassé de dix minutes.

M. Guy Petit. Franchement, j'en suis désolé.

Ce que je vous demande, monsieur le Premier ministre, c'est de prendre, à cet égard, les décisions que le pays basque français tout entier vous réclame parce que nous avons le droit, nous considérant évidemment comme Français et l'étant, puisque nous sommes menacés, d'être défendus par les pouvoirs publics. Pour cela, il nous en faut les moyens, la situation devenant de plus en plus grave.

En terminant, monsieur le président, je constate que, malgré son évidente volonté libérale, malgré sa résolution de combattre l'inflation, la récession, le chômage, les inégalités sociales, le Gouvernement n'a pas encore bénéficié de la confiance générale de l'opinion publique, atout cependant décisif.

Certes, les sondages prouvent que la cote du Président de la République et du Premier ministre ne cesse de monter : c'est ce qui ne plaît pas évidemment à certains membres de l'union de la gauche. Mais une partie des Français est restée mobilisée, depuis le 19 mai 1974, par l'action conjuguée des syndicats politisés tels que la C.G.T. et la C.F.D.T., dont les dirigeants paraissent avoir comme unique souci de « casser la baraque », et des associés de l'union de la gauche, aiguillonnés par le parti communiste. (*Rires sur les traverses communistes et socialistes.*)

Le pouvoir actuel était sorti gagnant des dernières élections présidentielles, mais de justesse. La défaite fut mal digérée par les signataires du « programme commun », pathos irréaliste, d'autant plus redoutable que presque personne, en France, ne le connaît et que chacun peut y mettre ce qu'il souhaite.

De la sorte, le pays souffre d'un électoralisme permanent avec tout ce que ce terme comporte de démagogie outrancière. En somme, se trouve, par la volonté de républicains peu conséquents, transposé en France le vice dont souffre la constitution américaine, du fait d'élections présidentielles trop rapprochées.

Je terminerai, sans aborder la politique étrangère, en soulignant les propos que viennent de tenir certains leaders. M. François Mitterrand a déclaré — c'est dans *Le Figaro* d'aujourd'hui — sous le titre « Téléx » : « Le bilan de cette année est noir, M. Giscard d'Estaing ayant échoué ». Il admet cependant que le chef de l'Etat s'est efforcé d'adapter la loi aux mœurs. Evidemment, l'année de M. Giscard d'Estaing est noire. L'année de M. Mitterrand aurait certainement été rouge et c'est sans doute la couleur qui lui déplaît. (*Sourires.*)

Quant à M. Marchais, il parle comme Mme Goutmann : « Pour nous, la liberté ne se détaille pas. C'est un tout. C'est justement pourquoi nous luttons pour toutes les libertés. Voilà notre conception. Elle est autrement plus riche que celle de M. Chirac. Pour lui, il n'existe pas des libertés, mais la liberté. Traduisez : la liberté pour le grand capital d'exploiter les hommes et les femmes de notre pays, la liberté pour les grandes sociétés capitalistes de piller la France. » (*Rires sur les travées communistes.*)

M. Roger Gaudon. Très bien !

M. Guy Petit. C'est évidemment très bien. Cependant, certains yeux commencent à s'ouvrir. Il suffit pour cela d'être soi-même concerné.

M. Jacques Fauvet, peu suspect de sympathie pour le pouvoir et la majorité, a écrit dans *Le Monde* de dimanche 8, lundi 9, mardi 10 juin,...

M. Dominique Pado. C'était la grève. (*Sourires.*)

M. Guy Petit. ... son cher journal étant à son tour victime d'une grève : « Cette grève risque une nouvelle fois d'être sans aucun profit pour la profession, à commencer par le livre... Dans ces conditions, la grève ne devrait être que l'arme ultime du combat syndical. » Nous n'avons jamais dit autre chose.

Je laisse à mes collègues de groupe et de la majorité le soin d'analyser la politique extérieure qui, pour le moment, se traduit essentiellement par la volonté de créer une Europe politique indépendante, soucieuse d'assurer par ses propres forces sa sécurité et d'en forger les moyens le plus tôt possible, car les périls ne sont pas imaginaires, soucieuse aussi de maintenir ses alliances sans soumission, mais dans le sentiment commun de maintenir le bien le plus précieux de l'homme : la liberté.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit, à propos de l'Europe, M. Champeix. Je me suis dit qu'en fait ses propos n'étaient guère éloignés de ceux de M. le Premier ministre. Je crois même, monsieur Champeix, que vous l'avez presque reconnu.

M. Marcel Champeix. Sur le plan des principes, c'est peut-être vrai ; quant à la réalité, c'est autre chose. (*Sourires.*)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Guy Petit.

M. Guy Petit. Je conclus, monsieur le président.

J'ai vainement attendu, dans le discours de Mme le président du groupe communiste, que la politique européenne, ce qui est cependant essentiel, fût abordée. On n'a pas d'opinion de ce côté-là, on préfère n'en point avoir sur l'Europe.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Elle est très claire !

M. Guy Petit. Aborder ce problème révélerait de telles distorsions, de telles oppositions entre les associés du programme commun que leur incapacité à gouverner ensemble en serait encore accusée. (*Exclamations et rires sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Auguste Pinton. Nous chercherons bien nous-mêmes, cher monsieur.

M. Roger Gaudon. Parlez-nous de Stehlin !

M. Guy Petit. C'est en pleine sérénité, conscients de soutenir un Gouvernement qui réalise l'approche la plus humaine jamais atteinte de l'harmonisation entre tous les hommes de bonne volonté qui composent une société en voie de perfectionnement et ce dans la plus difficile des conjonctures, que nous lui accorderons notre vote sans réserves.

C'est dans mon pays, à Cambo, que Rostand a écrit : « Je crois à l'aurore malgré les hiboux, les merles et les crapauds. » J'ajouterai : « malgré les pintades et les dindons qui seraient mangés les premiers à l'heure du rôti, le grand soir ». (*Applaudissements à droite. — Rires sur de nombreuses travées.*)

M. le président. Il est vingt-trois heures vingt et six orateurs sont encore inscrits. Je voudrais simplement faire remarquer que la brièveté accroît souvent l'intérêt d'un propos. (*Sourires.*) La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Les justes, pertinentes et sévères critiques formulées par notre président de groupe, Mme Goutmann, à l'encontre de votre politique, monsieur le Premier ministre, me dispensent d'aborder les problèmes typiquement nationaux. Je me contenterai de quelques observations critiques à l'égard de la politique « rétro » et négative de votre Gouvernement dans le domaine extramétropolitain.

Le peuple de France, dans sa grande majorité, et les partis de gauche, dont le parti communiste français est le fer de lance, luttent pour un changement de structures économiques et sociales, ainsi que pour une politique profitable à tous. Rien n'est donc plus normal que les populations des départements et territoires d'outre-mer s'associent à ce combat, car c'est du succès de cette révolution sociale dans la métropole que dépend la fin de la politique néo-colonialiste des dirigeants français, dont le but principal est d'assurer toujours la domination des intérêts de la haute finance.

Mme Marie-Thérèse Goutmann et M. Roger Gaudon. Très bien !

M. Marcel Gargar. Des mesures partielles, au coup par coup, sauts de puce inspirés de la politique du moment et de la crainte de revendications plus poussées, sont tentées, esquissées. Mais cette politique de la poudre aux yeux ne peut résoudre les vrais problèmes qui se posent avec acuité dans les territoires d'outre-mer et les prétendus départements d'outre-mer. La surdité et la myopie volontaire des gouvernements leur interdisent de considérer qu'à travers des solutions spécifiques surgissent et s'imposent des solutions plus générales.

Celles-ci impliquent une totale réforme du système colonial. La suppression de ce système anachronique et réprouvé par toutes les nations libres est une exigence conforme à la morale internationale et au principe des droits de l'homme et du citoyen. Les peuples encore dépendants acquièrent de plus en plus une claire conscience de la solidarité des organisations démocratiques de France et du monde. C'est que, en effet, à travers les luttes menées par ces peuples contre l'emprise colonialiste, ils ont su conserver le sens d'une solidarité de lutte, l'aspiration à la véritable liberté, telles que les conçoivent le peuple français et les démocrates du monde entier. Ils n'ignorent pas que, sans l'appui des forces de gauche, ils risquent de subir plus fortement encore l'emprise de nouvelles forces impérialistes et annexionnistes dont les Etats-Unis d'Amérique sont les représentants sans partage dans le monde occidental.

M. Etienne Dailly. Et voilà !

M. Marcel Gargar. La vieille Europe elle-même n'est-elle pas déjà régentée, sinon colonisée par les Etats-Unis ? Le choix de l'avion américain et l'absorption de l'informatique française ne sont-ils pas des indices inquiétants ?

Nous constatons que la politique de pouvoir a fait faillite, aussi bien dans la France continentale que dans les territoires ou dans les prétendus départements d'outre-mer.

Le pillage colonial, sous des formes multiples et variées, continue et la situation de ces pays s'aggrave. Départements et territoires d'outre-mer sont de plus en plus des lieux de transit de capitaux publics, lesquels retournent en France et se transforment en capitaux privés. Quelques grandes sociétés y sont particulièrement intéressées. Le sous-développement de ces pays va en s'accroissant, le secteur tertiaire et celui des services publics sont en expansion constante, tandis que la production intérieure est en nette régression — les nombreuses fermetures d'usines à sucre, la stagnation de l'agriculture en sont la triste illustration — en dépit de nombreux bras disponibles dans la jeunesse.

Les termes de l'échange se dégradent davantage au profit de la métropole. Balance des paiements et balance commerciale sont gravement déficitaires. Le chômage ne cesse de s'accroître : plus de 25 p. 100 de la population active. Du fait de nombreuses fermetures d'unités de production sucrière, de l'absence d'industries nouvelles, l'inflation est galopante, les nombreux jeunes demandeurs d'emplois sont privés d'embauche, alors que tout Français venant de métropole est assuré d'un emploi dans les départements et territoires d'outre-mer. L'assistance tend à devenir la règle et le travail rémunérateur l'exception. Dans ces pays lointains, l'orientation de la politique du pouvoir s'inscrit dans l'optique colonialiste.

Les structures coloniales des D. O. M. et T. O. M. n'ont jamais fait l'objet d'un révision fondamentale, malgré les multiples réclamations et actions des colonisés. Le pouvoir exige de son personnel politique et même judiciaire installé dans ces territoires une soumission totale et aveugle. Toute velléité de changement, de revendication, de dialogue est brutalement combattue.

Les récentes déportations de Guyanais, les non moins récentes mobilisations des forces policières lors des grèves revendicatives des travailleurs de la Guadeloupe, les incidents de Saint-Barthélemy et la sanglante répression à Djibouti dénotent la persistance et la férocité de l'esprit colonialiste du pouvoir.

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Marcel Gargar. Saint-Barthélemy, cette minuscule île peuplée d'authentiques descendants de Normands et de Bretons, est en train de vivre un des moments les plus douloureux de sa paisible histoire. Une délégation venant de l'île nous a informés ce matin avec beaucoup d'émotion que, depuis une semaine, leur pays est en état de siège. Brutalités policières, arrestations arbitraires, provocations répétées n'en finissent plus. Cette attitude de violence et de persécution de la part des autorités locales contre une population des plus pacifiques démontre, s'il en était besoin, que les colonialistes ne font pas de différence entre les descendants de Bretons et les originaires d'Afrique noire, dès l'instant que s'élèvent des protestations contre les actes arbitraires, contre les injustices.

Qu'est-ce qui pouvait motiver un tel déploiement de forces, une telle mobilisation d'hommes en armes contre des habitants bien connus pour leur bonne humeur pacifique ? Tout simplement, nous exposait la délégation, la protestation, quasi unanime des habitants contre la mutation injustifiée et arbitraire d'un directeur d'hôpital ayant l'estime de tous, y compris l'estime de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale. A la suite de quoi, gendarmes et C. R. S. en grand nombre quadrillent ce pays de 2 000 habitants, multiplient les vexations par des contrôles et des interpellations de citoyens paisibles. L'intimidation et la provocation atteignent leur point culminant lorsque arrive dans la rade le croiseur « Francis Garnier » basé à la Martinique. Ce croiseur de guerre se montre avec tout son équipement d'hélicoptères, de péniches de débarquement et de jeeps. Est-ce un crime aux colonies que de protester et de crier son indignation à l'égard d'un acte arbitraire ?

M. Paul Jargot. Où est M. le Premier ministre ?

M. Marcel Gargar. Cinq arrestations sont opérées sans que les victimes, leurs parents et amis puissent connaître les chefs d'inculpation. Des gendarmes en armes se tiennent en permanence au bureau de poste en vue de contrôler les communications avec l'extérieur. Le courrier est également bloqué. Un citoyen du nom de Leddé, famille honorablement connue, est arrêté dans la partie hollandaise de Saint-Martin et mis au secret.

Le préfet se rend sur le terrain des « opérations », prononce un discours en présence de rares auditeurs, puis il se décide à faire du porte à porte auprès des conseillers municipaux démissionnaires à la suite de tels agissements incompatibles avec la liberté d'expression pour les amener à revenir sur leur démission afin d'éviter de nouvelles élections.

Le comportement du préfet correspond-il à votre notion de la liberté ? Quelles mesures comptez-vous prendre, messieurs les ministres, pour faire cesser ce climat de terreur instauré à Saint-Barthélemy ?

Le silence du ministre de l'intérieur aux deux télégrammes qui lui ont été adressés signifie-t-il qu'il approuve les actes arbitraires et illégaux des autorités locales ? Dans l'affirmative, étonnez-vous après que les violences et le sang soient l'aboutissement de toutes ces violations des droits du citoyen, même dans une petite île perdue dans l'océan !

Je viens en plus d'apprendre ce soir, par un coup de téléphone, que sept avocats antillais venaient de porter plainte contre les agissements du préfet qui se déclare être la justice elle-même. La corruption et les compromissions sont les vecteurs des ambitieux, des arrivistes, qui ont vite fait d'oublier leur origine de fils d'esclaves et d'opprimés. Par les truquages, les violences et les pressions de toutes sortes, les classes dominantes s'approprient, soit directement, soit par « larbins interposés », la plupart des mandats électifs.

Les peuples de couleur, les autochtones dominés, mais majoritaires dans la réalité, ne peuvent plus consentir à la volonté des colonialistes d'anéantir leur existence, d'annuler leur responsabilité et de les confiner « dans les futilités innocentes du folklore ».

Ces artifices, couverts du sceau d'une légalité douteuse, s'avèrent fragiles. Ils ne résisteront pas longtemps à l'épreuve des actions des masses populaires de plus en plus conscientes de leurs droits de revendiquer et d'exiger.

Saluons au passage l'action des élus en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, aux Antilles, en Guyane, à la Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Djibouti. Dans ces territoires, des hommes d'opinions politiques forts diverses luttent pour des pouvoirs

réels dévolus aux assemblées locales ou territoriales, pour l'accession à la pleine responsabilité de leurs peuples dans le cadre de la République.

Tous ces peuples colonisés sous des appellations différentes se rencontrent, au coude à coude, au sein d'une alliance naturelle, pour conquérir les mêmes franchises, pour soustraire leur pays à l'exploitation, à la misère, au chômage délirant et à la fatalité du sous-développement.

Le combat des peuples des départements et territoires d'outre-mer s'amplifie de même que s'affirme le soutien en France et à l'O. N. U. des forcés de progrès et de paix. Imposer le respect de toutes les libertés pour permettre à toutes les revendications politiques et économiques de s'exprimer, en finir avec les discriminations, les truquages, l'utilisation permanente de mercenaires et d'agents stipendiés pour y substituer l'honnêteté et la démocratie, tels sont les premiers objectifs à atteindre avec la solidarité et l'aide agissante des partisans du programme commun de gouvernement.

Souvent le même arbitraire frappe les uns et les autres ; le même pouvoir autocratique bloque partout les réformes, les changements indispensables pour mieux vivre, confisque l'information pour la déformer et procéder ainsi à la mise en condition de l'opinion publique. Les mêmes oligarchies exploitent les travailleurs de France et d'outre-mer, d'où la nécessité d'une lutte commune offensive et défensive.

Un chef d'Etat de l'Afrique francophone n'a-t-il pas eu raison d'écrire récemment que les gouvernants français ne pourraient réussir une véritable décolonisation que s'ils consentaient eux-mêmes à décoloniser, d'abord, leurs propres mentalités ?

Si l'accession des pays colonisés à la responsabilité et à la liberté politiques dépend de leur combativité, le rôle du peuple français est également déterminant. Tout naturellement, les partis et groupements de la gauche française soutiennent le droit de ces peuples à l'autodétermination. Les dirigeants des organisations démocratiques des départements et territoires d'outre-mer et ceux de France ne manqueront pas d'œuvrer dans l'intérêt commun de leurs peuples entre lesquels vont se renforcer et s'affirmer les liens d'une réelle et fructueuse fraternité.

M. Roger Gaudon. Très bien !

M. Marcel Gargar. Sous le signe de l'année internationale de la femme, deux dates sont à rapprocher par l'ampleur et l'enthousiasme qui se dégagent des manifestations organisées. La première, celle du 9 mars dernier, réunissait des centaines de femmes à l'appel des femmes guadeloupéennes avec des mots d'ordre tels que : égalité, développement, paix, à bas les discriminations, halte à la vie chère, halte au chômage, rouvrez les usines, les crèches, les garderies, un hôpital pour enfants. L'autre grandiose manifestation, organisée samedi dernier par le parti communiste français, rassemblait des milliers de femmes de France et de l'étranger avec comme thème : vivre autrement, vivre mieux, liberté et démocratie pour les femmes et les hommes, victoire du programme commun.

Ainsi, à sept mille kilomètres de distance, les femmes du continent et celles d'une petite île des Antilles formulent les mêmes souhaits, expriment la même détermination pour l'amélioration de la condition féminine avec des changements profonds au bénéfice des travailleurs de France et d'outre-mer.

Mais votre politique, tant à l'égard des citoyens de l'hexagone qu'à l'égard de ceux des possessions sous tutelle, se situe à l'antipode des aspirations des peuples de France et d'outre-mer. Votre politique, sous de nombreux aspects, revêt un caractère d'autoritarisme remettant en cause l'utilité et l'efficacité du Parlement, menaçant les intérêts matériels et moraux des masses laborieuses à qui vous demandez d'assumer sans récriminer des sacrifices, de subir la crise tandis que des cadeaux royaux, provenant des fonds publics, ne cessent d'affluer vers le grand patronat.

Dans les départements d'outre-mer, les disparités, les discriminations économiques et sociales n'ont pas disparu, malgré l'annonce solennelle faite aux Antilles par le chef de l'Etat d'y mettre fin. Le récent projet de loi sur l'extension des allocations de logement dans les départements d'outre-mer, s'il représente un petit pas, n'aura pas, tel qu'il est présenté, d'effet sensible sur l'allègement des loyers. Détacher cette allocation de l'ensemble des textes régissant les prestations familiales, c'est lui enlever tout son sens et son efficacité.

Pourquoi cette parcimonie dans vos décisions ? Pourquoi, à cette même occasion, ne pas étendre aux départements d'outre-mer les autres prestations servies en France telles que les allocations de salaire unique, de maternité, de la mère au foyer, de chômage, l'assurance chômage garantissant une année de salaire aux travailleurs victimes de licenciements ?

A ces frustrations injustifiées s'ajoutent les brimades, les brutalités policières, le non-respect du droit et de la liberté syndicale, l'indigence de l'enseignement technique, des équipements collectifs, l'étouffement des collectivités locales dont les difficultés financières sont celles des communes de France, mais aggravées par l'inadaptation des normes retenues pour les travaux subventionnables du fait de l'éloignement grevant de frais de transport le coût des matières premières venant de France et de conditions climatiques particulières.

S'agissant de la charte des libertés que vous proposez aux Français, nous pensons qu'elle n'a aucune crédibilité dès l'instant que l'opposition, représentant plus de 49 p. 100 des électeurs, ne dispose pas du droit de réponse à la radio et à la télévision, qu'il existe ou a existé une prison clandestine au sud de la France, que des policiers peuvent tirer à vue et sans sommation sur de paisibles passants ou consommateurs, que les immigrés sont l'objet de discriminations ethniques et salariales, que sur le territoire des Afars et des Issas, dont nous connaissons la lamentable situation économique, sociale et sanitaire, pour l'avoir visité, une trentaine d'hommes et de femmes, sont froidement tués parce qu'ils réclament la liberté après que leurs représentants eussent sollicité un dialogue pour une indépendance négociée. Monsieur le ministre des affaires étrangères — je m'adresse à vous puisque vous êtes pour le moment seul au banc du Gouvernement — les tristes expériences d'Indochine et d'Algérie auraient dû vous donner matière à réflexion et vous éviter ainsi de ternir, comme vous venez de le faire, l'image que l'on se fait d'habitude d'une France protectrice des faibles et des opprimés.

Votre charte des libertés est aussi un leurre, dès l'instant que les travailleurs des pays encore colonisés et sous-développés sont privés du droit au travail et à l'existence. Nous ne savons plus qui a dit « qu'un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre ».

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que désapprouver les actions gouvernementales qui ne profitent qu'à la classe privilégiée, au détriment de la grande masse des Français de l'intérieur et de l'extérieur qui luttent afin de vivre autrement, de vivre mieux.

A constater votre tonitruante déclaration, votre agacement, vos inquiétudes devant l'inefficacité de vos mesures pour maîtriser une crise secrétée par le capitalisme à bout de souffle, votre besoin de faire-valoir devant la Haute Assemblée, on se rend bien compte que la gauche française tient le bon bout pour triompher et assurer la relève dans une France démocratique et véritablement libre. (*Applaudissements sur les travées communistes et sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Palmero.

M. Francis Palmero. Monsieur le président, mes chers collègues, en décidant, voilà plusieurs jours, d'engager, ce 10 juin, la responsabilité du Gouvernement devant le Sénat, particulièrement en ce qui concerne la politique extérieure, vous avez eu, monsieur le Premier ministre, une inspiration divinatoire. En effet, jamais la situation internationale n'a été plus confuse ni plus décevante pour la France.

La politique étrangère dans le monde moderne est soumise à l'interdépendance des nations et des peuples. En présence de la peur atomique, de la subversion et des guerres locales qui n'ont pas cessé depuis trente ans sur un continent ou sur l'autre, devant la crise pétrolière et le renchérissement de toutes les matières premières qui exacerbent les intérêts nationaux, les rêves pacifiques se heurtent aux réalités.

La France, par sa position géographique au cap de l'Europe, par les leçons de son histoire, par ses liens anciens avec le tiers monde, par son appartenance à une civilisation libre et qui entend le rester, a des responsabilités plus grandes que ses moyens. Les conséquences des coups de force diplomatiques d'un récent passé, s'ils lui ont donné un certain prestige, lui enseignent aussi qu'il est dangereux de vivre seule.

La magie des mots et les éclats de voix de la France ont souvent surpris, quelquefois perturbé, mais finalement ils n'ont rien changé à l'ordre ou plutôt au désordre mondial.

Si notre audience s'est maintenant brusquement dégradée, les raisons en sont quelquefois bien lointaines et on ne peut en tenir entièrement responsables les gouvernements d'aujourd'hui, tant il est vrai qu'on est toujours l'héritier de quelqu'un et de quelque chose.

Il est toujours difficile de retrouver sa pleine place dans le concert international après s'en être mis volontairement à l'écart.

Nos partenaires européens viennent de préférer un prototype de l'avion YF 16 américain au *Mirage F 1* français qui, cependant, a huit ans d'avance. C'est une perte de 12 milliards de francs

pour notre industrie et même de 40 à 75 milliards de francs de plus au titre des retombées probables de ce « marché du siècle ». Cela eût assuré le plein emploi jusqu'en 1980 au moins, date à laquelle les 338 premiers appareils devaient être livrés.

J'ai lu la déclaration du ministre de la défense danois devant son Parlement. Il a correctement présenté l'alternative. « Un avion français — a-t-il dit — serait positif pour la coopération au sein de la Communauté économique européenne et pour l'intégration de son industrie aérospatiale. Mais, en définitive, le YF 16 a été choisi parce qu'il répond mieux aux exigences militaires que l'O.T.A.N. a déterminées pour le compte de l'armée de l'air néerlandaise. »

Dès lors, la question du prix plus avantageux de 20 p. 100 de l'avion américain n'est qu'un prétexte.

On pourra nous dire que si la France, fidèle à l'alliance atlantique, était restée dans l'O.T.A.N., elle aurait peut-être mieux défendu ses chances, comme elle pourrait d'ailleurs plus généralement mieux commercialiser les armes qu'elle fabrique. Nous pensons surtout que le marché du siècle a été perdu, en 1954, par ceux qui ont alors refusé la Communauté européenne de défense.

Ne croyez-vous pas aussi que le remarquable procédé de télévision en couleurs Secam et que l'avion *Concorde* ne se sont pas mieux vendus auprès de nos clients naturels en raison de certains choix précédents de politique étrangère ? C'est la preuve que le commerce va désormais de pair avec l'action diplomatique, M. le ministre Ségard doit le constater souvent.

Vous êtes, monsieur le Premier ministre, un homme d'action. Dans l'heure même de cette défaite, vous avez pris date pour la création d'un avion civil européen. Vous avez raison, car cet échec européen plus que français doit être le dernier. Mais le *Concorde*, l'*Airbus*, le *Jaguar* ne sont-ils pas déjà un peu des avions européens ? Vous avez essayé de gagner sur le plan civil ce qui a été perdu sur le plan militaire. Ce faisant, vous défendez nos travailleurs de l'industrie aéronautique, vous voulez garder les chances de nos activités de pointe et vous faites en sorte que les Etats-Unis, qui monopolisent 90 p. 100 du marché de l'air, ne l'accaparent totalement.

Mais comment espérez-vous intégrer cette industrie alors que l'Europe est incapable de regrouper ses multiples compagnies d'aviation nationales, qui sont individuellement déficitaires tandis qu'ensemble elles pourraient être florissantes ? Ce n'est que par la standardisation du matériel, par le service après vente et par l'entretien dans un véritable pool européen que vous déboucherez sur une fabrication européenne des avions civils.

Dans cette affaire, s'il est vrai que, comme l'a déclaré aujourd'hui M. le Premier ministre belge, la France avait proposé la création d'un conseil européen de sécurité, la responsabilité de nos partenaires, et particulièrement celle de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale, est grave.

Nous avons éprouvé une autre déception. Il nous a semblé qu'à la Martinique, en décembre dernier, un terrain d'entente était trouvé sur le rôle de l'or, le flottement des monnaies, la conférence de l'énergie, dans le cadre du renouveau d'une amitié dont on fête le centenaire dans une ambiance rappelant la proposition qu'un jour fit le président Kennedy de traiter avec l'Europe en partenaires égaux. On parla alors de relations plus « civilisées ».

Nous donnons le bon exemple en réintégrant le « serpent européen », mais cela suffira-t-il pour que les Neuf puissent, avant 1980, comme il avait été convenu à La Haye en décembre 1969, créer une union économique et monétaire avec un centre unique de décision ? Il ne s'agissait pourtant, dans un premier temps, que de limiter les marges de fluctuation entre les monnaies. La crise du dollar a perturbé l'expérience, le flottement de la livre puis du franc l'ont achevée.

Pourtant, la stabilité monétaire n'est pas impossible si les Etats acceptent, comme l'a fait l'Allemagne de l'Ouest depuis longtemps et comme nous essayons de le faire maintenant, d'ajuster la politique économique intérieure à l'impératif de l'équilibre extérieur. Dans l'attente, je comprends le pessimisme du rapport Marjolin, et ce n'est pas le maintien heureux et que nous souhaitons de la Grande-Bretagne dans la Communauté qui facilitera les choses puisque, dans ce pays, le taux d'inflation au cours des douze derniers mois a atteint près de 22 p. 100.

Quant au dollar fondant, l'Amérique me paraît plus confiante que nous sur son sort, même si les pays pétroliers viennent aujourd'hui de lui préférer les droits de tirages spéciaux.

La France a également subi un sérieux échec dans son initiative, non exempte peut-être de quelque ambiguïté, lorsque, après neuf jours de désarroi, les dix délégations réunies à Paris pour préparer la conférence sur l'énergie entre pays producteurs,

pays industrialisés et pays en voie de développement ont été incapables de s'entendre sculement sur l'ordre du jour à proposer.

Nous le regrettons car cette réunion aurait pu faciliter l'écllosion du nouvel ordre mondial que le Président de la République ne cesse de réclamer et qui devrait s'inspirer de la « nouvelle donnée » de Roosevelt, qui mit fin à la crise mondiale de 1929.

Il nous reste à tirer promptement les leçons de cet échec, car la France demeure la mieux placée pour rétablir le contact entre deux mondes condamnés à vivre ensemble.

Peut-on espérer que le petit déjeuner de M. Kissinger à l'Elysée, le jour de ses cinquante-deux ans, entrera dans l'histoire s'il est vrai que les Etats-Unis sont désormais plus attentifs au problème de la globalisation des matières premières ?

On ne peut nier que l'Afrique possède comme unique richesse cinquante-trois minéraux et métaux fondamentaux et qu'elle a de gros besoins. Après l'indifférence hautaine pour la conférence de Paris, l'attitude devant l'agence internationale pour l'énergie comme devant l'O.C.D.E. marque un assouplissement indéniable des Etats-Unis, vous nous l'avez confirmé. Toutefois, est-ce une modification fondamentale de la stratégie pétrolière ou simplement une tactique habile pour se réintroduire dans un débat inévitable ?

Les pays exportateurs gagnent 60 milliards de dollars par an, soit 7 millions de dollars par heure. En 1974, la France a consommé 129 millions de tonnes de pétrole, dont à peine une tonne provenait du territoire national. En janvier 1975, nous avons payé la tonne cinq fois plus cher qu'en 1973. Quels prix seront fixés à Libreville par les treize ministres des pays pétroliers actuellement réunis ?

De toute façon, nous sommes bien obligés de constater que notre politique pro-arabe ne nous a pas fait payer le pétrole moins cher que les autres et ne nous a pas permis d'en avoir davantage.

Finalement, si l'on se reporte au diktat pétrolier national, on constate que l'Europe, faute d'existence politique, a été la première victime de la guerre du Kippour, sur laquelle elle n'a eu d'ailleurs aucune influence, mais qui continue à perturber son économie. Saura-t-elle mieux, à l'avenir, affirmer son identité ? Faut-il lui rappeler que le manque de cohésion l'a conduite précédemment à Munich et à la guerre ?

Notre Gouvernement a multiplié les gages de bonne volonté. S'il existe un sommet européen, si, dans certains cas, les décisions sérieuses sont acquises à la majorité, si le Parlement européen est élu au suffrage universel en 1978, s'il existe, même modeste, un fonds régional, c'est le changement de la politique française qui l'a permis et qui justifie l'engagement de notre groupe.

Sur ce plan, il nous semble retrouver l'élan du 9 mai 1950 que nous venons de célébrer. Nous sommes encore loin, cependant, de ce que M. Ortoli appelle la « voie royale de l'intégration ». L'Europe, il est vrai — et nous l'éprouvons — est depuis longtemps entrée dans « le temps de la patience ». Et pourtant, elle reste attractive. La Chine lui délègue son ambassadeur ; la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie et d'autres pays établissent avec elle des contacts techniques, sans compter les quarante-six signataires de la convention de Lomé.

Elle rayonne à l'échelle planétaire et le Comecon s'efforce de lui ressembler. Malgré cela, nous savons que cette Europe peut mourir un jour sans que l'acte de décès soit dressé. Elle peut aussi, plus simplement, demeurer réduite aux acquêts. L'oubli du 8 mai ne suffira pas, alors, à la ranimer.

Le génie de Robert Schuman, qui fut, en septembre 1940, le premier parlementaire français digne d'être arrêté par la Gestapo, a été sans doute tout simplement de proposer, dans la paix chèrement acquise, de créer cette fédération que les Américains ont fondée voici deux cents ans et que l'Union soviétique a forgée dans sa révolution. Pourquoi, aujourd'hui, sont-elles toutes deux si hostiles à la promotion de notre communauté de destin ?

« Gérer l'imprévisible », cette formule, qui s'appliquait à la politique extérieure, peut se concilier avec le retour de l'espérance dans l'histoire. L'Europe saura-t-elle surmonter ses complexes vis-à-vis des Etats-Unis et protéger ses craintes devant l'Union soviétique ? Tout est là.

A l'Amérique, l'Europe occidentale doit la liberté. Pour la défendre, elle y a consacré plus que nous : 1 300 millions de dollars, contre 200 millions seulement, sans compter le plus précieux : les vies humaines.

Nous constatons qu'après l'échec en Asie, elle considère toujours que sa ligne de défense est sur notre continent. Ceux qui pensaient le contraire ont commis une erreur de jugement. Mais est-ce une raison pour que le président Ford vienne à Bruxelles secouer l'Europe comme un prunier ? Il est vrai que cela lui a été profitable devant son Congrès.

Finalement, il y a deux obstacles à éviter : d'une part, l'agressivité stérile, et la France y a heureusement renoncé ; d'autre part, un atlantisme inconditionnel. Tant mieux pour la liberté si les Etats-Unis demeurent toujours la première puissance mondiale. Mais pourquoi n'y aurait-il pas dans le camp occidental deux pôles distincts, l'un faisant ce que l'autre ne peut faire, unis devant le danger, comme il existe une vérité communiste à Moscou et une autre à Pékin ?

Nous ne pouvons demander aux Américains de construire l'Europe à notre place, mais ils ne doivent pas nous empêcher de le faire, comme nous le conseillent d'ailleurs les Chinois. Mais ceux-là sont-ils si désintéressés ? Que nous réserve d'ailleurs l'après-Mao, qui ne saurait tarder ?

D'autre part, la France et l'Europe sont visées en permanence par 600 ou 700 missiles atomiques dont le temps de parcours est de dix à quinze minutes. Les forces conventionnelles respectives présentent un déséquilibre de l'ordre de trois à un face à 163 divisions toujours prêtes. Or, malgré cela, les pays de l'Ouest n'entendent consacrer qu'en moyenne 3 p. 100 de leur produit national brut à la défense.

De la guerre froide à la coexistence pacifique, rien n'a changé, bien au contraire. La détente ne devrait pas simplement être une forme différente du combat idéologique. Le Président de la République a raison de proclamer que la France pacifique ne doit pas être un pays faible.

Certes, nul ne prête l'intention aux alliés du pacte de Varsovie d'envahir l'Europe occidentale. Une politique de défense ne peut cependant prendre en compte les intentions supposées d'un adversaire potentiel. Dans certains palais orientaux, la tendance dure peut, un jour, une nuit, s'imposer dans le mystère sur ceux qui, tel Brejnev, veulent la paix malgré tout, comme la souhaite certainement le peuple russe tant éprouvé.

L'accord de Vladivostok du 24 novembre 1974 n'a pas arrêté la course aux armements. Il l'a favorisée en permettant aux deux partenaires de porter leur stock à 2 400 vecteurs nucléaires, dont 1 320 à têtes multiples ou indépendantes. Le traité de non-dissémination en cinq ans n'a empêché ni l'explosion indienne de mai 1974, ni d'autres nations, du Brésil à l'Afrique du Sud et de l'Egypte au Pakistan, de se réserver l'option nucléaire. D'ailleurs, en 1980, quelque trente pays utiliseront plus de 400 réacteurs pour une production estimée à 360 000 kilogrammes de plutonium ; de quoi construire 12 000 bombes ! N'y aura-t-il pas alors une tentation dangereuse ?

Les grandes puissances pourront-elles toujours contrôler guerre et paix ou seront-elles entraînées fatalement, à travers un conflit local, vers un affrontement général ?

Dans cette situation, suffit-il de renoncer à une défense européenne parce qu'il est explicable que l'Union soviétique éprouve des craintes devant de tels projets ?

Accepter d'hypothéquer sa liberté d'action pour ménager les susceptibilités étrangères, c'est ce que doit faire la Finlande. Si nous refusons l'hégémonie américaine, ce n'est pas pour accepter la tutelle russe.

Lorsqu'on constate les lenteurs de la conférence de Vienne sur la réduction des armements ou de celle sur la sécurité ; lorsque l'on connaît le refus de ce que l'on appelle, par un euphémisme mystérieux, « la troisième corbeille » et qui n'est autre que le droit de circuler et d'informer librement, échangé contre l'acceptation des frontières résultant de la guerre, je préfère l'autre version du Président de la République, celle du 9 mai dernier, lorsqu'il déclarait que, « comme voilà vingt cinq ans, le devoir des responsables est de prévoir toutes les hypothèses, y compris celle dans laquelle ces forces impressionnantes seraient employées contre nous ».

D'ailleurs, finalement, même le Portugal recherche l'alliance atlantique, et le programme commun de la gauche française ne la rejette pas.

Le Vietnam sort d'une guerre de trente ans qui a fait trois millions et demi de victimes. Nous avons tous été émus par cette si longue tragédie qui s'achève dans l'incroyable. Notre diplomatie a-t-elle évité la bataille de Saïgon ? Mais alors pourquoi notre ambassadeur doit-il partir ? Sera-t-il aussitôt remplacé ? Que devient la troisième force ? Outre le cruel déplacement des populations et, déjà, quelques exécutions publiques, la révolution culturelle sévit depuis le 23 mai à Saïgon. Les 10 000 volumes de la bibliothèque française d'Extrême-Orient ont, paraît-il, été brûlés comme témoignage d'une civilisation décadente. Au Cambodge, le sauvetage de quelque six cents Français a été réussi non sans mal, et nous nous en félicitons, mais cent cinquante de nos compatriotes ont disparu et les plantations d'hévéas, fruit du patient labeur des Français, sont nationalisées sans que l'on sache qui gouverne au Cambodge — ce n'est certainement pas l'aimable prince Sihanouk.

Quelqu'un a dit que le général de Gaulle n'aurait jamais reconnu le Gouvernement Lon Nol. Le Président Pompidou a-t-il eu tort de le faire ? N'a-t-on pas trop tardé pour rompre les relations diplomatiques avec lui ? Subtilités qui s'effondrent de toute façon devant une révolution d'un implacable dogmatisme. Là comme en Algérie, au Tchad, en Guinée, à Madagascar, des Français sont menacés, prisonniers ou otages, quelquefois même exécutés. La réaction du Gouvernement nous paraît manquer de fermeté. Les Allemands ont su rapidement obtenir la liberté pour leurs ressortissants au Tchad.

La France, il est vrai, a réussi à libérer son ambassadeur en Somalie. Les Français plus modestes, souvent des coopérants, victimes de l'arbitraire, méritent la même considération. Si le Gouvernement n'obtient pas la délivrance de nos compatriotes, il ne faut pas hésiter à user de mesures de représailles notamment dans l'aide que nous continuons à apporter aux pays concernés. La France doit être respectée en la personne de ses ressortissants.

Le Sud-Est asiatique livré à la rivalité sino-soviétique depuis le départ du bouc émissaire américain, le front des inquiétudes se déplace, vers nos rivages, en Méditerranée, qui devient un point stratégique crucial de l'équilibre mondial consacré par la réouverture, le 5 juin, du canal de Suez, rêve de Bonaparte et réalisation de Ferdinand de Lesseps. Les flottes des deux grandes puissances sillonnent notre mer latine. La Libye surarmée offre ses bases.

Il est temps que la France soit présente avec son escadre. Nous avons appris avec satisfaction, aujourd'hui même, que deux bâtiments de notre marine nationale sont entrés dans le port d'Alexandrie.

Les prochains transferts de pouvoirs en Espagne, l'inquiétante révolution portugaise à l'ouest, à l'est la faiblesse italienne, le différend gréco-turc à propos de Chypre s'ajoutent désormais au conflit perpétuellement renaissant du Proche-Orient, où Israël défend son droit à la vie.

Comment la conscience universelle a-t-elle oublié si vite que cet Etat, créé dans l'enthousiasme, est le refuge millénaire des rares survivants de l'apocalypse ? Comment, dès lors, la France peut-elle admettre que l'Unesco soit, à nouveau, pour une conférence d'experts sur la reconnaissance des diplômes, choisie comme terrain d'essai pour la radiation d'Israël des pays du bassin méditerranéen ?

Déjà, le Sénat, par une réduction de crédits, a désapprouvé en décembre dernier le détournement de la vocation culturelle de cet organisme international. D'ailleurs, nous ne sommes pas exempts de telles vexations : la France vient d'être évincée du comité régional Afrique de l'organisation mondiale de la santé où elle siégeait au titre de la Réunion, comme elle le sera, bientôt sans doute, du comité de la Méditerranée orientale où elle représente le territoire des Afars et des Issas.

Avez-vous objecté qu'il s'agit de territoires français et que cette décision de l'organisation mondiale de la santé constitue une ingérence dans nos affaires intérieures ?

Dans cette perspective méditerranéenne, les voyages dans une atmosphère chaleureuse en Algérie, au Maroc et certainement, demain, en Tunisie, ont un succès incontestable qui ne se retrouvera peut-être pas intégralement sur le plan commercial. Déjà, sous un prétexte fallacieux d'aménagement financier, Alger menace de stopper trois importants contrats de construction d'usines. Il faut cependant aider ces peuples qui doivent tant à la France, même s'ils ne le reconnaissent pas, à garder leur indépendance et à structurer leur économie. Mais cela, aussi, nous ne pouvons le faire seuls, d'où encore l'appel à l'Europe.

Un mot, enfin, sur l'Amérique latine. Ne la négligez pas ; de grandes choses s'y préparent. Le président du Venezuela a admis que le pétrole de son pays doit être le pétrole de toute l'Amérique latine. A la fin de l'année dernière, déjà, un accord a été signé entre ce pays et six autres Etats, lequel risque de transformer l'équilibre traditionnel des forces sur ce continent qui va faire irruption sur la scène internationale.

Peut-on conclure sur une note d'espérance alors que celui qui dirige les destinées de la France a reconnu que « le monde est malheureux parce qu'il ne sait pas où il va, parce qu'il craint une catastrophe » ? C'est une opinion d'ailleurs partagée par de nombreux chefs d'Etat et par la plus haute autorité spirituelle, le pape Paul VI. *Le Choc du futur*, de M. Alvin Toffler, livre dont on parle tant, peut paraître, en somme, comme une effrayante anticipation car, au-delà des erreurs des hommes, nous subissons aussi l'hostilité de la nature. La faim menace un homme sur six : 30 000 personnes au Bengla Desh, 100 000 dans le nord du Kenya, sont mortes de faim ; les femmes et les enfants sont les premières victimes.

Dans les quarante-trois pays les plus pauvres du monde, il manque 10 millions de tonnes de céréales. Malgré cela, soixante-quinze pays nouvellement indépendants ont donné la priorité à la création d'une armée et à l'achat d'engins de destruction.

Il existe aussi 800 millions d'analphabètes malgré les efforts de l'U. N. E. S. C. O. et les progrès des techniques d'enseignement.

Les sages du club de Rome et les 2 200 savants qui, à l'appel du professeur Lépine, ont signé le message de Menton pour alerter 3 milliards et demi d'êtres humains contre les prémices de l'extinction de leur espèce, seront-ils entendus tant qu'il est encore temps ?

Oui, la politique est désormais mondialiste. La France, dans sa généreuse tradition, saura-t-elle relever le défi et allumer le flambeau qui, tel celui de la statue de Bartholdi, éclairera le monde ?

Le Sénat vient de célébrer son centenaire. On n'a pas assez souligné son attachement à la stabilité ministérielle. En un siècle seulement, dix gouvernements ont été renversés dans cette enceinte et aucun n'a chuté sur la politique étrangère de la France.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. On ne va pas commencer aujourd'hui !

M. Francis Palmero. C'est dire, monsieur le Premier ministre, que vous avez eu raison de faire confiance à notre haute assemblée qui, à son tour, et particulièrement notre groupe, vous fera confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès, au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mon intervention sera très courte. Nous attendons vos réponses et vous pensez bien qu'à cette heure-ci il n'entre pas dans mon dessein d'ajouter de longs propos à ceux que vous avez entendus. Vous êtes éclairé par ceux qui vous soutiennent et par ceux qui vous combattent, par la majorité et par l'opposition.

Mon désir est de vous remercier d'être venu ici ouvrir ce débat. Et celui qui vous remercie est ému en le faisant.

En 1958, j'avais, en effet, l'honneur de présider la commission du suffrage universel et j'ai eu le plus grand honneur encore d'être désigné à la tête de la délégation du Sénat — composée de huit membres — chargée de le représenter au comité consultatif constitutionnel. C'est cette délégation qui a obtenu que le Sénat, rétabli par le général de Gaulle — on l'oublie trop souvent — puisse, à la demande du Gouvernement, émettre un vote qui engagerait la responsabilité de celui-ci comme il l'entendrait. Ce jour est arrivé. L'enfant a seize ans ; cela me rajeunit.

Monsieur le Premier ministre, je vous remercie, au nom de tous ceux qui, avec moi, à cette époque, ont mené ce combat, à quelque groupe qu'ils appartiennent aujourd'hui. Je crois que vous avez bien fait.

Mon intention, je vous l'ai dit, n'est pas de rouvrir ce débat, mais je voudrais vous faire part d'une méditation.

J'en ai beaucoup vu ; mon pays aussi. Que d'épreuves, que de gloire, que de souffrances ! Pourtant nous en sommes sortis. Pourquoi — je le demande — alors que la situation est tout de même moins grave que celle que nous avons connue, par exemple lors de la guerre de 1914-1918 ou durant l'Occupation, pourquoi, dis-je, faisons-nous alors preuve de moins de scepticisme qu'aujourd'hui ? Parce que nous avons un idéal, parce que nous avons une règle. L'idéal, c'était de défendre son pays quoi qu'il arrive, et la règle, c'était de donner l'exemple de l'union quand le pays était en danger.

Alors, parce que nous sommes en danger en temps de paix, devons-nous être moins unis que nous l'étions en temps de guerre ? Ne menons-nous point un combat économique à l'heure actuelle ? Certes, on ne se tue pas ; heureusement ! Mais on doit aussi faire front. Comment pourrions-nous résoudre nos problèmes si, ensemble, nous ne faisons pas front ?

Personne, dans cette enceinte, ne peut mettre en doute mon désir d'être un démocrate libre. J'en ai donné des preuves. Mais la liberté n'est pas la licence et elle n'autorise pas n'importe quelle propagande.

Je ne voudrais pas attaquer ceux qui ne partagent pas mes convictions, mais j'ai quelquefois l'impression que d'aucuns se réjouissent lorsque la situation est mauvaise et que le Gouvernement subit un échec.

Au cours de ma vie, il m'est arrivé de soutenir des gouvernements dont je n'approuvais pas la philosophie. Je l'ai fait chaque fois parce que nous connaissions un moment difficile et que dans ce cas on doit soutenir le gouvernement de son pays.

Alors, monsieur le Premier ministre, je conclurai en affirmant que vous avez bien fait de venir devant notre assemblée.

Pourquoi constate-t-on tant de scepticisme ? La réponse est simple : parce qu'on ne réfléchit plus, parce qu'on ne médite plus, parce qu'on a supprimé beaucoup trop d'intermédiaires — des intermédiaires dont nous sommes — et que, peut-être, on se borne à regarder des images qui sont fugitives.

La télévision, c'est très bien, mais elle ne constitue pas le contact humain. Ce contact humain, c'est peut-être nous qui l'avons quand nous sommes dans nos départements, dans nos communes, que nous dirigeons le mieux que nous pouvons, quelles que soient nos tendances politiques. Nous sommes alors « sur le tas ».

Avant-hier, un paysan de ma région me dit : « Alors, monsieur le sénateur, comment cela va-t-il ? » Je lui réponds : « Cela va bien, au point de vue santé. » Il approuve : « Ça a l'air. » Cela fait toujours plaisir à entendre. Je lui fais préciser : « Comment trouvez-vous que cela va ? » Il me répond : « Ça va comme c'est mené, monsieur le sénateur. » Comme je lui demande : « Comment trouvez-vous que c'est mené ? », il me rétorque : « Ce n'est pas à moi de vous le dire (*Rires.*), c'est à vous de le dire parce qu'on vous a mis à cette place-là précisément pour que vous le sachiez et que vous me le répétiez. »

Monsieur le ministre, telle est toute ma philosophie. Vous avez bien fait de venir devant nous. Vous allez nous fournir des explications, répondre à nos critiques, nous donner des espérances. Vous allez nous dire : voilà pourquoi j'ai fait ceci ou cela, voilà pourquoi on ne peut pas tout faire en même temps, voilà pourquoi je vous demande votre concours.

C'est nous qui devons, ensuite, en tant que membres de la majorité, prendre notre bâton de pèlerin et vous accompagner pour vous soutenir et ne pas vous laisser seul.

Le tort de vos prédécesseurs a été de ne pas venir devant nous. Pourquoi s'y refusaient-ils ? Ils ne venaient pas parce qu'ils craignaient encore ces « sales jeux politiques » que j'ai connus dans mon enfance et à la suite desquels aucun vote ne pouvait être émis sans entraîner une crise ministérielle.

Dans une vraie démocratie, on peut ne pas aboutir à un vote favorable sans que, pour autant, l'existence du Gouvernement soit mise en cause.

C'est ainsi que les choses peuvent se passer dans cette enceinte, mais cela nous permet de savoir comment nous sommes dirigés.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le Premier ministre, peut-être d'une façon un petit peu trop rude et, dans une certaine forme, irrespectueuse, je vous remercie encore une fois d'être venu devant nous. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous avoir parlé si franchement. Je vous assure de tout mon concours et je vous félicite du courage dont vous avez fait preuve. (*Applaudissements sur les travées de l'Union des démocrates pour la République, à droite, au centre et sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Legaret.

Pour respecter la tradition, étant donné l'heure tardive, je l'exhorte à la brièveté.

M. Jean Legaret. Monsieur le président, je comprends votre souci et le partage, mais je ne vois pas pourquoi, en raison de l'heure avancée, les orateurs qui sont malheureusement conduits à intervenir si tard devraient réduire leur temps de parole pour compenser les abus de certains intervenants précédents. (*Sourires.*)

Monsieur le Premier ministre, j'interviens à un double titre. D'abord, mes collègues du groupe des républicains indépendants m'ont mandaté pour ce faire et je manquerais à ma tâche si je ne remplissais pas la mission qu'ils m'ont confiée. Ensuite, vous avez choisi de placer le débat presque exclusivement sur la politique extérieure. Vous l'aviez annoncé à l'avance. Telle était donc la « règle du jeu », il convenait de la respecter, ce que je fais.

Je la respecte d'autant plus que je suis membre, depuis fort longtemps, de la délégation française aux assemblées européennes : Conseil de l'Europe et assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Il y a à peu de temps encore, je siégeai à la commission de défense et des armements de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, sous l'aimable férule de celui que vous nous avez enlevé pour en faire votre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, notre ancien collègue au Parlement, M. Destremau.

Je vous parlerai de l'expérience que nous avons connue ensemble. Voici dix jours, il reprenait contact avec nous à Bonn — contact qu'il n'avait d'ailleurs jamais perdu — pour entendre,

dans les locaux du Bundestag, l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale discuter du rapport sur l'état de la sécurité européenne, rapport auquel nous travaillions depuis fort longtemps. Monsieur le Premier ministre, vous avez évoqué tout à l'heure les impératifs fondamentaux de la politique extérieure française. En premier lieu, avez-vous dit, il faut assurer la sécurité. En second lieu, pour assurer la sécurité, il faut être fidèle à nos alliances. Mais il faut également pousser la construction européenne et il faut le faire dans l'indépendance nationale. Je ne pense pas avoir oublié aucun des impératifs fondamentaux que vous avez énumérés.

Il y a, entre ces impératifs, un apparent paradoxe. Je dis bien « apparent ». Il y a quelques mois, je n'aurais pas ajouté cet adjectif. Les circonstances et votre œuvre sont telles que tout à l'heure je serai amené à l'accentuer.

Entre la construction européenne, le respect des alliances et notamment de l'alliance atlantique, et l'indépendance nationale, il peut en effet apparaître qu'il y a un paradoxe. Or, quel est le but recherché ? Car c'est là l'essentiel. Ne nous attardons pas aux moyens, ne cherchons pas à savoir s'ils sont paradoxaux ou non !

Le but, avez-vous dit, c'est la sécurité de la France. Je partage cette opinion. Je reviens de Bonn, où j'ai rencontré des parlementaires de sept pays d'Europe — ce sont des collègues que je connais depuis très longtemps — qui discutaient sur l'état de notre sécurité. J'ai collaboré à la mise au point du rapport dont je vous ai parlé. J'ai participé à la discussion publique qui a suivi. Les informations dont je ferai état sont donc publiques. D'ailleurs, par profession, j'ai l'habitude, et j'y tiens, de respecter la règle de réserve.

Monsieur le Premier ministre, je suis sorti de ces réunions de Bonn consterné et je le demeure. C'est pourquoi je me permets d'être un peu pressant à votre égard et je vais vous poser deux questions seulement relatives à la sécurité de l'Europe et de la France dans l'Europe qui constitue le problème fondamental, à côté duquel tous les autres impératifs énumérés ne sont que des moyens.

Ces deux questions feront l'objet des deux parties de mon exposé. Premièrement, estimez-vous que, dans les circonstances actuelles, la sécurité de la France est assurée ? Deuxièmement, si, comme il ressort de ce rapport et comme je le pense elle ne l'est pas, quels moyens envisagez-vous pour faire en sorte qu'elle le soit ?

La première question est donc la suivante : la sécurité de la France est-elle assurée et contre qui ? Cela me conduit immédiatement à évoquer le problème fondamental de la détente. L'indépendance nationale — vous l'avez dit — ne peut, en aucun cas, signifier l'isolement. La France — vous l'avez également souligné avec raison — a comme impératif fondamental le respect des alliances. C'est une règle de droit international qui a le pas sur la législation nationale et que la Constitution prévoit.

Notre législation doit donc s'adapter à nos alliances. C'est le droit des gens qui domine. Nous sommes l'un des pays qui s'honorent d'avoir fait figurer dans leur constitution la supériorité du droit des gens sur la législation nationale.

Nous sommes donc solidaires de l'alliance atlantique mais, de ce fait, l'organisation de notre sécurité est nécessairement axée contre un ennemi choisi. Si nous avons dépassé certains stades qu'évoquait à l'instant M. de Montalembert, si nous avons dépassé, en dehors de la guerre de 1914-1918 ou de l'Occupation, le stade de la guerre froide, on doit à votre Gouvernement et à ceux qui l'ont précédé une certaine prise de conscience mondiale aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest.

Cette concrétisation prodigieuse, inconcevable il y a peu de temps encore, qui s'est traduite par la détente entre l'Est et l'Ouest, constitue sans doute un très grand progrès.

Sans doute, l'hostilité ouverte de ce que l'on est obligé d'appeler « les blocs » est aujourd'hui un peu atténuée, je dis bien « un peu » atténuée. Cependant l'Est et l'Ouest demeurent face à face, radicalement opposés par des options fondamentales, que la politique de détente, quelle qu'elle soit, où qu'elle soit pratiquée, ne peut et ne doit en aucun cas faire disparaître.

A ce niveau se présente le premier paradoxe de votre politique, et d'ailleurs de toute la politique mondiale actuelle. Des idéologies demeurent totalement antagonistes. La politique de détente est utile, indiscutablement, mais elle ne peut aboutir qu'à des résultats superficiels. Elle concerne les moyens et ne peut nullement toucher aujourd'hui aux causes.

Ne parlons pas de communisme, ne mettons pas en cause l'Union soviétique, ne soulevons pas ces problèmes qui font pourtant peser une menace sur la vie même du monde ! Nous connaissons à cet égard des épisodes très passagers. Reconnais-

sons cependant que nous sommes en présence d'une idéologie qui est représentée par une organisation militaire, celle du pacte de Varsovie, dotée d'une direction politique unique à vocation mondiale.

On oublie trop souvent que la doctrine marxiste est dynamique et, qu'on le veuille ou non, elle repose sur une idée de combat, de conquêtes. Il ne s'agit certes pas de conquêtes militaires, de conquêtes violentes par le sang et par la mort, il s'agit de conquêtes par la victoire de l'idée. Face à cette idéologie, l'Occident, que nous représentons, a une doctrine multiple, fluctuante, diverse non seulement dans ses nuances, mais aussi dans ses fondements, doctrine que l'on définit encore aujourd'hui par un vieux mot qui n'a même plus sa véritable signification, qui fait songer à Turgot et à Quesnay, alors qu'elle ne représente même plus leurs idées et que l'on résume trop facilement sous le nom de libéralisme.

Face à face, il existe deux blocs, et de ce fait deux organisations militaires, mais il y a surtout, entre ces principes de combat et de conservation une opposition qui rend le dialogue entre l'Est et l'Ouest, entre ces deux doctrines, singulièrement superficiel et qui ne permet pas d'aboutir à une réduction des véritables causes de l'antagonisme.

D'ailleurs, les résultats de la détente sont là pour le prouver. Le dialogue est engagé avec des langages différents. Pour sa part, l'Occident ouvre largement ses portes sur tous les plans géographique, intellectuel, culturel, économique même, à ses adversaires, à ceux vis-à-vis de qui il pratique aujourd'hui la détente. Mais eux ne pratiquent pas du tout la réciprocité. Si vous voulez vous rendre chez eux, ils vous accusent de vous ingérer dans leurs affaires intérieures.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je suis extrêmement sceptique sur les effets profonds de cette politique de détente et notamment sur les résultats de la conférence sur la sécurité et la coopération européennes, dont l'U. R. S. S. a pris l'initiative.

Je vais vous poser maintenant une seconde question dans le cadre de la précédente. Etes-vous certain que l'Europe et spécialement la France possèdent le moyen d'assurer leur sécurité ?

La sécurité d'un pays, dans l'état actuel des choses, exige une sorte d'équilibre des forces militaires.

Des études ont été menées par l'U. E. O. et publiées à Bonn il y a quelques jours. Je ne trahis aucun secret de quelque nature que ce soit ; les journaux les ont reproduites mais je suis surpris qu'on n'y ait pas porté plus d'attention. Elles font ressortir que, dans l'ensemble du monde, l'alliance atlantique, d'une part, et les pays du pacte de Varsovie, d'autre part, présentent un certain équilibre militaire.

Par contre si l'on se demande si la sécurité de l'Europe est assurée et par conséquent celle de la France, le rapport répond par la négative.

Ces moyens, les voici : forces terrestres : 20 p. 100 de plus de soldats du côté du pacte de Varsovie, dont 30 à 40 p. 100 de plus dans les forces combattantes ; deux fois et demi de plus de chars et engins de combat dans les troupes du pacte de Varsovie que dans celles de l'O. T. A. N. Aviation : deux avions du pacte de Varsovie pour un avion de l'O. T. A. N.

Quant à la marine, de très récentes manœuvres de la marine soviétique et des pays du pacte de Varsovie dans tous les océans et mers du monde, notamment dans l'océan Indien, démontrent une puissance colossale.

L'infériorité européenne atlantique et spécialement française est aggravée par la constatation des experts selon laquelle le matériel utilisé par les troupes du pacte de Varsovie est d'une qualité et d'une modernité infiniment supérieures à celles du matériel utilisé par les forces de l'O. T. A. N.

Enfin, il est évident que dans l'éventualité d'un conflit, la difficulté des communications serait infiniment plus facile à lever par les pays du pacte de Varsovie que par ceux du pacte atlantique séparés par des océans.

Monsieur le Premier ministre, nous sommes réalistes et il faut l'être en politique. Il est parfaitement compréhensible que l'affrontement Est-Ouest subsiste et que, en conséquence, les pays du pacte de Varsovie estiment devoir se constituer une force militaire importante pour parer, éventuellement, à une attaque venant de pays qui sont encore leurs antagonistes, je ne dis pas leurs ennemis.

Il est donc tout à fait normal que les pays du pacte de Varsovie se constituent une force puissante, mais l'on ne peut s'empêcher de constater que leur puissance dépasse, de beaucoup, celle qui leur serait nécessaire pour assurer leur sécurité.

Telles sont les constatations que j'ai faites avec les délégués des sept pays de l'Europe occidentale il y a dix jours.

Enfin, par quels moyens politiques peut-on remédier à cette situation ? Là encore, nous nous apercevons qu'il existe actuellement en Europe une véritable anarchie.

On a parlé de l'anarchie nucléaire à l'échelon mondial. C'est vrai et je redoute cette anarchie nucléaire, mais je suis bien obligé de constater l'anarchie européenne. Le rapporteur allemand de l'U. E. O., parlant des armements et de leur multiplicité, déclarait : « Les partenaires européens ne cherchent qu'à « germaniser », « néerlandiser », « italianiser » les matériels ». Il aurait pu ajouter « franciser », monsieur le Premier ministre, cela aurait été tout aussi exact !

Effectivement, chacun des pays de l'Europe veut que l'Europe soit défendue, mais avec son matériel à lui ! Il est de ce fait impossible de standardiser ces matériels.

On en arrive alors — on l'a tellement évoqué que Dieu me garde d'en parler à nouveau — à ce fameux « marché du siècle », expression absolument absurde d'ailleurs, ne serait-ce que parce que le siècle n'est pas terminé et qu'on ne sait pas ce qui nous attend dans les vingt-cinq ans qui viennent.

Ce « marché du siècle » a été présenté — et je pense que c'est une erreur fondamentale — comme une lutte entre l'industrie française et l'industrie américaine. C'est absurde ! Il s'agissait avant tout d'une tentative de coordination des armements au sein de la défense européenne.

Cette coordination n'a malheureusement pu être réalisée et nos alliés, notamment du Bénélux, portent dans cette affaire une écrasante responsabilité.

S'il y avait demain un conflit — ce qu'à Dieu ne plaise — entre l'Est et l'Ouest, leur toute récente décision serait catastrophique à un double titre.

Quand on a tant soit peu fait la guerre — ce qui m'est arrivé — on sait que ne compte pas seul le choix de l'appareil ; il faut prendre en considération la maintenance. Nous en avons donné l'exemple, au moment de la guerre entre Israël et l'Egypte. Nous qui détenions la fabrication des pièces détachées pour le Mirage, nous avions la mainmise pratiquement sur la force d'aviation de l'armée israélienne.

Demain, en cas de conflit, la force d'aviation européenne non équipée par des avions européens sera à la merci de la maintenance, assurée seulement par les Américains.

Alors, monsieur le Premier ministre — je ne veux pas entrer dans le détail, ce serait trop long — je borne mon intervention à la défense et à la sécurité de la France à travers l'Europe. Je dois dire deux mots de celles-ci.

Vos propos sur l'avenir de l'Europe nous ont particulièrement intéressés. Vous avez indiqué que l'Europe progressait. Non, monsieur le Premier ministre, elle ne progresse pas. Quand une idée comme celle de l'Europe n'avance plus, elle agonise. Si l'idée européenne progresse, c'est dans les esprits, monsieur le Premier ministre, et notamment chez les jeunes.

Vous vous réjouissez de ce que la Grande-Bretagne soit entrée dans le Marché commun. Etes-vous sûr qu'elle y soit entrée par sentiment européen ou, au contraire, parce que, faisant partie de l'Europe, elle y défendra mieux les intérêts proprement britanniques ? A cette question, je préfère ne pas répondre.

Mais concluons sur ce point : le pacte de Varsovie a réalisé la standardisation des armes ; il possède des équipements intégrés et une logistique unique. Vous savez parfaitement que la logistique des pays du Pacte atlantique est nationale et que des troupes se déplaçant d'un pays à un autre seraient incapables d'utiliser les matériels qu'elles trouveraient sur le territoire de l'autre pays.

Il nous reste le problème du Pacte atlantique. La défense de l'Europe passe évidemment par ce pacte, puisque l'idée d'une armée européenne a été rejetée, seul recours qui nous aurait permis de nous passer de ce fameux parapluie nucléaire américain. Cette situation fait que nous dépendons maintenant entièrement des Etats-Unis. J'ai été un des combattants de l'armée européenne, je traîne perpétuellement en moi la cicatrice encore douloureuse d'avoir repoussé ce qui a été, je crois, la grande espérance européenne. Or, le Pacte atlantique vit une crise ; elle n'est pas due seulement au départ de la France de l'O. T. A. N. D'ailleurs, votre Gouvernement et les précédents ont corrigé ce que ce départ de la France de l'O. T. A. N. pouvait avoir de rugueux, de désagréable ou d'inefficace : des colonels ou des lieutenants de vaisseau français sont dans les états-majors de l'O. T. A. N., nos unités participent aux différents manœuvres de l'O. T. A. N. mais ce ne sont que des expédients.

Le parapluie nucléaire américain constitue l'élément fondamental de la défense de l'Europe. Or, nous assistons au désengagement américain au Viet-Nam et quand l'on connaît l'audience du Sénateur Mansfield, l'on peut craindre les effets de l'isolationisme et la reprise de la doctrine de Monroe et être anxieux devant le risque que la France et l'Europe pourraient courir, si cette couverture américaine dont dépend l'efficacité de la défense européenne, donc française, venait à manquer.

Tel était mon premier propos, monsieur le ministre, le second, tranquillisez-vous, sera beaucoup plus bref. Je vous ai demandé : estimez-vous que la sécurité de la France soit assurée aujourd'hui ? Estimez-vous que la sécurité européenne donc celle de la France soit assurée ?

Je vous poserai maintenant ma deuxième question : comment envisagez-vous de préserver la sécurité de la France en présence de la situation révélée, depuis fort longtemps, et concrétisée par ce rapport adopté, il y a dix jours, par l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ?

Bien évidemment, l'idéal serait un désarmement général et contrôlé, nous en sommes tous d'accord. Tous les efforts faits pour y parvenir seront utiles. Votre Gouvernement les poursuivra, j'en suis persuadé.

Mais on peut se demander si, en présence de cette situation, il est opportun de renforcer la défense de l'Europe. Tout d'abord, est-il opportun de la renforcer vis-à-vis de l'Europe elle-même ?

Les échecs répétés que vient de subir la diplomatie américaine dans le monde entier ont conduit les Européens à comprendre de plus en plus la nécessité d'une organisation européenne, sinon autonome, du moins plus structurée. De ce point de vue, monsieur le Premier ministre, les événements donnent raison à la politique française d'indépendance — c'est pourquoi je disais au début de mon propos que le paradoxe devient maintenant apparent alors qu'il était réel il y a quelques mois ou quelques années — à condition bien évidemment que vous sachiez utiliser les circonstances qui se présentent.

Ils lui donnent raison parce que la France, par cet effort d'indépendance, a réussi à devenir — vous l'avez rappelé — la troisième puissance mondiale nucléaire. Elle est dans le cadre de l'Europe la seule, avec la Grande-Bretagne, à détenir la puissance nucléaire. Par conséquent, dans l'hypothèse où l'Europe a besoin de reprendre les moyens, en partie autonomes, d'assurer sa défense, la France possède une position dominante. Le fait que la République fédérale d'Allemagne n'a pas le droit d'utiliser l'armement nucléaire nous place dans une situation préférentielle.

Mais est-il nécessaire, est-il opportun de renforcer cette défense européenne vis-à-vis de ce qui demeure quand même la base fondamentale de notre sécurité, c'est-à-dire le Pacte atlantique ? Il serait peut-être dangereux de dire aux Américains que nous ne comptons plus sur eux, que nous nous « débrouillons » nous-mêmes. Ils ont déjà la tentation de revenir à l'isolationnisme, ce n'est peut-être pas la peine de les y pousser. Ce serait sans doute faire une politique de gribouille. Ne nous jetons pas dans le lac européen sous prétexte que nous ne pouvons plus nous baigner dans l'océan Atlantique. Les Américains risqueraient de nous répondre : « Eh bien ! allez-y donc ! » C'est peut-être très dangereux vis-à-vis, également, des pays du Pacte de Varsovie, notamment l'U. R. S. S. Il y a peut-être, dans le renforcement de notre rôle et de notre politique de défense européenne, quelque chose qui peut apparaître irritant, parce que nous semblons dire à ces pays : « Vous êtes plus inquiétants que jamais ; par conséquent, nous nous défendons contre vous ».

Vous avez là, monsieur le Premier ministre, des écueils aussi redoutables les uns que les autres, mais à travers lesquels vous êtes bien obligé de naviguer. Aussi vous demanderai-je tout à l'heure comment vous entendez mener votre navigation.

Enfin, par quels moyens ? Vous l'avez dit, il n'y en qu'un et c'est le seul qui soit digne d'un pays comme la France : c'est le respect des traités, et notamment le respect de l'Alliance atlantique. Malgré les difficultés actuelles, monsieur le Premier ministre, il vous faut faire tout le possible pour que cette Alliance atlantique soit maintenue.

Le rapporteur néerlandais disait récemment qu'il était paradoxal que la France, qui s'est retirée de l'O. T. A. N., fût la première et la plus acharnée à réclamer le maintien des troupes américaines en Europe. Ce n'est pas un des moindres paradoxes de votre politique étrangère que d'être, en effet, l'un des pays — et c'est tout à fait normal puisque nous sommes

parmi les plus menacés — qui crie le plus au maintien des forces américaines alors que nous avons refusé de rester à côté des Etats-Unis dans l'O. T. A. N.

Je souhaiterais, monsieur le Premier ministre, que vous nous disiez ce que vous comptez faire à cet égard.

Enfin, dans le cadre du respect des traités, il reste un élément fondamental : le traité de Bruxelles. Ce traité a institué l'Union de l'Europe occidentale pour fournir une sorte de succédané, à l'armée européenne qui n'avait pas pu se créer. Or, il existe, dans cette Union de l'Europe occidentale, tous les instruments qui vous sont nécessaires pour recréer, ou créer, une véritable politique européenne de défense. Vous y avez notamment un comité permanent des armements qui peut permettre de créer des armements et des munitions standardisés. C'est peut être sur lui qu'il faut s'appuyer pour lancer l'avion européen ou plus exactement pour lancer l'aviation européenne. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous alliez lancer un avion de transport européen. Monsieur le Premier ministre, c'est exactement comme si on vous demandait un cheval de course et que vous répondiez : « Voici un cheval, mais c'est un cheval de tombereau ». Entre un avion civil et un avion militaire de défense, il y a un abîme. Par conséquent, on ne résoudra ce problème — et le marché du siècle n'est qu'un incident — en proposant la construction d'un avion de transport civil.

Enfin, il faut utiliser les organismes politiques existants, notamment cette assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, organisme de concertation entre les représentants politiques, ministres d'un côté, parlementaires de l'autre, des sept pays fondamentaux de l'Europe. Monsieur le Premier ministre, vous avez là tous les instruments d'une nouvelle politique de défense européenne, donc de défense de la France. Je pense que vous ne manquerez pas de nous dire que vous comptez y avoir recours.

Monsieur le Premier ministre, j'en ai terminé. Le destin vous confie la lourde tâche de conduire, dans un monde incertain, la marche d'un des plus vieux, des plus riches matériellement et intellectuellement, des plus responsables aussi de tous les peuples du monde. C'est votre responsabilité, monsieur le Premier ministre, et ce n'est pas seulement devant le Parlement — je ne dis pas devant le Sénat, puisque là vous ne le faites pas — que vous engagez cette responsabilité, mais devant nos contemporains et pour toutes les générations à venir. Les choix que vous allez opérer dans les mois prochains engageront le destin du monde puisque le destin du monde ne peut se faire indépendamment du destin de la France et que vous allez engager le destin de notre pays pour des décennies et peut-être des siècles.

Vous êtes venu demander au Sénat de la République de vous faire confiance, monsieur le Premier ministre. Sans qu'il y paraisse sur nos visages, nous avons plus de cent ans. C'est dire que nous n'accorderons pas notre confiance de façon irréfléchie. Nous vous l'accorderons certainement ce soir, mais de façon réfléchie. C'est pourquoi je vous ai posé ces questions d'une manière — pardonnez-le moi — parfois un peu abrupte, mais vos réponses sont fondamentales, pas pour moi, mais pour connaître notre avenir. Il nous faut savoir dès aujourd'hui ce que sera la vie du monde et de notre pays pendant plusieurs décennies et plus longtemps encore.

Alors, monsieur le Premier ministre, je vous demande de nous démontrer que nos craintes ne sont qu'apparentes et je puis vous assurer, en mon nom comme en celui de mes amis, que nous ne vous marchanderons ni notre confiance, ni notre soutien. (*Applaudissements à droite, au centre et sur de nombreuses travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Au moment où M. le Premier ministre vient soumettre à l'appréciation et à la sanction du Sénat les grandes orientations de la politique qu'il entend suivre dans la conduite des affaires de la nation et plus précisément au regard des problèmes que posent les rapports de la France avec les autres nations, je voudrais rappeler très succinctement les préoccupations qui sont les nôtres dans les départements français de la zone Caraïbe.

Notre problème est celui de l'écoulement de notre production sur les marchés des pays qui forment avec la France la Communauté économique européenne. Nous sommes des départements français et, comme tels, nous avons les salaires métropolitains, les impôts métropolitains et les charges sociales métro-

politaines, ce dont nous nous félicitons. L'on ne pouvait pas faire en sorte qu'il en soit différemment. Sinon on n'aurait pas manqué de dire de nous que nous sommes de faux départements.

Notre qualité de département français fait aussi de nous des membres de droit de la Communauté économique européenne, ce qui signifie en clair que les productions agricoles et industrielles des partenaires de la France au sein du Marché commun entrent dans les départements français d'Amérique en franchise de droits et sans restriction quantitative d'aucune sorte.

Ces productions européennes, jadis considérées comme étrangères, trouvent sur le marché de ces départements d'outre-mer la légitime protection qui leur est due, contre la concurrence des produits américains et autres, par la stricte application à ces derniers des droits inscrits aux tarifs communs extérieurs. Aucune considération particulière de zone géographique ou de voisinage ne joue en notre faveur. Dans les départements d'outre-mer, nous jouons loyalement et strictement le jeu de la préférence communautaire. Je vous demande dès lors, monsieur le Premier ministre, de veiller dans les négociations internationales que conduit le Gouvernement à ce que les productions des départements français d'outre-mer puissent trouver en retour, sur les marchés des partenaires de la France, au sein du Marché commun, la protection à laquelle elles ont droit pour être écoulées à un prix rémunérateur qui assure un niveau de vie décent à nos producteurs.

Quand le Marché commun, auquel nous appartenons, s'ouvre par exemple aux avocats d'Israël, aux bananes de la Côte-d'Ivoire, du Cameroun, aux ananas et aux aubergines du Kenya, je vous demande, monsieur le Premier ministre, de rappeler à nos négociateurs que, dans cette partie de la France qui s'appelle les départements français d'outre-mer, nous produisons, nous aussi, des ananas, des bananes, des avocats, des aubergines, des poivrons et autres légumes de contre-saison, et que, si nos prix sont très supérieurs à ceux de nos concurrents, c'est parce qu'ils ont des prix européens. Nous n'acceptons pas qu'on nous dise à Bruxelles: « Arrangez-vous pour produire aux mêmes prix que les Africains. » Car c'est exactement comme si on disait aux Européens: « Arrangez-vous pour produire aux mêmes prix que les Chinois ou les Japonais. » Nous ne mettons pas en cause le bien-fondé de la politique de la Communauté à l'égard du tiers monde, mais nous disons que, nous aussi, qui sommes la zone tropicale de la France, nous avons le droit de vivre décemment de notre travail au sein de cette Communauté.

Un éminent négociateur français m'avait dit, s'agissant de la banane: « Nous n'aurions pas fait capoter le Marché commun pour complaire aux départements français d'outre-mer. » Il ne s'agit pas de cela. Il faut seulement que les négociateurs de la France à Bruxelles restent toujours très attentifs à la situation particulière qui est la nôtre.

Les accords de Lomé, que vous avez évoqués cet après-midi, monsieur le Premier ministre, seront pour les départements français d'Amérique une source de désagréments inouïs, si certaines précautions ne sont pas prises.

Nous risquons, à la Martinique et à la Guadeloupe, d'être submergés par les produits maraîchers de la Dominique, de Saint-Vincent, de Sainte-Lucie, de Barbade, de Grenade, des Grenadines qui sont des îles anglaises voisines où se pratiquent des salaires très bas. Nous serons tenus, comme membres du Marché commun, de recevoir ces productions en franchise de droits, sans restriction quantitative, de sorte qu'à la Martinique comme à la Guadeloupe on ne plantera plus une salade, ni une tomate alors que ces îles anglaises, à statut mal défini, auront la possibilité de se protéger contre nos productions par des droits de douane.

Des précautions doivent être prises pour sauvegarder notre économie. Si nous sommes embarrassants au sein de cette Communauté pour les partenaires de la France, si nous sommes en porte-à-faux au sein de ce Marché commun, alors, monsieur le Premier ministre, n'hésitez pas. Otez les départements français d'outre-mer de cette Communauté. Ainsi, les marchés de ces départements seront-ils réservés aux produits français et nous ne nous en porterons pas plus mal car nous n'avons, jusqu'ici, pu placer ni un kilogramme de bananes, ni un litre de rhum chez les huit partenaires de la France.

Si mes propos vous paraissent véhéments, monsieur le Premier ministre, c'est qu'ils traduisent une situation particulièrement inquiétante et je dirai même, alarmante. Nous risquons d'étouffer au sein du Marché commun si les précautions nécessaires ne sont pas prises. Mais nous vous faisons confiance, monsieur le Premier ministre, pour y parer. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jourdan.

M. Pierre Jourdan. La procédure que vous utilisez aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, avait été annoncée ici le 27 mai, par le Président de la République et il avait lui-même déclaré que « cette procédure ne doit pas tomber en désuétude, mais conserver son utilité et sa force de démonstration politique ». Et il ajoutait: « Ainsi se trouvera confirmée la place éminente du Sénat dans les institutions de la France ».

Votre présence ici, monsieur le Premier ministre, prouve que l'engagement pris par le Président de la République est tenu et que vous avez voulu honorer le Sénat en utilisant cette procédure d'une déclaration de politique générale. Ainsi est respectée la Constitution dans son esprit et dans sa lettre.

Dans son esprit, car l'intention de nos constituants, en adoptant le système bicaméral, était de faire en réalité une place importante au Sénat, si bien que certains auteurs ont même pu déclarer que la constitution de la V^e République était faite pour mettre en place une république sénatoriale.

La Constitution est également respectée dans sa lettre puisque, si je comprends bien, vous engagez, implicitement peut-être, votre responsabilité, monsieur le Premier ministre, devant notre assemblée.

Pourquoi parler de responsabilité? Tout simplement parce que l'article 20 de la Constitution dispose que le Gouvernement « est responsable devant le Parlement... » — or, que je sache, le Parlement comprend l'Assemblée nationale et le Sénat — « ... dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50 ». Précisément, la procédure que vous utilisez aujourd'hui est prévue au dernier alinéa de l'article 49, comme vous l'avez vous-même souligné.

Par conséquent, aujourd'hui, vous engagez en quelque sorte la responsabilité de votre gouvernement devant notre assemblée; notre collègue M. de Montalembert l'a reconnu tout à l'heure avec beaucoup de force et de véhémence. Il a, par conséquent, excellemment dit ce qui convenait sur ce sujet.

Votre déclaration, monsieur le Premier ministre, que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention, a porté entièrement sur la politique étrangère. Certains de mes collègues auraient préféré qu'elle portât sur l'ensemble de votre politique, mais, puisque vous avez limité votre propos à la politique étrangère, je bornerai moi-même le mien à cet aspect de votre action.

Auparavant, je dois constater que l'article 20 de notre Constitution, que j'évoquais précédemment, prévoit que c'est le Gouvernement qui « détermine et conduit la politique de la nation ». Assurément, le Président de la République joue, en droit et en fait — tout le monde en est conscient — un rôle prépondérant dans la nation. Par ses droits propres et plus encore par la façon dont il les exerce, il participe, spécialement dans certains domaines — celui que nous avons abordé aujourd'hui, la politique étrangère, en fait partie — à la direction de l'action gouvernementale.

Aussi doit-on reconnaître que le rôle du Premier ministre est certainement le plus inconfortable de tous ceux que prévoient les institutions de la V^e République; vous en êtes vous-même certainement conscient, monsieur le Premier ministre.

J'ajouterai que le Premier ministre, intermédiaire obligé entre le Président de la République et le Parlement, doit avoir, en même temps, la confiance de l'un et de l'autre. Il est nécessaire, par conséquent, qu'il ait assez d'autorité et de personnalité pour pouvoir diriger le Gouvernement et qu'en même temps il s'accorde avec le rôle prépondérant du Président de la République. Il faut, en somme, qu'il soit, comme l'a dit tout à l'heure notre collègue M. Champeix, un grand commis; je dirai qu'il faut qu'il soit en même temps un homme d'Etat.

Vous avez démontré, monsieur le Premier ministre, que vous aviez effectivement l'autorité et la personnalité nécessaires pour mener l'action du Gouvernement. Vous avez d'ailleurs démontré que vous aviez également la compétence et le dynamisme indispensables.

Je me contenterai d'insister très rapidement sur deux points: la politique monétaire internationale et européenne, la politique agricole de la France dans le cadre du Marché commun.

En ce qui concerne d'abord la politique monétaire internationale et européenne, cette semaine se réunira, à Paris, la conférence monétaire internationale où sera discutée sinon la réforme profonde du système monétaire international, du moins son harmonisation.

Il faut reconnaître que la crise monétaire qui se développe depuis un certain temps a pour conséquence la récession dont nous commençons à souffrir en France, comme en souffrent également d'autres nations. Il serait temps, par conséquent, qu'aboutisse une véritable réforme du système monétaire international.

Certes, le problème n'est pas simple. Si l'on entend parler depuis très longtemps de cette réforme, si l'on a le désir de la réaliser, si l'on en discute, on n'est pas parvenu, pour le moment, à une solution.

Pourquoi cette réforme est-elle nécessaire ? Parce que l'équilibre de la balance des paiements d'un pays représente le principe qui domine ses relations financières internationales.

De ce point de vue, nous devons reconnaître que l'effort entrepris par votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, pour rétablir l'équilibre de notre balance commerciale et, par conséquent, l'équilibre de notre balance des paiements, a été couronné d'un certain succès. Mais cet effort, pour méritoire qu'il soit, ne sera pas suffisant si le système monétaire international continue à être malade. Or, dernièrement, de grands hommes politiques le reconnaissaient et votre ministre des finances lui-même en faisait état.

Cette réforme du système monétaire international a été l'objet de travaux multiples. Sans entrer dans les détails, je dirai que, si tout le monde est plus ou moins d'accord pour modifier le système existant, l'accord, en revanche, n'existe pas sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir : des intérêts divergents sont en jeu, particulièrement depuis les accords de Bretton Woods au mois de juillet 1944. Depuis cette date, les Etats-Unis bénéficient d'un privilège de fait, que nous jugeons exorbitant, en faveur de leur monnaie, le dollar, qui est considéré comme réserve de change en tant que monnaie-clef.

La France, jusqu'à présent, s'est trouvée isolée chaque fois qu'il a été question de réformer le système monétaire international, simplement parce qu'elle a toujours fait preuve d'une certaine fermeté dans ce domaine, qu'elle n'a pas voulu se plier aux considérations et aux objectifs préconisés par d'autres pays, en particulier par les Etats-Unis qui, eux, tenaient à conserver leurs privilèges. Si cette position de fermeté a été parfois inconfortable, je pense, monsieur le Premier ministre, qu'il faut continuer à demeurer ferme dans ce domaine car la France ne peut abandonner ses positions. Dernièrement, elle en a pris une, très ferme, à propos de la parité des changes et du rôle que doit jouer l'or dans le système monétaire international. Ce rôle, certes, ne doit pas être exclusif, mais, à mon sens, il ne faut pas non plus renoncer complètement à l'utilisation de l'or dans ce système.

Vous nous avez dit le souci constant de votre Gouvernement de réaliser l'équilibre des échanges extérieurs, équilibre compromis par la crise de l'énergie et l'augmentation du prix des matières premières. De ce point de vue, vous avez mené une action bénéfique en encourageant évidemment les exportations, notamment les exportations de produits industriels et agricoles.

Vous avez obtenu également une réduction des importations d'énergie. Le programme de centrales nucléaires que vous mettez en place a pour but, précisément, de contribuer à cette réduction.

Vous avez donc pu faire état d'un excédent commercial important durant le premier trimestre de 1975. Une première étape est déjà franchie. Vous êtes sur la bonne voie. Je pense que le cap sera maintenu dans cette direction.

D'autre part, on doit constater un raffermissement du franc qui, s'il peut parfois être une cause de difficulté dans nos échanges, est en même temps bénéfique sur le plan international. Par conséquent, toutes ces actions sont positives et doivent être portées à l'actif de votre Gouvernement. Cependant, comme vous le reconnaissez, il faut aller plus loin encore et faire en sorte que ces résultats satisfaisants soient durables.

Cette réforme du système monétaire international doit s'accompagner également d'une véritable organisation monétaire de l'Europe. L'Europe a été en quelque sorte au cœur du débat d'aujourd'hui. Je vous ai entendu prononcer une profession de foi en sa faveur, monsieur le Premier ministre. D'autres orateurs l'ont fait, tels mes amis MM. Louis Gros et Jean Legaret ; par conséquent, je n'insisterai pas sur ce thème.

Comme vous, je suis très conscient de la difficulté, mais aussi de la nécessité de construire l'Europe. Un problème important se pose à cet égard : son organisation monétaire. C'est assurément une entreprise difficile — on peut le constater chaque jour — mais c'est une entreprise qui doit être réalisée par étapes. Cependant, cette réforme, qui doit contribuer à une organisation monétaire de l'Europe, constitue véritablement la clef de voûte de la construction économique européenne.

Le traité de Rome n'avait rien prévu de particulier à cet égard, mais, peu à peu, l'idée d'une union économique et monétaire s'est imposée comme une nécessité. Elle a représenté ensuite un véritable dessein politique. En effet, l'organisation monétaire de l'Europe a été recherchée comme une des formes d'expression de la personnalité européenne.

C'est pourquoi, peu à peu, ont été mises en place diverses étapes pour parvenir à cette union européenne. L'aboutissement de l'union, c'est l'apparition et l'utilisation d'abord d'une unité de compte, puis d'une monnaie unique.

Je ne reviendrai pas sur les étapes parcourues ; je dirai simplement que d'autres devront suivre. J'espère, monsieur le Premier ministre, que votre Gouvernement veillera à ce qu'elles ne tardent pas trop.

On vous a accusé de faire des déclarations parfois platoniques — j'ai entendu dans cette assemblée de tels propos — et de ne pas passer aux réalisations. J'espère que, dans ce domaine, votre Gouvernement tiendra à passer aux actes. Bien sûr, pour ce faire — nous en sommes très conscients — il faut l'accord de nos partenaires.

Je terminerai en évoquant rapidement la politique agricole de la France dans le cadre du Marché commun. Je pense que, sur ce sujet, vous m'écouteriez (*M. le Premier ministre fait un geste d'étonnement*) en vous souvenant, monsieur le Premier ministre, que vous avez été autrefois ministre de l'agriculture. Votre connaissance des problèmes m'incite à les aborder devant vous avec plus de confiance.

Le Président de la République affirmait, le 15 janvier dernier : « Il est indispensable d'assurer aux agriculteurs français une évolution normale de leurs revenus en 1975 ». Il affirmait ainsi son souci du retard pris dans les rémunérations des exploitants agricoles.

Ce retard, vous le reconnaissiez vous-même, monsieur le Premier ministre, quand vous affirmiez, le 7 janvier 1974, que « l'évolution des prix agricoles depuis dix ans se traduit, en moyenne et en francs constants, par une baisse régulière de l'ordre de 0,7 p. 100 par an ».

Devant cette situation, on peut se demander si le Marché commun agricole a réussi. Certains pensent que non et l'affirment très vivement. Ils ont instruit, comme vous l'avez dit cet après-midi, un procès contre la politique agricole commune. Mais cette accusation n'est, en fait, que fragmentaire et traduit les inquiétudes des secteurs agricoles qui connaissent de réelles difficultés. C'est le cas, en ce moment, de la viticulture, plus particulièrement de la viticulture méridionale, à propos de laquelle nous avons eu la semaine dernière un long débat qui nous a prouvé que, dans cette région de France, des problèmes aigus se posaient.

Malgré ces échecs partiels, il faut reconnaître que le bilan de la politique agricole commune, après dix-sept ans, est, dans l'ensemble, plutôt positif. D'ailleurs, on est en droit de se poser la question suivante : quelle serait la situation de l'agriculture française si l'Europe verte n'avait pas été créée ?

Certes, l'histoire du Marché commun agricole n'a pas été sans incident depuis le mémorandum « Agriculture 1980 » de M. Mansholt, dont tout le monde se souvient, en 1968, jusqu'au mémorandum de la commission en 1973 sur l'aménagement de la politique agricole commune, à la suite d'un difficile débat sur les prix.

Durant l'année 1974, on a pu craindre, à plusieurs reprises, une dislocation de la construction européenne agricole. Pour l'éviter, on s'est engagé dans la voie des aménagements afin d'atteindre certains objectifs. Je ne reviendrai pas sur ces divers aménagements. Je dirai simplement que, grâce à ces accommodements, la politique agricole a pu survivre. Aujourd'hui, on constate qu'elle existe et qu'elle vit. Elle a permis de surmonter, grâce à la libéralisation des échanges de produits agricoles, les contradictions des politiques agricoles nationales.

De plus, la politique agricole commune a constitué, parmi tous les efforts qui ont marqué la construction européenne à laquelle nous sommes tous très attachés, à laquelle vous êtes vous-même attaché, comme vous l'avez dit cet après-midi, monsieur le Premier ministre, à peu près le seul domaine où s'est manifestée jusqu'à présent une véritable volonté politique de parvenir à des résultats communautaires.

Certes, cette politique agricole commune est toujours d'une grande complexité. Elle est inachevée et elle demeure fragile. Mais tout en assurant une amélioration des conditions de vie des agriculteurs dans chacun des pays de la Communauté, elle a contribué pour une large part à la construction de l'Europe. C'est pourquoi la majorité des agriculteurs français — et vous avez pu le constater, monsieur le Premier ministre, lorsque vous étiez ministre de l'agriculture — est très attachée à cette politique agricole commune, bien que certains d'entre eux y soient opposés.

D'ailleurs, comme vous le savez, le monde agricole représente en France une certaine force et le Président Pompidou lui-même, qui fut un grand Président de la République, déclarait que les paysans français représentent un élément de solidité, d'équilibre et de force pour notre pays tout entier.

La meilleure réponse que les peuples de l'Europe peuvent apporter aux problèmes mondiaux auxquels ils sont aujourd'hui confrontés est communautaire. Je suis sur ce point d'accord avec vous, monsieur le Premier ministre, puisque vous avez tenu des propos à peu près semblables cet après-midi.

En conclusion, je souhaite que vous continuiez à faire preuve de fermeté et de rigueur dans le développement de votre action gouvernementale. Parfois on vous reproche, monsieur le Premier ministre, une certaine brutalité, mais je crois que c'est un procès d'intention. En fait, c'est de rigueur et de fermeté dont vous faites preuve et je pense qu'elles sont nécessaires.

Notre régime politique, on l'a dit, est une démocratie libérale avancée, mais cela, à mon sens, n'exclut pas l'organisation. Comme vous, monsieur le Premier ministre, nous sommes attachés à la liberté, mais le prix de la liberté ne doit pas être le risque de la perdre. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste des démocrates de progrès.*)

M. le président. Mes chers collègues, la séance est suspendue pendant quelques instants.

(La séance, suspendue le mercredi 11 juin 1975, à une heure vingt minutes, est reprise à une heure trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord remercier la Haute assemblée pour la qualité de ce débat. Lorsque j'ai décidé de mettre en œuvre la procédure constitutionnelle de l'article 49 — à cet égard, je remercie tous ceux qui y ont fait allusion, notamment M. de Montalembert qui l'a fait avec une chaleur particulière — j'avais deux objectifs. Le premier, c'était de faire peut-être un peu mieux comprendre ou connaître la politique étrangère de la France, car je crois que plus que par le passé et toujours plus pour demain, cette politique étrangère détermine, sans que les Français en aient encore tout à fait suffisamment conscience, leurs conditions d'existence, leur sécurité, leur niveau de vie.

Il est bien évident que l'interdépendance des nations entre elles va croissant, que l'ouverture sur le plan économique de notre pays vers l'extérieur est de plus en plus importante, que la construction européenne, même si elle ne se développe pas selon le rythme que nous pourrions souhaiter, se poursuit et que, par conséquent, la politique étrangère devient, pour chacune et chacun d'entre nous, un élément essentiel de notre existence.

Je souhaitais, d'autre part, connaître le sentiment du Sénat non pas seulement dans le cadre de réponses à des questions qui, certes, apportent à cet égard un éclairage utile et même indispensable au Gouvernement, mais aussi dans le cadre d'un véritable engagement politique exprimé par un vote. Dans le monde d'aujourd'hui, où les problèmes sont de plus en plus complexes, un effort permanent de réflexion, un effort constant de remise en cause est nécessaire. Il est indispensable que les parlementaires, sénateurs et députés, participent à cet effort de réflexion et que le Gouvernement, qui est chargé de décider et de conduire la politique à cet égard, puisse bénéficier de leur appui, de leurs critiques, de leurs réflexions.

Certains des orateurs qui sont venus à cette tribune m'ont reproché de ne pas avoir évoqué les problèmes économiques et sociaux auxquels notre pays est aujourd'hui confronté. J'avais donné mes raisons sur ce point; je voudrais en un mot les répéter de façon que personne ne puisse imaginer que ces problèmes ne sont pas aussi au premier rang des préoccupations du Gouvernement.

J'avais effectivement un choix à faire. Dans une déclaration de politique générale, j'aurais pu parler de tout, mais comme je ne pouvais pas abuser du temps de parole déjà probablement excessif qui a été le mien, cela voulait dire que j'aurais survolé tous les problèmes alors que, jeudi prochain, j'aurai l'occasion, à cette même tribune, d'exposer devant le Sénat les problèmes économiques et sociaux dans le cadre des options du VII^e Plan et d'ouvrir un débat qui sera également sanctionné, pour une autre raison et à un autre titre, par un vote.

Par conséquent, si j'avais répondu aux sollicitations de certains des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je n'aurais fait qu'évoquer les problèmes de politique étrangère et

de défense et, la semaine prochaine, j'aurais répété ce que j'aurais dit aujourd'hui au sujet des problèmes économiques et sociaux. Je n'ai pas pensé que c'était une bonne formule et que c'était une méthode digne de l'effort de réflexion qui est demandé au Sénat.

Néanmoins, un certain nombre d'orateurs, pour ne pas dire presque tous, ayant évoqué ces problèmes, je leur répondrai en quelques mots, me réservant d'entrer dans le détail à l'occasion du débat sur les options du VII^e Plan.

C'est vrai que notre pays connaît actuellement des difficultés importantes. C'est vrai que ces difficultés ne sont pas propres, chacun le sait, à la France, mais qu'elles sont le résultat d'un contexte international qui est fait à la fois d'inflation et de relative récession. Sur ce plan, il est tout à fait illusoire d'imaginer, il est même puéril de penser et de mauvaise foi d'affirmer que la France seule, pays ouvert systématiquement sur l'extérieur, pays où un travailleur sur trois travaille pour l'extérieur, pourrait, quels que soient par ailleurs son régime ou son gouvernement, faire face aux exigences d'un rétablissement économique qui ne serait pas partagé par les nations qui l'environnent. Il est tout à fait illusoire de l'imaginer, ou alors il faudrait revenir à un autre type de politique, à une politique totalement autarcique, à un repliement sur soi-même dont il est inutile de démontrer à quel point il serait préjudiciable à l'ensemble de notre économie et à notre niveau de vie.

Dans ces conditions, les efforts que nous déployons, avec fermeté, avec ténacité, qui peuvent, certes, améliorer notre situation, ne peuvent cependant pas la transformer totalement sauf, bien sûr, si la situation économique internationale s'améliorait sensiblement.

Ces efforts, nous les avons engagés et, du haut de cette tribune, je mets quiconque au défi de me démontrer — et je prends à témoin tous les observateurs impartiaux internationaux qui se penchent actuellement sur la situation économique de l'Europe en général et de la France en particulier — que ces efforts n'ont pas été, autant que faire se pouvait, couronnés de succès.

Quels sont les éléments constitutifs de notre situation économique et sociale ?

La crise qui nous a frappés un peu après nos partenaires étrangers — c'est d'ailleurs une caractéristique générale en France — s'est traduite, dans la conjoncture du début de l'année 1974 caractérisée par une surutilisation de nos moyens de production, un suremploi et une surchauffe économique, d'abord par un déséquilibre de nos échanges extérieurs, de notre balance des paiements, ensuite par une forte poussée inflationniste. Nous avons été amenés, dès le mois de juin dernier, devant cette situation, à prendre des mesures. J'ai eu l'occasion de les exposer à cette tribune comme à celle de l'Assemblée nationale.

Je me souviens à l'époque qu'un certain nombre d'intervenants avaient expliqué que les mesures que nous avions arrêtées étaient très insuffisantes et que l'idée que nous pouvions rétablir nos échanges extérieurs et renverser la tendance en matière de tensions inflationnistes était une idée folle et que nous étions tout à fait incapables de la faire.

La vérité, c'est que, sans tenir compte des critiques par trop systématiques émanant souvent d'observateurs qui se livraient à une analyse superficielle et passionnée de la situation, ces efforts ont été couronnés de succès.

Sur le plan de nos échanges extérieurs, nous avons effectivement, contrairement à l'avis de tous ceux qui se sont exprimés aux mois de juin, juillet, août de l'année dernière, non seulement enregistré, au cours du premier trimestre de l'année 1975, un excédent considérable de notre balance commerciale — il atteignait 1,7 milliard de francs — mais pratiquement réalisé l'équilibre de notre balance des paiements.

Bien entendu, rien n'est acquis dans ce domaine et l'effort doit être systématiquement poursuivi. Nous l'avons fait dans une période qui, pour nous, n'était pas favorable puisque, d'une part, chacun le sait, les marchés internationaux étaient des marchés récessifs et que, d'autre part, la réappréciation du franc, qui est d'ailleurs une des conséquences de notre politique, rendait dans une large mesure plus difficiles nos exportations et réduisait dans une certaine mesure, notre compétitivité sur les marchés internationaux.

Néanmoins, grâce au dynamisme de nos producteurs, grâce aux encouragements donnés à nos exportations, grâce enfin — et je crois que c'est un point essentiel — aux résultats très positifs d'une politique étrangère menée depuis des années et qui a permis à la France d'apparaître comme un pays avec

lequel un très grand nombre de nations dans le monde souhaitent nouer des liens privilégiés — j'ai été étonné de constater que ces résultats n'ont pas été soulignés avec plus d'insistance par les orateurs qui se sont succédé à cette tribune — grâce à la conjugaison de ces trois facteurs, nous avons effectivement réussi un redressement économique qui n'a d'égal dans aucun des autres pays touchés, comme nous, brutalement par la crise et par la hausse massive du prix du pétrole. Cette dernière, je le rappelle, s'est traduite financièrement par le fait qu'alors que nous avions dépensé, en 1973, 15 milliards de francs pour nos approvisionnements énergétiques extérieurs en pétrole, pour la même quantité de pétrole importé nous avons dû dépenser, en 1974, plus de 50 milliards de francs. C'est dire l'impact qu'a eu, dans ce domaine, la hausse du prix du pétrole.

Sur le plan de notre commerce extérieur et de notre balance des paiements, compte tenu des résultats acquis et de ceux que nous pouvons escompter, le rétablissement réel de notre balance des paiements peut être envisagé dans des délais beaucoup plus brefs que ceux que le Gouvernement lui-même avait annoncés dans les mois précédents. Je dirai à M. Champeix, qui s'est interrogé sur ce point, que si, en 1974, nous avons emprunté pour combler ce déficit, cela n'a pas été le cas en 1975 et que les perspectives qui se dégagent actuellement pour notre balance des paiements, en tout cas les prévisions que je fais à cet égard, nous permettront de rétablir l'équilibre de notre balance des paiements beaucoup plus rapidement qu'on le pensait, c'est-à-dire dans les deux ou trois ans à venir, compte tenu du remboursement des dettes qui ont été contractées pour pallier les conséquences du renchérissement des produits pétroliers.

Mon ami M. Champeix, qui a bien voulu évoquer nos attaches corréziennes, se souvient sans doute, pour avoir appartenu, en 1956 et 1957, à un gouvernement qui a dû faire face, lui aussi, à des difficultés, de la situation dans laquelle la gestion de ce gouvernement a laissé les finances extérieures de la France et quelle était, à l'issue de cette gestion, la position internationale de notre pays. Cela conduit tout naturellement à plus de modération dans la critique de la manière dont les affaires de la France sont aujourd'hui conduites tant sur le plan de ses finances extérieures que sur celui de sa politique étrangère.

Sur le deuxième point, celui des prix, nous avons effectivement dû faire face, là aussi, à des tensions importantes. Je rappelle qu'au mois d'avril 1974, la hausse des prix était calée sur une courbe de 1,7 p. 100 par mois. Or les deux derniers mois se sont traduits par un calage sur une courbe de 0,8 p. 100 par mois. Ce qui signifie qu'en un an le taux d'inflation a été réduit, dans notre pays, de la moitié.

Nous avons eu beau réfléchir aux efforts qui ont pu être faits dans le passé pour lutter contre l'inflation, même par M. Pinay, à qui je rends hommage après le brillant exposé qu'a fait à cet égard M. Guy Petit, je ne crois pas qu'il existe un tel précédent à un résultat aussi positif pour le renversement de la tendance inflationniste en matière de prix.

Cela ne s'est pas fait tout seul, d'autant moins qu'à l'exception de l'Allemagne, qui conserve impérativement, grâce aux contraintes qu'elle s'est imposées et à la discipline de l'ensemble de ses citoyens et de ses travailleurs, un taux d'augmentation de ses prix de l'ordre de 6 à 7 p. 100 par an, tous les autres pays européens connaissent actuellement des taux d'inflation très supérieurs au nôtre. Cela veut dire que nous sommes allés très exactement à contre-courant de l'évolution en matière de prix. C'est un succès reconnu partout, sauf en France. (M. Guy Petit fait un signe de dénégation.)

M. Guy Petit a raison de dire non puisqu'il a lui-même rendu hommage à l'effort accompli. (Sourires.) La critique est évidemment facile. Nous sommes ici devant une assemblée qui n'est ni démagogique ni non informée ; par conséquent, il convient tout de même que les faits soient examinés avec le maximum d'objectivité.

Bien entendu, on nous dit — et c'est exact — que nous connaissons une situation économique caractérisée par une insuffisance d'activité et par sa conséquence, qui est le sous-emploi, phénomène particulièrement marqué pour les jeunes générations, c'est tout à fait évident.

Dans un monde qui connaît la récession, la France — et, là non plus, ce n'est pas par hasard car c'est parce qu'elle a appliqué une certaine politique depuis plusieurs années — a tout de même pour caractéristique de connaître le taux d'expansion de la production intérieure brute le plus élevé de tous les pays industriels touchés par la crise. En effet, pour l'année 1974, selon les derniers chiffres publiés par l'O. C. D. E., nous sommes en tête en ce qui concerne le taux de progression du produit intérieur brut et, pour l'année 1975, les prévisions du même organisme font apparaître que la France restera en tête avec un taux de progression de 2,1 ou 2,5 p. 100 — si mes souvenirs

sont exacts — lequel apparaît comme l'un des rares taux positifs puisque la plupart des grands pays industriels, qu'il s'agisse des pays du Pacifique, de l'Atlantique ou de l'Europe, connaissent un taux de progression négatif.

D'autre part, sur le plan de l'emploi, encore que les statistiques soient difficiles à comparer et qu'il soit extrêmement difficile de connaître, dans un pays, la situation exacte de l'emploi, le nombre précis et la nature des demandeurs d'emploi, c'est encore la France qui, actuellement, est la moins touchée par ce phénomène social.

Ce n'est pas, bien sûr, une consolation — c'est bien évident — mais je veux dire par là qu'il s'agit tout de même de la preuve que la politique économique et sociale conduite par le Gouvernement — qui d'autre part a refusé, contrairement à la plupart des grands pays qui l'entourent, de prendre prétexte de la crise que connaissent les nations occidentales pour faire une pause sociale — n'a pas eu que des résultats négatifs.

Je voulais simplement faire ces quelques observations puisque j'aurai l'occasion de revenir plus longuement sur ce point à l'occasion du débat de jeudi et de vendredi prochains. Je souhaitais simplement que les arguments développés par certains orateurs avec un mépris un peu excessif pour les réalités soient tout de même relevés.

Je me suis donc surtout préoccupé de la politique étrangère sous ses deux aspects, bien sûr, des relations avec les autres Etats et avec le monde, et des problèmes de défense.

A cet égard, je n'ai pas été surpris de voir que la politique voulue par le Gouvernement et qui concerne notamment — je dirais presque avant tout — la réalisation du grand dessein européen, était soutenue par une grande majorité de cette assemblée, même si un certain nombre d'orateurs, à juste titre, ont pu faire part de leurs réserves, de certaines critiques ou, plus généralement, de leurs inquiétudes quant à la possibilité d'atteindre cet objectif européen que nous souhaitons tous.

Sur ce plan, je voudrais, tout d'abord, souligner l'intérêt que j'ai pris à écouter l'intervention de M. le sénateur Gros et lui dire que je partage très largement son sentiment sur l'Europe, notamment lorsqu'il fait appel à la persévérance, une persévérance exempte de découragement.

Je crois, en effet, que le découragement est un sentiment qui ne doit pas atteindre les responsables politiques d'un pays, quelles que soient leurs tendances ou leurs fonctions, car le découragement, c'est le premier pas vers l'abandon et rien, aucune situation quelle qu'elle soit ne le justifie.

C'est la raison pour laquelle je ne peux en aucun cas suivre M. Marcilhacy lorsqu'il parle de cette sorte de tristesse générale, de morosité, de pessimisme. Je crois qu'un responsable ne peut et ne doit pas être morose ou pessimiste. Lorsque les choses ne vont pas aussi bien qu'on le souhaiterait, on doit précisément y puiser, comme le disait M. Gros tout à l'heure, les raisons de l'optimisme et de l'énergie qui, seuls, permettent de triompher des difficultés qui se présentent.

En tout cas, dans le domaine de la construction de l'Europe, il est vrai que nous avons des préoccupations, que nous avons connu des difficultés, des échecs — quand je dis « nous », j'entends l'ensemble des gouvernements européens animés globalement par la même foi — et il est vrai aussi que celles-ci doivent, en réalité, nous encourager à plus d'énergie et à plus de persévérance.

Mme Goutmann, après une critique, que je n'hésiterai pas à qualifier de peu nuancée, de la politique économique et sociale du Gouvernement et sur laquelle je ne reviendrai pas, a formulé également une critique tout aussi vive de notre politique extérieure.

J'ai été d'ailleurs surpris car, dans ce domaine, il m'est apparu que la définition qu'elle a donnée de notre politique extérieure et que le tableau qu'elle en a dressé n'étaient en rien représentatifs de ladite politique.

Par contre, Mme Goutmann a parlé de l'intérêt qu'elle-même et son groupe portaient à un certain nombre de principes qui sont ceux-là mêmes de la politique extérieure française, et j'ai vu là une certaine contradiction.

Je ne reprendrai pas l'ensemble de ces points car il serait naïf de vouloir réfuter une argumentation dont je ne suis pas sûr qu'elle ait été véritablement articulée dans des conditions permettant de le faire utilement.

Je répondrai simplement à Mme Goutmann, qui m'a accusé d'être le représentant d'un régime autoritaire mettant en cause les libertés ou la liberté, ne reconnaissant pas l'effort accompli à cet égard par le parti qu'elle représente, notamment la découverte des vertus d'une charte nouvelle dans ce domaine et l'affirmation d'un attachement subtil pour la notion de liberté.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Non, pas subit !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Madame, vous me déniez le droit de parler de liberté et vous l'avez fait à partir de deux arguments : vous me reprochez de n'avoir pas parlé du régime portugais — je vous laisse d'ailleurs l'entière responsabilité de cette affirmation, qui est tout à fait erronée, mais peu importe — et de n'avoir rien dit à propos du régime des colonels en Grèce — même réflexion d'ailleurs, car cela est également faux, mais, là encore, peu importe !

Veillez tout de même reconnaître que lorsque le nouveau président de la République du Portugal a voulu faire un voyage officiel, lorsqu'il a voulu rencontrer un premier Gouvernement, un premier chef d'Etat, le premier président de la République auprès duquel il a voulu s'informer et rechercher, à bien des égards, un appui, c'est vers la France et non vers un pays de régime socialiste qu'il s'est tourné.

D'autre part, à propos de la Grèce, lorsque M. Caramanlis a été obligé de quitter son pays, où est-il allé se réfugier ? En France, où « sévit » ce régime autoritaire qui ne respecte pas les libertés, et non dans un pays de régime socialiste (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès.*)

Alors je vous en prie : sur ce plan, je vous demande un peu de modération.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Ce sont de mauvais critères !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Bien sûr !

M. Monichon a surtout évoqué les problèmes intérieurs de l'inflation et du chômage, mais il a également insisté — et sur ce plan je suis tout à fait d'accord avec lui — sur l'importance qu'il attache à la construction européenne. Cet attachement a été également affirmé, dans des termes assez proches d'ailleurs, par le président Fosset.

Nous avons rencontré, bien sûr, des difficultés dans le domaine de la construction de l'Europe. En effet, il existe des obstacles importants à surmonter.

Tout d'abord, dans la conjoncture actuelle, il est bien évident que faire l'union de l'Europe à partir de pays qui connaissent des divergences très profondes quant à l'évolution de leurs économies et qui, par conséquent, ne peuvent pas ne pas avoir de réflexes un peu autarciques, est extrêmement délicat.

Vouloir réaliser l'union économique et monétaire, dont beaucoup, à juste titre, ont souligné l'importance, entre une Allemagne, dont le taux d'inflation est de 6 à 7 p. 100 avec une balance des paiements très fortement excédentaire, et des pays comme l'Italie ou la Grande-Bretagne, qui connaissent des taux d'inflation supérieurs à 20 p. 100 et qui, d'ailleurs, ne semblent pas décidés à prendre des mesures internes de nature à lutter contre ce phénomène — dont j'observe d'ailleurs qu'il n'atténue pas autant le chômage qui existe chez eux — est extrêmement difficile.

Je comprends parfaitement la réaction de nos amis allemands qui, si vous me passez cette expression, y regardent à deux fois avant de s'engager sur une voie commune avec des partenaires dont ils peuvent estimer, à tort ou à raison, qu'ils ne veulent pas jouer le jeu des disciplines élémentaires permettant d'accepter les contraintes afin de parvenir à une situation économique à peu près homogène. C'est la raison pour laquelle nous avons connu récemment des difficultés.

Il y en a une dont il faut avoir conscience : c'est le problème de la finalité de l'Europe. S'il n'y a pas de divergence profonde entre les différents Etats en ce qui concerne cette finalité, on est bien obligé, par contre, de remarquer que tous les Etats européens n'ont pas, comme la France, la même conception d'une Europe forte et indépendante, notamment à l'égard des blocs, ce qui est un élément essentiel de notre politique étrangère puisque nous avons toujours rejeté le principe de la politique des blocs et de la politique d'hégémonie qui s'en suit automatiquement.

On a évoqué à plusieurs reprises, à cette tribune, cet après-midi, l'exemple qui vient de nous être donné récemment de l'avion de combat qui doit remplacer les avions de l'armée de l'air de quatre pays européens, dont trois appartiennent à la Communauté. Il est évidemment préoccupant de constater que lorsqu'un choix, qui était purement politique, dut être opéré entre l'Europe et les Etats-Unis, nombreux furent nos partenaires qui, finalement, optèrent pour la thèse américaine. C'est préoccupant, mais c'est ainsi.

Qu'on ne nous dise pas, comme certains l'ont avancé ici, que ce comportement est en quelque sorte le résultat d'une politique antérieure de la France, car la politique européenne de la

France ne date pas d'un an. M. Pompidou lui-même a fait une relance systématique de la politique européenne, laquelle a été conduite avec beaucoup de succès par celui qui est aujourd'hui votre collègue, M. Maurice Schumann. Chacun sait la part importante qui, à cet égard, a été prise par notre pays dans l'alliance européenne.

Le problème de fond est de savoir si les dirigeants européens ont la volonté de construire ensemble, dégagés des influences extérieures, une Europe qui soit véritablement unie, forte et indépendante.

Or, actuellement, la réponse apportée à cette question reste malheureusement, dans une large mesure, négative.

On a évoqué une certaine affaire d'avions de combat. Je voudrais vous exposer quelle a été la position de la France. Sur le plan technique, il n'y avait pas de problème. Ces deux avions étaient probablement identiques, avec tout de même une différence en faveur de l'avion français puisque aussi bien celui-ci existe dans sa version définitive, alors que l'avion américain est un prototype qui n'est pas armé, qui, par conséquent, devra encore subir un certain nombre d'aléas et dont personne aujourd'hui ne peut affirmer quels seront son coût et ses performances réelles. Sur le plan technique, l'on peut donc dire honnêtement que l'avion français était probablement mieux placé, et je répons ici particulièrement à M. Palmero qui a évoqué cette affaire.

Mais, pour nous, ce qui comptait, ce n'était pas ce problème technique, mais un problème de choix politique. Ce n'était pas non plus un problème commercial, ni même, monsieur Palmero, un problème d'emploi, car nous avions pris une option délibérément européenne dans cette affaire. En effet, nous avions pris des engagements selon lesquels ces avions devaient être une réalisation commune à l'Europe. Les avantages que nous devions en tirer sur les plans commercial et financier étaient, en réalité, des avantages très modestes.

Ce n'était pas pour nous une mauvaise affaire au sens propre du terme sur le plan économique et sur le plan financier. C'était une affaire qui était presque neutre. Le terme « marché du siècle » n'avait, pour ce qui concerne la France, absolument aucune signification.

Nous avons été obligés de constater le choix de nos partenaires et de le regretter. Nous en avons tiré une double conclusion.

Tout d'abord, nous ferons nous-mêmes un effort supplémentaire pour notre industrie aéronautique ; nous n'avons pas du tout l'intention, en effet, de laisser remettre en cause le capital considérable que représente l'industrie aéronautique française qui, grâce aux efforts accomplis, depuis de nombreuses années, est l'une des industries de pointe les plus remarquables de notre pays et même de l'Europe.

Ensuite, nous sommes toujours décidés à offrir à nos partenaires la possibilité de développer une industrie aéronautique européenne.

Le jour où j'ai appris l'échec de l'avion européen, j'ai manifesté à la fois ma désapprobation et ma déception devant un choix politique qui tournait le dos à l'Europe et qui me laissait penser que les actes des dirigeants et des responsables des gouvernements et parlements européens étaient parfois en contradiction avec leurs intentions et j'ai proposé, pour le domaine civil, puisque cela n'avait pas été possible dans le domaine militaire et que nous avons un programme civil à développer, une collaboration européenne.

A M. Palmero qui a traité du problème des compagnies aériennes, je rappelle que la France, en 1969-1970 — je m'en étais personnellement beaucoup occupé à l'époque — a été le pays qui a le plus activement défendu l'idée d'une réunion des compagnies aériennes européennes ; il s'agissait du projet d'Air Union.

Nous sommes allés assez loin dans cette voie. Mais, si cette entreprise a échoué, c'est, là encore, parce qu'un certain nombre de pays européens ont été influencés par des éléments extérieurs à l'Europe. Quoi qu'il en soit, la France, qui avait insisté pour la réalisation de ce projet, n'était en rien responsable de cet échec.

C'est la raison pour laquelle il est injuste d'affirmer que certaines décisions prises aujourd'hui sont le résultat d'une insuffisante foi européenne dans le passé.

C'est un argument de tribune. Ce n'est pas une vérité historique.

Puisque je répons à M. Palmero, je lui ferai observer que la réunion préparatoire à la conférence de l'énergie n'a pas été, à proprement parler, un échec. M. Palmero veut en voir la preuve dans le fait que nous n'avons pu nous mettre

d'accord sur l'ordre du jour. Mais nous nous sommes entendus sur presque tous les points, notamment sur la composition de la conférence, ce qui n'était pas facile, et sur la date de la conférence, ce qui était encore plus malaisé.

En ce qui concerne l'ordre du jour, nous avons trouvé un terrain d'entente, jusqu'à ce que certains participants à cette conférence mettent en cause la prétention, dont je n'hésite pas à admettre qu'elle était parfaitement légitime, des pays producteurs de discuter, dans cette conférence, de la garantie de leur pouvoir d'achat. C'est sur ce point seulement que la conférence a dû faire un constat d'échec.

Mais aujourd'hui les esprits ont, me semble-t-il, évolué. Nous nous orientons vers une situation où la France sera, le moment venu, en mesure de prendre de nouvelles initiatives, car nous sommes absolument persuadés — c'est un élément important de notre politique étrangère — que nous devons participer activement, et nous sommes les seuls à pouvoir le faire, à la substitution des procédures de concertation entre pays industrialisés et pays en voie de développement, au processus de confrontation qui est encore, il faut bien le reconnaître, trop largement utilisé par de nombreux Etats.

Sans aucun doute, nous poursuivons dans cette voie. J'ai observé d'ailleurs que tel était le sentiment de la grande majorité, pour ne pas dire de la totalité, des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Le résultat très positif obtenu à cet égard, je tiens à le souligner, a été dû notamment à l'action de notre ministre des affaires étrangères, comme cela s'est vérifié dans un autre secteur du monde, l'Indochine. J'en fais mention non pas parce que cette vérité a été mise en doute ici-même, mais parce qu'un journal a cru devoir faire de l'esprit à ce sujet. L'histoire le confirmera, la position prise par la France et l'action menée personnellement par le ministre des affaires étrangères français ont, sans aucun doute, été déterminantes pour éviter la bataille de Saïgon. Prétendre le contraire est faire preuve soit de mauvaise foi, soit d'une mauvaise information. M. Palmero n'a d'ailleurs pas dit le contraire.

M. Francis Palmero. J'ai simplement posé une question.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. C'est pourquoi je lui ai apporté une réponse.

Quant au retour en France de notre ambassadeur à Saïgon, il allait de soi, car ce diplomate était accrédité auprès du gouvernement précédent. Or, l'usage constant, en matière diplomatique, veut que l'on rappelle un ambassadeur lorsque le régime politique change fondamentalement.

Mais, avant même son retour, vous avez pu constater que nous avons publié un communiqué commun — nous avons été les premiers à le faire — aux termes duquel nous avons élevé au rang d'ambassades nos relations avec le G. R. P. L'échange d'ambassadeurs va se faire, je le pense, prochainement.

M. Pelletier a évoqué les problèmes européens et l'union économique et monétaire. A ce propos, nous avons pris un certain nombre d'initiatives — nous avons été pratiquement les seuls à le faire — qui ont été couronnées d'un certain succès.

C'est à l'initiative de la France, je le rappelle, qu'a été envisagée la possibilité — non sans que des réserves aient été émises par plusieurs de nos partenaires! — d'un emprunt communautaire, ce qui, en soi, avait surtout un intérêt de principe.

C'est également à l'initiative de la France qu'a été créée une unité de compte européenne fondée sur un « panier » de monnaies européennes.

Ce sont des résultats modestes, je le reconnais, mais, dans la conjoncture monétaire actuelle, sur les plans européen et international, ils sont positifs. Ils dénotent cependant que la France est un pays qui veut — et il le prouve par ses actes — parvenir à l'union économique et monétaire.

Elle est, certes, en retard par rapport aux étapes prévues à un moment où la conjoncture était certainement plus favorable et où les réserves, notamment celles des pays qui ont fait les efforts les plus importants pour avoir une monnaie saine et stable, n'étaient évidemment pas aussi vives.

M. Pelletier a regretté une certaine soumission aux Etats-Unis et l'absence d'une politique commune de l'énergie. Nous le regrettons autant que lui. Ce n'est pas faute de notre part d'avoir fait de nombreux efforts pour conduire nos partenaires à une appréciation plus juste de ce problème, c'est-à-dire à la nécessité d'avoir une politique commune européenne de l'énergie! Vous ne pouvez pas nous le reprocher.

Nous avons fait tous les efforts nécessaires et, malheureusement, là encore, à la suite de la création de l'agence internationale de l'énergie, ces efforts ont été contrariés par les initiatives américaines.

J'ai été quelque peu choqué par les quatre points que M. Pelletier a évoqués juste avant sa conclusion.

Il a d'abord affirmé que l'indépendance était un leurre ou une chimère. S'il a voulu dire que la politique d'indépendance était leurre ou chimère, nous ne pouvons en aucune façon être d'accord avec lui et cette opposition sera durable, je le crains, dans cette hypothèse. S'il a voulu dire, par contre, que la politique de la France pouvait être caractérisée par le terme de « leurre » ou de « chimère », c'est un autre problème.

Il a, par ailleurs, évoqué la situation d'Israël en accusant la France d'appliquer une politique insuffisamment active à l'égard de ce pays et en contestant notre politique vis-à-vis du Moyen-Orient.

La politique étrangère, monsieur Pelletier, doit se préoccuper d'abord de la défense des intérêts nationaux. Ensuite, elle consiste à donner à la France la capacité de jouer un rôle important, compte tenu, notamment, de la « mondialisation » des problèmes.

S'il est évident que l'Europe doit s'unir, le monde arabe doit également le faire et il est non moins évident que l'Europe et le monde arabe doivent avoir des liens étroits. Cela est fondamental pour les vingt prochaines années. Si nous n'arrivons pas à former, avec cette région, un groupe de pays complémentaires, ce à quoi nous conduisent aussi bien l'histoire que la géographie, nous serons « l'homme malade » du monde, un élément de tentation perpétuelle pour les influences ou les agressions étrangères que nous réfutons par ailleurs, et aussi un élément d'insécurité permanente et de remise en cause de la paix.

Nous devons donc faire ce double effort et développer une politique indispensable d'entente, de coopération et d'amitié avec l'ensemble des pays arabes.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne devons pas avoir, à l'égard d'Israël, les sentiments qui, traditionnellement, sont les nôtres et que nous n'avons jamais récusés. Mais nous estimons qu'ils doivent s'exprimer au travers d'une politique réaliste, laquelle suppose que certains principes soient respectés si l'on veut véritablement qu'Israël — tel est notre objectif — puisse s'épanouir normalement à l'intérieur de frontières qui soient sûres, reconnues et garanties.

Cela suppose la solution à des problèmes dont le premier, il faut bien le reconnaître, est celui des territoires occupés. Nous sommes pour le retrait des troupes d'Israël de ces territoires. De plus, les Palestiniens doivent avoir enfin une patrie, parce qu'on n'a jamais vu des gens sans patrie ne pas constituer un élément de trouble permanent. Ne pas donner de patrie à des gens qui en sont privés ne peut être une solution acceptable, surtout pour la France qui est encore attachée à un certain nombre de principes.

Monsieur Pelletier, vous nous avez également accusés de vendre des « armes de Mao à Pinochet ». Peut-être est-ce là traiter un peu légèrement des chefs d'Etat...

Pour ce qui concerne M. Mao Tsé Toung, je puis vous dire que nous ne vendons pas d'armes à la Chine et, en ce qui concerne M. Pinochet, nous ne vendons pas d'armes au Chili non plus. Par conséquent, cette appréciation était tout à fait erronée. Il est vrai, par contre, que nous vendons des armes à d'autres pays que ceux-là.

Il ne faut pas se draper en permanence dans sa dignité. Lorsque nous vendons des armes, nous faisons marcher une industrie qui est importante pour la France et nous donnons des emplois à des travailleurs. Mais ce n'est pas un argument fondamental. Ne vous y trompez pas! Les pays qui veulent acheter des armes, parce qu'ils estiment devoir assurer les conditions de leur défense ou de leur indépendance nationale, les achèteront de toute façon. S'ils les achètent aux Etats-Unis ou à l'Union soviétique, qui les vendent, eux, dans des conditions sans aucune mesure avec les nôtres, notamment quant à l'ampleur de ces ventes, ces acquisitions ont pour les pays acheteurs des conséquences politiques.

Ce sont en réalité des actes d'hégémonie. Bien entendu cela modifie l'équilibre politique du monde, tandis que lorsque nous vendons des armes, ce n'est assorti d'aucune condition politique.

Par conséquent, il faut éviter de porter un jugement à la fois rapide et sommaire sur un problème qui est complexe et qui ne relève pas seulement de notre intérêt économique et commercial, mais qui correspond également à une certaine conception de l'équilibre international.

M. Pierre-Christian Taittinger a apporté un effort de réflexion sur notre politique européenne et a également parlé de notre politique à l'égard des pays en voie de développement.

Je ne reprendrai pas ce qu'il a dit car je partage absolument l'ensemble des observations qu'il a présentées. Je lui répondrai simplement que je le remercie d'avoir évoqué à la fin de son propos, à la fois la nécessité d'un esprit de conviction et de persévérance et d'avoir rappelé, ce qui dans les temps que nous traversons n'est pas, contrairement à ce qu'on pourrait penser, inutile, que les politiques de facilité ou de démagogie qui marquent trop souvent des programmes, ou les politiques d'abandon dont témoignent trop souvent un certain nombre d'esprits, ne sont pas en réalité dans l'intérêt de la France et que nous devons, sur ce point, réagir même s'il nous faut accepter des contraintes qui sont, malheureusement, actuellement nécessaires.

M. Guy Petit a parlé de l'inflation. Je lui répondrai plus longuement jeudi prochain, mais il a raison de dire que l'inflation est un phénomène complexe et que toute relance doit être entreprise dans des conditions qui ne se traduisent pas, comme on a pu l'observer dans un grand nombre de pays étrangers et d'ailleurs dans un certain nombre de cas en France, par un effet nul sur l'activité économique.

Or, c'est ce qui arrive constamment, contrairement à ce qu'on imagine quand on veut simplement se référer à la politique du « il n'y a qu'à », alors qu'on assiste à une relance systématique des tensions inflationnistes.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de faire porter notre effort sur les investissements productifs. Nous l'avons déterminé au moment et au niveau où nous l'avons pensé rentable.

Naturellement nous ne sommes pas — tant s'en faut — infaillibles, mais ce qui est certain c'est que tout effort de relance de la consommation se serait traduit par un effet nul au niveau de l'activité économique, et certainement par une reprise de la hausse des prix.

Le moment nous a semblé opportun, car si notre effort en matière de prix a été couronné de succès, il ne faut pas se dissimuler — cela me préoccupe d'ailleurs — qu'on assiste dans le monde à une résurgence des tensions inflationnistes depuis quelques jours et même quelques semaines.

Si elle devait se confirmer et se réaliser elle remettrait en cause la bonne évolution de nos prix.

Par contre, j'ai bien retenu ce que M. Petit nous a dit concernant la relance du tourisme.

En effet, dans ce domaine, notre pays étant peut-être un peu trop gâté par le climat, la géographie, et donc accueillant tout naturellement et sans grand effort un nombre important de touristes, nous n'avons probablement pas consenti les efforts nécessaires.

J'ai retenu les moyens mis à la disposition du porte-parole touristique britannique aux Etats-Unis mais, sans aucun doute, faut-il beaucoup plus d'argent pour attirer les touristes en Grande-Bretagne qu'en France. Un correctif est donc à apporter à ce sujet.

L'affaire du pays basque nous préoccupe également et, véritablement, il est absolument scandaleux — ce qui a bien entendu été fait à notre insu — que des fonctionnaires d'un pays étranger viennent régler leurs comptes en territoire français. Inutile de vous dire que, sur ce plan, le ministre des affaires étrangères a pris toutes les dispositions qui s'imposaient pour protester comme il convenait.

Mais il est également scandaleux que des ressortissants espagnols qui bénéficient de la qualité de réfugiés puissent profiter de l'asile fourni généreusement par la France, par définition terre d'asile, pour préparer des actions violentes contre un autre Etat. Cela aussi est scandaleux et par conséquent j'ai fait donner par M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, des instructions très fermes aux préfets, aux services de police et de gendarmerie, pour qu'un contrôle aux frontières soit assuré de façon plus systématique, avec beaucoup plus de vigilance, mais aussi pour que soient prises des mesures d'expulsion effective de réfugiés basques condamnés pour usage de faux documents, port d'armes, détention d'explosifs ou activités troublant l'ordre public.

M. Legaret a posé deux questions sur lesquelles je répondrai brièvement car, en fait, la réponse figure dans mon exposé introductif : comment la sécurité de la France est-elle assurée et l'est-elle bien ?

La sécurité est assurée par la combinaison de notre propre effort militaire, notamment par l'effet dissuasif qu'il comporte, et par notre participation à l'alliance Atlantique.

Il est bien évident que nous avons opté — j'en ai évoqué les raisons dans mon discours — pour l'indépendance de notre décision militaire et donc pour le retrait de l'O.T.A.N. Je peux vous dire, monsieur Legaret — je ne sais pas s'il y a quelques colonels dans un certain nombre de services de l'O.T.A.N. — que, depuis un an, aucune modification de notre statut vis-à-vis de l'organisation n'a eu lieu.

A cet égard, j'ai été conduit à réfuter une campagne devant l'Assemblée nationale ; elle n'était fondée sur aucun argument véridique.

Il n'y a eu, je le répète, aucune modification de la position de la France à l'égard de l'O.T.A.N.

Il n'en reste pas moins que la France est, et reste, à part entière, un élément de l'alliance et qu'il serait naïf de notre part d'imaginer que nous pourrions seuls nous défendre, cela va de soi ! Ce qui est fondamental, c'est que nous possédions une force suffisamment dissuasive afin de créer un risque majeur pour tout agresseur éventuel. Tel est, en réalité, l'élément essentiel de notre défense.

Quant à la deuxième question, à savoir si cette sécurité est bien assurée, je ne peux évidemment pas l'affirmer. Seuls les faits pourraient le dire ! Une chose est certaine, en tout cas, et vous l'avez souligné à juste titre : il existe une extraordinaire disparité entre l'effort militaire consenti et conduit par les pays de l'Est européen et l'effort militaire des pays européens et des Etats-Unis, de l'ordre probablement de un à trois. Vous l'avez montré d'une façon détaillée pour les différents types d'armement.

Cette situation est préoccupante car on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les pays du Pacte de Varsovie entretiennent un effort aussi considérable et aussi disproportionné au regard des forces de l'alliance Atlantique.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement, mais cela ne peut qu'inciter les Européens à faire un effort supplémentaire pour leur défense car dans presque tous les pays européens, y compris la France, on a, sans aucune référence à ce qui se passait dans les pays de l'Est, laissé décroître la part du budget ou la part du produit intérieur brut consacrée à la défense à un niveau qui, à mes yeux, est incontestablement insuffisant.

Vous observerez que dans le budget de 1976 nous amorcerons, sur ce plan, conformément aux directives données par M. le président de la République, un rajustement qui va dans le sens d'une meilleure appréciation de nos besoins en matière de défense.

Je prie M. Gargar de vouloir bien excuser mon départ au moment de son intervention. J'ai été appelé au téléphone. J'ai cependant entendu son intervention depuis le bureau où je me tenais.

M. Gargar a donné une caricature de notre politique à l'égard des départements et territoires d'outre-mer.

Je ne vous cache pas que, compte tenu, d'une part, des sentiments exprimés par ces populations, en diverses occasions, notamment électorales, d'autre part des efforts que nous poursuivons et que nous intensifions en direction des départements et territoires d'outre-mer, j'ai trouvé ces propos assez disproportionnés avec les réalités, excessifs et, pour tout dire, profondément injustes. Je n'y attacherai donc pas une importance particulière comme à tout ce qui est excessif.

M. Marie-Anne, en revanche, a évoqué un problème qui me préoccupe beaucoup et dont il m'a entretenu à plusieurs reprises, celui des rapports entre le Marché commun et les départements d'outre-mer.

Il est bien évident que ces rapports laissent à désirer. C'est dans cet esprit que, pour la première fois, depuis la création du Marché commun, j'ai demandé au secrétaire d'Etat chargé des départements d'outre-mer, M. Stirn, de se rendre à Bruxelles pour faire valoir la position exacte de la France en ce qui concerne ces départements d'outre-mer, car votre analyse est parfaitement exacte et je partage également vos conclusions.

Je pense que les départements d'outre-mer doivent rester dans le Marché commun, mais qu'un aménagement est nécessaire pour qu'ils puissent bénéficier, comme les autres départements français, des avantages sans être pénalisés pour un certain nombre de raisons qui tiennent à leurs productions et à la distance.

C'est donc dans cette voie que nous nous orientons. J'aurai l'occasion, monsieur Marie-Anne, de m'en entretenir de nouveau avec vous.

Pour ce qui concerne l'ensemble de notre politique, M. Marie-Anne sait que nous avons pris récemment un certain nombre de dispositions sur le plan social, mais surtout que notre

objectif est maintenant de nous diriger vers la départementalisation économique, c'est-à-dire de consentir un effort important en ce qui concerne le niveau de vie. C'est dans cet esprit que le président de la République s'est rendu dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique. C'est dans cet esprit également qu'à la fin de l'année et, à sa demande, j'irai sur place pour constater les progrès réalisés et dans quelles conditions l'année 1976 devra être marquée par des progrès plus substantiels dans ce domaine.

M. Marcel Gargar. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Gargar, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marcel Gargar. Je voudrais, monsieur le Premier ministre, vous poser une simple question. Est-ce caricaturer ce que vivent maintenant les Matra ? Actuellement, Saint-Barthélémy est en état de siège. Est-ce mentir ou non ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je croyais que l'affaire de Saint-Barthélémy était maintenant réglée.

M. Marcel Gargar. Pas du tout, puisque ce soir j'ai reçu un télégramme de la famille Matra qui me dit que leurs parents sont emprisonnés sans raison.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je me préoccuperais du problème de Saint-Barthélémy et je demanderais au secrétaire d'Etat de bien vouloir examiner personnellement le problème de la famille Matra. Cependant cela n'enlève rien à mon appréciation générale sur votre intervention, dont je répète que le caractère tout à fait excessif et caricatural m'a beaucoup choqué.

M. Pierre Jourdan a évoqué deux problèmes. Je ne reviendrai pas sur le problème de la politique monétaire, car j'y ai déjà répondu dans une large mesure. A propos de la politique agricole commune, je lui répondrai que ce problème constitue un des soucis du Gouvernement. Il est vrai qu'elle a été l'objet d'un procès qui, à mon avis, est tout à fait déplacé, car la politique agricole commune a été un élément de stabilisation des marchés agricoles de l'ensemble des pays.

Globalement on peut considérer qu'à quelques exceptions près — positive pour la Hollande et négative pour l'Italie — les contributions ont été largement compensées sur le plan financier, par les avantages qu'en a tiré chacun des pays du Marché commun.

Il est faux, par conséquent, qu'il y eut par le Marché commun, notamment à cause de la France, une pression excessive pour obtenir l'augmentation des prix agricoles, pression qui aurait été mal supportée par certains de nos partenaires.

En vérité, le procès fondamental contre la politique agricole n'est pas celui que l'on nous fait.

Le problème de fond, lorsque l'on parle de la remise en cause des mécanismes de la politique commune agricole, est de savoir si l'Europe renoncera ou non à ce fait essentiel de la politique agricole commune qui est la protection communautaire. La France est profondément attachée au maintien de cette protection, c'est-à-dire à l'existence de cette Europe verte qu'ont voulue nos prédécesseurs. Voilà ce que nos partenaires mettent en cause. En ce domaine, la position de la France est d'une très grande fermeté : le principe essentiel de la politique agricole commune qui conditionne l'existence de l'Europe verte, à savoir la protection communautaire, n'est pas un élément négociable ; en clair, l'Europe n'est pas un débouché ouvert, naturel et libre pour les grandes productions américaines.

En terminant, monsieur le président, et en priant le Sénat de bien vouloir m'excuser pour les réponses très longues que j'ai apportées aux questions qui m'ont été posées, je remercie M. de Montalembert pour son propos auquel j'ai été sensible et qui faisait la synthèse des sujets abordés par tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Je partage tout à fait son sentiment que dans la période difficile que nous connaissons actuellement, et qui l'est, sans aucun doute, bien moins que d'autres que nous avons connues, notamment en 1957 et 1958, ce n'est pas par la remise en cause de l'union nationale mais, au contraire, par l'union, l'énergie et l'effort que nous surmonterons ces difficultés au mieux des intérêts de l'ensemble des Français et des Françaises, notamment de tous les travailleurs.

C'est bien dans cet esprit que j'ai voulu aujourd'hui interroger la Haute Assemblée et lui demander de s'exprimer, au terme de ce débat, par un vote qui est politique. Je souhaite que les explications que j'ai données permettent, notamment dans le domaine de notre politique étrangère, d'obtenir une adhésion qui soit aussi massive que possible de la part du Sénat, car ce sera pour la France, sans aucun doute, un élément de confort supplémentaire. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits.

En conséquence, le débat sur la déclaration est clos.

En application de l'article 39, alinéa 2, du règlement, je vais maintenant appeler le Sénat à se prononcer sur la demande d'approbation de cette déclaration de politique générale, formulée par le Premier ministre en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution.

Avant de consulter le Sénat, je vais donner la parole à ceux de nos collègues qui l'ont demandée pour expliquer leur vote. Je rappelle que ces explications ne doivent pas excéder cinq minutes.

La parole est à M. Pierre Carous.

M. Pierre Carous. Mes collègues et moi attachons à ce vote toute l'importance qui convient. M. de Montalembert l'a souligné tout à l'heure et deux de mes collègues, M. Taittinger et M. Marie-Anne, sont également intervenus. J'ai noté qu'en réponse non seulement à nos interventions, mais à l'ensemble de celles qui ont eu lieu au cours de ces débats, M. le Premier ministre a apporté des réponses que nous estimons satisfaisantes.

Sa déclaration liminaire était essentiellement axée sur les affaires étrangères. Mais un certain nombre d'orateurs ont traité d'autres questions. M. le Premier ministre leur a répondu et je tiens à dire que, puisque le débat a été aussi élargi, notre vote le sera également dans ce sens, c'est-à-dire que nous approuvons non seulement les déclarations relatives à la politique étrangère, mais l'ensemble de celles qui ont été faites par M. le Premier ministre à cette tribune. Il s'agit évidemment d'un engagement à caractère politique.

Notre collègue M. Marcihacy disait tout à l'heure, s'adressant au ministre et au Gouvernement : « Vous êtes les héritiers d'une politique » et il en tirait, bien sûr, un certain nombre de conclusions et de conséquences. Nous considérons, quant à nous, qu'il s'agit des fidèles héritiers d'une politique et l'héritage nous paraît bien gardé. C'est, pour nous, une raison supplémentaire, et même primordiale, d'apporter notre soutien au Gouvernement.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne les difficultés qui sont réelles, on n'a pas traité aujourd'hui de la politique économique et financière à fond. Je ne veux pas, évidemment, aborder ce sujet dans une explication de vote. Mais je dirai simplement que s'il est possible que nous émettions un certain nombre de souhaits, voire de critiques en ce qui concerne particulièrement la politique menée à l'égard des collectivités locales, nous constatons qu'elle est actuellement en pleine évolution et que nous avons reçu des engagements précis du Gouvernement. Nous ne faisons pas de procès d'intention. Placés en présence d'engagements précis, pris pour la première fois depuis très longtemps d'ailleurs, nous attendons de voir comment ils vont se traduire en réalisations lors du vote de la prochaine loi de finances.

Nous constatons que les autres difficultés sur lesquelles M. le Premier ministre s'est expliqué existent et que l'on pourrait peut-être envisager une autre politique. Mais je n'ai pas entendu, au cours de ce débat, proposer une autre politique. J'ai entendu des critiques. On peut toujours critiquer lorsqu'une situation est difficile. Cependant des mesures ont été prises. Elles nécessitent un certain courage, du courage politique et même du courage tout court. Des résultats ont donc été obtenus.

Nous avons donc le devoir, dans cette passe difficile et qui touche la vie de l'ensemble de notre pays, d'apporter notre concours au Gouvernement.

Je souhaite qu'au terme de ce premier débat — dont il ne faut surtout pas minimiser l'importance car il fera date dans l'histoire du Sénat et des institutions de notre République, au cours duquel, je l'ai noté, M. le Premier ministre s'est expliqué avec une grande ampleur de vues, en apportant beaucoup de précisions, en répondant à tous les orateurs et en prenant le soin de rétorquer certaines critiques, fussent-elles excessives, dans le climat qui s'est instauré ici, une très large majorité vienne appuyer le Gouvernement de manière à prouver à l'ensemble du pays que le Sénat, assemblée responsable, qui ne fait pas

de démagogie, qui regarde les choses en face, sait, dans une période difficile, dire « présent » quand cela est nécessaire. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.D.R. et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le Premier ministre, dans notre explication de vote, nous ne balaierons pas d'un revers de main votre dernière intervention, comme vous l'avez fait pour notre ami M. Gargar. Nous avons une tout autre conception du Parlement.

Certains sénateurs ont cru bon de s'étonner que le représentant de notre groupe brosse l'ensemble de la situation politique de notre pays. Je dois préciser que nous nous en sommes tenus à l'ordre du jour qui nous a été distribué, à savoir, je cite : « Déclaration de politique générale du Gouvernement ». Que M. le Premier ministre déclare que les problèmes intérieurs seront développés lors de l'examen du VII^e Plan, c'est son affaire. Ce n'est pas notre opinion. Pour nous, le VII^e Plan, c'est le futur, futur triste, à en juger par le présent. Le débat de politique générale ne doit pas estomper le présent. C'est ce à quoi se sont attachées l'intervention de notre présidente, Mme Marie-Thérèse Goutmann, et celle de notre collègue M. Marcel Gargar.

Il est vrai que parler du chômage, parler des libertés, parler des drames de la jeunesse, du manque de crédit pour les équipements collectifs, de la misère des familles — cela a choqué certains de nos collègues cet après-midi, ce qui ne saurait nous étonner ; mais, messieurs, cette misère existe : allez voir dans les cités et ailleurs ! — parler des subventions et autres exonérations fiscales dont bénéficient les grandes sociétés industrielles, cela ne plaît pas. Eh bien ! nous sommes ici pour dénoncer la politique rétrograde, antisociale, antidémocratique du pouvoir actuel et pour apporter des solutions, en particulier celles qui sont incluses dans le programme commun de gouvernement de la gauche.

Monsieur le Premier ministre, à l'instant, en répondant à notre présidente Mme Marie-Thérèse Goutmann à propos des libertés — ce qui vous a permis, entre parenthèses, de ne pas répondre sur les fusées Pluton — vous avez usé de stratagèmes, de critères ne justifiant pas votre allégeance aux principes de la liberté.

Non, jamais votre régime ne s'est élevé contre la dictature fasciste de Salazar, nous en avons des preuves ; non, jamais vous ne vous êtes élevé contre les colonels grecs ; non, jamais vous ne vous êtes élevé contre la terreur de Pinochet au Chili.

Nous vous le répétons, monsieur le Premier ministre, prouvez-nous que le parti communiste français, depuis 1920, a une seule fois levé la main sur les libertés. Par contre, regardez quelle est votre politique, aujourd'hui, contre les travailleurs en grève pour leurs justes revendications. Votre réponse ? La répression, la force ; pis, depuis plusieurs jours, l'emploi de chiens policiers.

Drôle de liberté dans ce pays ! Cette répression suscite la réprobation des travailleurs. C'est pourquoi, hier, la C. G. T. et la C. F. D. T. viennent de décider pour le jeudi 12 juin une journée nationale de protestation et de manifestation contre l'offensive réactionnaire et antisyndicale. Nous comprenons cette réaction justifiée et nous soutenons cette initiative. Nous la soutenons d'autant plus que vous avez pris plaisir à l'instant, monsieur le Premier ministre, à évoquer la politique de contrainte en République fédérale d'Allemagne vis-à-vis des travailleurs. Nous nous félicitons que les travailleurs français refusent cette contrainte et refusent votre politique d'austérité.

Monsieur le Premier ministre, en venant au Sénat demander un vote sur votre déclaration de politique générale, vous ne risquez rien, et vous le savez, sinon de tenter une fois de plus de tromper l'opinion publique car dans votre déclaration nous n'avons rien trouvé de neuf, si ce n'est que votre politique satisfait toujours plus une infime minorité, n'accorde aucune satisfaction aux travailleurs des villes et des campagnes.

Par contre, nous, nous voyons au travers de cette opération charme au Sénat se profiler une autre opération face au mouvement qui se développe dans notre pays contre votre politique et qui finira par l'emporter et changera votre régime pour faire place à une politique de progrès social, économique et démocratique. Opération ? Oui, nous l'avons déjà perçue lors de la célébration du centième anniversaire du Sénat et, aujourd'hui, certains propos sont révélateurs. N'avons-nous pas entendu demander sous forme interrogative « si la prérogative de l'Assemblée nationale était bien adaptée de nos jours » ? Que signifie cette interrogation, si ce n'est qu'il s'agit de revenir à

d'autres prérogatives de notre assemblée, au cas où la majorité du pays viendrait à changer. Cela en dit long sur les intentions et nous voulons mettre en garde le pays.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste et apparenté votera contre la politique générale du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Fosset.

M. André Fosset. Je voudrais, en premier lieu, vous remercier, monsieur le Premier ministre, d'avoir répondu de manière si approfondie à l'ensemble des interrogations qui vous ont été adressées à l'occasion de ce débat de politique générale. Ce débat a constitué, grâce aux réponses que vous avez faites, une véritable déclaration de politique générale du Gouvernement et c'est sur l'ensemble de cette déclaration que le Sénat va être appelé à émettre un vote dans un instant.

Nous croyons, nous, à l'importance de l'institution parlementaire ; nous croyons à l'importance de deux assemblées et il nous paraît heureux, par conséquent, que les deux assemblées du Parlement soient, sur la politique générale du Gouvernement, consultées et appelées à se prononcer par un vote.

Je l'ai dit dans mon intervention cet après-midi. Nous suivons avec attention, intérêt et amitié l'action du Gouvernement dans une situation qui, nous le savons, est difficile. Le soutien que nous lui apportons n'est pas exempt d'interrogations et vous avez répondu à celles que nous avons formulées cet après-midi. Vous avez répondu en apportant la promesse de vous engager et de persévérer dans l'effort que vous avez accompli pour affronter ces situations difficiles. Dans cet effort, notre concours vous est acquis.

C'est pourquoi l'ensemble de mon groupe répondra favorablement à votre demande d'approbation de cette déclaration de politique générale. (*Applaudissements au centre et à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. Voilà quelques jours, monsieur le Premier ministre, vous étiez parmi nous accompagnant M. le président de la République venu célébrer le centenaire du Sénat. C'était un hommage au passé que notre assemblée, aux services qu'elle a rendus à la France, mais aussi au rôle que le Sénat peut tenir dans la conduite du pays pour le présent et pour l'avenir.

C'est du présent et de l'avenir qu'il est question aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, qui êtes venu nous exposer la politique de votre gouvernement et faire appel à notre approbation. Nous vous avons écouté et vous avez entendu les interventions de beaucoup d'entre nous. Si les membres du groupe des républicains indépendants vous ont exprimé leurs sentiments d'approbation, bien sûr, ils ont marqué leur souci d'apporter leur opinion sur les événements, événements extérieurs au premier chef, puisque l'axe du débat était la politique étrangère, mais il était impossible de ne pas aborder également la situation générale du pays, tant l'une et l'autre sont liées et tant nous nous sentons de plus en plus dépendants de ce qui se passe en Europe et dans le monde.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir notre pays, par la voix et la présence de notre président, confirmer sa place parmi les nations et répondre au sentiment que, dans les moments difficiles, la France peut toujours apporter quelque chose.

Quelque chose avant tout pour la constitution de l'Europe, dont les progrès sont d'autant plus nécessaires que certains pays, dans des conjonctures économiques difficiles, sont tentés de se replier sur eux-mêmes.

La Grande-Bretagne a résisté à cette tentation. Il lui faut, maintenant, dépasser ce vote et s'imprégner de l'esprit européen. Vous nous avez confirmé le souci du Gouvernement de travailler au rapprochement de ces vieux pays dont c'est la seule chance de maintenir de semblables aspirations issues d'une même civilisation.

Vous nous avez dit aussi votre volonté de poursuivre la présence de la France sur le plan diplomatique, par une présence économique de plus en plus active. C'est essentiel pour assurer notre équilibre commercial qu'aurait compromis la poursuite de l'hémorragie de devises consécutive à la hausse de l'énergie et des matières premières. Heureusement, nous avons pu nous assurer un volant de sécurité qui nous a permis de parer au déficit de 1974.

Vous avez souligné le redressement de la balance de nos paiements, en excédent depuis le début de l'année. Notre économie peut en attendre, conjointement avec les mesures que vous avez prises, un coup de fouet venant après le freinage

nécessaire de la lutte contre l'inflation. Ces faits satisfaisants sont toutefois encore fragiles et il faudra veiller à ce que cette amélioration provienne plus d'un accroissement de nos exportations que d'une diminution de nos achats, contribuant ainsi à la réanimation de l'emploi et à la lutte contre le chômage.

Vous avez affirmé votre souci de poursuivre une politique de détente dans la ligne pacifique suivie par notre pays, mais aussi votre volonté d'assurer notre défense et de maintenir notre force de frappe. Nous vous donnons pleinement notre accord à un moment où le monde libre se sent de plus en plus enserré et où le sentiment se fait de plus en plus vif que la paix ne peut être assurée que si elle est défendue.

Avoir affirmé le rôle de la France, avoir déployé son influence économique, avoir permis au franc de retrouver sa fermeté, avoir freiné l'inflation sans pour autant cesser de poursuivre un effort social, ce sont des acquis qui comptent.

Que l'on ne nous dise pas que nous méconnaissons les difficultés que traverse notre pays et dont souffrent certains de nos compatriotes ! Elles sont là et nous vous aiderons à les surmonter, mais nous savions que le Gouvernement les trouverait sur sa route. Nous voyons autour de nous des pays dans la même situation, qui envient la façon dont nous abordons le problème pour le surmonter.

Pour toutes ces raisons, après vous avoir remercié d'être venu ici et d'avoir un peu débordé, vous aussi, le thème principal de ce débat, le groupe des républicains indépendants vous apportera, monsieur le Premier ministre, son soutien. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U. D. R. et sur plusieurs travées au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, mes chers collègues, l'ensemble du groupe de la gauche démocratique se félicite que ce débat ait eu lieu et se montre sensible à l'application de cette disposition de la Constitution qui l'a permis. Néanmoins, la plupart des membres de ce groupe, considérant l'ensemble de la politique générale du Gouvernement et pas seulement sa politique étrangère, émettront un vote négatif. Ils estiment, en effet, que, malgré un effort sérieux de mise à jour accompli depuis un an, les réformes fondamentales restent à faire. Ils attachent beaucoup d'importance à la réforme des finances locales, à la réforme régionale, à la réforme foncière, à la réforme fiscale, ainsi qu'à la poursuite de la construction européenne.

J'ajoute que ce vote ne constitue en rien une prise de position systématique et que mes collègues et moi-même gardons notre totale liberté pour refuser ou approuver des projets de réforme qui nous seront soumis dans l'avenir.

M. le président. La parole est à M. Monichon.

M. Max Monichon. Monsieur le Premier ministre, nous avons apprécié les précisions que vous avez bien voulu donner en réponse aux remarques et aux interrogations que j'avais formulées au cours de mon intervention de cet après-midi. Aussi mon groupe vous apportera-t-il son soutien. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U. D. R. et sur plusieurs travées au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais consulter le Sénat sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale, formulée par le Premier ministre en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution.

En application de l'article 60 du règlement, je vais faire procéder à ce vote par scrutin public.

Ceux qui votent « pour » l'approbation de la déclaration mettront dans l'urne de droite un bulletin blanc.

Ceux qui votent « contre » cette approbation mettront dans l'urne de gauche un bulletin bleu.

Ceux qui désirent s'abstenir mettront dans l'urne placée au centre un bulletin rouge.

Le scrutin sera ouvert dans quelques instants.

Le scrutin est ouvert.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin n° 92 sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale, formulée par le Premier ministre en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution.

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	273
Majorité absolue des suffrages exprimés.	137
Pour l'approbation.....	176
Contre	97

Le Sénat a approuvé la déclaration de politique générale faite devant lui par le Premier ministre. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U. C. D. P. et sur les travées de l'U. D. R.*)

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à cette heure tardive, je voudrais simplement vous exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée, au cours de ce débat, à entendre à la fois les critiques, parfois excessives, de l'opposition et les suggestions positives de la majorité.

Je tenais à vous indiquer que j'apprécie beaucoup, pour l'action gouvernementale que nous avons à mener, qui est une action difficile dans un monde rude, l'adhésion qui nous est ainsi apportée par une large majorité de la Haute Assemblée. Je vous en exprime ma reconnaissance. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.*)

— 6 —

DEPOT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Bisson, député, président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, en application de l'article 164, paragraphe IV, de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, le rapport établi par cette commission sur les opérations de l'année 1974. Acte est donné du dépôt de ce rapport.

— 7 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (n°s 212, 268, 274 et 280 [1974-1975]).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 369, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économique et du Plan. (*Assentiment.*)

— 8 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'emploi de la langue française.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 367, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Geoffroy un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du divorce (n° 365 [1974-1975]).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 368 et distribué.

J'ai reçu de M. Bernard Talon, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 370 et distribué.

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée le mercredi 11 juin 1975, à quinze heures, et le soir :

1. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi modifié par l'Assemblée nationale portant création du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres [N° 160 (1973-1974), 85, 88, 270 et 330 (1974-1975)]. — M. Philippe de Bourgoing, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Discussion du projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle agricole. (Urgence déclarée.) [N° 194 et 360 (1974-1975)]. — M. Michel Sordel, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, et avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur.

3. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant le livre V du code de la santé publique et concernant la fabrication, le conditionnement, l'importation et la mise

sur le marché des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle. [N° 313 et 359 (1974-1975)]. — M. Michel Labèguerie, rapporteur de la commission des affaires sociales.

4. — Discussion du projet de loi relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes. [N° 295 et 364 (1974-1975)]. — M. Jean Legaret, rapporteur de la commission des affaires culturelles. [N° 363 (1974-1975)]. Avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, M. Jacques Descours Desacres, rapporteur; et avis de la commission des affaires économiques et du Plan, M. Michel Chauty, rapporteur.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.

Conformément à la décision prise par la Conférence des Présidents en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du divorce, est fixé au mercredi 11 juin 1975, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 11 juin 1975, à trois heures cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 5 juin 1975.

DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Page 1318, 2^e colonne, amendement n° 49 rectifié, intitulé :

Au lieu de : « Projet de loi visant au développement de l'éducation physique et du sport »,

Lire : « Projet de loi relatif au développement de l'éducation physique et du sport ».

NOMINATION DE RAPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES LOIS

M. Geoffroy a été nommé rapporteur du projet de loi n° 365, 1974-1975, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du divorce.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 10 JUIN 1975

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Maires : temps d'antenne.

1630. — 10 juin 1975. — **M. Josy Moinet** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Porte-parole du Gouvernement)** sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre à la disposition des maires de France, dans le cadre des établissements de la Radiodiffusion-télévision française, tant au niveau national que régional, des temps d'antenne leur permettant d'exposer et de débattre les problèmes intéressant la vie des collectivités locales. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour favoriser l'organisation de tribunes ou de débats traitant des problèmes des communes et des départements, auxquels auraient accès les maires de France.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 10 JUIN 1975

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour assembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Pensions de la sécurité sociale : taux de revalorisation.

17029. — 10 juin 1975. — **M. Michel Kauffmann** signale à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'avec effet du 1^{er} janvier 1975 le plafond de la sécurité sociale a été porté de 2 320 francs à 2 750 francs, ce qui correspond à une augmentation de 18,53 p. 100. Comme le coût de la vie a augmenté en 1974 de 15 p. 100, cette mesure est équitable pour les intéressés bénéficiaires d'une pension, à condition toutefois qu'avant le 1^{er} janvier 1975, cette pension ait été calculée sur le plafond de la sécurité sociale. Par contre, en ce qui concerne les retraités ou invalides qui, du temps de leur activité, n'avaient jamais atteint le plafond, cette augmentation a été limitée à 6,308 p. 100. Cette discrimination est injuste et contraire aux intentions du Gouvernement de venir en aide aux déshérités. Il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cet état de choses vraiment antisocial.

Orgue du palais des Congrès : crédits.

17030. — 10 juin 1975. — **M. Jean de Bagnoux** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la culture** sur les difficultés que rencontre le programme de construction d'un grand orgue au palais des Congrès. Il lui demande s'il est exact que des retards de paiement risquent de mettre en péril l'entreprise de facture, ce qui compromettrait gravement la réalisation d'un projet essentiel au rayonnement culturel de notre capitale.

Région parisienne : aide à la construction.

17031. — 10 juin 1975. — Devant la gravité de la situation du marché de la construction dans la région parisienne et la nécessité d'améliorer la qualité des logements anciens, **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** quelles mesures urgentes il envisage de prendre pour faciliter le rétablissement de l'équilibre du financement des logements aidés, pour renforcer l'aide pour les logements sociaux, pour diminuer les taux de crédit pour les acquéreurs de logements, pour développer les investissements industriels, et pour inciter à poursuivre l'effort entrepris pour l'amélioration de l'habitat ancien.

Indemnités de chômage : formalités.

17032. — 10 juin 1975. — **M. Raoul Vadepied** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale)** s'il est conforme à la volonté du législateur qu'un travailleur âgé de soixante-quatre ans ayant effectué successivement une carrière militaire ouvrant droit à une pension proportionnelle d'ancienneté, puis une carrière de plus de quinze années consécutives dans une entreprise privée, soit astreint à pointer tous les quatorze jours à l'Agence nationale pour l'emploi de sa résidence pour pouvoir toucher des indemnités de chômage relatives à son licenciement alors qu'il serait dispensé de cette formalité s'il n'était pas un ancien serviteur de l'Etat titulaire d'une pension proportionnelle d'ancienneté. Il lui demande, le cas échéant, les dispositions qu'il envisage de prendre afin de modifier une situation qui apparaît, à l'intéressé, comme une brimade.

Départements d'outre-mer :

crédits pour les chantiers de chômage.

17033. — 10 juin 1975. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre du travail** de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver aux demandes de crédits supplémentaires présentées au titre des chantiers de chômage, pour les départements d'outre-mer, compte tenu de la situation préoccupante de l'emploi, par **M. le secrétaire d'Etat** aux départements et territoires d'outre-mer.

Age d'entrée dans la fonction publique : publication du décret.

17034. — 10 juin 1975. — **M. Kléber Malécot** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** de lui préciser si le décret reculant l'âge d'entrée dans la fonction

publique à quarante-cinq ans est susceptible d'être rapidement publié afin de permettre l'application dans les meilleurs délais des nouvelles dispositions facilitant l'emploi des femmes, et notamment de celles qui se trouvent, dans des circonstances difficiles, obligées de chercher un emploi.

Protection de la mère de famille : application de la loi.

17035. — 10 juin 1975. — **M. Charles Ferrant** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur l'importance de la publication dans les meilleurs délais des décrets relatifs à la loi n° 75-6 du 3 janvier 1975, portant diverses mesures de protection sociale de la mère et de la famille, et notamment sur le décret fixant les conditions d'attribution du prêt aux jeunes ménages. Il lui demande de lui indiquer l'état actuel de publication de ce décret impatientement attendu par les intéressés.

Recettes auxiliaires des impôts : suppression.

17036. — 10 juin 1975. — **M. Jules Roujon** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la menace qui paraît à nouveau planer sur les recettes auxiliaires des impôts, dont la réalisation du plan de suppression progressive avait cependant été stoppée à la suite de l'engagement qu'il avait pris dans sa déclaration de politique générale du 5 juin 1974. Il lui demande de lui préciser les intentions exactes de l'administration à l'égard de ce problème qui met en cause, outre les moyens d'existence de personnes à revenus modestes, pour un grand nombre de victimes de guerre, la politique de revitalisation des milieux ruraux justement entreprise par le Gouvernement.

Apiculture de montagne : situation fiscale.

17037. — 10 juin 1975. — **M. Jules Roujon** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les difficultés rencontrées par l'apiculture, et plus spécialement l'apiculture de montagne, qui connaît actuellement une régression sensible et rapide due à diverses circonstances telles les pertes élevées subies chaque année pour cause de nosémosé, la faiblesse des récoltes de qualité, ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation entraînés par la dispersion des ruchers. Le maintien d'une apiculture de montagne est cependant d'une importance primordiale pour la flore, et spécialement pour la pollinisation des plantes, dont certaines espèces rares ont déjà disparu ou sont en voie de disparition. Il lui demande, en conséquence, s'il ne serait pas possible, d'une part, de prévoir l'exonération fiscale de l'apiculture, dite familiale au-dessous de trente ruches, et, d'autre part, de tenir compte, pour la fixation des bénéfices agricoles forfaitaires, des conditions particulières d'exploitation de l'apiculture en montagne.

Prime à la ruche.

17038. — 10 juin 1975. — **M. Jules Roujon** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il ne lui paraîtrait pas opportun, eu égard aux difficultés particulières rencontrées par les agriculteurs de montagne, de promouvoir en leur faveur des mesures particulières telles l'attribution de « primes à la ruche », la fixation à 200, au lieu de 300, du nombre de ruches ouvrant droit à la prime d'installation d'une part et à l'I.V.D. d'autre part, ainsi que l'octroi de subventions pour l'achat du terrain nécessaire à l'implantation de ruches, indépendamment de celles déjà prévues pour l'acquisition de matériel et la construction de miellerie.

Hôpitaux publics : remboursement des médicaments.

17039. — 10 juin 1975. — **M. Francis Palmero** expose à **Mme le ministre de la santé** que le prix de médicaments onéreux, tel l'urokinase, utilisés dans les hôpitaux publics, se trouve incorporé dans les prix forfaitaires de journée, conduisant au déséquilibre de leurs budgets, ou à une occupation plus longue des lits pour compenser, alors que les mêmes médicaments administrés dans les établissements privés sont remboursés à 100 p. 100 par la sécurité sociale. Il lui demande de vouloir bien intervenir pour remédier à cette anomalie qui peut imposer, en définitive, des économies préjudiciables au traitement des malades en milieu public.

Fabrication des produits durables et service après-vente : organisation.

17040. — 10 juin 1975. — **M. René Tinant** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur l'avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 14 mai 1975 sur la garantie des produits durables et le service après-vente. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à cet avis, notamment à l'égard de la fabrication des produits durables à propos de laquelle le Conseil économique et social a présenté d'importantes recommandations relatives à la conception de ces produits, à la mise en œuvre des stocks, à la délivrance des bons de garantie, à la rémunération des concours des revendeurs et réparateurs et à la conception d'ensemble du service après-vente.

Produits durables : normalisation.

17041. — 10 juin 1975. — **M. Pierre Schiélé** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur l'avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 14 mai 1975 sur la garantie des produits durables et le service après-vente. Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à cet avis, tendant notamment à encourager les actions de l'association française de normalisation afin que soient développés les efforts entrepris à l'égard de la durabilité des produits et de leurs composants et à poursuivre ceux actuellement développés dans le secteur des services sur le modèle de la norme X 50.

Modernisation des postes et télécommunications : retraite anticipée des personnels.

17042. — 10 juin 1975. — **M. Pierre Schiélé** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de lui préciser l'état actuel de mise au point du projet de loi permettant aux personnels touchés par la modernisation des postes et télécommunications d'obtenir une retraite anticipée à cinquante-cinq ans ou l'octroi d'un congé spécial à cinquante-six ans, texte mis au point par le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications et soumis à l'examen de ses services, avant de l'être au vote du Parlement.

Collège agricole de Saintes : création de classes.

17043. — 10 juin 1975. — **M. Josy Moinet** expose à **M. le ministre de l'agriculture** la situation difficile du collège agricole du Petit Chadignac, à Saintes, en raison du refus qui a été opposé au projet d'ouverture de classes nouvelles. Or, ces classes nouvelles demandées par l'administration du collège répondent, d'une part, au souci d'utiliser complètement les locaux de l'établissement (il y a actuellement 172 élèves pour une capacité d'accueil de 280) et, d'autre part, de permettre la formation de techniciens agricoles, option horticulture, dont le besoin a été fortement ressenti dans la région. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer, à partir de la rentrée scolaire 1975, un développement des activités du collège agricole de Saintes, conformément tout à la fois à l'intérêt des élèves, ainsi qu'à celui des professeurs agricole et horticole.

**LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES
auxquelles il n'a pas été répondu
dans les délais réglementaires.**

PREMIER MINISTRE

N°s 12522 Francis Palmero ; 12633 Michel Darras ; 14664 André Méric ; 15475 Henri Caillavet ; 16164 Edouard Bonnefous ; 16172 Jean-Marie Bouloux ; 16206 Pierre Schiélé.

Porte-parole du Gouvernement.

N°s 14530 Henri Caillavet ; 15088 Louis Jung ; 15149 Dominique Pado ; 15156 Catherine Lagatu ; 15252 André Méric ; 15398 Henri Caillavet ; 16109 André Aubry ; 16116 Louis Le Montagner ; 16177 André Fosset ; 16201 Jean Colin ; 16315 Maurice Coutrot ; 16319 Joseph Yvon ; 16369 Catherine Lagatu.

Condition féminine.

N^{os} 15696 Gabrielle Scellier ; 15815 Gabrielle Scellier ; 15816 Gabrielle Scellier ; 15875 J.-P. Blanc ; 16066 Jacques Maury ; 16155 Louis Jung ; 16156 Michel Kauffmann ; 16304 René Tinant ; 16372 René Monory.

AFFAIRES ETRANGERES

N^{os} 14498 Robert Schwint ; 15326 Francis Palmero ; 15906 Bernard Lemarié ; 16052 Pierre Schiélé ; 16264 Francis Palmero ; 16348 Jean Cluzel.

AGRICULTURE

N^{os} 14862 Jean Cluzel ; 15120 Louis Brives ; 15358 Edouard Grangier ; 15415 Jacques Pelletier ; 15471 Henri Caillavet ; 15541 Jean Cluzel ; 15778 Louis Le Montagner ; 15849 Paul Jargot ; 15922 Edouard Le Jeune ; 15969 Paul Jargot ; 16041 M.-Th. Goutmann ; 16106 René Chazelle ; 16120 Eugène Romaine ; 16150 Jean Cluzel ; 16151 Jean Cluzel ; 16209 Charles Alliès ; 16210 Michel Moreigne ; 16230 Bernard Lemarié ; 16274 Auguste Chupin ; 16280 Paul Jargot ; 16286 Francis Palmero ; 16292 Abel Sempé ; 16345 Jean Cluzel ; 16388 Paul Malassagne ; 16394 René Chazelle.

ANCIENS COMBATTANTS

N^{os} 15781 Roger Boileau ; 15809 André Aubry ; 15842 Jean Cauchon ; 16171 Roger Houdet ; 16196 Georges Cogniot ; 16297 Roger Boileau ; 16391 Pierre Giraud.

COMMERCE ET ARTISANAT

N^o 16334 André Bohl.

CULTURE

N^{os} 11024 Michel Kauffmann ; 14404 Jacques Carat ; 15750 Jean Francou.

DEFENSE

N^{os} 15110 Pierre Croze ; 15494 Léopold Heder.

ECONOMIE ET FINANCES

N^{os} 11011 Henri Caillavet ; 11074 P.-Chr. Taittinger ; 11221 Léopold Heder ; 11902 André Mignot ; 12140 André Méric ; 12208 Michel Sordel ; 12844 Pierre Giraud ; 13634 Pierre Giraud ; 13682 Emile Durieux ; 13842 Marcel Champeix ; 13905 Fernand Chatelain ; 14097 Jean Francou ; 14226 Joseph Yvon ; 14253 Jean Cauchon ; 14259 Jean Cluzel ; 14323 Henri Caillavet ; 14329 Jean Cluzel ; 14365 Jean Cauchon ; 14377 Jean Legaret ; 14655 Louis Courroy ; 14671 M.-Th. Goutmann ; 14677 Joseph Faybaud ; 14822 Claude Mont ; 14902 Auguste Amic ; 14918 Louis Brives ; 14931 Michel Moreigne ; 14997 André Mignot ; 15096 Jacques Pelletier ; 15168 Francis Palmero ; 15185 Jean Legaret ; 15189 Joseph Yvon ; 15258 Michel Moreigne ; 15266 Louis Orvoën ; 15271 Pierre Schiélé ; 15308 Jean Gravier ; 15381 Octave Bajoux ; 15397 Jean Francou ; 15412 Edouard Le Jeune ; 15438 Marcel Mathy ; 15448 Jean Collery ; 15526 René Tinant ; 15538 André Morice ; 15575 Pierre Perrin ; 15576 Pierre Perrin ; 15623 Roger Boileau ; 15679 Emile Durieux ; 15695 Léon David ; 15720 Léopold Heder ; 15729 Jean Cluzel ; 15760 Jean Cluzel ; 15776 Maurice Prévotéau ; 15791 Pierre Schiélé ; 15799 Francis Palmero ; 15864 Jean Collery ; 15866 André Rabineau ; 15891 Edouard Le Jeune ; 15912 Charles Zwickert ; 15929 Max Monichon ; 15949 Auguste Chupin ; 15967 Jules Roujon ; 16000 Jean Sauvage ; 16011 Jean Gravier ; 16015 Maurice Schumann ; 16040 Edouard Le Jeune ; 16050 Jean Francou ; 16060 René Ballayer ; 16076 Jean Francou ; 16092 André Méric ; 16093 Charles Zwickert ; 16102 Léopold Heder ; 16153 Jean Cluzel ; 16173 Catherine Lagatu ; 16184 Jean Francou ; 16190 Louis Jung ; 16197 Charles Alliès ; 16198 Léon Jozeau-Marigné ; 16235 Roger Quilliot ; 16239 Charles Ferrant ; 16249 Jules Roujon ; 16252 Jean Cauchon ; 16285 Francis Palmero ; 16290 André Mignot ; 16291 Jean Varlet ; 16336 André Bohl ; 16337 J. Boyer-Andrivet ; 16354 Louis Brives ; 16371 René Monory ; 16396 Gérard Ehlers.

EDUCATION

N^{os} 12401 Félix Ciccolini ; 12505 Georges Cogniot ; 12519 André Barroux ; 12666 Catherine Latagu ; 12724 Georges Cogniot ; 13527 Robert Schwint ; 15444 Emile Vivier ; 15497 Léopold Heder ; 15655 J.-M. Bouloux ; 15749 Paul Caron ; 15764 Jean Sauvage ; 15822 Henri Caillavet ; 15823 Henri Caillavet ; 15831 J.-P. Blanc ; 15846 Georges Cogniot ; 15847 Georges Cogniot ; 15890 Pierre Schiélé ; 15938 Lucien Grand ; 15974 Jean-Marie Rausch ; 16030 Charles Alliès ; 16129 Jean Sauvage ; 16192 Georges Cogniot ; 16219 J.-P. Blanc ; 16279 Paul Jargot ; 16283 Auguste Amic ; 16338 Octave Bajoux ; 16359 André Rabineau ; 16374 Marcel Nuninger.

EQUIPEMENT

N^{os} 13343 Edouard Bonnefous ; 14597 Jean Cluzel ; 15640 Jean Cluzel ; 15865 Jean Francou ; 15998 J.-P. Blanc ; 16122 Charles Zwickert ; 16260 Joseph Raybaud ; 16306 Bernard Lemarié ; 16356 Brigitte Gros ; 16373 Raoul Vapepié.

Logement.

N^{os} 16057 André Aubry ; 16401 Roger Quilliot.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

N^{os} 14338 Louis Brives ; 14346 Ladislas du Luart ; 14388 J.-P. Pinat ; 14792 Jean Sauvage ; 15483 Louis Brives ; 15542 Jean Cluzel ; 15672 Paul Caron ; 15766 Jean Cauchon ; 15777 Maurice Prévotéau ; 15970 Hector Viron ; 16006 Serge Boucheny ; 16095 Charles Zwickert ; 16110 Hector Viron ; 16167 Léandre Létouart ; 16195 Georges Cogniot ; 16204 Jean Gravier ; 16272 J.-P. Blanc ; 16347 Jean Cluzel.

INTERIEUR

N^{os} 11851 Pierre Giraud ; 11899 André Mignot ; 12123 Pierre Giraud ; 12373 Henri Caillavet ; 12860 Pierre Giraud ; 13249 Marcel Souquet ; 13633 Pierre Giraud ; 13724 Dominique Pado ; 14233 Jacques Carat ; 14924 B. de Hauteclouque ; 14974 Jean Colin ; 15630 Hubert d'Andigné ; 15742 J.-P. Blanc ; 15921 Kléber Malécot ; 16090 J.-P. Blanc ; 16149 Jean Cluzel ; 16168 Léandre Létouart ; 16183 Joseph Raybaud.

JUSTICE

N^{os} 16054 René Jager ; 16103 François Dubanchet.

QUALITE DE LA VIE

N^{os} 15379 André Méric ; 16072 Michel Kistler ; 16247 André Fosset ; 16253 Roger Boileau.

Jeunesse et sports.

N^{os} 12449 Guy Schmaus ; 14702 Pierre Giraud ; 14788 René Jager ; 15006 P.-Ch. Taittinger ; 15210 Lucien Gautier ; 16256 Jean Francou.

Tourisme.

N^{os} 15819 Jean Francou ; 16036 Jean Cauchon.

SANTE

N^{os} 14769 Robert Schwint ; 14794 Jean Collery ; 15361 Robert Schwint ; 15521 Charles Zwickert ; 15557 Léopold Heder ; 15654 Léopold Heder ; 15662 Jean Cauchon ; 15723 Louis Le Montagner ; 15728 Michel Labèguerie ; 15774 Maurice Prévotéau ; 15827 François Dubanchet ; 15832 Kléber Malécot ; 15880 André Fosset ; 15886 Roger Boileau ; 15928 Jean Sauvage ; 15943 Octave Bajoux ; 15964 Jean Cluzel ; 16075 Joseph Yvon ; 16199 Paul Minot ; 16251 Jean Cauchon ; 16263 Roger Gaudon ; 16314 Jacques Coudert ; 16341 François Dubanchet ; 16395 Raoul Vapepié.

ACTION SOCIALE

N° 15664 Louis Le Montagner.

TRANSPORTS

N°s 16225 André Bohl; 16240 Marcel Nuninger; 16259 Joseph Raybaud; 16331 René Touzet; 16349 Auguste Billimaz.

TRAVAIL

N°s 12999 Pierre Schiélé; 13856 Catherine Lagatu; 14363 Jean Francou; 14673 Roger Gaudon; 14959 Pierre Carous; 15071 Hector Viron; 15176 Jules Roujon; 15392 Roger Boileau; 15533 Paul Caron; 15550 J.-P. Blanc; 15633 Paul Malassagne; 15682 Amédée Bouquerel; 15770 Michel Labèguerie; 15771 Edouard Le Jeune; 15810 André Aubry; 15817 Charles Zwickert; 15820 Jean Francou; 15856 René Ballayer; 15916 Michel Labèguerie; 15982 André Fosset; 16089 J.-P. Blanc; 16104 Catherine Lagatu; 16112 Jean Cluzel; 16139 Jean Gravier; 16159 Jean Francou; 16166 P.-Ch. Taittinger; 16187 René Tinant; 16188 Jean-Marie Rausch; 16189 René Jager; 16211 Maurice Blin; 16224 André Bohl; 16238 André Méric; 16243 Raoul Vadepiéd; 16248 Jean Varlet; 16275 André Fosset; 16276 André Fosset; 16277 Jean Cauchon; 16287 Francis Palmero; 16298 Charles Zwickert; 16309 Jean Cluzel; 16311 Jacques Maury; 16326 Jean-Marie Bouloux; 16328 Jean Sauvage; 16332 André Bohl; 16333 André Bohl; 16335 André Bohl; 16339 Paul Caron; 16358 Edouard Le Jeune; 16364 Maurice Blin; 16368 André Fosset; 16380 Yves Durand; 16386 Auguste Chupin; 16398 Catherine Lagatu.

Travailleurs immigrés.

N° 16288 Francis Palmero.

UNIVERSITES

N°s 15060 Marcel Souquet; 16063 Eugène Bonnet; 16194 Georges Cogniot.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE

Condition féminine.

Condition féminine : chargés de mission.

15838. — 13 février 1975. — M. Paul Caron demande à Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Condition féminine) de bien vouloir lui indiquer l'état actuel de mise en place des chargés de mission reliant l'action de son ministère et lui transmettant toutes indications sur les problèmes propres à leurs régions.

Réponse. — Dans chacune des vingt et une régions de France, une déléguée rattachée au secrétaire d'Etat à la condition féminine est nommée depuis le début de l'année 1975. Elle a une double mission d'information qui consiste à saisir le secrétaire d'Etat des problèmes propres à la région et, d'autre part, d'aider à une meilleure information des femmes. Elles travaillent en liaison étroite avec les préfets et les chefs de services régionaux en vue d'améliorer la condition des femmes et leur promotion.

AGRICULTURE

Programme d'électrification rurale : rôle des collectivités locales.

16044. — 6 mars 1975. — M. Jean-Pierre Blanc demande à M. le ministre de l'agriculture si le texte de la circulaire interne de son ministère, référence D.A.R.S./SE-5064 du 13 septembre 1974, indiquant que les programmes d'électrification rurale

résulteront d'une concertation entre le responsable d'Electricité de France et celui du ministère de l'agriculture, n'est pas de nature à compromettre la collaboration précédemment instaurée entre les élus des collectivités locales et les services précités. Dans cette perspective, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de rappeler l'importance du rôle des collectivités locales dans la définition et la maîtrise des programmes d'électrification rurale.

Réponse. — Le but de la circulaire du 13 septembre 1974 relative aux relations entre le ministère de l'agriculture et celle d'Electricité de France n'est nullement de modifier en quoi que ce soit la procédure réglementaire établie en accord avec le ministère de l'industrie et de la recherche : elle vise seulement à instaurer entre les services du ministère de l'agriculture et ceux d'Electricité de France un nouveau style de relations. En effet, l'évolution de l'agriculture dans le cadre de la politique d'aménagement rural, la politique énergétique issue des événements récents, la prise en charge par Electricité de France des travaux d'électrification rurale dans plusieurs départements, nécessitent, plus que par le passé, une concertation pratique aux échelons régionaux et départementaux entre les responsables des services ministériels et d'Electricité de France. Ces rapprochements n'ont d'autre but, suivant les termes mêmes de cette circulaire, dont le caractère est purement interne, que « d'échanger les informations sur l'évolution des besoins en énergie électrique du milieu rural, envisager les moyens d'y faire face et, par voie de conséquence, éclairer les autorités responsables sur la meilleure utilisation possible des crédits ». Les derniers mots extraits du texte révèlent bien l'intention des rédacteurs d'apporter à ces autorités responsables les meilleurs éléments d'appréciation en vue de leur décision, et non d'ignorer les collectivités locales concernées. Aucune modification n'est apportée aux procédures d'instruction des programmes d'électrification rurale et les collectivités y seront associées comme par le passé : elles devront, au contraire, trouver dans une collaboration renforcée entre les services ministériels et ceux d'Electricité de France un appui technique amélioré dans le seul but de mieux les aider.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16718 posée le 6 mai 1975 par M. Francis Palmero.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16772 posée le 23 mai 1975 par M. Edouard Le Jeune.

ECONOMIE ET FINANCES

Hôtels de préfecture (taux de la T. V. A.).

15404. — 16 décembre 1974. — M. Jean Collery demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme) de lui indiquer ce que représenterait en perte pour le budget de l'Etat l'abaissement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour les seuls hôtels « de préfecture » actuellement frappés d'un taux de 17,6 p. 100.

Réponse. — L'abaissement de 17,6 p. 100 à 7 p. 100 du taux de la T. V. A. applicable aux hôtels de préfecture représenterait pour le budget de l'Etat une perte de recettes de l'ordre de 250 millions de francs.

EDUCATION

Jumelages scolaires : octroi de facilités.

15914. — 20 février 1975. — M. André Bohl expose à M. le ministre de l'éducation que les relations entre les communes françaises et étrangères qui ont établi entre elles les liens d'un jumelage, se traduisent par de nombreux échanges entre les membres du corps enseignant des établissements scolaires de ces communes, et par de nombreux contacts entre les élèves de ces établissements et les jeunes d'une manière générale. Le ministère de l'éducation encourage d'ailleurs de son côté la pratique

des appariements scolaires. Les rencontres qui s'effectuent dans le cadre de ces jumelages et de ces appariements scolaires sont incontestablement enrichissantes. Il lui demande quelles instructions il compte donner afin de favoriser de tels échanges et si, en particulier, les instructions réglementaires concernant l'autorisation de déplacement, et par conséquent d'absence des enseignants, ne pourraient être assouplies tant en ce qui concerne les formalités administratives que les délais nécessaires pour obtenir les autorisations administratives.

Réponse. — Le ministère de l'éducation est tout à fait conscient de l'extrême intérêt que présentent, au service de l'ouverture du système éducatif sur le monde, de l'apprentissage des langues étrangères et de la compréhension entre les peuples, les échanges de toute nature entre les établissements scolaires notamment appariés. Il porte à cet égard une particulière attention au développement des voyages collectifs d'élèves à caractère culturel durant les périodes de vacances et qui concernent chaque année des centaines de professeurs et des milliers d'élèves. Il s'efforce par ailleurs de promouvoir une formule nouvelle appelée « échange de classe » visant, comme le précise la circulaire n° 74-176 du 10 mai 1974, à réaliser durant la période scolaire l'intégration d'une classe entière dans l'établissement étranger apparié, la réciproque étant par ailleurs obligatoirement prévue dans l'établissement français. Ainsi, tout en étant hébergés dans des familles, les élèves français peuvent-ils partager la vie de l'établissement étranger et, encadrés des professeurs français accompagnateurs, suivre des enseignements en langue étrangère, des cours dans les disciplines fondamentales en leur langue continuant par ailleurs à leur être assurés. Ce dernier type d'échange peut prétendre à l'octroi d'une subvention ministérielle sur décision d'une commission nationale qui siège annuellement afin d'examiner l'ensemble des dossiers de propositions transmis par les recteurs. L'opportunité d'actualiser l'ensemble des textes réglementaires touchant à la fois les appariements scolaires et les échanges divers auxquels ils sont susceptibles de donner lieu, notamment les échanges de classe, ont amené le ministère de l'éducation à élaborer une circulaire d'ensemble rappelant ou précisant les objectifs poursuivis, les procédures à mettre en œuvre et les instances compétentes. Celle-ci sera incessamment publiée au *Bulletin officiel*. D'autre part, une autre circulaire portant exclusivement sur les voyages collectifs d'élèves qui constituent sans aucun doute la modalité la plus utilisée se trouve également en cours d'élaboration. Elle tendra notamment à préciser les diverses démarches à effectuer, en particulier aux fins d'obtention des autorisations nécessaires, et à décentraliser, dans toute la mesure du possible, la responsabilité des décisions en la matière, la procédure pouvant, dans certains cas, se situer tout entière au seul niveau du rectorat sans intervention de l'administration centrale.

EQUIPEMENT

Compétence de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

15804. — 13 février 1975. — **M. Jean Franco** demande à **M. le ministre de l'équipement** de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver aux propositions récemment présentées par le médiateur et indiquant notamment qu'à la suite des recours qui lui ont été soumis, il apparaissait souhaitable que le champ d'intervention de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat soit élargi, notamment en faveur des artisans qui souhaitent transformer leurs locaux en logements.

Réponse. — Les récentes interventions du médiateur auxquelles fait allusion l'honorable parlementaire tendaient à obtenir l'intervention de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat pour le financement des travaux de transformation en logements des boutiques inutilisées situées dans les vieux quartiers des villes. Le ministère de l'équipement, comme l'agence elle-même, est favorable à cette extension du domaine d'intervention de l'A.N.A.H. ; il estime en effet que la transformation des locaux en question, outre qu'elle contribuerait efficacement à la lutte contre la désagrégation des vieux quartiers, présenterait le grand intérêt de fournir des logements convenant particulièrement, du fait de leur situation en rez-de-chaussée, aux personnes âgées et aux handicapés physiques. Cette solution se heurte malheureusement à des difficultés d'ordre fiscal qui n'ont pu encore être surmontées ; ces difficultés proviennent du fait que les locaux ayant fait l'objet de travaux de mise en état d'habitabilité, alors qu'ils étaient antérieurement affectés à un usage autre que l'habitation, sont assimilés par une instruction du 14 août 1973 du ministre de l'économie et des finances à des immeubles neufs, dès lors que le changement d'affectation résulte de travaux d'aménagement importants, tels que l'installation de cuisines et de salles de bains et non de travaux

assimilables à de simples travaux d'entretien. La conséquence de cet état de choses est que les locaux ainsi transformés ne sont pas assujettis à la taxe additionnelle au droit de bail ; l'intervention de l'A.N.A.H. étant précisément liée, en application du décret n° 71-806 du 29 septembre 1971, à la perception de ladite taxe additionnelle, la solution préconisée aboutit donc à une impasse. Des contacts ont cependant été pris avec les diverses administrations intéressées en vue d'aboutir, dans un contexte plus général, à l'élargissement des interventions financières de l'A.N.A.H.

Voie de desserte dite du « Gema » : critiques.

16009. — 27 février 1975. — **M. André Aubry** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur les critiques, aussi graves que légitimes, qui peuvent être adressées au projet de voie de desserte dite du « Gema » (grand ensemble de Massy-Antony), cette liaison devant être réalisée grâce au détournement par l'Etat d'une partie (1 200 000 F) de l'excédent de recettes réalisé par la société d'économie mixte S.A.E.G.E.M.A. Les critiques formulées par la population, les associations et les élus de gauche peuvent être regroupées en deux catégories. Tout d'abord, il convient de mesurer aussi exactement que possible les conséquences d'une telle réalisation sur le cadre de vie et l'environnement de ce quartier : la voie du « Gema » devant enjambrer, dans sa partie comprise entre le grand ensemble d'Antony et la rue Adolphe-Pajeaud, les voies de la ligne de Sceaux et de la ligne S.N.C.F. de la Grande Ceinture, elle se trouvera à cet endroit en surplomb d'une zone pavillonnaire étendue dont la population subira, de ce fait, des nuisances importantes. Par ailleurs, la voie du « Gema », à son débouché, apportera de grosses difficultés de circulation dans ce secteur du grand ensemble de Massy-Antony où le tissu urbain est inadapté à une circulation de transit et une telle situation ne pourra qu'avoir des conséquences extrêmement dommageables pour les habitants de ce quartier. Dans la mesure où cette voie du « Gema » apparaît sans utilité réelle et ne peut comporter que des désagréments pour la population du grand ensemble, il convient de s'interroger sur le sérieux et sur le bien-fondé d'une telle réalisation. En second lieu, le principe même de financement de cette opération doit être combattu. Il est, en effet, inadmissible que la couverture financière en soit assurée par le détournement de l'excédent de recettes réalisé par la S.A.E.G.E.M.A., le financement de la voie du « Gema » devant incomber à l'Etat et à lui seul. Au contraire, l'excédent de recettes résultant de la construction du grand ensemble de Massy-Antony doit permettre d'améliorer le cadre de vie et l'environnement dans les deux communes intéressées. Les 12 millions de francs affectés à la voie du « Gema » doivent servir à l'aménagement d'espaces verts, d'aires de jeux pour les enfants, d'équipements de sécurité pour les piétons et à la construction de parkings souterrains qui font cruellement défaut dans ce secteur (il n'existe actuellement que 0,7 place de stationnement par logement, alors qu'il en faudrait 15). En conséquence, il lui demande : 1° s'il s'engage à créer les conditions d'une restitution intégrale de l'excédent réalisé par la S.A.E.G.E.M.A. aux habitants d'Antony et de Massy ; 2° s'il compte abandonner le projet du « Gema » qui apparaît aussi inutile que malfaisant.

Réponse. — 1° En ce qui concerne l'utilisation à donner à l'excédent de recettes résultant de la réalisation de l'opération du grand ensemble de Massy-Antony, il convient de préciser que le bilan financier de l'opération n'a pas encore reçu l'approbation du comité 2 bis du fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) ni celle des ministères de tutelle concernés (intérieur, finances, équipement). Dans ces conditions, il ne peut s'agir que d'un excédent prévisionnel dont l'affectation n'a pas encore donné lieu à une décision définitive. Ce n'est que lorsque les comptes définitifs auront été arrêtés et le bilan de clôture de l'opération établi qu'il sera possible de décider, après concertation entre les ministères de tutelle et les collectivités locales intéressées, de la destination à donner à l'excédent éventuel réalisé par la Société d'aménagement et d'équipement du grand ensemble de Massy-Antony ; 2° la voie de desserte du grand ensemble de Massy-Antony (projet G.E.M.A.) est une voie à caractère purement local. Il s'agit d'une opération qui n'est pas du ressort du ministère de l'équipement, mais de celui des départements intéressés (Hauts-de-Seine et Essonne) et éventuellement du ministère de l'intérieur, tuteur des collectivités locales. En tout état de cause, cette voie, dans sa conception, n'est en aucun cas prévue comme débouché de A 10 sur A 86. Si elle devait servir de liaison, ce ne serait qu'à titre transitoire et avec accord de la collectivité locale intéressée (Verrières).

M. le ministre de l'équipement fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16758 posée le 7 mai 1975 par **M. Jean-François Pintat**.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

Energie hydro-électrique : accroissement.

16273. — 27 mars 1975. — **M. Jean-Pierre Blanc** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur l'importance de l'énergie hydro-électrique dans le contexte actuel de la crise de l'énergie. Il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de définir des perspectives et des échéances relatives aux travaux de la commission d'étude de la production hydro-électrique, tendant notamment à un nouvel examen de l'ensemble des problèmes et des sites susceptibles de permettre un accroissement de cette production d'énergie.

Réponse. — Le ministre de l'industrie et de la recherche a créé une commission d'étude de la production d'électricité d'origine hydraulique et marémotrice ; celle-ci, présidée par M. le sénateur Pintat, a pour mission : a) de faire l'inventaire des possibilités d'équipement du potentiel français en énergie hydraulique et en énergie marémotrice en vue de produire de l'électricité ; b) d'évaluer l'intérêt économique des équipements correspondants, compte tenu notamment de l'évolution prévisible de nos consommations d'énergie électrique et des conditions techniques et économiques de développement des autres moyens de production ; c) d'étudier et de proposer toutes mesures de nature à favoriser la mise en valeur du potentiel techniquement et économiquement intéressant.

Les propositions de la commission sur ces différents sujets devraient intervenir prochainement et feront l'objet d'un examen attentif de la part du Gouvernement.

Economies d'énergie : application de la loi.

16572. — 16 avril 1975. — **M. Jean-Pierre Blanc** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur la loi n° 74-908 du 29 octobre 1974 relative aux économies d'énergie. Il lui demande de lui indiquer l'état actuel de publication du décret prévu à l'article 3, précisant les conditions d'application de la loi précitée et susceptible d'imposer des clauses types relatives à la gestion des immeubles et à rendre obligatoire dans les contrats privés certaines clauses des cahiers des prescriptions communes d'exploitation de chauffage relatives aux marchés de l'Etat.

Réponse. — La préparation du décret d'application de l'article 3 de la loi n° 74-908 du 29 octobre 1974 relative aux économies d'énergie est en voie d'achèvement. Il sera soumis pour avis au Conseil d'Etat dans les meilleurs délais, et sa signature par les ministres intéressés devrait intervenir très prochainement.

Régime des retraites de mineurs : cas de la rente-survivant.

16561. — 22 avril 1975. — **M. René Jager** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur la loi n° 74-1027 du 4 décembre 1974 prévoyant l'attribution d'une rente au conjoint, marié après la date de première constatation médicale de la maladie professionnelle (*Journal officiel*, 5 décembre 1974). Il apparaît, en effet, en l'absence de publication des décrets d'application de la loi précitée, que certaines veuves, notamment dans les industries minières, ne peuvent voir leur dossier révisé en vue d'une ouverture du droit au bénéfice de la rente-survivant au titre de maladie professionnelle et que la règle de l'article L. 450 du code de la sécurité sociale limitant l'attribution de la rente « conjoint survivant » à ceux dont le mariage a été contracté antérieurement à la date de première constatation médicale de la maladie professionnelle continue à leur être appliquée. Compte tenu des nombreux dossiers en instance, il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de hâter la parution du décret d'application prévu par la loi n° 74-1027 du 4 décembre 1974.

Réponse. — Les dispositions réglementaires relatives aux rentes attribuées aux ayants droit de la victime d'un accident du travail ont été modifiées, en application de la loi n° 74-1027 du 4 décembre 1974, par le décret n° 75-336 du 5 mai 1975. Ce décret a paru au *Journal officiel* de la République française du 10 mai 1975 (p. 4724).

M. le ministre de l'industrie et de la recherche fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16725 posée le 6 mai 1975 par **M. Paul Caron**.

INTERIEUR

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16490 posée le 15 avril 1975 par **M. Jean Colin**.

JUSTICE

Huissiers de justice : date de parution du décret réajustant les tarifs.

16355. — 8 avril 1975. — **M. Hubert Martin** expose à **M. le ministre de la justice** que les salaires des six premières classifications d'emploi sur les quatorze existantes définies dans la convention collective des clercs et employés des études d'huissier de justice se trouvent, du fait de l'augmentation du S. M. I. C., uniformisés au taux de celui-ci, si bien qu'actuellement la hiérarchie est complètement désorganisée dans cette profession et que les employés qualifiés ne reçoivent pas le salaire qu'ils méritent. La chambre nationale des huissiers de justice a bien conclu avec les syndicats un accord général en vue de pallier cette situation, mais l'avenant qui a été signé subordonne sa mise en application à la publication d'un décret portant réajustement du tarif des huissiers de justice, ce qui semble tout à fait logique car il faut bien des ressources nouvelles pour faire face à une nouvelle dépense. Il lui demande en conséquence s'il est permis d'espérer, pour mettre fin à cette situation déplorable, une prochaine signature du décret dont il s'agit.

*Huissiers de justice :
date de parution du décret de réajustement des tarifs.*

16363. — 8 avril 1975. — **M. Jean Gravier** expose à **M. le ministre de la justice** que les salaires des six premières classifications d'emploi sur les quatorze existantes définies dans la convention collective des clercs et employés des études d'huissier de justice se trouvent, du fait de l'augmentation du S. M. I. C., uniformisés au taux de celui-ci, si bien qu'actuellement la hiérarchie se trouve désorganisée dans cette profession et qu'en conséquence les employés qualifiés ne reçoivent pas le salaire qu'ils méritent. Par ailleurs, si la chambre nationale des huissiers de justice a bien conclu avec les syndicats un accord général en vue de remédier à cette situation, l'avenant qui a été signé subordonne sa mise en application à la sortie d'un décret portant réajustement du tarif des huissiers de justice, mesure logique et nécessaire pour permettre le financement des dépenses supplémentaires. Il lui demande si ce décret sera prochainement publié, afin de mettre fin à cette situation regrettable sur le plan social.

Réponse. — Le tarif des huissiers de justice a été fixé en dernier lieu, en matière civile et commerciale, par le décret n° 72-694 du 26 juillet 1972 et, en matière pénale, par le décret n° 74-88 du 4 février 1974. Ces officiers ministériels ont demandé dans le courant de l'année 1974 une augmentation de leur tarif en matière civile en invoquant principalement de l'accroissement des charges d'exploitation des études, et notamment des salaires. La chancellerie poursuit actuellement, en liaison avec le ministère de l'économie et des finances, l'étude d'un projet de décret portant aménagement du tarif en matière civile. L'état actuel des travaux permet d'escompter la publication de ce texte dans des délais raisonnables.

QUALITE DE LA VIE

Grand-Fort-Philippe : pollution par rejets industriels.

15942. — 22 février 1975. — **M. Octave Bajeux** appelle l'attention de **M. le ministre de la qualité de la vie** sur les préoccupations des artisans pêcheurs de Grand-Fort-Philippe. Il apparaît en effet, selon les chiffres communiqués par l'administration maritime, que de 1965 à 1974, la production annuelle des pêcheurs de Dunkerque est passée de 840 à 1 060 tonnes, alors que celle des pêcheurs de Grand-Fort-Philippe était tombée de 1 312 à 259 tonnes. Cette baisse étant, selon les éléments d'information actuellement recueillis, provoquée par des rejets industriels, il lui demande de lui indiquer s'il ne

lui paraît pas opportun d'appeler l'attention des services compétents sur l'enquête actuellement en cours, afin de la mener à bien dans les plus courts délais et d'en tirer toutes conclusions utiles.

Réponse. — Les problèmes évoqués par l'honorable parlementaire sont suivis de très près par les services du ministère de la qualité de la vie. Ainsi, une mission d'inspection a été formée le 14 février 1975, afin d'étudier les causes possibles des faits observés, une attention particulière étant portée aux déversements industriels et urbains. Les premiers éléments recueillis par cette mission d'inspection confirment la nette diminution du tonnage de poissons pêchés. Ils montrent également qu'il est difficile de différencier le poids des principales causes possibles de cette diminution, à savoir les fluctuations naturelles des ressources, la spécialisation très poussée de la pêche à Grand-Fort-Philippe, et la pollution des eaux côtières. Des mesures sévères ont cependant déjà été prises vis-à-vis d'industries dont les rejets ont été mis en cause; en particulier, des autorisations d'extension n'ont pas été accordées, et l'agence de bassin a accentué le poids des redevances dues. Le rapport définitif de la mission d'inspection n'a pas encore été remis, d'importantes études étant nécessaires pour déterminer la cause principale de la raréfaction du poisson, et pour suivre l'évolution des fonds marins au droit des rejets industriels. Lorsque les résultats de ces études seront connus, les actions nécessaires ne manqueront pas d'être engagées. D'ores et déjà, des recherches sont menées sur les moyens techniques utilisables pour réduire les rejets de certaines industries susceptibles d'être mises en cause.

Exploitation de fluorine : contrôle des nuisances.

16007. — 27 février 1975. — **M. Serge Boucheny** expose à **M. le Premier ministre** que, selon certaines informations, la société Pechiney aurait reçu l'autorisation de procéder à des prélèvements en vue de l'exploitation à ciel ouvert de fluorine à Pierre-Perthuis, dans la région de Corbigny et du Bazois dans le Morvan. Il lui demande quelles sont en conséquence : 1° les mesures qui ont été prises pour protéger le site classé et le parc de Vézelay dont la renommée est mondiale; 2° quelles sont les mesures qui ont été prises par la société Pechiney pour éliminer tous risques de nuisances et de pollution sachant que cette société a fréquemment pollué l'Yonne en aval de Clamecy. Il lui demande également que les élus locaux soient informés dans tous les détails de l'opération et soient appelés à élaborer les mesures de surveillance de l'exploitation concessionnaire de même que les sanctions qui pourraient être prises. La destruction du site de Pierre-Perthuis causerait des dommages irréparables à l'activité agricole et touristique que ne compensent pas les quelques emplois créés (80 d'après la société Pechiney).

Réponse. — Le ministre de la qualité de la vie a l'honneur d'informer l'honorable parlementaire qu'à l'heure actuelle aucune demande de permis d'exploitation n'a été déposée auprès du préfet de la Nièvre. Seuls des permis de recherche ont été délivrés. En ce qui concerne l'emplacement retenu pour les prélèvements, il se situe loin de Vézelay, hors des zones protégées. Cependant, des mesures seront imposées, le cas échéant, à l'exploitation afin de protéger le site. En effet, le ministère des affaires culturelles et le ministère de l'environnement ont fait exécuter en 1972 une étude du site de Vézelay. Une autre étude relative au projet d'exploitation de fluorine a été engagée en 1974 par le ministère de l'industrie et de la recherche et le ministère de la qualité de la vie. Les conclusions de ces travaux permettront de déterminer les types de mesures à retenir. Enfin, dans l'éventualité d'une demande de permis d'exploitation formulée, le préfet de la Nièvre ne manquera pas d'opérer les consultations réglementaires, au cours desquelles les élus locaux et toutes les personnes intéressées pourront exprimer un avis. Il insistera, lors de la transmission du dossier pour décision au ministre de l'industrie et de la recherche, sur la nécessité d'assurer une réelle protection des sites et des eaux.

Parc national du Mercantour : publication du rapport de l'administration.

16293. — 1^{er} avril 1975. — **M. Joseph Raybaud** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de bien vouloir lui indiquer s'il est dans ses intentions de publier, et ce pour l'information des maires et des municipalités concernés, les conclusions d'un rapport qu'aurait dû rédiger l'ingénieur général du ministère de l'agriculture, chargé, en son temps, de la mission d'implanter dans les Alpes-Maritimes le parc national du Mercantour. Dans l'impossibilité d'obtenir ces conclusions, il lui demande, la mission étant terminée, de lui donner les raisons du maintien de ce haut fonctionnaire dans les Alpes-Maritimes.

Réponse. — L'ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts mentionné par l'honorable parlementaire a été chargé en 1970 par le ministre de l'agriculture, indépendamment de ses attributions propres et des missions qui lui étaient confiées par ailleurs au titre de ce ministère, d'élaborer les bases d'un avant-projet de création d'un parc national du Mercantour. Dans l'accomplissement de cette mission, de nombreuses difficultés ont été rencontrées, portant notamment sur la délimitation du parc envisagé en comptabilité avec les projets d'équipement du domaine skiable du massif du Mercantour, défendus par certaines collectivités locales. Ces difficultés semblent maintenant en voie d'être résolues, une solution étant en cours d'élaboration qui permettrait de satisfaire à la fois l'impérieuse nécessité de préserver un patrimoine naturel prestigieux et les légitimes désirs des communes d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour mener à bien cette action délicate, et compte tenu des nouvelles et importantes attributions confiées à l'ingénieur général par le Gouvernement dans le cadre de la mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, le ministre de la qualité de la vie a décidé de lui adjoindre, en le mettant à la disposition du préfet des Alpes-Maritimes, un ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts chargé de poursuivre la mise au point du projet de création du parc du Mercantour et d'en assurer la préparation matérielle. Dans l'état actuel des choses, il apparaît que le document qui doit être soumis à la consultation préalable prévue à l'article 4 du décret n° 61-1195 du 31 octobre 1961 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux, sera établi dans les prochains mois.

SANTE

Statut social de la mère de famille : visites médicales.

15725. — 31 janvier 1975. — **M. Jean Collery**, s'inspirant des préoccupations de **Mme le ministre de la santé** tendant à promouvoir un statut social de la mère de famille, lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de prévoir dans ce texte la possibilité pour la mère de famille de bénéficier de contrôles médicaux réguliers selon des modalités sensiblement identiques à celles de la médecine du travail, réalisant ainsi un dépistage précoce de certaines affections.

Réponse. — L'institution de contrôles médicaux auxquels seraient assujetties les mères de famille qui n'exercent pas d'activité professionnelle pose une question générale qui relève plus de la politique de prévention que de la politique familiale. Le récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur la prévention oriente à cet égard les réflexions du ministère de la santé et des autres départements ministériels intéressés car il existe à la fois des doubles emplois et des lacunes ainsi que de sensibles différences selon les régimes de protection sociale ou les catégories de personnes concernées. En ce qui concerne les mères de famille, il faut toutefois remarquer qu'elles ne sont pas hors du champ d'application de la médecine préventive puisqu'elles peuvent bénéficier, tant qu'ayant droit d'un assuré social, des examens de santé périodiques prévus par l'article L. 294 du code de la sécurité sociale.

Mme le ministre de la santé fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16753 posée le 7 mai 1975 par **M. Maurice Prévotau**.

TRANSPORTS

Réduction des tarifs sur le réseau R. A. T. P. : exigence d'une carte spéciale.

15848. — 13 février 1975. — **M. Henri Caillavet** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux transports** que les bénéficiaires de tarifs réduits sur le réseau de la R. A. T. P. (notamment les membres de famille nombreuses) rencontrent de nombreuses difficultés pour acquérir des carnets de billets de transport dans des conditions normales. En effet, les préposés à la délivrance des billets dans les stations du réseau urbain souterrain refusent de vendre des billets à tarif réduit sans présentation de la carte de réduc-

tion, même lorsque aucune mention ne prévient expressément le voyageur qu'une telle formalité est prescrite. Ce comportement est d'autant plus incohérent que les billets à tarif réduit sont délivrés sans aucune condition chez les distributeurs de journaux, les cafés-tabacs agréés, ainsi que les stations des réseaux de transports régionaux : R. E. R. et ligne de Sceaux. La demande de carte de réduction apparaît de plus inutile puisque le billet peut servir au réseau d'autobus, et que dans ce cas aucun contrôle n'est opéré lors de l'entrée en voiture, et que s'il y a un contrôle, il s'avère depuis peu que celui-ci ne porte plus sur la possession de la carte donnant droit à la réduction précitée. Il ne semble pas, par ailleurs, que l'on puisse faire état d'un prétendu doublement de la fonction de préposé à la distribution des billets en, d'une part, vente de billets et, d'autre part, contrôle des entrées, cette dernière activité n'étant pratiquement pas possible compte tenu de la disposition des bureaux de vente, et également de la qualification des agents de la R. A. T. P. intéressés. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun de supprimer, lors de la vente des titres de transport, la demande de la carte de réduction qui ne semble constituer qu'une simple brimade envers l'usager.

Réponse. — La réglementation « Tarification et conditions d'application », dont le texte est affiché dans toutes les stations du métro urbain, stipule en son article 4 que les cartes donnant droit à une réduction de tarif doivent être présentées au moment de l'achat des billets, au contrôle et à toute réquisition. De plus, un avis apposé sur la vitre de tous les bureaux de recette indique que les titres de transport réduits ne sont vendus que sur présentation de la carte donnant droit à leur utilisation. La demande de présentation de la carte au moment de l'achat de carnets au guichet n'est que l'application de cette réglementation. Les réductions ainsi consenties sont remboursées à la R. A. T. P. par l'Etat et les collectivités locales. Il est donc nécessaire dans un souci de bonne gestion des fonds publics, d'exercer un minimum de contrôle pour prévenir les fraudes éventuelles. L'automatisation récente des contrôles a déjà supprimé la nécessité de présenter la carte à l'entrée sur le quai et à la montée dans les autobus à chaque voyage. Aussi a été maintenue la demande de présentation de la carte à tous les guichets et bureaux de vente des titres de transports réduits, et il est bien entendu qu'elle est toujours exigée lors des contrôles volants sur les quais ou dans les voitures aussi bien du réseau ferré que du réseau routier. Toutefois, le secrétaire d'Etat aux transports a demandé à la R. A. T. P. d'examiner dans quelle mesure l'extension de la distribution automatique de ces titres de transport n'est pas de nature à modifier dans l'avenir les modalités de ce contrôle.

Aéroport de Roissy : conséquence pour Air France.

15850. — 13 février 1975. — **M. René Tinant** demande à **M. le ministre du commerce extérieur** de bien vouloir lui indiquer s'il est exact que la mise en service de l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy-en-France, aurait fait perdre à la Compagnie Air France une partie de sa clientèle d'hommes d'affaires sur l'Europe, au profit de compagnies aériennes étrangères, restées, elles, à Orly. Dans l'affirmative, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il envisage de promouvoir, en liaison avec **M. le secrétaire d'Etat aux transports**, afin de permettre la reprise des activités commerciales précitées. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux transports.*)

Réponse. — La mise en service de l'aéroport Charles-de-Gaulle a conduit la Compagnie nationale Air France à redéployer ses activités sur la plate-forme de Paris et notamment à transférer, le 1^{er} novembre 1974, l'essentiel de ses lignes moyen-courriers sur l'aéroport Charles-de-Gaulle. Ce transfert est intervenu au moment où le trafic des lignes européennes, en particulier les lignes d'affaires, connaissait une baisse très sensible (— 10 p. 100 pour Air France en 1974 par rapport à 1973). Cette conjoncture défavorable jointe au fait que la clientèle modifie lentement ses habitudes antérieures concernant la fréquentation de l'aéroport d'Orly expliquent que les résultats enregistrés par Air France aient été sensiblement inférieurs aux prévisions. Encore qu'il soit difficile d'imputer la médiocrité des résultats à l'une plutôt qu'à l'autre de ces causes, la Compagnie nationale a effectivement enregistré une certaine détérioration de sa part de marché sur plusieurs lignes d'affaires, en particulier sur l'Allemagne, l'Italie et la Suisse au profit de ses partenaires étrangers. Cependant, il faut se garder de juger des résultats du transfert à Roissy d'une partie du trafic aérien d'Aéroport de Paris sur la base de certaines évolutions défavorables à la Compagnie Air France. Au global, rien ne permet de penser que la position concurrentielle

des transporteurs français ne soit détériorée. Mais, bien entendu, si des déséquilibres graves se produisaient, les services du secrétariat d'Etat aux transports examineraient, à la lumière de nos engagements internationaux, les éventuelles mesures correctives.

S. N. C. F. : activité des ateliers de Villeneuve-Saint-Georges.

16027. — 28 février 1975. — **M. Roger Gaudon** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports** sur la récession imposée à l'activité des ateliers de la S. N. C. F. à Villeneuve-Saint-Georges. En effet, depuis plusieurs années, la politique suivie par le Gouvernement se traduit par la liquidation systématique des activités de la S. N. C. F. à Villeneuve-Saint-Georges, avec comme conséquence la dégradation de l'emploi. C'est ainsi qu'a disparu l'atelier de réparation des wagons. A sa place, dans l'enceinte de la S. N. C. F., s'est installée une entreprise privée, la S. A. T. V. I. (stockage d'eaux minérales). Il serait également envisagé : a) la suppression du magasin général (M. V. G.) ; b) la suppression de la révision générale des voitures à l'atelier (V. V. O.). Ce dernier n'aurait plus, comme il en avait été question, l'entretien du turbo-train. Ces services seraient confiés à la société privée C. O. D. E. R. et la direction de la S. N. C. F. envisagerait des mutations. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures immédiates il entend prendre : 1° pour conserver à la S. N. C. F. de Villeneuve-Saint-Georges tout son potentiel de réparations, d'entretien du matériel ; 2° pour que ce grand centre ferroviaire, indispensable à l'activité économique du pays, ne soit pas démantelé, mais modernisé, adapté aux besoins du transport des usagers et des marchandises ; 3° pour que l'embauche du personnel et la satisfaction de ses revendications soient assurées ; 4° pour empêcher les sociétés privées de s'implanter à la S. N. C. F. ; 5° pour doter cette société nationale des moyens qui lui sont nécessaires pour remplir sa mission de service public.

Réponse. — Il est exact que l'atelier de réparation des wagons a été fermé en 1970. Cette mesure a été prise parce que la modernisation du parc du matériel remorqué de la S. N. C. F., qui s'était intensifiée depuis 1960, avait entraîné une réduction sensible du volume des travaux de réparation dans les différents établissements d'entretien, et la nécessité d'une réorganisation et d'une concentration des travaux restant dans un nombre plus réduit d'ateliers. La S. N. C. F. s'est préoccupée de la réutilisation des installations devenues disponibles, avec le souci de choisir une solution conforme à ses intérêts, en liant la convention d'occupation à des conditions de trafic ferroviaire. C'est ainsi que la société S. A. T. V. I., actuelle occupante, a créé dans les anciens ateliers de wagons un centre d'éclatement d'un important trafic ferroviaire d'eaux minérales notamment, qui porte sur plusieurs trains complets par semaine. En ce qui concerne l'avenir du magasin général de Villeneuve, la question est actuellement en cours d'étude et il n'est pas encore possible de préciser quelle solution interviendra ; elle tiendra compte, en tout état de cause, des intérêts de la S. N. C. F. et de ceux de son personnel. En ce qui concerne l'activité de réparation du matériel roulant, la S. N. C. F. a l'intention d'utiliser à plein le potentiel, tant en personnel qu'en moyens matériels, dont elle dispose dans le complexe de Villeneuve-Saint-Georges. Des aménagements des installations sont envisagés pour faire face, d'une part, au développement du trafic banlieue et, d'autre part, aux modifications de charge que va entraîner la création de la ligne à grande vitesse Paris—Lyon. Dans cette perspective, un transfert de l'activité actuelle de révisions périodiques des voitures de voyageurs classiques est projeté vers d'autres établissements S. N. C. F. Il n'est aucunement envisagé de confier ces travaux d'entretien ni ceux du matériel de la ligne nouvelle à l'industrie privée. Les décisions définitives ne sont pas encore arrêtées dans le détail, mais les options retenues répondent bien au souhait exprimé de conserver le potentiel de réparation, d'entretien du matériel roulant à Villeneuve-Saint-Georges et de moderniser et d'adapter l'équipement de ce centre aux besoins du transport des voyageurs et des marchandises.

Carte vermeil : âge des bénéficiaires.

16366. — 8 avril 1975. — **M. Charles Ferrant** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux transports** s'il ne lui paraît pas opportun de proposer à la S. N. C. F. l'extension du bénéfice de la carte vermeil, accordant une réduction sur le prix des voyages aux retraités de plus de soixante-cinq ans, aux personnes mises prématurément à la retraite avant cet âge. Cette mesure de caractère social ne manquerait pas de réduire opportunément la circulation automobile, donc la consommation de l'énergie, et accroîtrait par ailleurs la rentabilité des trains, notamment durant les périodes de moindre utilisation.

Réponse. — Le tarif « carte vermeil » a été mis au point par la S.N.C.F. pour inciter les personnes d'un certain âge, généralement libres de leur temps, à utiliser le train pendant les périodes de faible fréquentation et, par là même, à provoquer un supplément de trafic pour compenser la perte de recettes que toute réduction entraîne. Ce tarif est une création commerciale de la société nationale qui ne reçoit pas de subvention de l'Etat pour son application et peut seule en modifier les dispositions. Or, elle n'a pas reconnu possible pour l'instant d'étendre le bénéfice de ladite carte aux personnes âgées de moins de soixante-cinq ans pour les hommes et de moins de soixante ans pour les femmes. Bien entendu, la S.N.C.F. ne manquerait pas d'étendre le bénéfice de la carte à d'autres retraités si les études qu'elle poursuit en ce domaine mettaient en évidence une convergence entre l'intérêt social de la mesure proposée et son intérêt commercial.

*Transfert à Toulouse des services de la météorologie :
reclassement des conjoints.*

16562. — 22 avril 1975. — M. Louis Namy demande à M. le secrétaire d'Etat aux transports s'il est bien dans l'intention du Gouvernement de transférer de Paris à Toulouse, entre 1977 et 1980, la totalité des services de la météorologie nationale. Dans cette hypothèse, il lui demande quelles mesures ont été envisagées pour assurer le reclassement des conjoints des membres du personnel de cet office et le logement des familles amenées ainsi à se déplacer.

Réponse. — Le Premier ministre, après consultation du comité interministériel d'aménagement du territoire du 22 décembre 1972 avait décidé de transférer les services techniques centraux de la météorologie nationale à Toulouse. Les études furent alors engagées par les services compétents de la direction de la météorologie tant sur le plan technique, pour élaborer les projets d'investissement, que sur le plan social, pour déterminer les conditions dans lesquelles le personnel serait transféré. Le deuxième point a fait l'objet d'une enquête préalable auprès des agents visés par l'opération et destinée à mettre en évidence les difficultés auxquelles ils seraient confrontés lors du transfert. Il est alors apparu qu'un certain nombre de problèmes devaient être résolus afin que la décentralisation des services centraux de la météorologie nationale se déroule dans des conditions satisfaisantes ; outre le problème de l'emploi du conjoint cité par l'honorable parlementaire, le problème du logement, notamment pour les agents qui sont en cours d'acquisition d'un appartement dans la région parisienne, est particulièrement préoccupant. A la suite de cette enquête, des mesures destinées à faciliter la mutation des agents ont été préparées par les services compétents et une prochaine réunion interministérielle permettra d'en arrêter les dispositions afin de les porter à la connaissance des personnels touchés par le transfert et de leurs organisations syndicales.

TRAVAIL

Pensions d'invalides civils : modes de paiement.

16166. — 20 mars 1975. — M. Pierre-Christian Taittinger expose à M. le ministre du travail qu'à la suite du retard accumulé dans les centres de chèques postaux, après la grève des postes, des pensions d'invalides civils n'ont pu être payées bien que les mandats aient été émis en temps voulu par les caisses de sécurité sociale. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter dans l'avenir de pareilles perturbations qui nuisent gravement aux intéressés, et notamment s'il n'entend pas substituer d'autres modes de paiement à l'utilisation des chèques postaux.

Réponse. — Le ministre du travail est conscient des difficultés qu'ont pu éprouver les pensionnés de la sécurité sociale lors de la grève des P.T.T. du fait des retards dans les services des chèques postaux. Aussi a-t-il encouragé, chaque fois que cela a été possible au plan local, toutes les mesures susceptibles de pallier ces difficultés, et notamment le versement d'acomptes permettant aux intéressés d'attendre le paiement intégral des arrérages de leur pension. Les inconvénients signalés par l'honorable parlementaire sont toutefois la conséquence de circonstances dont le caractère exceptionnel ne paraît pas devoir justifier l'abandon d'un mode de paiement qui donne satisfaction au plus grand nombre de pensionnés et auquel ceux-ci restent, en majorité, attachés. Il convient au demeurant de préciser que si la règle générale reste le versement par chèques d'assignations multiples, payables en main propre, les pensionnés ont toute faculté de demander le règlement de leurs arrérages de pension par virement, soit à un compte courant ouvert aux chèques postaux ou dans un établissement bancaire, soit à la caisse d'épargne.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du 10 juin 1975.

SCRUTIN (N° 92)

Sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale, formulée par le Premier ministre en application de l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution.

Nombre des votants..... 279
 Nombre des suffrages exprimés..... 273
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 137

Pour l'adoption 175
 Contre 98

Le Sénat a approuvé.

Ont voté pour :

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| MM. | Yves Esteve. | Max Monichon. |
| Hubert d'Andigné. | Charles Ferrant. | René Monory. |
| Jean Auburtin. | Jean Fleury. | Claude Mont. |
| Jean Bac. | Louis de la Forest. | Geoffroy de Montal- |
| Jean de Bagneux. | Marcel Fortier. | lembert. |
| Octave Bajeux. | André Fosset. | Jean Natali. |
| René Ballayer. | Jean Francou. | Marcel Nuninger. |
| Hamadou Barkat | Henri Fréville. | Henri Olivier. |
| Gourat. | Lucien Gautier. | Paul d'Ornano. |
| Edmond Barrachin. | Jacques Genton. | Louis Orvoen. |
| Maurice Bayrou. | Jean-Marie Girault | Dominique Pado. |
| Jean Bénard Mous- | (Calvados). | Mlle Odette Pagani. |
| seaux. | Jean Gravier. | Francis Palmero. |
| Jean Bertaud. | Mme Brigitte Gros | Sosefo Makap |
| Jean-Pierre Blanc. | (Yvelines). | Papilio. |
| Maurice Blin. | Louis Gros (Français | Henri Parisot. |
| André Bohi. | établis hors de | Guy Petit (Pyrénées- |
| Roger Boileau. | France). | Atlantiques). |
| Edouard Bonnefous. | Paul Guillard. | André Picard. |
| Eugène Bonnet. | Paul Guillaumeot. | Paul Pillet. |
| Roland Boscar- | Jacques Habert. | Jean-François Pintat. |
| Monsservin. | Baudouin de Haute- | Roger Poudonson. |
| Charles Bosson. | clocque. | Richard Pouille. |
| Jean-Marie Bouloux. | Jacques Henriet. | Henri Prêtre. |
| Pierre Bouneau. | Gustave Héon. | Maurice PrévotEAU. |
| Amédée Bouquerel. | Rémi Herment | Jean Proriot. |
| Philippe de Bourgoing | Roger Houdet. | Pierre Prost. |
| Louis Boyer. | Saïd Mohamed Jaffar | André Rabineau. |
| Jacques Boyer- | el Amjad. | Jean-Marie Rausch. |
| Andrivet. | René Jager. | Joseph Raybaud. |
| Jacques Braconnier. | Pierre Jeambrun. | Georges Repiquet. |
| Raymond Brun | Pierre Jourdan. | Ernest Reptin. |
| (Gironde) | Léon Jozeau-Marigné. | Paul Ribeyre. |
| Paul Caron. | Louis Jung. | Victor Robini. |
| Pierre Carous. | Michel Kauffmann. | Eugène Romaine. |
| Charles Cathala. | Alfred Kieffer. | Jués Roujon. |
| Jean Cauchon. | Michel Kistler. | Roland Ruet. |
| Michel Chauty. | Michel Labéguerie. | Pierre Sallenave. |
| Adolphe Chauvin. | Pierre Labonde. | Jean Sauvageot. |
| Lionel Cherrier. | Maurice Lalloy. | Edmond Sauvageot. |
| Auguste Chupin. | Jean Legaret. | Mlle Gabrielle |
| Jean Cluzel. | Modeste Legouez. | Scellier. |
| André Colin | Edouard Le Jeune. | Pierre Schiélé. |
| (Finistère). | Marcel Lemaire. | François Schleiter, |
| Jean Collery. | Bernard Lemarié. | Robert Schmitt. |
| Francisque Collomb. | Louis Le Montagner. | Maurice Schumann. |
| Yvon Coude | Georges Lombard. | Albert Sirgue. |
| du Foresto. | Ladislas du Luart. | Michel Sordel. |
| Jacques Coudert. | Marcel Lucotte. | Pierre-Christian |
| Louis Courroy. | Paul Malassagne. | Taittinger. |
| Pierre Croze. | Kléber Malécot. | Bernard Talon. |
| Charles de Cuttoli. | Raymond Marcellin. | Henri Terré. |
| Etienne Dailly. | Georges Marie-Anne. | Jacques Thyraud. |
| Claudius Delorme. | Louis Marré. | René Tinant. |
| Jacques Descours | Hubert Martin (Meur- | René Travert. |
| Desacres. | the-et-Moselle). | Raoul Vadepiéd. |
| Jean Desmarests. | Louis Martin (Loire). | Amédée Valeau. |
| Gilbert Devèze. | Pierre Marzin. | Pierre Vallon. |
| François Dubanchet. | Michel Maurice-Boka- | Jean-Louis Vigier. |
| Hector Dubois. | nowski. | Raymond Villatte. |
| Charles Durand | Jacques Maury. | Louis Virapoullé. |
| (Cher). | Jacques Ménard. | Joseph Voyant. |
| Hubert Durand | André Messenger | Raymond de Wazières. |
| (Vendée). | Jean Mézard. | Michel Yver. |
| Yves Durand | André Mignot. | Joseph Yvon. |
| (Vendée). | Paul Minot. | Charles Zwickert. |
| François Duval. | Michel Miroudot. | |

Ont voté contre :

MM.
 Charles Alliès.
 Auguste Amic.
 Antoine Andrieux.
 André Aubry
 Clément Balestra.
 André Barroux.
 Gilbert Belin.
 René Billères.
 Auguste Billiemaz.
 Jacques Bordeneuve.
 Serge Boucheny.
 Frédéric Bourguet.
 Marcel Brégégère.
 Louis Brives.
 Pierre Brousse.
 Henri Caillavet.
 Jacques Carat.
 Marcel Champeix.
 Fernand Chatelain.
 René Chazelle.
 Bernard Chochoy.
 Félix Ciccolini.
 Georges Cogniot.
 Georges Constant.
 Raymond Courrière.
 Maurice Coutrot.
 Mme Suzanne
 Crémieux.
 Georges Dardel.
 Michel Darras.
 Léon David.
 René Debesson.
 Emile Didier.

Emile Durieux.
 Fernand Dussert.
 Jacques Eberhard.
 Hélène Edeline.
 Léon Eeckhoutte.
 Gérard Ehlers.
 Jean Filippi.
 Marcel Gargar.
 Roger Gaudon.
 Jean Geoffroy.
 François Giacobbi.
 Pierre Giraud (Paris).
 Mme Marie-Thérèse
 Goutmann.
 Lucien Grand.
 Edouard Grangier.
 Léon-Jean Grégory.
 Raymond Guyot.
 Léopold Heder.
 Paul Jargot.
 Maxime Javelly.
 Jean Lacaze.
 Robert Lacoste.
 Mme Catherine
 Lagatu.
 Georges Lamousse.
 Adrien Laplace.
 Robert Laucournet.
 Fernand Lefort.
 Bernard Legrand.
 Léandre Létouart.
 Pierre Marilhac.
 James Marson.
 Marcel Mathy.

André Méric.
 Gérard Minvielle.
 Paul Mistral.
 Josy-Auguste Moinet.
 Michel Moreigne.
 Louis Namy.
 Jean Nayrou.
 Guy Pascaud.
 Jacques Pelletier.
 Albert Pen.
 Jean Périquier.
 Pierre Perrin.
 Pierre Petit (Nièvre).
 Hubert Peyou.
 Maurice Pic.
 Jules Pinsard.
 Auguste Pinton.
 Edgar Pisani.
 Fernand Poignant.
 Victor Provo.
 Roger Quilliot.
 Mlle Irma Rapuzzi.
 Guy Schmaus.
 Robert Schwint.
 Abel Sempé.
 Edouard Soldani.
 Marcel Souquet.
 Edgar Tailhades.
 Henri Tournan.
 Jean Varlet.
 Maurice Vérillon.
 Jacques Verneuil.
 Hector Viron.
 Emile Vivier.

Se sont abstenus :

MM. Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jean Colin (Essonne),
 André Morice, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, René Touzet.

Excusés ou absents par congé :

MM. Pierre Brun, Gaston Pams et Arthur Lavy.

N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat.

A délégué son droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Hubert Durand à M. Michel Miroudot.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	273
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	137
Pour l'adoption	176
Contre	97

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.